



PROJET ETABLISSEMENT LES ROCHERS

2019 - 2024

ASSOCIATION AR ROC'H

PREAMBULE

LA NOTION DE PROJET D'ETABLISSEMENT

Apparu dans la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le projet d'établissement est le document de référence, à l'interne comme à l'externe, qui détermine la politique générale d'un établissement, les axes de développement envisagés et les moyens à mettre en œuvre pour réaliser sa mission.

Il définit plus précisément (cf. article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles) les objectifs de l'établissement "notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement".

Etabli pour une durée maximale de 5 ans, le projet d'établissement est adopté par le Conseil d'Administration après consultation du Conseil de la Vie Sociale.

LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

La démarche projet a été accompagnée par l'URIOPSS Bretagne (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) d'avril 2019 à octobre 2019.

Cet accompagnement réalisé par une formatrice comprenait une guidance méthodologique permettant de croiser les obligations législatives et réglementaires du dispositif ITEP et IME ainsi que les recommandations de l'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux - depuis Avril 2018, l'ANESM a fusionné avec la HAS, Haute Autorité de Santé), avec les pratiques de l'établissement et les différents documents de référence existants notamment les rapports d'évaluations interne et externe.

L'accompagnement prévoyait l'animation de groupes de travail thématiques réunissant des professionnels associés au regard de leur fonction et de leurs compétences et du thème abordé. La constitution des groupes a visé la pluridisciplinarité pour favoriser le croisement des regards et la richesse des contributions.

La réalisation de ce document a permis de :

- Construire une référence aussi bien en interne (conseil d'administration, professionnels et résidents de l'établissement) qu'en externe (familles,

représentants légaux, structures, partenaires, organismes de tutelles : conseil général, ARS),

- Définir le sens des interventions de chacun et les situer dans une complémentarité entre tous les professionnels de l'établissement.

Elle a également constitué un moment important pour l'institution car :

- Elle a permis de se projeter dans l'avenir, de se préparer aux nouvelles organisations de travail,
- Elle a favorisé la lisibilité du sens des actions des accompagnements, des prestations, de leur cohérence.

Ce long travail de gestation s'est élaboré dans le souci d'être au plus près des besoins des personnes accueillies et a favorisé une réelle dynamique associative et institutionnelle, aboutissant, à l'écriture du projet d'établissement 2019-2024.

L'ensemble des professionnels ont participé aux groupes de travail mis en place pour élaborer ce projet.

Son élaboration a été suivie par le comité de pilotage.

Les plans d'action ont été validés par la direction le 22 octobre 2019.

Une présentation du projet finalisé a été présentée aux professionnels et aux membres du conseil d'administration le 20 décembre 2019

Le conseil d'administration a validé le projet le ...22/10/2020.....

SOMMAIRE

LA NOTION DE PROJET D'ETABLISSEMENT	2
LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT	2
I. L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION AR ROC'H ET CELLE DE L'ETABLISSEMENT, SON EVOLUTION DANS LE TEMPS.....	6
IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT	6
ORGANISME GESTIONNAIRE	6
HISTORIQUE DE L'ETABLISSEMENT.....	8
ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION.....	10
ORGANIGRAMME DE L'ETABLISSEMENT.....	11
TABLEAU DES EFFECTIFS EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN.....	12
LE POSITIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT SUR LE TERRITOIRE.....	12
II. LES VALEURS ET LES PRINCIPES D'ACTION AU REGARD DU PROJET DE L'ASSOCIATION AR ROC'H.....	14
LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION AR ROC'H.....	14
LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.....	14
LES VALEURS DE L'ASSOCIATION AR ROC'H	15
LES PRINCIPES D' ACTIONS DE L'ETABLISSEMENT AU REGARD DU PROJET ASSOCIATIF	16
III. LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT AU REGARD DES AUTORISATIONS, DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	17
IV. LES EVOLUTIONS MAJEURES AUXQUELLES L'ETABLISSEMENT DOIT FAIRE FACE ET LE PROJET DE LA DIRECTION	20
LES ORIENTATIONS RETENUES DU SCHEMA D'ORGANISATION REGIONAL ET INSCRITS AU CPOM	20
LE PROJET DE LA DIRECTION.....	21
V. CARACTERISATION DE LA POPULATION ACCUEILLIE, EVOLUTIONS DES BESOINS ET DES ASPIRATIONS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	22
DESCRIPTIF DE LA POPULATION ACCUEILLIE.....	22
LA POPULATION ACCUEILLIE EN QUELQUES CHIFFRES	23
VI. L'EXERCICE DES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT	23
1. ADMISSION, ACCUEIL.....	23
2. ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DES PERSONNES DANS LE CADRE D'UN PARCOURS INCLUSIF	28
3. BIEN TRAITEMENT ET PREVENTION DE LA MALTRAITEMENT	31
4. DROIT DES USAGERS (DONT L'ECOUTE ET LA PARTICIPATION DES USAGERS)	33
5. ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET SOCIAL	35

6. ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE, PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION.....	42
7. SANTE (PROJET THERAPEUTIQUE ET DE SOINS).....	47
8. MAINTIEN DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL, VIE SOCIALE,	52
9. OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR, PARTENARIAT, RESEAU.....	54
10. PREVENTION ET GESTION DES RISQUES (AUTRES QUE LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX)	56
11. MANAGEMENT, ROLE ET FONCTION DE L'ENCADREMENT, DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, QUALITE DE VIE AU TRAVAIL, PREVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX	58
12. CIRCULATION DE L'INFORMATION, INTERPROFESSIONNALITE.....	65
13. QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	69
14. PREVENTION ET GESTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX	70
15. PILOTAGE DE LA GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE	72
16. MANAGEMENT DE LA QUALITE	73
VII. LES MOYENS LOGISTIQUES ACTUELS DONT DISPOSE L'ETABLISSEMENT POUR REMPLIR SES MISSIONS	75
1. LES LOCAUX.....	75
2. LES VEHICULES	76
VIII. LES EVOLUTIONS DU PROJET DE L'ETABLISSEMENT (AU NIVEAU DE L'EXERCICE DES MISSIONS ET DES MOYENS).....	76
3. LES DROITS DES USAGERS, PARTICIPATION DES FAMILLES	77
4. MAINTIEN DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL, VIE SOCIALE	78
5. PREVENTION ET GESTION DES RISQUES	78
6. MANAGEMENT, GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	79
9. PILOTAGE DE LA GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE	82
10. INSCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT SUR LE TERRITOIRE, DISPOSITIF INTEGRE ET REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS.....	83
11. COMMUNICATION ET SYSTEME D'INFORMATION	83
IX. LES MODALITES D'EVALUATION DU PROJET.....	84
X. UN ECHEANCIER DE REALISATION DES PLANS D'ACTION RETENUS	84

ANNEXES

I. L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION AR ROC'H ET CELLE DE L'ETABLISSEMENT, SON EVOLUTION DANS LE TEMPS

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Raison sociale	ITEP Les Rochers
Adresse	17, rue Monseigneur Millaux, 35220 Chateaubourg
N FINESS	350002895
Catégorie	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) - 186

ORGANISME GESTIONNAIRE

L'établissement est géré par l'Association AR ROC'H

En 1959, constatant l'existence d'une population d'enfants et d'adolescents présentant des difficultés d'insertion scolaire et sociale, Mme David avec des amis souhaite apporter une nouvelle réponse à cette population afin d'intégrer une dimension thérapeutique souvent inexistante. C'est dans ce contexte qu'est fondée l'association « *des Amis les Rochers* », dénommée « Ar Roc'h » depuis 2015.

La même année, l'Institut « Les Rochers », dirigé par Mme David et situé à Chateaubourg obtient un agrément d'institut de rééducation.

En 1969, suite à la création du secteur de l'accueil et du soin des handicapés, l'institut est transformé en IMP (Institut Médico Pédagogique).

En 1979, l'association se porte candidate pour la prise en charge d'enfants souffrant de troubles du comportement mais sans déficience intellectuelle et pour lesquels une réponse en IMP n'est pas satisfaisante. Elle retrouve un agrément d'institut de rééducation.

À partir de 1989, l'association, percevant les besoins croissants, elle entame une réflexion afin d'augmenter le nombre de places d'une part, et proposer une réponse de proximité pour les enfants du nord du département, d'autre part.

À cette même époque, la D.A.S.S. propose à l'association de reprendre un IME en difficultés, à Meillac.

L'association relève de nouveaux défis :

En 1997,

- Reprise de l'IME « Le Château » de Meillac à la condition de respecter sa mission et de le restructurer en institut de rééducation.
- Ecriture d'un projet pour l'accueil spécifique des adolescents sur le site de Meillac.

- Ouverture d'un Institut de rééducation pour des enfants à Combours au lieu-dit « Les Rivières ».

À cette même époque, l'association s'engage très activement dans la création de l'association AIRE (Association des ITEP et de leurs réseaux) afin de militer à la mise en place d'un cadre administratif permettant de définir plus précisément les populations accueillies et mieux répondre à leurs besoins devant l'absence d'associations d'usagers et de leurs représentants.

Dans sa construction et tout au long de son existence, l'association a toujours été attentive à l'utilisation de méthodes innovantes pour faire évoluer ses pratiques en appui sur des courants de pensée variés pour répondre à la diversité des besoins des jeunes accompagnés (pédagogies actives, psychanalyse, neurosciences...).

En 2005,

- Choix de dénommer son ITEP pour adolescents, « l'Institut TOMKIEWICZ »¹.
- Création d'un SESSAD aux « Rivières » et d'un SESSAD aux « Rochers »
- Création de places de CAFS sur l'établissement TOMKIEWICZ

En 2009, l'association crée le Service Allo Parlons d'Enfants (**APE**) qui s'inscrit dans une logique de prévention pour offrir une écoute, un soutien et un accompagnement aux familles et aux professionnels de l'enfance.

En 2014, l'association modifie ses statuts pour élargir le champ de ses réponses aux secteurs sanitaire, social et médico-social.

Elle crée le Service de Développement des Savoir Faire Parentaux (**SDSFP**) afin de mobiliser les compétences des parents et de les rendre réellement acteurs des parcours des jeunes.

Dès ce moment, l'association s'engage volontairement dans la dynamique d'un fonctionnement en dispositif.

En 2015, elle ouvre l'**IME « Le 3 Mâts »** et le **Centre Commun d'Administration et de Développement (CCAD/siège)** basés à Betton où sont regroupés également les services de soutien et d'accompagnement à la parentalité.

Cette même année, dans le prolongement de l'évolution de ses statuts, l'association des Amis des Rochers change de dénomination et devient l'Association Ar Roc'h.

En 2016, l'association Ar Roc'h fonde en partenariat avec l'Adapei 35, le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (**GCSMS**) « **Compétences Parentales Compétences Professionnelles** » qui gère notamment depuis **2017** le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (**PCPE**) du département qui répond aux personnes en situation de handicap sans solution.

En 2018, elle crée en coopération avec la Fédération Familles Rurales un service expérimental rattaché au pôle parentalité, « **Le Pôle Ressources Handicap Loisirs 35** » qui agit pour permettre l'accès aux loisirs en milieu ordinaire des enfants et adolescents en situation de handicap.

¹ Stanislas TOMKIEWICZ (1925 - 2003) : Psychiatre qui a consacré sa vie de médecin aux enfants et adolescents atteints de maladies psychiatriques et/ou de troubles psychiques. Son credo : « l'Attitude Authentiquement Affective » avec les enfants et les jeunes afin qu'ils progressent.

L'association applique selon la réglementation le fonctionnement en dispositif intégré, ce qui entraîne la suppression des SESSAD et l'intégration des modalités d'accompagnement en ambulatoire dans les ITEP.

En 2019, l'association Ar Roc'h et gère :

L'ITEP LES ROCHERS

I.T.E.P « Les Rochers » à Châteaubourg
Antenne de proximité à Fougères

L'ITEP LES RIVIERES

I.T.E.P « Les Rivières » à Combourg
Antenne de proximité à St Malo

L'ITEP TOMKIEWICZ

INSTITUT « Tomkiewicz » à Betton

L'IME « LE 3 MATS »

IME « Le 3 Mâts » à Betton

DES SERVICES TRANSVERSAUX À L'ASSOCIATION

Un CAFS (Centre d'Accueil Familial Spécialisé)
14 agréments « famille d'accueil » sur le département
Un pôle APE (Allo Parlons d'Enfants) :

- *Un service d'écoute téléphonique anonyme*
- *Un service de développement des savoirs faire parentaux*

Un pôle Ressources Handicap Loisirs

UN GCSMS EN COOPERATION AVEC L'ADAPEI 35 (Compétences Parentales, Compétences Professionnelles)

Le PCPE 35 (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées)

L'évolution de l'association montre une diversification de l'activité depuis le milieu des années 2000 et une ouverture constante vers de nouvelles pratiques en coopération avec les acteurs de notre territoire. La logique de parcours nécessite le développement du partenariat et des réponses de proximité au plus près des lieux de vie des jeunes et de leurs familles dans une visée inclusive.

HISTORIQUE DE L'ETABLISSEMENT

1959 : création d'un Institut de Rééducation : 36 places

1969 : modification de l'agrément en Institut Médico Pédagogique

1979 : modification de l'agrément en Institut de Rééducation (IR)

1993 : augmentation de 3 places en internat, soit 39 places

2004 : passage de l'IR en Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique pour les enfants de 8 à 15 ans : 30 places en internat, 5 places en semi-internat, 5 places en centre d'accueil familial

2005 : création du SESSAD pour les enfants de 0 à 18 ans : 16 places

2010 : extension de 16 à 24 places en SESSAD

2013 : évaluation interne

2014 : évaluation externe

2017 : renouvellement de l'autorisation

2018 : modification de la dénomination, passage en dispositif ITEP, modification de l'agrément (0 à 20 ans) : 15 places en internat, 22 places en semi-internat, 5 places en centre d'accueil familial, 24 places en PMO

2019 : signature d'une convention qui régit le fonctionnement en dispositif.

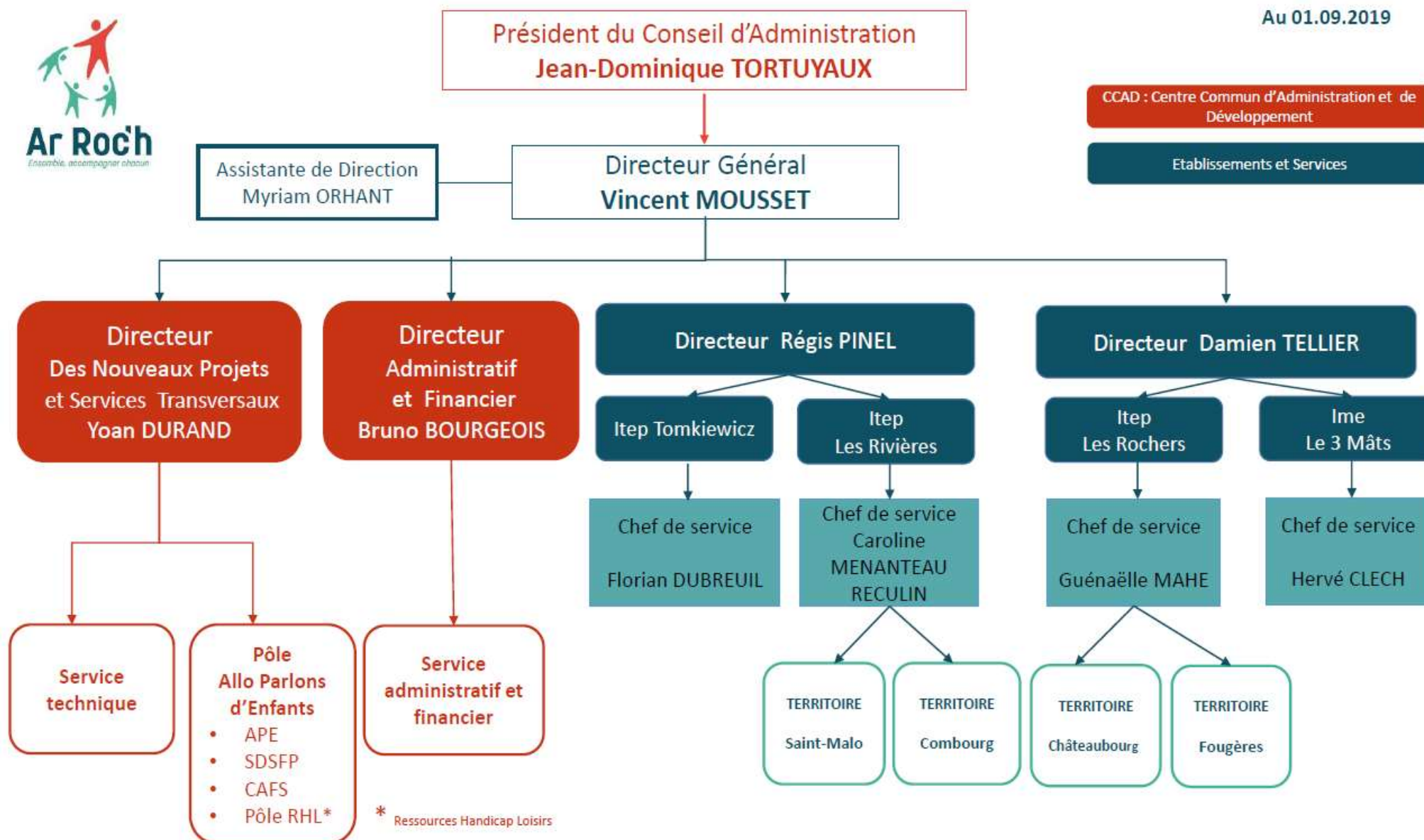
ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION



Au 01.09.2019

CCAD : Centre Commun d'Administration et de Développement

Etablissements et Services



ORGANIGRAMME DE L'ETABLISSEMENT

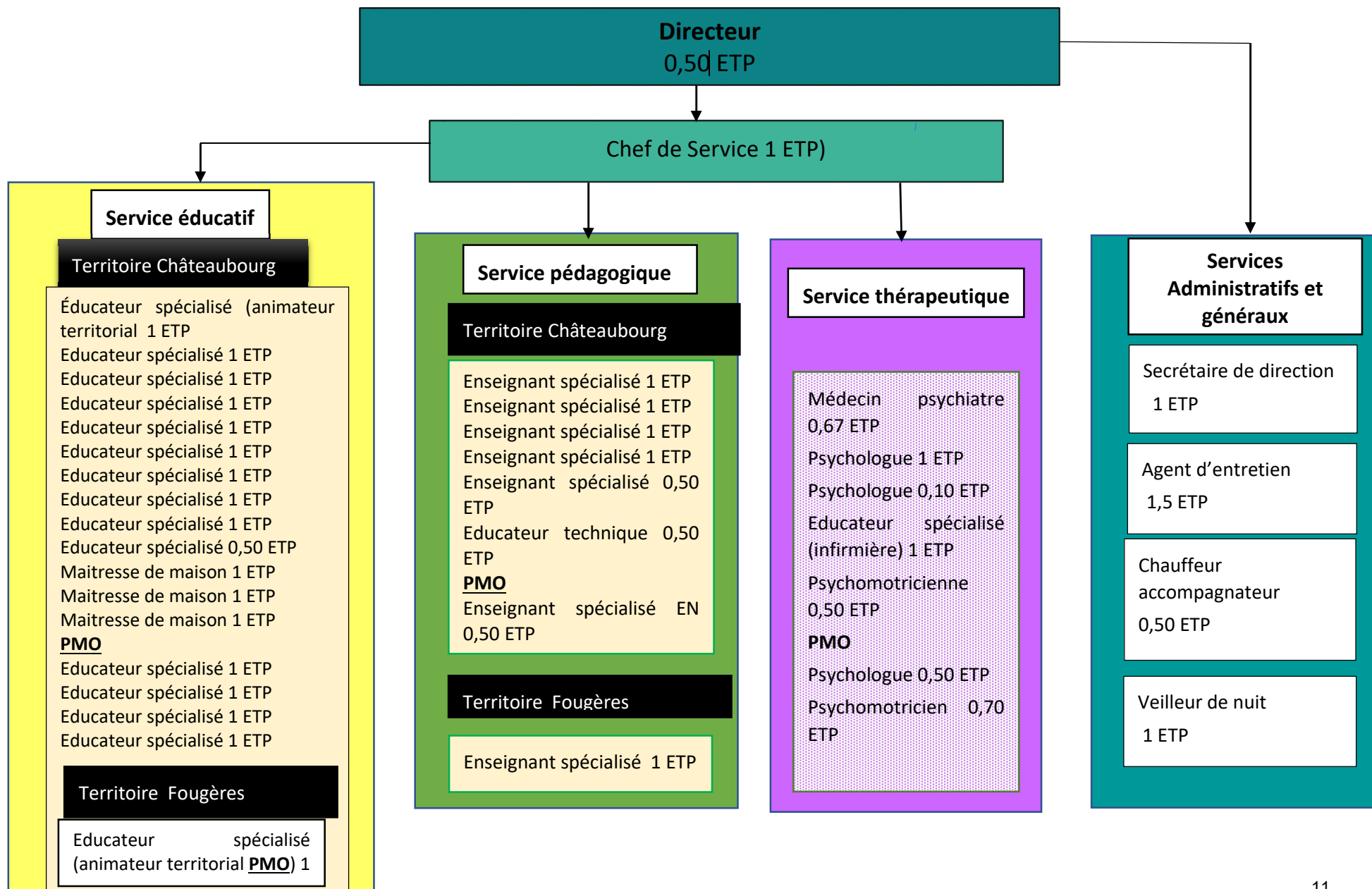


TABLEAU DES EFFECTIFS EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN

Métiers	ETP
Directeur	0.5
Chef de service	1
Secrétaire de direction	1
Chauffeur	0.57
Agent d'entretien	1.5
Veilleur de nuit	1
Educateur spécialisé	14.5
Maitresse de maison	2
Enseignant	5
Educateur technique	0.5
Psychiatre	0.67
Psychologue	1.6
Infirmière	1
Psychomotricien	1.2

LE POSITIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'ETABLISSEMENT

Situé sur le territoire de santé N° 5, l'établissement est situé sur la commune de Chateaubourg avec une antenne sur la commune de Fougères.

Vitré communauté qui compte environ 80360 habitants (Données 2016) dont 7000 habitants environ sur la commune de Chateaubourg (Données 2017)

Chateaubourg est situé à environ 30 kms de Rennes et à 14 kms de Vitré.

Fougères est situé à environ 50 kms de Rennes et à 30 kms de Vitré.

INSCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

Autres ITEP sur le département

Les Rivières : 56 places

Tomkiewicz : 25 places

EDEFS 35 (Fonction publique territoriale) : 95 places

Bas Landry à Bourg Lévêque (Association) : 71 places

Différents services ou instances sont présents sur le territoire et sont en lien avec



l'établissement à différents niveaux :

- CDAS
- Instances territoriales de coordination : CLIC, MAIA, PTA
- Education nationale
- CMPP, CMP, CAMSP
- Protection de l'enfance, PJJ
- Municipalités, centre de loisirs, périscolaire
- Associations de parents et d'usagers
- Structures sanitaires hospitalières, médicales et paramédicales libérales
- Dispositif d'insertion : centre de formation, missions locale, maison familiale rurale, faculté des métiers
- Dispositif logement : Résidence Habitat Jeunes, bailleurs

L'association s'inscrit dans son environnement politique, administratif et dans les orientations de l'État, de l'Agence Régionale de Santé, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, etc.

Elle s'inscrit dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

II. LES VALEURS ET LES PRINCIPES D'ACTION AU REGARD DU PROJET DE L'ASSOCIATION AR ROC'H

LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION AR ROC'H

- **La prévention** de l'accroissement des difficultés psychiques et des troubles du comportement,
- **L'accompagnement** des enfants, adolescents jeunes adultes en situation de fragilité pour qu'ils trouvent leur place dans leur environnement :
 - Au sein de leur famille, tout en soutenant les parents dans l'exercice de la parentalité,
 - Au sein de la société (écoles, vie sociale, loisirs, insertion professionnelle...).
- **L'accessibilité** aux services de droit commun pour les jeunes accompagnés (soins, citoyenneté...)

L'association a la volonté de soutenir et non d'assister, de rendre acteurs et responsables les jeunes.

LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

- Accueillir les jeunes en situation de handicap psychique et leurs familles tels qu'ils sont. C'est-à-dire, les accueillir avec leurs troubles (comportements, problèmes, troubles cognitifs, agressivité...) souvent accompagnés de souffrance, d'incompréhension pour les aider à construire leur parcours et leur projet de vie. Traduire l'ensemble de ces manifestations en espoir, en potentialités, en possible et permettre aux jeunes de découvrir leurs capacités d'apprendre, d'évoluer pour contribuer à leur bien-être et à leur épanouissement.
- Prendre en compte les difficultés, aptitudes et capacités au travers des dimensions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.
- Permettre à chacun d'avoir sa place, se sentir reconnu et accepté par soi-même, par son entourage, son environnement.
- Soigner, éduquer, accompagner pour autoriser l'expression.
- Accéder à la liberté, l'autonomie, la responsabilité et permettre la créativité, la tolérance, l'ouverture.
- Permettre de choisir, de créer ses propres valeurs, ses propres références, dans le respect de la loi, dans le souci de s'intégrer, se socialiser, communiquer, s'épanouir.
- Informer l'environnement en s'inscrivant dans celui-ci, le sensibiliser, faire évoluer le regard de la société.
- Défendre les intérêts moraux et matériels de la population accueillie auprès des autorités.
- Travailler en lien et coopération avec les associations et les autres acteurs de notre territoire pour favoriser le parcours des jeunes, le coordonner dans une dynamique inclusive.

La volonté de l'association est de regarder autrement et de changer le regard au sujet des jeunes en situation de handicap psychique mais aussi d'avoir une vision d'avenir pour adapter ses actions d'accompagnement et de soins aux besoins des publics accueillis. Pour ce faire, elle s'efforce constamment de proposer des réponses aux besoins repérés.

LES VALEURS DE L'ASSOCIATION AR ROC'H

Nos valeurs sont une référence pour l'accueil des enfants, pour la relation avec leur entourage et leur environnement et pour le développement des compétences des professionnels.

HUMANISME

Le jeune est une personne « à part entière ». Il est pris en compte à partir de ce qu'il est, dans le respect et la reconnaissance de son histoire, de son parcours, de sa famille, de sa culture, de sa religion et de sa vie privée, de son intimité, de sa différence.

TOLERANCE

Le respect du jeune, de ses parents et de son environnement passe par l'accueil, l'écoute, la reconnaissance, l'acceptation des différences.

PROTECTION

Le jeune doit disposer d'éléments pour respecter la loi, d'outils pour faire ses choix de vie et les assumer. Le jeune a un besoin de protection qui nécessite un engagement de la part de l'adulte pour lui permettre de se développer et de s'épanouir en toute sécurité.

RESPECT

Il s'agit de respecter et de promouvoir :

- Les droits de l'Homme et de l'enfant,
- La démocratie, en offrant des espaces d'expression, d'écoute et de liberté,
- La laïcité, c'est-à-dire la neutralité et l'impartialité à l'égard des confessions religieuses,
- La solidarité et la fraternité,
- La citoyenneté avec l'apprentissage de la loi, des droits et des devoirs,
- L'éthique et la bientraitance.

SUBSIDIARITE

Pour rendre les jeunes responsables, il faut des adultes responsables ayant une liberté d'agir en fonction de leur niveau de compétence et de leur place. La subsidiarité permet aux responsables de prendre des décisions au plus près des besoins repérés du jeune. Elle permet également aux professionnels de développer leur autonomie et leur responsabilité, leur implication dans le projet associatif.

LES PRINCIPES D'ACTIONS DE L'ETABLISSEMENT AU REGARD DU PROJET ASSOCIATIF

L'accueil, l'écoute et la bienveillance permettent de considérer chaque jeune et chaque famille. Le jeune est au centre de l'action de l'association.

- En ITEP, il n'est pas réduit à ses comportements qui ne sont que des symptômes. L'enfant n'est pas ce qu'il montre, mais un être en recherche et en besoin de références qu'il réclame de façon à ce que l'adulte l'entende.
- Le jeune en IME, quels que soient ses troubles, a des capacités d'évolution et de progrès qui lui permettront d'accéder à davantage d'autonomie et d'aller vers une insertion sociale

L'expression et la participation du jeune et de sa famille sont valorisées. La reconnaissance de chaque jeune entraîne le droit pour chacun à l'expression de ses attentes et de ses demandes. La mise en œuvre d'une action thérapeutique, éducative et pédagogique considère chaque enfant dans le respect de sa singularité.

Le jeune et ses représentants légaux sont associés aux décisions tout au long de l'accompagnement. L'association s'engage à non seulement donner toute la place qui revient naturellement aux parents, mais à ce qu'ils puissent avec d'autres, participer activement aux projets du jeune et de l'association.

La responsabilité de chacun se situe dans un engagement pour la promotion d'une autonomie et d'une résilience forte

La personnalisation de l'accompagnement pour chaque jeune doit permettre une réponse adaptée à ses besoins en matière d'autonomie, d'apprentissage, de soins, d'accès à la vie sociale.

L'innovation et la recherche pour adapter et améliorer continuellement la qualité de l'accompagnement.

La formation des salariés est indispensable au développement des compétences pour une démarche continue d'amélioration de la qualité de l'accompagnement.

Le dialogue social entre la direction et les instances représentatives du personnel permet la prise en compte de la qualité de vie au travail qui participe à la qualité de l'accompagnement.

L'éco-responsabilité est un principe fort qui guide les choix de fonctionnement de l'association et donc de l'établissement.

III. LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT AU REGARD DES AUTORISATIONS, DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Les règles qui régissent la mission des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillant des enfants ou adolescents handicapés sont définies par les lois, décrets, arrêtés et circulaires, complétés par les documents issus de l'association gestionnaire.

Ces établissements élaborent leur action en s'appuyant sur ces différents cadres juridiques et associatifs définis pour les besoins et le développement de l'enfant et de l'adolescent. Ces textes déterminent également un ensemble d'objectifs et de moyens à mettre en œuvre.

Ces grands textes cadres sont les suivants :

- La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, codifiée dans le Code de l'action sociale et des familles.
- La loi n° 102-2005 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, et la citoyenneté des personnes handicapées, codifiée dans le Code de l'action sociale et des familles.
- Articles L.311-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.
- Articles D.312-59-1 à D.312-59-18 et D. 312-64, D. 312-65 et D. 312-70 à D. 312-82 du Code de l'action sociale et des familles.
- Décret n°2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé.
- Circulaire interministérielle DGAS/DGS/SD3C/SD6C n°2007-194 du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charges des enfants accueillis.
- Instructions N°DGCS/3B/2017/241 du 2 juin 2017 relative au déploiement du fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD.

Selon le Code de l'action sociale et des familles, les missions des ITEP sont les suivantes :

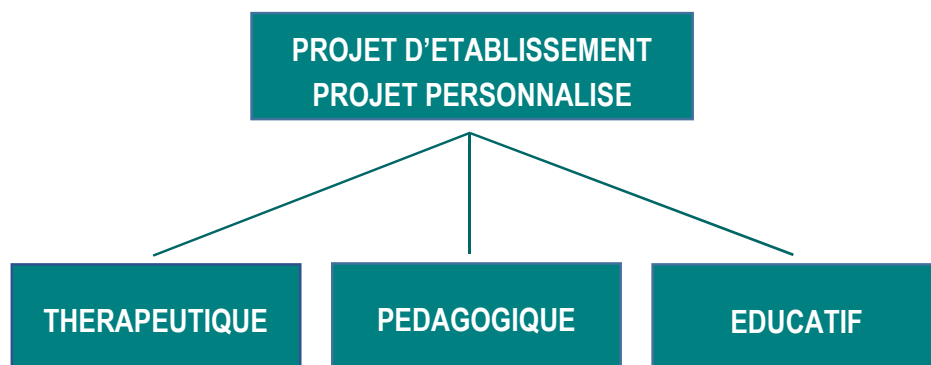
- D'accompagner le développement des enfants, adolescents et jeunes adultes qu'ils accueillent au moyen d'une intervention interdisciplinaire ;
- De dispenser des soins et des rééducations ;
- De favoriser le maintien du lien des intéressés avec leur milieu familial et social ;
- De promouvoir leur intégration dans les différents domaines de la vie, notamment en matière de formation générale et professionnelle ;
- D'assurer, à l'issue de l'accompagnement, un suivi de ces personnes ;
- De participer, en liaison avec les autres intervenants compétents, à des actions de prévention, de repérage des troubles du comportement et de recherche de solutions adaptées.

Les trois dimensions contenues dans l'intitulé des instituts « thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques » constituent les principes de base de leur intervention.

- ✓ La dimension « thérapeutique » comprend la mise en œuvre de prestations de soins adaptées à la problématique de l'enfant. Il peut s'agir de soins spécifiques, de prescriptions médicamenteuses visant à apaiser certains symptômes envahissants ou invalidants ou de soins somatiques.
- ✓ La dimension « éducative » permet à chaque jeune de travailler notamment sa subjectivité, ses représentations personnelles, son rapport au monde, sa manière d'aborder les savoirs et les connaissances, grâce à une mise en situation d'expériences nouvelles. Les actions éducatives comportent le soutien à la scolarité, la socialisation et les relations avec autrui, l'apprentissage et la prise en charge de soi-même ou encore l'ouverture au monde par le biais d'activités sportives et culturelles.
- ✓ Enfin, dans son volet pédagogique, l'ITEP favorise le maintien ou prépare le retour des jeunes dans les établissements scolaires. L'équipe pédagogique, constituée en unité d'enseignement, met en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs prévus dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de chaque enfant.

LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Les modalités d'accompagnement s'appuient sur le trépied suivant :



Le fonctionnement en dispositif intégré ITEP permet une offre de service qui s'adapte à chacun. En proposant des séquences éducatives, pédagogiques et/ou thérapeutiques, nous accompagnons le jeune dans sa reconstruction.

L'accompagnement en ITEP permet au jeune d'exprimer ses troubles, ses tensions dans un cadre structuré, des lieux ressources.

L'accompagnement doit faire sens pour le jeune en fonction de ses besoins. L'adaptation de l'offre à ses besoins permet une fluidité dans son parcours.

Le trépied offre une enveloppe sécurisante, soignante, rassurante, contenant, un portage institutionnel.

Le portage institutionnel permet de tendre vers l'investissement du jeune dans les différentes sphères et axes de son accompagnement.

Est soignant, tout ce qui fait levier pour engendrer du changement chez un enfant, que ce soit au niveau thérapeutique pur (thérapies individuelles, groupales, traitement médicamenteux...) ou par d'autre biais (articulation du trépied, travail avec la famille, placement, séparation, lieu ressource...) ou les deux.

Peut également être soignant ce qui s'attache à compenser les difficultés développementales et/ou relancer et/ou soutenir le processus d'évolution.

Le trépied garantit que toute intervention institutionnelle a des **effets** éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques, mais que pour les **projets** éducatifs, pédagogiques, et thérapeutiques, chaque pied a une spécificité d'intervention.

Le lien entre les trois pieds est fondamental, chaque pied travaille pour porter les deux autres et permettre l'équilibre.

L'établissement, de par son agrément, est ressource et mets à disposition des enseignants les compétences des professionnels pluridisciplinaires en fonction des besoins et des demandes. Pour que les enseignants du droit commun puissent avoir un soutien dans le domaine spécialisé, la fonction de personnes ressource est en expérimentation pour observer, étayer, proposer des outils et des manières de faire à l'enseignant.

Accompagnement en internat

L'internat est un outil thérapeutique pour le jeune en fonction de sa problématique psychique ou sociale. Il fait suite à une indication de mise à distance du milieu familial, une séparation thérapeutique, une mise en sécurité, un besoin de répit pour la famille. Il répond à un besoin de ritualisation, de socialisation, ce que permet l'expertise et la pratique de l'équipe pluridisciplinaire.

Accompagnement en familles d'accueil

L'accompagnement en famille d'accueil se substitue au collectif pour un jeune qui a une indication d'accompagnement en internat. Il permet un temps de répit de jour et de nuit.

Accompagnement en accueil de jour

L'accompagnement en accueil de jour permet au jeune de vivre une inclusion en lui offrant des temps de répit.

L'établissement peut être facilitateur pour permettre à un jeune présentant des troubles psychiques psychiatisé d'aller vers la socialisation.

Accompagnement en milieu ordinaire

L'accompagnement en ambulatoire ou milieu ordinaire se fait sur le lieu de vie du jeune, dans son environnement scolaire et social.

Lieux ressources

Des prestations peuvent être proposées dans des lieux ressources, sur des temps définis, en fonction des besoins du jeune : bienvenue à la ferme, éducateurs libéraux...

Service de Développement des Savoir Faire Parentaux (SDSFP)

Un CAFS (Centre d'Accueil Familial Spécialisé)

Un pôle APE (Allo Parlons d'Enfants) :

- *Un service d'écoute téléphonique anonyme*

- *Un service de développement des savoirs faire parentaux*

Un pôle Ressources Handicap Loisirs

IV. LES EVOLUTIONS MAJEURES AUXQUELLES L'ETABLISSEMENT DOIT FAIRE FACE ET LE PROJET DE LA DIRECTION

LES ORIENTATIONS RETENUES DU SCHEMA D'ORGANISATION REGIONAL ET INSCRITS AU CPOM

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 1 : Apporter une réponse adaptée et évolutive aux besoins de chaque personne en situation de handicap :

1. Politique de santé et territoire
2. Les parcours et les partenariats
 - Adapter nos offres de soins et d'accompagnement aux besoins des usagers pour permettre une fluidité et continuité de leurs parcours
 - Développer les dispositifs d'aide aux aidants
 - Développer ou renforcer l'inclusion dans les dispositifs de droit commun
 - Dynamiser les partenariats et la coopération sur les territoires

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 2 : Améliorer en continu la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap

1. Les outils d'évaluation et les indicateurs
 - Mettre en œuvre des outils d'évaluation permanent de nos pratiques et des indicateurs d'amélioration de la qualité des accompagnements
2. Le développement de l'offre :
 - Permettre à l'association de mettre en œuvre son projet et d'assurer de manière optimum ses fonctions de gestionnaire et d'employeur pour son développement
 - Préserver la capacité d'innovation de l'association et mettre en place une organisation adaptée aux enjeux de demain

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 3 : Mettre en place une organisation efficiente au service des personnes

- Développer, communiquer sur nos compétences et expériences en termes d'éducation, de handicap et de santé mentale au service des enfants, des adultes et des familles
- Partager nos compétences et former les professionnels aux spécificités de nos accompagnements et à leur évolution

LE PROJET DE LA DIRECTION

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'ETABLISSEMENT DEFINIS POUR LES CINQ ANS A VENIR

ORIENTATION 1 : Renforcer la participation des jeunes et des familles et/ou du représentant légal

- Développer la représentativité des familles et/ou du représentant légal
- Améliorer la dimension de la participation collective des familles et/ou des représentants légaux : CVS, conseil d'établissement, instances....
- Améliorer la dimension de la participation individuelle du jeune et de sa famille et/ou son représentant légal dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement du jeune

ORIENTATION 2 : Adapter et diversifier l'offre au service du parcours du jeune, de sa famille et/ou de son représentant légal

- Passer de la logique de liste d'attente à la logique de file active
- Développer l'offre modulaire pour accompagner les jeunes
- Développer l'expertise par rapport à l'accompagnement des jeunes 0-6 ans
- Les Rochers, les Rivières, IME ; développer l'expertise par rapport aux jeunes adultes

ORIENTATION 3 : Favoriser la dynamique inclusive

- Favoriser le maintien et l'inclusion des jeunes dans les dispositifs de droits communs au regard de leurs capacités
- Se positionner comme établissement pouvant être incluant

ORIENTATION 4 : Développer les réseaux et les partenariats sur les territoires

- S'inscrire sur le territoire et développer de la lisibilité en allant vers les partenaires et les instances
- Développer les partenariats avec les acteurs de la petite enfance

ORIENTATION 5 : Développer l'expertise et les compétences

- Consolider et s'approprier le fonctionnement en dispositif
- Développer la mutualisation de formation et l'échange d'expériences
- Accompagner l'évolution des pratiques et l'évolution des métiers

ORIENTATION 6 : Structurer la démarche d'amélioration continue de la qualité

- Harmoniser et mettre en conformité les outils de la loi 2002 et obligations réglementaires
- Harmoniser les outils internes : rapports d'activité, règlement de fonctionnement, contrats de séjour, DIPPC, livret d'accueil du nouveau salarié, fiche de poste...

V. CARACTERISATION DE LA POPULATION ACCUEILLIE, EVOLUTIONS DES BESOINS ET DES ASPIRATIONS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

DESCRIPTIF DE LA POPULATION ACCUEILLIE

Les Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques - ITEP - accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

L'indication d'orientation d'ITEP peut être ainsi déclinée :

- Ce sont les difficultés psychologiques des enfants, adolescents ou jeunes adultes, qui constituent le premier élément d'indication vers l'ITEP. Leur intensité et leur caractère durable en constituent un des éléments essentiels. Les manifestations perturbant la scolarisation et la socialisation, qu'elles s'expriment sur un mode d'extériorisation ou de retrait, ne sont pas d'ordre passager, circonstanciel ou réactionnel. Il s'agit de symptômes liés à des difficultés psychologiques importantes qui perdurent ;
- Les enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés sont par ailleurs engagés dans des processus complexes d'interactions entre leurs difficultés personnelles, leur comportement et leur environnement, et sont en situation ou risque de désinsertion familiale, scolaire ou sociale ;
- Ce processus handicapant implique nécessairement la mise en œuvre de moyens éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques conjugués pour restaurer leurs compétences et potentialités, favoriser le développement de leur personnalité et rétablir leur lien avec l'environnement et leur participation sociale. Cette approche interdisciplinaire constitue une des spécificités des ITEP.

Aussi une orientation vers les ITEP est-elle le plus souvent envisagée, lorsque les interventions des professionnels et services au contact de l'enfant : protections maternelles et infantiles (PMI), centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), réseaux d'aides, centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), services de psychiatrie infanto juvénile, pédiatres, pédopsychiatres, n'ont pas antérieurement permis la résolution de ces difficultés psychologiques.

Il convient de remarquer que d'une façon générale, les ITEP ne sont pas adaptés à l'accueil d'enfants et adolescents autistes ou présentant des troubles psychotiques prédominants, ou des déficiences intellectuelles importantes, qui requièrent d'autres modes d'éducation et de soins, et qui pourraient souffrir de la confrontation avec des jeunes accueillis en ITEP.

LA POPULATION ACCUEILLIE EN QUELQUES CHIFFRES

	Entre 2016 et 2018
Entrées	32
Sorties	23

Pourcentage de filles et de garçons

	Entre 2016 et 2018
Filles	3%
Garçons	97%

➤ La moyenne d'âge est de 13 ans.

➤ La durée moyenne de séjour est de 4,5 ans.

➤ Lieux de vie pour 2018 :

- 18% des enfants étaient en Familles d'Accueil
- 88% au domicile parental

➤ A la sortie :

- 35% des jeunes ont été orientés en établissement médico-social,
- 65% sont retournés au domicile.

➤ Nombre de PAG - Plan d'Accompagnement Global qui sont à la demande de l'établissement :

➤ Nombre de PAG - Plan d'Accompagnement Global qui sont à la demande de partenaires : 4

VI. L'EXERCICE DES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

1. ADMISSION, ACCUEIL

Obligations de l'établissement

L'Admission dans une structure médico-sociale, et donc dans un ITEP fonctionnant en dispositif intégré, est décidée par le directeur.

L'admission constitue un moment important pour le jeune et ses parents. La qualité de sa préparation et de son déroulement aura une incidence importante sur le déroulement du parcours.

L'admission, en ITEP fonctionnant en dispositif intégré, est conditionnée par une notification. Celle-ci est prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui a été saisie par la famille d'un enfant qui rencontre des difficultés. La CDAPH prend toutes les décisions concernant les aides et les prestations à la lumière de l'évaluation menée par l'équipe pluridisciplinaire mise en place au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : besoins de compensation et élaboration du plan personnalisé de compensation du handicap.

La notification délivrée est une formalité par laquelle on porte à la connaissance du demandeur et des organismes intéressés, la décision prise par la CDAPH et notamment le Plan Personnalisé de Compensation.

S'en suit la décision d'orientation transmise par courrier à la personne concernée ou à son représentant légal quand il s'agit de mineurs. La décision d'orientation est motivée, il y est entre autres précisé le type d'établissement correspondant aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent. C'est à la famille de prendre contact avec le ou les établissement(s) ou service(s) désigné(s).

Les décisions de la CDAPH sont exécutoires, elles s'imposent aux établissements et services du secteur médico-social dans la limite des places disponibles.

L'Etablissement se doit donc de recevoir et d'étudier les demandes d'admission de jeunes qui détiennent une notification et/ou une décision d'orientation de la MDPH précisant que l'établissement peut répondre à leurs besoins et attentes identifiés.

Lorsque, après consultation de l'équipe interdisciplinaire, le directeur est amené à considérer que l'admission dans son établissement est contraire à l'intérêt de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte, ou qu'il n'y a pas de place disponible, il en réfère à la MDPH, qui peut, en lien avec la famille, rechercher une solution plus appropriée.

En tout état de cause une fois l'admission prononcée, il ne pourra être mis fin à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte sans une décision préalable de la CDAPH.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche nationale Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) et de la Loi de Modernisation de notre Système de Santé du 26 janvier 2016, il est instauré un Plan d'Accompagnement Global (PAG) qui complète le plan personnalisé de compensation en cas d'indisponibilité ou d'inadaptation des réponses connues ; en cas de complexité de la réponse à apporter, ou de risque ou de constat de rupture du parcours de la personne.

Un PAG peut également être proposé dans la perspective d'améliorer la qualité de l'accompagnement. Ce PAG est élaboré sur proposition de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH avec l'accord préalable de la personne concernée ou de son représentant légal

Le PAG contient :

- Le nom des établissements et services médico-sociaux vers lesquels l'enfant, l'adolescent ou l'adulte est orienté
- La nature et la fréquence de l'ensemble des interventions « requises dans un objectif d'inclusion : éducatives et de scolarisation, thérapeutiques, d'insertion professionnelle ou sociale, d'aide aux aidants... »
- L'engagement des acteurs chargés de sa mise en œuvre opérationnelle
- Le nom d'un coordonnateur de parcours

Une admission peut donc être réalisée au sein de l'ITEP dans le cadre d'un PAG.

Au sein de l'établissement

Admission

L'admission se fait sur notification de la CDAPH qui statue sur l'orientation.

L'établissement reçoit les notifications émises par la MDPH concernant les jeunes de son territoire.

Les parents font une demande d'admission. A cette occasion, ils rencontrent le directeur de l'établissement. Une visite peut être organisée à leur demande.

Un temps de réflexion leur est proposé pour leur permettre de prendre la décision de maintenir leur demande.

L'accueil téléphonique est le premier contact des parents avec l'établissement.

Les secrétaires de l'association sont formées à l'entretien téléphonique pour mettre en place dans les établissements un accueil de qualité : chaque secrétaire écoute, rassure, conseille si besoin.

La demande d'admission est mise en liste d'attente.

Lorsqu'une place se libère dans le dispositif :

ETAPE 1 :

- Rencontre **parents/ enfants/ directeur** : objectif : faire un état des lieux de la situation
- Rencontre avec le **médecin psychiatre et le psychologue**
- Rencontre d'une heure maximum entre l'enfant **et l'éducateur**

En cas d'absence du médecin psychiatre

Rencontre avec les parents, le jeune, le psychologue et un éducateur

Rencontre avec les parents et le psychologue

Rencontre avec le jeune et l'éducateur

- Etude de la situation sociale et prise de connaissance des différents partenaires par **le chef de service**
- Prendre contact avec l'école/collège pour échanger sur la situation scolaire

ETAPE 2 :

- Présentation de la situation en **Diapason** pour valider la continuité de l'admission.
- Décision des modalités★ de la période d'observation et de la fréquence des rencontres par pied

(Présence de l'éducateur qui a réalisé la rencontre à la réunion diapason)

★**Modalités** : internat/ accueil de jour/ PMO/ groupe/ classe extérieure/ UEE/ Classe à l'interne...



Si admission
non validée

- Courrier du directeur à la MDPH si besoin appuyé par un courrier du psychiatre
- Annonce aux parents de la démarche par le directeur



Si admission
validée

- Mise en place des modalités de la période d'observation d'un mois décidées en amont.

ETAPE 3 : Période d'observation

Cette étape est d'une durée d'un mois où les professionnels du trépied rencontrent l'enfant dans ses différents lieux de vie potentiels. L'enfant peut être amené aussi à passer quelques jours à l'internat si nous en mesurons le besoin.

A noter que cette période d'observation peut être renouvelée si besoin.

Cf. Protocole période d'observation

ETAPE 4 :

- Retour sur la période d'observation en réunion diapason avec bilan :
 - ➔ Présence de l'éducateur et de l'enseignant ayant rencontré l'enfant
- Décision sur la date de l'admission et du nom du coordinateur et accompagnateur de projet
- L'objectif étant de croiser les regards et ainsi d'apporter différents angles de vue.

ETAPE 5 :

- **RDV pour la signature du DIPC ou contrat de séjour** avec le directeur, les parents et l'enfant.

ETAPE 6 :

- **Arrivée de l'enfant à l'ITEP**

PARTICULARITES

☛ Passation : ITEP/ PMO - PMO/ ITEP:

Réunion de passation dans le mois entre ITEP et PMO avec le coordinateur de projet et l'équipe du trépied, quand la décision d'un changement de modalité d'accompagnement dans le dispositif est actée.

☛ Pour l'admission des PAG

Dans ce cadre,

1- Rencontre psychiatre/ Psycho

2- Validation admission + nomination des modalités d'intervention en diapason sur le même temps

Pour ce type d'admission, il n'y aura pas de période d'observation car le jeune aura été rencontré à de nombreuses reprises par les éducateurs, enseignants et/ ou thérapeutes dans le cadre du PAG

Admission dans le cadre d'un PAG

Le département a été pilote dans la modalité PAG en 2017.

Le PAG a été mis en place pour tous en 2018. Il est révisable tous les ans.

Le PAG permet d'accompagner un jeune partiellement en lien avec d'autres partenaires. Il peut représenter un travail préparatoire à l'entrée en ITEP lorsque le jeune est « en attente d'une solution ».

Le PAG est demandé par les parents auprès de la MDPH. Le directeur ou l'animateur de territoire représente l'établissement au GOS (Groupe Opérationnel de Synthèse). Le coordinateur de parcours est nommé dans cette instance.

Lorsque le jeune en PAG est admis dans l'établissement, les partenaires s'engagent théoriquement à maintenir leurs interventions.

Pour les jeunes accompagnés par l'établissement, le PAG est demandé par les parents soutenus par l'établissement.

Le coordinateur de parcours reste en contact avec la MDPH et l'interpelle si besoin.

Renouvellement de la notification par la MDPH

L'établissement est porteur du dossier lorsque le jeune est admis. Les familles restent destinataires des pièces envoyées par la MDPH.

Le dossier et la demande sont de la responsabilité des parents. Ils reçoivent une notification leur indiquant la nécessité de renouveler la notification par la MDPH.

Pour certains parents, cela peut représenter une difficulté et provoquer une rupture de parcours pour le jeune.

2. ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DES PERSONNES DANS LE CADRE D'UN PARCOURS INCLUSIF

Obligations de l'établissement

De manière générale, la loi du 2 janvier 2002 indique que :

- Chaque usager a le droit à un accompagnement adapté aux spécificités de la personne, à ses aspirations et à ses besoins (y compris de protection), à l'évolution de sa situation (âge, pathologie, parcours, environnement relationnel...), respectant son consentement éclairé (ou, à défaut, celui de son représentant légal) ;
- Chaque usager a le droit d'exercer un choix dans ces prestations adaptées (dans le respect de l'éventuel cadre judiciaire) ;
- Chaque usager a le droit de participation directe ou via son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui le concerne.

Au regard de cette loi cadre et des autres dispositions réglementaires et recommandations existantes, l'établissement doit établir pour chaque enfant ou adolescent un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) intégrant 3 composantes : pédagogique, éducative et thérapeutique. Il est conçu et mis en œuvre sous la responsabilité du directeur de l'établissement, en cohérence avec le plan personnalisé de compensation de chacun des enfants ou adolescents accueillis. Le PPA intègre en particulier la réalisation du Projet Personnalisé de Scolarisation élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

La famille est associée à l'élaboration du PPA, à sa mise en œuvre, à son suivi régulier et à son évaluation.

Ce PPA est en effet co construit avec les parents ou le représentant légal afin qu'ils donnent leur avis et accord concernant les décisions relatives à l'évolution de l'accompagnement, y compris les évolutions des modalités d'accompagnement ou de scolarisation de l'enfant,

En ITEP fonctionnant en dispositif intégré, il convient de remettre aux parents ou au représentant légal, pour accord et signature, la fiche de liaison, en cas de modification des modalités d'accompagnement médico-social et/ou de scolarisation. Cette fiche de liaison est une fiche type annexée à l'instruction N° DGCS/3B/2017/241 du 2 juin 2017 relative au déploiement du fonctionnement en dispositif intégré des ITEP

Elle doit également être transmise notamment à la MDPH.

L'ensemble des professionnels sont aussi associés à l'élaboration du PPA ainsi que les partenaires (services de pédopsychiatrie/psychiatrie, ASE, PJJ, enseignant - représentant les services académiques ...) afin de construire l'articulation des acteurs et d'élaborer, mettre en œuvre et évaluer PPA du jeune. En ITEP fonctionnant en dispositif intégré, pour chaque enfant ou jeune, un référent de parcours est désigné (coordinateur de projet). Il est nécessairement membre de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) et participe à la construction du PPA (cf. chapitre relatif à l'Accompagnement pédagogique et de scolarisation).

De même, que ce soit en ITEP fonctionnant en dispositif intégré, pour développer la fluidité du parcours d'accompagnement personnalisé, il convient de mettre en place une organisation permettant d'éviter les ruptures. Par exemple, l'évolution du PPA est envisagée avec l'ensemble des partenaires intervenant dans l'accompagnement de l'enfant ou du jeune et l'échange d'informations est recommandé afin de faciliter la cohérence du parcours.

Enfin, dans un souci d'inclusion, lors de la mise en œuvre des PPA, il est essentiel de toujours penser quand cela est possible, à la mobilisation des dispositifs de droit commun, à l'accompagnement dans le milieu de vie ordinaire et ce dans les respects des droits fondamentaux et des principes définis par les Lois de la République dont la liberté de conscience, la liberté de choix ...

En effet, l'inclusion c'est la possibilité pour chaque citoyen qui le souhaite :

- D'avoir accès à l'ensemble des services (emploi, éducation, santé, culture, sport, logement...), quels que soient ses différences, son lieu de vie, son état de santé...
- D'être acteur de son parcours de vie et de soins,
- De participer au projet collectif de notre société,
- D'échanger avec les autres,
- D'avoir la parole ou la possibilité de s'exprimer,
- De faire des choix, et notamment de dire non, voire de s'exclure.

(Extrait du positionnement de l'URIOPSS Bretagne sur la transformation de l'offre en vue de l'Inclusion Janvier 2019)

Le PPA au sein de l'établissement

Depuis mars 2019, l'établissement a mis en place une expérimentation sur deux ans sous forme de formation-action pour entrer dans la démarche de co construction partagée entre parents et professionnels. Cette formation permet de travailler sur les postures professionnelles dans l'objectif de prendre en compte la place des parents.

Depuis septembre 2019, les parents sont invités à participer à la réunion « projet d'accompagnement de l'enfant ».

De la mission de répondance à la mission de coordinateur de projet

L'association utilise depuis de nombreuses années la notion de répondance. Elle consiste à s'assurer de la mise en œuvre du projet personnalisé, défini en équipe, pour chaque jeune au sein de l'établissement. Le répondant a pour ce faire une délégation du directeur.

La répondance renvoie à la subsidiarité et à la responsabilité que chacun peut exercer pour répondre au plus près des besoins des enfants.

Aujourd'hui, ce terme de répondance évolue en adéquation avec un fonctionnement en dispositif intégré davantage tourné vers les parcours, dans une dynamique inclusive. Ceci renforce le travail de co-construction avec les familles et/ou représentants légaux et les coopérations avec les partenaires du territoire.

À partir de septembre 2019, le terme de Coordinateur de Projet remplace le terme de répondant. Il renvoie à la dimension de l'articulation.

Le coordinateur de projet, par délégation du directeur, est garant et responsable de la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement, élaboré conjointement par l'équipe et les parents.

- Il est nommé par le directeur après concertation avec l'équipe dès l'admission du jeune, un suppléant est également nommé dès l'admission pour assurer la continuité du suivi du PPA.
- Il est l'interlocuteur privilégié des jeunes, des parents et des partenaires.
- Il rédige les écrits et assiste aux réunions de PPA des jeunes pour lesquels il est missionné.
- Il participe à des réunions extérieures concernant les jeunes pour lesquels il est missionné.
- Il a un rôle d'alerte et d'information des éléments concernant la vie du jeune qui sont nécessaires à la mise en œuvre de l'accompagnement proposé. Il utilise les instances institutionnelles prévues pour communiquer ou établit un lien direct avec son supérieur hiérarchique.
- Il se préoccupe de l'ensemble du parcours du jeune et coordonne les actions en lien avec la mise en œuvre du PPA.
- Selon le choix effectué par l'établissement, « un accompagnateur de projet » peut être nommé pour mieux répondre aux besoins repérés, garantir la croisée des regards et l'interdisciplinarité. Le binôme permet également de sortir d'une relation duelle avec le jeune, les parents ou les partenaires. Aussi, il occupe une fonction tierce, ce dernier est choisi en fonction du projet du jeune. L'accompagnateur de projet peut être changé lors d'un PPA au regard du projet du jeune.

L'articulation du trépied au travers du PPA

Une trame « projet » est formalisée. Elle est utilisée soit pour préparer le projet d'accompagnement du jeune, soit pour sa formalisation. Elle est organisée en 5 parties : éducatif, pédagogique, thérapeutique, partenaires et familles.

En réunion, à partir de la trame projet, chaque corps de métier exprime ses observations, les besoins du jeune. Les objectifs généraux déclinés en objectifs spécifiques sur les trois champs sont définis, ainsi que les moyens à mettre en œuvre.

Les accompagnants familiaux du service SDSFP peuvent transmettre un écrit aux coordinateurs de projet avant la réunion. Un écrit doit être transmis par les familles d'internat et lieux ressources aux coordinateurs de projet.

Un écrit complémentaire est transmis par le service SDSFP et le CAFS, si ceux-ci ont une intervention auprès du jeune ou de sa famille.

Le projet personnalisé d'accompagnement est évalué une fois par an.

Il peut être évalué si besoin en réunion de coordination à la demande des professionnels.

En effet, un élément du projet peut être ajouté ou supprimé en fonction de l'évolution du jeune (ex: proposition famille d'internat, augmentation du temps d'inclusion scolaire). La famille est par la suite informée par le coordinateur de projet. Seul un changement de modalité d'intervention amènerait à un nouveau PPA auprès des parents

Une fiche de liaison engage les établissements à communiquer les modifications de modalités d'accompagnement à la MDPH.

3. BIENTRAITANCE ET PREVENTION DE LA MALTRAITANCE

Obligations de l'établissement :

La prévention et le traitement de la maltraitance dans les établissements et les services sociaux et médico-sociaux est de la responsabilité de la direction de chaque établissement et service accueillant des personnes vulnérables.

Cela passe entre autres par :

- Un renforcement de la vigilance au niveau du recrutement des professionnels et de l'accueil des bénévoles qui interviennent auprès des personnes
- Un soutien régulier des professionnels et intervenants via de l'information, des actions de formation, de l'analyse de pratiques...

Par ailleurs, dans le but d'améliorer la détection précoce des situations à risque et de favoriser le traitement immédiat des situations de maltraitance, et, de manière plus générale, de toutes situations préoccupantes, il convient que les autorités administratives compétentes soient informées, dans les meilleurs délais sans oublier, le cas échéant, lors d'événements particuliers, les autorités judiciaires.

En effet, l'établissement doit ainsi informer sans délai les autorités administratives de tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation susceptible d'affecter l'accompagnement des usagers ou le respect de leurs droits et de tout événement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes accompagnées.

L'établissement doit également signaler auprès des autorités tout acte de violence ou de négligence (privations, mauvais traitements ou atteintes sexuelles, etc.) infligé à une personne en état de vulnérabilité en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique.

Cette information est toujours confirmée par écrit en utilisant le protocole de signalement des événements indésirables signé entre la structure et les autorités de contrôle dont elle dépend.

Y sont précisés : la nature des faits, les circonstances dans lesquelles ils sont survenus, les dispositions prises pour remédier aux carences ou abus éventuels et, le cas échéant, pour faire cesser le danger, les dispositions prises à l'égard de la victime et, le cas échéant, de l'auteur présumé en cas de maltraitance, l'information des familles ou des proches ...

Le conseil de la vie sociale est également avisé des faits.

Lors de l'embauche de tout salarié et l'accueil de bénévole :

- Un extrait de casier judiciaire B2 (Art L133-6-1 du code de l'action sociale et des familles).
- Dans chaque profil de poste, sont précisées les missions du salarié et ses délégations ainsi que le respect des droits des personnes et en particulier l'intimité de la personne et la confidentialité des dossiers ;
- Le projet d'établissement ou de service en cours est explicité et mis à disposition. Sont précisées les missions et les valeurs fondamentales de la structure, dont le respect des droits de la personne accueillie ;
- Le règlement intérieur est remis et les articles relatifs au respect des usagers sont explicités ;
- Le règlement de fonctionnement, la charte du bénévolat, les documents relatifs à la qualité sont explicités et mis à disposition. L'attention est attirée sur les articles relatifs au respect des usagers et sur le rôle de tout salarié et de tout bénévole de veiller à favoriser la bientraitance ;
- Les bénévoles sont tenus de respecter les mêmes règles de confidentialité, de respect et de bientraitance vis-à-vis des usagers.

Au sein de l'établissement :

Les valeurs associatives sont nommées, incarnées, souvent rappelées et soutiennent la posture des professionnels.

L'association met en place et participe à une instance de réflexion multi partenariale sur l'éthique.

Des journées associatives permettent aux professionnels des structures de se retrouver pour aborder des thématiques qui les concernent.

La culture associative qui s'appuie sur la spécificité ITEP, « le trépied » éducatif, thérapeutique, pédagogique permet de décroiser la vision que les professionnels ont du jeune. Ces fondamentaux favorisent la fluidité du travail d'équipe pluridisciplinaire et le passage de relai si besoin. Cette fluidité s'appuie et est favorisée par les chefs de service, les référents pédagogiques et les référents thérapeutiques. Le référent pédagogique est parfois un éducateur.

Chaque établissement fait un bilan annuel qui valide l'implication et le travail de l'année pour l'équipe, cette valorisation favorise des conditions de travail favorables dans l'intérêt des jeunes accompagnés et des parents.

Les équipes bénéficient d'analyses de pratiques accompagnées par un intervenant extérieur.

La supervision mensuelle permet de renforcer la cohésion d'équipe.

Les instances telles que les points cliniques permettent un croisement des regards dans l'intérêt des jeunes accompagnés.

La psychologue et le médecin psychiatre sont à la disposition des professionnels pour avoir un éclairage sur l'accompagnement d'un jeune.

En complément, les professionnels prennent des temps informels lorsqu'ils ont besoin d'un autre regard.

Les réunions de coordination et les réunions d'équipes soutiennent également la posture professionnelle.

La formation continue permet une prise de recul et de questionner les pratiques.

Les responsables hiérarchiques sont à l'écoute des familles, des jeunes et des salariés au sujet des situations difficiles qu'ils peuvent vivre au quotidien.

Les déclarations d'évènements indésirables

L'établissement a signé le protocole de traitement des événements indésirables avec l'ARS, l'Agence Régionale de Santé.

Les fiches de déclarations d'évènements indésirables sont à disposition des professionnels. Elles sont traitées par la direction selon le protocole établi.

Pour toutes évènement indésirable, le déclarant fait une proposition de réponse à la situation et le directeur statue sur la suite à donner à l'évènement.

La gestion des situations de violence

L'établissement dispose d'un lieu d'apaisement, d'une permanence éducative pour faire relai en amont lorsqu'un jeune risque d'entrer « en crise ».

Le lieu d'apaisement est une salle avec un règlement et un protocole d'usage validé par la médecin psychiatre et le directeur.

(Cf. Charte éthique de l'enfant de la salle refuge p96)

Accueil d'un nouveau salarié

L'association a mis en place un groupe de réflexion sur la thématique « accueil d'un nouveau salarié ».

Conformément à la réglementation, un **extrait de casier judiciaire B2** est demandé à tous les nouveaux salariés.

Le directeur de l'établissement fait une demande à l'ARS pour s'assurer qu'il n'y a d'infraction mentionné dans le casier judiciaire du nouveau salarié (volet B2) en lien avec la prise en charge d'un enfant ou d'une personne fragile.

L'association organise une journée tous les ans pour les nouveaux salariés. Un livret d'accueil est en cours de formalisation.

4. DROIT DES USAGERS (DONT L'ECOUTE ET LA PARTICIPATION DES USAGERS)

Obligations de l'établissement :

Conformément à l'article L.311-3 du code de l'action sociale et des familles, les établissements et services sociaux et médico-sociaux ont pour obligation de garantir les droits et libertés fondamentales des personnes qu'ils accompagnent.

Ces droits et libertés individuelles se déclinent de la manière suivante :

- Respect de la dignité ;
- Respect de l'intégrité ;
- Respect de la vie privée ;
- Respect de l'intimité ;

- Respect du droit de l'usager à aller et venir librement ;
- Garantie de la sécurité de toute personne accompagnée ;
- Mise en œuvre du principe du libre choix entre les prestations adaptées proposées à la personne ;
- Individualisation de l'accompagnement présentant des critères de qualité centrés sur le développement de la personne, son autonomie, son insertion. L'accompagnement et l'intervention doit prendre en compte et s'adapter à l'âge, aux attentes et aux besoins des personnes et se fonder sur son consentement éclairé. Ce consentement est systématiquement recherché ;
- Accès de l'usager à toutes les informations le concernant ainsi qu'à tout document relatif à son accompagnement, avec obligation pour l'établissement d'assurer la confidentialité de ces éléments ;
- Les droits fondamentaux de la personne, les protections légales et contractuelles dont il bénéficie, comme les voies de recours dont il dispose doivent faire l'objet d'une information adaptée à son niveau de compréhension ;
- La participation directe de la personne accompagnée éventuellement assistée de son représentant légal, à la conception, à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement personnalisé qui la concerne.

Des outils doivent être mis en place pour garantir l'exercice de ces droits : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, conseil de la vie sociale, projet d'établissement. Par ailleurs la charte des droits et libertés des personnes doit être affichée et remise à l'entrée. Tous ces éléments doivent être transmis aux usagers et à leurs représentants légaux et doivent leur être expliqué le plus clairement possible. En ce qui concerne les ITEP, s'ils fonctionnent en dispositif intégré, ceci doit être notifié dans tous les documents.

En outre, toute personne prise en charge par un professionnel de santé ou du secteur social ou médico-social, un établissement de santé, social ou médico-social, a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations la concernant. Les professionnels concernés doivent donc respecter le secret des informations concernant la personne, venues à leur connaissance, hormis les cas de dérogation prévus par la loi et permettant de partager les informations avec d'autres professionnels.

Particularité des ITEP fonctionnant en dispositif intégré.

L'établissement doit adapter les outils prévus par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (dont notamment le projet d'établissement ou de service, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour ou document individuel de prise en charge) afin qu'ils fassent référence au fonctionnement en dispositif, par exemple par le biais d'une annexe.

Au sein de l'établissement :

Le droit d'expression

Le conseil de la vie sociale permet des échanges entre les familles, les partenaires, les administrateurs et les professionnels.

Le conseil des jeunes dit Conseil des Rochers est une instance dans laquelle les jeunes ont une libre parole, échangent sur la vie de l'établissement et participent à la décision et la mise en œuvre de projets ou d'événements. Le président, le secrétaire et le trésorier de cette instance sont des jeunes.

Choisis par vote dans les groupes de vie et en classe

Le conseil de discipline

Le conseil de discipline n'est pas une instance d'exclusion.

Cette instance représente la loi, solennelle et formelle qui permet de faire institution. Il est présidé par le directeur qui incarne l'institution, en présence d'un professionnel éducatif, thérapeutique et pédagogique. Elle permet une mise en sécurité et favorise la socialisation du jeune. Cette instance ne représente pas une punition pour le jeune, mais lui propose un lieu d'expression. Elle permet un processus de régulation et une prise de conscience d'une mise en danger pour lui et les autres.

Suite à un événement estimé grave, avant de rencontrer le conseil de discipline, le jeune peut être entendu dans l'instance d'avertissement en présence de l'animateur territorial, du psychologue et ainsi que le chef de service pour le rappel d'une règle.

Lors du conseil de discipline, le jeune peut être accompagné par un autre jeune ou un adulte de son choix en soutien.

En amont, une réflexion est menée avec le jeune, le coordinateur de projet, le jeune accompagnant ou l'adulte pour préparer la rencontre avec le conseil de discipline.

Accès aux informations qui concerne la personne par la personne elle-même et son représentant légal

Actuellement, tous les écrits concernant le suivi et l'accompagnement de l'enfant sont dans le dossier du jeune.

La notion de secret médical, secret professionnel, secret partagé

Les dossiers médicaux sont accessibles aux médecins et professionnels paramédicaux.

5. ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET SOCIAL

Obligations de l'établissement :

L'axe éducatif fait partie intégrante du projet d'accompagnement personnalisé.

L'établissement doit mettre en place des actions tendant à développer la personnalité des enfants et des adolescents et à faciliter leur insertion sociale.

L'action éducative doit permettre d'atteindre puis de maintenir le meilleur niveau possible d'autonomie et de socialisation en fonction des capacités et aptitudes des jeunes. La préoccupation majeure étant de considérer chacun avec ses besoins et ses attentes en fonction de son âge, de ses capacités d'apprentissage et de ses acquisitions.

En particulier en ITEP, dans le cadre institutionnel qui situe les limites du possible et de l'interdit, l'intervention des éducateurs au quotidien va chercher à ouvrir à chaque

enfant ou adolescent considéré dans sa singularité, un espace relationnel qui le sollicite. L'intervention éducative a pour objectif d'inviter chaque jeune à travailler sa subjectivité, ses représentations personnelles, son rapport au monde, aux autres, à lui-même, sa manière d'aborder les savoirs, les connaissances, grâce à une mise en situation d'expériences nouvelles pour lui.

Confronté fermement mais avec bienveillance aux conséquences de ses actes y compris transgressifs, chaque enfant ou adolescent, par un travail d'élaboration des vécus émotionnels, peut apprendre à se constituer des références et des valeurs, penser sa manière d'être, son devenir.

Les propositions éducatives recherchent à la fois l'instauration d'une dynamique collective et un travail « au cas par cas ». Le jeune peut puiser dans ce qui lui est donné à vivre, à ressentir, à négocier, à partager, à réparer, pour situer ses propres limites et celles de la société, pour structurer ainsi les éléments de sa maturation.

De manière générale, les actions éducatives sont diversifiées et concernent notamment :

- La socialisation et les relations à autrui dans le cadre d'un collectif d'enfants, adolescents ou jeunes adultes dont les âges et les centres d'intérêt sont proches ;
- L'apprentissage et la prise en charge de soi-même ; le développement de l'autonomie personnelle et sociale... Pour cela des actions éducatives liées à l'hygiène, à l'esthétique, aux soins corporels sont mises en place.
- L'ouverture au monde par le biais d'activités sportives, culturelles, de découverte, de travaux manuels, de jeux... ;
- Le soutien et /ou le développement des potentialités intellectuelles et en ITEP, la réconciliation avec les savoirs, l'éveil à la culture, l'accompagnement à la scolarité ;
- L'accès à la découverte du milieu professionnel dans la perspective d'élaboration d'un projet de formation et/ou d'insertion professionnelle ;
- Le soutien à la scolarité ;
- Le soutien à la dimension thérapeutique.

Concrètement l'axe éducatif doit permettre à chaque jeune de parfaire son apprentissage des actes de la vie quotidienne nécessaires à son inclusion dans la vie sociale.

Au sein de l'établissement :

Les objectifs de l'accompagnement éducatif en dispositif ITEP

Partir de ce qu'est le jeune en tenant compte de ce qu'il a vécu pour l'amener vers ce qu'il va devenir.

➤ La rencontre éducative doit permettre au jeune de s'apaiser. Pour ce faire, l'équipe s'emploie à le sécuriser dans un cadre contenant et bienveillant, offrant des repères clairs. Le jeune est considéré, valorisé, réassuré sur ses potentialités, pris en compte

dans ses besoins. L'objectif est l'établissement d'un lien de confiance qui permettra l'expression et l'adhésion du jeune et de la famille.

➤ Accompagner le jeune dans la communication et l'expression de ses émotions pour une meilleure socialisation et un épanouissement personnel.

L'expérimentation des dynamiques relationnelles, avec la régulation de l'adulte si besoin, permettra l'ouverture aux autres et l'intégration progressive des normes et des codes sociaux, l'institution représentant un microcosme de la société. Les rencontres multiples avec les personnalités diverses dans l'environnement de l'enfant lui permettent de construire son référentiel pour aller vers sa propre autonomie.

➤ Amener l'enfant à porter un regard sur lui-même pour peu à peu prendre conscience ou tendre vers une prise de conscience de ses compétences et difficultés et questionner son système de valeurs, l'amener à faire des choix et se responsabiliser.

➤ Le jeune, après avoir intégré une sécurité interne et expérimenté dans la relation à l'autre construit sa subjectivité. Ainsi, individué, il peut devenir acteur de son projet et de son parcours de vie et potentiellement soutenu par sa famille, peut se positionner comme citoyen avec des droits et des devoirs (notion empowerment ou autodétermination).

Définition de l'autonomie

La notion d'autonomie est définie en deux types :

- Autonomie fonctionnelle : (être dans le faire), être en capacité de répondre à ses besoins primaires, faire des apprentissages dans la vie sociale (autonomie dans les transports, etc.) être capable de gérer sa vie quotidienne, d'avoir un rythme, être en mesure de se retrouver seul.
- Autonomie psychique : être capable de penser ses besoins et de les mettre en œuvre, être capable de faire des choix et les affirmer. Supporter d'être seul.

L'évaluation des capacités et des besoins du jeune

Les besoins du jeune sont repérés par l'observation des professionnels tout au long de l'accompagnement. L'établissement utilise une trame d'évaluation.

L'évaluation du jeune est complétée par les informations reçues (anamnèse, partenaires, parents, établissements de droits communs).

Un support « repères » guide les professionnels dans l'observation et l'accompagnement.

Une grille d'évaluation est mise en place en septembre 2019.

La permanence de la réponse

La permanence est à disposition du « trépied ». Elle permet la continuité de l'accompagnement, une veille permanente, une continuité de réponses.

C'est un outil de prévention, d'accueil, de distanciation, de triangulation, de régulation. Elle peut être aussi un temps de SAS, un lieu et un temps d'apaisement. Elle permet un passage de relai, de faire appel à une tierce personne.

Elle offre un accueil, pas forcément que sur la gestion de crise, mais sur un temps de transition, un accompagnement dans les différents temps lors de la journée du jeune. Elle peut être exercée en interne ou en externe (établissements scolaires, famille d'internat ou autre).

Une astreinte est assurée 365 jours par an par les cadres de l'association.

Les modalités d'accompagnement

Internat

L'internat est un outil de soin et s'exerce en structure ou en famille d'internat. Il est proposé sur indication de l'équipe pluridisciplinaire « trépied » et proposé aux parents. Il offre une mise à distance, un apaisement. Il permet de travailler l'autonomie fonctionnelle, notamment sur la réponse que le jeune apporte à ses besoins (rythme, hygiène, etc.), et sur l'autonomie psychique en termes de distanciation, de possibilité d'exister en dehors de la famille.

Il peut être également un temps de répit pour la famille en lui permettant de mettre à distance les troubles du jeune, de penser le jeune positivement, d'améliorer les relations familiales « s'éloigner pour mieux se retrouver ».

Il offre l'apaisement indépendamment des événements de la journée à l'ITEP ou à l'extérieur et participe à la subjectivation en permettant d'expérimenter un autre cadre, un autre fonctionnement.

Il aide l'individu à se situer dans un collectif, il permet de travailler les règles de vie, les codes sociaux sur un temps de vie quotidienne, informel plus intime, ainsi que le respect de soi et de l'autre dans la sphère de l'intime, la prise en compte de ses besoins et des besoins des autres.

L'internat favorise la socialisation, la responsabilisation.

Accueil de jour

L'accueil de jour offre une sécurisation et une base de stabilité pour permettre un meilleur apprentissage, une meilleure socialisation, une autonomisation possible.

Il permet au jeune de structurer l'espace et le temps, de comprendre et d'intégrer les règles plus rapidement, de développer l'appartenance à un groupe.

La régularité, la retrouvabilité, la reproductibilité permettent à l'enfant et la famille de trouver des repères fixes.

La retrouvabilité (terme issu des théories constructivistes) qui offre la possibilité au jeune de retrouver le même contexte, de manière stable afin de pouvoir expérimenter et que quitter ce contexte momentanément ne le fait pas disparaître définitivement. La retrouvabilité permet de construire petit à petit des invariants.

L'accueil de jour génère moins de fatigue dans les transports et les phases de transitions.

Au sein de l'établissement :

→ Accueil de jour et Internat

La répartition des jeunes dans les groupes de vie a été modifiée en 2018. Ils sont répartis en groupe d'âge :

- Groupe Kaloupilé : les plus jeunes jusqu'à 9 ans,
- Groupe Filao : jeunes de 9 à 12 ans,
- Groupe Baobab : les jeunes de 12 ans et plus.

L'accompagnement des jeunes dans les groupes Kaloupilé et Filao est axé sur la distanciation du jeune avec son environnement pour lui permettre de sortir de la problématique familiale, l'acquisition de repères, de rythme et de rituels, un temps de pause, apprendre à vivre en groupe, apprendre à vivre avec un cadre.

L'accompagnement des jeunes du groupe Baobab est axé sur l'accompagnement du jeune dans son projet pour « aller vers ». L'accompagnement est axé sur le soutien scolaire, l'orientation en stage... En principe, ils ne sont plus en internat.

3 projets de groupe permettent de définir précisément le travail engagé avec la tranche d'âge destinée.

(Cf. projets de groupe en annexes)

Par ailleurs, nous avons également un accueil de jour spécifique concomitant aux 3 groupes de vie.

→ L'Accueil Azalée propose de la sécurité interne, un cadre contenant, un SAS sécurisant qui peut servir d'inclusion pour les enfants qui ont un emploi du temps partagé avec hôpital de jour.

Les professionnels présents sont l'infirmière, le psychologue, la psychiatre, des éducateurs.

L'accueil Azalée est un espace ressource en journée, proposé aux jeunes qui ont besoin de contenance, d'apaisement, de ritualisation. Il propose un accueil spécifique, séquencé. Il s'adresse notamment aux jeunes qui ont des troubles importants de la personnalité, associés aux troubles du comportement

L'objectif de l'accompagnement est de soutenir l'enfant pour qu'il aille progressivement vers son groupe d'appartenance, pour cela lui permettre de s'ouvrir à l'autre et trouver sa place dans un collectif, lui apporter bien être et apaisement, accompagner dans les inventions et les initiatives personnelles, développer le bien vivre ensemble avec le respect des différences et l'épanouissement de chacun.

(Cf. projet d'accueil Azalée en annexe)

→ Prestation en milieu ordinaire

Offre la possibilité d'interventions pluridisciplinaires dans l'ensemble des lieux de vie des jeunes (familles, écoles, loisirs...).

Le service PMO étant ouvert de 8h30 à 19h00.

Les actions éducatives mises en œuvre en accueil et internat

1. Socialisation et relation à autrui

Internat

- En collectif : la vie quotidienne (repas, hygiène, etc.), les activités diverses : piscine, vélo, jardin, dessin, peinture, origami, lego, jeux de société, etc,
- En individuel : selon les besoins du jeune, à sa demande,
- Les sorties extérieures.

Accueil de jour

- En petit collectif et en individuel : vie quotidienne (repas, hygiène, etc.), les activités diverses : piscine, vélo, jardin, dessin, peinture, origami, lego, jeux de société, etc,
- Les sorties extérieures.

2. *L'apprentissage et la prise en compte de soi-même*

- Vie quotidienne : hygiène, savoir manger : équilibre alimentaire, tenue à table, connaissance des codes...,
- Hygiène vestimentaire, gestion du sac, tenue de sport,
- Hygiène corporelle,
- Intervention extérieure par rapport à internet,
- Groupe découverte de soi,
- Sieste / temps calme.

3. *Ouverture au monde*

- Séjour éducatif, inclusion en cycle Education Physique et sportive, inscription et accompagnement club de sport, sortie culturelle (adopte ton patrimoine, etc.),
- Opération nettoignons la nature,
- Ecole et cinéma,
- Ludothèque,
- Semaine du goût,
- Tournoi scolaire rugby.

4. *Soutien et/ou développement des potentialités intellectuelles*

- Atelier bois,
- CIO,
- Recherches de stages.

6. *Soutien à la scolarité*

- Présence au sein des classes à la demande de l'enseignant,

- Aide aux devoirs.

7. Soutien à la dimension thérapeutique

- Liens avec le secteur sanitaire et thérapeutes extérieurs,
- Accompagnement des éducateurs vers le thérapeutique.

Les actions mises en œuvre en prestation en milieu ordinaire

1. Socialisation et relation à autrui

- Ouverture sur la cité au plus près du lieu de vie de la personne concernée (groupe et/ou individuel) selon les indications,
- Visites culturelles : ciné, expos, concerts, médiathèque, centres de loisirs, supermarchés, sport,
- Ateliers spécifiques : cuisine (groupe ou individuel),
- Jeux de sociétés.

2. L'apprentissage et la prise en compte de soi-même

- Connaissance partielle du jeune, les axes de travail à suivre sont travaillés avec la famille,
- Prise en compte du soin de l'hygiène en fonction de l'âge,
- Aqua tonic,
- Atelier modelage du corps.

3. Ouverture au monde

- Char à voile, sortie foot, activités sportives diverses,
- Opéra,
- Champs Libres,
- Musées rennais, musée de l'automobile,
- Travaux manuels : fresque 60 ans, meubles, etc.,
- Ferme pédagogique,
- Balade en forêt.

4. Soutien et/ou développement des potentialités intellectuelles

- Réconciliation avec les savoirs,
- CIO,
- Recherches de stages.

5. Accès à la découverte du milieu professionnel

- Multiplication stages de préprofessionnalisation pour donner une orientation future.

6. Soutien à la scolarité

- Rencontre avec le partenaire,
- Liens pour les temps informels (couloirs, récréations, repas),
- Réunions équipe de suivi de scolarité et équipe éducative.

7. Soutien à la dimension thérapeutique

- Liens avec le secteur sanitaire et thérapeutes extérieurs,
- Accompagnement des éducateurs vers le thérapeutique.

6. ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE, PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION

Obligations de l'établissement :

L'établissement a pour obligation de permettre la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des enfants ou des adolescents partie intégrante du projet d'accompagnement personnalisé. Ce Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) fait l'objet d'une décision de la CDAPH.

Il est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) à partir des besoins identifiés, il vise à organiser la scolarité de l'élève qui en bénéficie (article L112-2 du code de l'éducation). Il précise les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales en y associant les professionnels du secteur médico-social et ceux de l'éducation, en lien étroit avec l'élève et sa famille. Il s'agit de privilégier, chaque fois que possible, la scolarisation en milieu ordinaire la plus proche du domicile du jeune, de proposer aux enfants et aux jeunes les apprentissages scolaires, selon une pédagogie adaptée au handicap et à la personnalité de chacun. Cette pédagogie est possible par la mise en œuvre de méthodes actives individualisées ayant pour finalité d'offrir aux intéressés les apprentissages scolaires, voire professionnels, indispensables à une intégration sociale réussie. L'approche éducative, menée selon des parcours individualisés, doit amener l'enfant en situation de handicap à affirmer sa personnalité et à faire l'apprentissage de l'autonomie sociale.

Le PPS définit les modalités de déroulement de la scolarité en précisant :

- La qualité et la nature des accompagnements nécessaires, notamment thérapeutiques ou rééducatifs ;
- Les activités de la personne chargée de l'aide humaine, s'il y a une décision en ce sens ;
- L'utilisation d'un matériel pédagogique adapté, s'il y a une décision en ce sens ;
- Les aménagements pédagogiques.

Ce PPS comprend à minima les informations suivantes :

- La mention du ou des établissements où l'élève est effectivement scolarisé ;
- Les objectifs pédagogiques définis par référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et au contenu ou référentiel de

la formation suivie, en prenant en compte l'éventuelle nécessité d'adapter la scolarisation de l'élève ;

- Les décisions de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) relatives au parcours de formation ;
- Les préconisations utiles à la mise en œuvre du PPS.

Le contenu du PPS est évolutif par nature, il est régulièrement réajusté. Il constitue un carnet de route pour l'ensemble des acteurs, contribue à la scolarisation de l'élève et à son accompagnement et permet d'assurer la cohérence et la continuité du parcours scolaire.

S'agissant de sa mise en œuvre, le PPS pourra se dérouler selon ses besoins en milieu scolaire ordinaire avec ou sans accompagnement, au sein d'un dispositif collectif de l'éducation nationale ou au sein d'une unité d'enseignement au sein de l'ITEP. Ces modalités d'accompagnement scolaire peuvent être mobilisées de façon conjointe (scolarisation partagée).

La mise en œuvre du PPS est définie dans un document spécifique rédigé par l'équipe pédagogique et soumis à l'Equipe de Suivi de la Scolarisation (E.S.S.). Il opérationnalise le projet personnalisé de scolarisation, qui s'impose à tous. Il vise à expliciter précisément et de manière partagée entre les différents acteurs de la scolarisation de l'élève les objectifs et les modalités de la scolarisation, pour une année scolaire. Ce document doit être utilisé quel que soit le mode de scolarisation de l'élève.

En cas de scolarisation partagée entre différents lieux scolaires (par exemple IME et école élémentaire, IME et ULIS ...), c'est l'équipe pédagogique qui scolarise l'élève sur le temps le plus important qui sera amenée à rédiger le document de mise en œuvre du PPS.

L'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) facilite la mise en œuvre du PPS et assure, pour chaque élève, un suivi attentif et régulier. C'est l'enseignant référent, interlocuteur privilégié des parties prenantes du projet, qui veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du PPS. Pour les ITEP fonctionnant en dispositif intégré les changements de modalités de scolarisation seront décidés par l'équipe de suivi de la scolarisation, pilotée par l'enseignant référent. A défaut de l'accord des parties un réexamen peut être sollicité auprès de la CDAPH conformément. Afin qu'il dispose pour chaque élève d'un document reprenant l'ensemble des modalités d'accompagnement et de scolarisation, l'enseignant référent sera systématiquement destinataire des fiches de liaison.

L'équipe de suivi de la scolarisation comprend nécessairement les parents ou représentants légaux de l'élève ainsi que l'enseignant référent qui assure le suivi de son parcours scolaire. Elle inclut également le ou les enseignants qui ont en charge sa scolarité, y compris les enseignants spécialisés exerçant au sein des établissements ou services de santé ou médico-sociaux, ainsi que les professionnels de l'éducation, de la santé (y compris du secteur libéral) ou des services sociaux qui concourent directement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation tel qu'il a été décidé par la CDAPH. Les chefs d'établissement des établissements publics locaux d'enseignement et des établissements privés sous contrat, les directeurs des établissements de santé ou médico-sociaux, les psychologues scolaires, les

conseillers d'orientation-psychologues, ainsi que les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale font partie de l'équipe de suivi de la scolarisation.

Au sein de l'établissement

Les objectifs de l'accompagnement pédagogique dans le dispositif ITEP

L'école est souvent le premier lieu de manifestation des troubles du jeune qui peuvent être :

- L'agitation à l'école
- Le manque de concentration
- Les difficultés d'apprentissage,
- Le rejet ou la rupture de l'école,
- L'inhibition,
- La non acceptation des règles et des contraintes,
- Les stratégies d'évitement,
- La violence physique ou/et verbale envers les pairs, adultes ou matériel
- La stigmatisation de la famille qui peut provoquer des ruptures dans le parcours...

L'instruction étant obligatoire jusqu'à 16 ans, l'objectif de l'accompagnement pédagogique au sein de l'ITEP est un maintien ou un retour vers les institutions de droit commun, en fonction du parcours, des capacités et du potentiel du jeune, de faciliter un accès aux apprentissages dans une logique inclusive.

L'objectif est un apaisement et une réconciliation avec les apprentissages.

L'ITEP offre un environnement adapté qui peut redonner confiance, aider le jeune à se réassurer, se valoriser, développer des échanges positifs, trouver de l'apaisement, des repères, des rituels, être dans le vivre ensemble, éviter la rupture totale avec le pédagogique, retrouver du sens dans les apprentissages, « partir du savoir-faire pour savoir être ».

L'accompagnement pédagogique s'appuie sur l'évaluation des compétences et du niveau scolaire du jeune pour permettre de :

- Soutenir le statut d'élève : devenir ou redevenir élève en ayant intégré les codes sociaux de l'école
- Maintenir ou favoriser un retour en milieu ordinaire
- Tendre vers les programmes de l'éducation nationale

En prestation en milieu ordinaire

L'accompagnement pédagogique permet pour le jeune d'éviter les ruptures, propose un SAS (allègement de l'emploi du temps, soutien dans l'établissement...). Il est soutien à l'équipe pédagogique de l'école du jeune pour expliquer les troubles, apporter un éclairage différent, faire émerger des solutions.

Les modalités d'accompagnement pédagogique

Les modalités adaptées aux possibilités du jeune doivent lui permettre de se réconcilier avec les apprentissages et de construire un projet pédagogique personnalisé qui répond à ses besoins.

L'accompagnement individuel

Cette modalité d'accompagnement a des intérêts différents en fonction des scolarités des jeunes.

Ces temps permettent de travailler sur des besoins très spécifiques en lien avec le travail mené par les partenaires.

Nous travaillons avec les jeunes des domaines qui entravent leur scolarité et leurs accès aux savoirs.

Cette modalité va donc permettre de cibler les besoins et les compétences de chacun et mettre en place une démarche qui, sur la durée, amènera l'élève à développer ses compétences.

Ces temps en individuel vont permettre à l'élève de se confronter à ses difficultés. L'absence de pairs, l'étayage de l'adulte, un cadre apaisant et sécurisant vont autoriser l'élève à tester, manipuler, se tromper et surtout à réussir.

L'accompagnement individuel est aussi une modalité pour soutenir la scolarité du jeune et pour compléter les matières qu'il ne suit pas. C'est une aide aux devoirs, mais aussi un lieu où nous mettons en place des outils pédagogiques adaptés aux besoins de l'élève. On aborde les apprentissages, mais aussi les codes pour « être élève ».

L'accompagnement collectif

L'hétérogénéité des profils existe, mais chaque jeune est souvent complémentaire de l'autre dans une logique de pair-aidance. Nous nous servons des savoirs et des compétences de chacun pour aborder des notions communes dans les différents domaines. Le but est de créer une dynamique de travail tout en respectant les besoins de chacun.

Cette modalité concerne des jeunes qui sont sur des projets pédagogiques similaires. Ces jeunes profitant de temps en collectif, peuvent bénéficier de temps en individuel pour aborder des besoins spécifiques.

Nous savons que les relations avec les adultes ou les camarades sont indispensables au développement et à l'apprentissage. Les confrontations de points de vue, les apports de connaissances des uns et des autres, les complicités peuvent, dans certaines conditions, permettre aux élèves de modifier leurs savoirs, de les enrichir, bref de progresser.

Cependant les interactions, l'hétérogénéité des niveaux, mais surtout son rapport à l'autre sont souvent des obstacles pour les jeunes en situation d'handicap.

Lors de phases d'apprentissage, cette dimension sociale au sein du collectif déstabilise énormément certains élèves.

A toutes les difficultés scolaires et celles liées aux apprentissages développés auparavant, vont s'ajouter les interactions et le regard de l'autre.

Chaque élève a besoin de garder une bonne image au sein d'un groupe plus ou moins grand. De peur qu'elle ne soit ternie par ses difficultés scolaires, il préfère mettre en place des stratégies d'évitement (fuite, opposition, fatigue, agitation).

Pour certains élèves accueillis en ITEP, une des principales raisons de leur déscolarisation est leur incapacité à vivre au sein d'un groupe.

En interne

L'établissement dispose de deux classes de 7/8 élèves. Elles sont organisées par classes d'âge rattachées à un groupe de vie éducatif. Il y a plusieurs niveaux dans chaque classe.

Les temps pédagogiques sont :

- Lundi, 10h-12h / 13h30-16h30 ;
- Mardi et jeudi, 9h-12h / 13h30-16h30 ;
- Vendredi, 9h-12h / 13h30-15h

Les élèves sont présents en classe par petits groupes de 3 ou 4 jeunes sur des temps définis pendant lesquels leur sont proposés :

- Accompagnement individuel possible
- Aménagement de l'emploi du temps séquentiel (thérapies, ateliers éducatifs, APS (3 temps dans la semaine : piscine, sport collectif, activités pleine nature, jeux d'opposition, etc.), Ateliers bois, récréations,
- Séquences découpées (timetimer : un temps pédagogique - un temps de jeu),
- Pédagogies différenciées : Montessori, pédagogies par le jeu, etc.,
- Travail en ateliers,
- Projets pédago-éducatif,
- Soutien scolaire, étude,
- Inclusion temps partiel, temps plein, accompagnée ou non.

En externe

Deux enseignants sont détachés de classe sur des secteurs définis : Rennes/Vitré et l'antenne de proximité à Fougères. Les enseignants assurent le suivi du jeune et propose :

- Un soutien individuel à la scolarité, hors classe au sein de l'établissement ou hors établissement voire domicile,
- Un soutien, une aide organisationnelle, une aide aux devoirs, un projet pré-professionnalisant : rédaction CV, lettre de motivation, recherche de stages, accompagnement sur les lieux de stages et liens avec les entreprises, accompagnement au CIO.

Une inclusion du jeune est possible en interne sur des temps définis.

Les enseignants assurent le lien avec les équipes pédagogiques des établissements de droit commun pour établir l'emploi du temps du jeune.

Ils apportent un étayage auprès des équipes enseignantes en tant que personne ressource (propositions d'outils, de manières de faire, etc.).

Ils proposent des pédagogies différenciées : méthode de Singapour (maths), Alphas (phono/lecture), écriture, par le jeu, etc.

Mise en œuvre du projet personnalisé de scolarité

L'Equipe de suivi de scolarité n'est pas une instance de décision, mais propose un projet de scolarisation pour le jeune.

Les équipes de suivi de scolarité sont mises en place selon la réglementation.

Les participants sont l'enseignant référent, les parents ou le représentant légal, les acteurs concernés par l'accompagnement de l'enfant. Le jeune peut être présent tout ou partie de la réunion.

L'association ne cautionne pas la tenue d'une réunion de l'équipe de suivi de scolarité sans la présence des parents ou du représentant légal.

(Cf. *projet pédagogique en annexe*)

7. SANTE (PROJET THERAPEUTIQUE ET DE SOINS)

Obligations de l'établissement :

La santé est une des composantes du PPA. Aussi, le projet thérapeutique et de soins doit être élaboré et mis en œuvre en tenant compte de toutes les autres composantes du Projet d'Accompagnement Personnalisé. Il y a donc nécessité de développer la coordination des interventions sanitaires, sociales et médico-sociales, dans le cadre du parcours global de l'enfant ou du jeune.

Chaque enfant ou adolescent doit pouvoir recevoir les prestations conjuguées de l'équipe soignante de l'ITEP et d'une équipe de psychiatrie ou d'un thérapeute qualifié d'exercice libéral. Ceci implique notamment une coopération active avec les secteurs de psychiatrie de l'enfant et adolescent.

Lorsque l'ITEP fonctionne en dispositif intégré, le partenariat avec la psychiatrie et la pédopsychiatrie est renforcé. Pour cela la signature d'une convention explicitant les conditions d'accès des enfants à la psychiatrie/pédopsychiatrie, les conditions d'emploi des médicaments, est recommandée.

Les prescriptions médicamenteuses.

Pour aider à l'apaisement de certains symptômes particulièrement envahissants ou invalidants, qu'il s'agisse de manifestations dépressives majeures, d'agitation incontrôlable ou d'envahissement émotionnel, etc., il peut être envisagé des prescriptions médicamenteuses conformément aux recommandations et mises au point de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSPS). En tous les cas, aucun traitement ne pourra être envisagé sans l'accord des parents. L'adhésion du jeune doit aussi être recherchée.

Les soins somatiques

Les soins somatiques sont également à considérer avec attention. Outre le suivi systématique de l'état de santé des enfants et adolescents accueillis (examens réguliers, suivi des vaccinations, etc.), réalisé en coordination avec le médecin traitant de chacun, l'infirmier(e), et le médecin (médecin généraliste ou pédiatre) assurent en complémentarité deux fonctions importantes, surtout auprès des adolescents :

- L'écoute des inquiétudes et plaintes des jeunes qui souhaitent s'adresser à eux ;
- L'accompagnement des éducateurs (et des enseignants) dans leur fonction de vigilance, et dans leur fonction d'éducation pour la santé.

Qu'ils soient rattachés à l'ITEP ou liés par convention, l'infirmier(e) et le médecin doivent donc disposer d'une certaine disponibilité à l'égard des jeunes et des professionnels, à déterminer et organiser selon les ITEP, en fonction notamment de l'âge des jeunes accueillis.

Au sein de l'établissement :

L'objectif principal :

Prendre en compte la globalité de la personne accompagnée, dans le respect de son rythme physique et psychique, en tenant compte de son histoire et son profil développemental, dans son environnement proche et éloigné.

Cet accompagnement est soutenu par le trépied. Les regards complémentaires, articulés et convergents, permettent l'émergence d'une représentation du jeune tendant vers une vision commune, en prenant en compte la pluralité des symptômes liée à une pluralité de causes en recherchant leur sens.

Cet accompagnement se fait dans un aller et retour permanent entre la personne concernée, les professionnels et l'environnement.

La notion de soins est préventive, curative, centrale, transversale et permanente, dans un processus de subjectivation.

La notion de soins

L'objectif du thérapeutique est d'offrir des soins adaptés aux troubles et au profil psychologique et développemental de l'enfant.

Les différentes thérapies proposées

Le « soin » thérapeutique englobe les modalités médicales, paramédicales et psychologiques. Toutes les disciplines paramédicales ou activités à visée thérapeutique s'exercent sous une autorité médicale et en institution sous celle du directeur de l'établissement.

Selon le décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des ITEP, et notamment l'article D.312-59-9 précise que « L'équipe médicale, paramédicale et psychologique est animée par un médecin psychiatre, qui en coordonne les actions. Aucun traitement n'est entrepris s'il n'a été prescrit par un médecin.

L'approche intégrative part du postulat que concilier plusieurs entrées théoriques (la psychanalyse, les approches cognitive, humaniste, neurodéveloppementale, systémique...) permet d'appréhender le sujet dans sa globalité, sur les plans émotionnel, cognitif, spirituel, comportemental, relationnel... Il s'agit de considérer l'enfant dans sa réalité développementale, dans son vécu présent, passé et futur, et dans son environnement. Les diverses approches et techniques thérapeutiques sont considérées dans leur complémentarité et peuvent être utilisées conjointement.

Elles sont proposées en individuel, en collectif animées par des thérapeutes avec éventuellement les membres de l'institution en coanimation, dans l'institution, en libéral et avec les institutions partenaires.

Qu'est-ce qu'une thérapie de groupe ?

Elle répond à un besoin thérapeutique du jeune. Elle se fait dans un cadre défini : confidentialité, régularité, analyse... Elle est animée par un thérapeute et un professionnel dont le rôle est défini si celui-ci n'est pas formé ou deux thérapeutes. Il peut être organisé par période scolaire plutôt que sur l'année pour favoriser l'adhésion du jeune, même si la visée est sur du long terme, cette fréquence permet de réinterroger l'adhésion du jeune régulièrement.

Les jeunes sont orientés sur avis médical et indication de synthèse. Elle fait l'objet d'une évaluation.

Qu'est-ce qu'un atelier à dimension soignante

Il est mis en place dans la transversalité (les trois pieds), dans la régularité et un cadre défini.

Les jeunes sont orientés en fonction de leurs besoins, leurs choix, leurs centres d'intérêt.

☞ Les thérapies individuelles

Suivi psychologique

Amener l'enfant à porter un regard sur lui-même, son histoire, son vécu présent et passé, ses ressentis afin de mettre en lumière les causes de ses agissements. La liberté d'action dans un cadre bien repéré et confidentiel ainsi que la diversité des médias à sa disposition lui permettra d'accéder à la mentalisation et ainsi faire des liens pour accéder à une meilleure connaissance de lui-même et ainsi sortir des mécanismes de répétition.

Entretien avec le psychiatre : avec le jeune seul, avec le jeune et ses parents, avec le jeune, les parents, le coordinateur de projet.

Psychothérapie et suivi psychologique (entretien) : lorsque la psychothérapie est effectuée par une psychologue en libéral, la psychologue de l'établissement fait le lien

Psychomotricité

La psychomotricité tend à établir ou rétablir l'équilibre psychocorporel de la personne. Il peut utiliser divers médias pour être au plus près de la personne.

La psychomotricité s'appuie sur la motricité fonctionnelle pour mettre en mouvement la motricité relationnelle. Le point de vue du psychomotricien est forcément global. En soutenant l'attention du sujet sur soi et ses propres sensations, le psychomotricien tente de favoriser une perception plus aisée et donc une meilleure connaissance de soi favorisant une meilleure adaptation à ce qui l'entoure. Le corps peut devenir ou redevenir une référence, un repère. L'engagement moteur s'inscrit dans un espace-temps et en lien avec l'autre.

Le psychomotricien est habilité de par ses compétences et spécificités, à réaliser sur prescription médicale, un bilan psychomoteur et à définir ses actes d'intervention auprès de la personne dans un projet thérapeutique.

Orthophonie

L'orthophonie est une spécialité paramédicale des troubles de la communication, du langage oral, du langage écrit, du raisonnement logico-mathématique. Ces troubles constituent un handicap parfois peu visible mais réel à l'insertion et l'épanouissement dans la société.

L'orthophoniste questionne le fonctionnement cognitif, avec la particularité de la dimension communication langage, dont la sphère orale, la langue...

Un bilan effectué suite à une problématique évoquée en équipe permet de mettre en place les actions thérapeutiques adaptées. (Plusieurs types de bilans).

Les thérapies de groupe

L'art thérapie

L'art-thérapie est une discipline qui exploite le potentiel artistique dans une visée thérapeutique. L'objectif de l'art thérapie est de favoriser, stimuler l'expression, la relation à travers une pratique artistique. L'art thérapie s'appuie sur le non-verbal, le « autrement que les mots ». Ainsi, grâce à l'activité artistique et la créativité, l'enfant ou l'adolescent trouve un moyen d'expression. Pour cela, l'art thérapie s'appuie sur ce qui va bien. L'art thérapie restaure l'estime de soi, la confiance et l'affirmation des personnes, conjointement à une amélioration des ressentis physiques. C'est en s'appuyant sur les centres d'intérêt et les acquis du jeune que la stratégie thérapeutique est mise en place par l'art-thérapeute, consistant à utiliser la boucle de renforcement positif. Ce n'est pas le résultat qui compte en art-thérapie, mais le processus mis en place par le jeune, permettant l'expression d'émotions et de ressentis et leur identification.

L'équithérapie :

L'équithérapie est un soin psychique médiatisé par le cheval et dispensé à une personne dans ses dimensions psychiques et corporelles" *Définition Société Française d'Equithérapie, 2005.*

Elle prend en compte les dimensions relationnelles, psychopathologiques, neurosensorielles et psychomotrices ; contribue au mieux-être, au sentiment de confort. En équithérapie, l'accent est mis sur la communication et l'inter-sensibilité avec l'animal qui offre de grandes possibilités de découvertes et d'évolution psychique.

Le cheval, animal grégaire, support projectif et symbolique puissant, est un animal particulièrement réceptif à tout ce qui est de l'ordre de l'émotivité et de la relation. Il représente l'instinct contrôlé ainsi que la dualité masculin-féminin : le côté masculin par la force, la puissance, et le côté féminin, maternel, par le balancement qu'il procure. Il met aussi au travail les fragilités narcissiques en offrant une revalorisation tout en requérant une attitude authentique et prudente.

L'intérêt de l'utilisation du cheval s'explique par ses qualités en tant qu'être vivant ayant un appareil psychique propre.

Animal de contact, socialement valorisant, susceptible de porter et de transporter, le cheval est non jugeant et non intrusif.

Les activités proposées sont diverses et ne se déroulent pas nécessairement à cheval mais toujours avec le cheval : pansage, travail en main, en longe, aux longues rênes ou en liberté, monte à cru ou avec tapis et surfait, relaxation, temps de parole

Psychodrame : Le psychodrame est une technique thérapeutique utilisant la mise en jeu d'un scénario imaginaire, les séances se déroulent en trois temps, le récit d'une situation, tout peut se jouer puisqu'on fait semblant, la mise en jeu où chacun prend un rôle, le temps d'élaboration où chacun exprime ce qu'il a ressenti pendant le jeu. Ces trois temps peuvent se répéter au cours d'une même séance. Le psychodrame se fait en collectif. Il peut être fait en individuel selon des indications, à titre exceptionnel, mais même s'il est individuel, du fait de la présence de plusieurs thérapeutes, la question du tiers y est incarnée.

Le psychodrame est particulièrement intéressant du fait de la mise en jeu du corps et de la permissivité qui en découle tout en étant contenue par le cadre thérapeutique, de ce fait il est pour certains enfants mieux tolérer qu'une psychothérapie traditionnelle, tout en gardant la même visée, le changement psychodynamique par l'expression des conflits intérieurs.

A l'ITEP est pratiqué pour l'instant le psychodrame individuel, il est proposé aux jeunes avec une expression pulsionnelle très importante difficilement accessible à la seule parole ou bien aux jeunes ayant une expression verbale trop défensive, où la mise en jeu du corps permettra une expression plus libre.

Conte : Le Groupe Conte est un groupe thérapeutique fermé et hebdomadaire. Il a pour objectif de proposer aux enfants une aire transitionnelle définie et structurante où chacun pourra s'aventurer dans le domaine du conflit et l'explorer en toute sécurité. La fonction organisatrice du conte permet à l'enfant d'utiliser ailleurs les séquences qui ont été bonnes à penser face à des conflits internes révélés par le groupe. L'enfant pourra faire l'expérience du passage de l'agir à la pensée. Le conte a une fonction d'étayage et peut ainsi permettre à l'enfant de mieux vivre ses angoisses en lui suggérant une dynamique de sortie de crise. Les thèmes abordés sont multiples et pouvant faire écho à la dynamique relationnelle de chaque enfant (abandon, dépendance, séparation, rivalité, maltraitance, mort, maladie...).

Le Groupe Conte est une étape intermédiaire entre les ateliers régressifs à médiations corporelles (pataugeoire, groupe sensori-moteur) qui essayent de trier les confusions de zones de l'espace symbolique corporel et les groupes de psychodrame ou les psychothérapies individuelles.

Prendre soins : travail sur le rapport au corps. Il est envisagé de mettre en place de la balnéothérapie.

Les ateliers à dimension soignante

- NAO : programmation ou forme évolutive
- UMANIMA : présence d'un labrador aux Rochers sur une journée
- SLAM

Le projet thérapeutique en annexe permet de découvrir les thérapies pouvant être mises en place au sein de l'établissement en fonction du besoin du jeune.

Le suivi médical du jeune

Le suivi médical du jeune est assuré par son médecin traitant en lien avec la famille.

Les traitements médicamenteux

Les traitements sont donnés sur prescriptions médicales. Ils sont fournis par la famille. La validité des prescriptions est suivie par l'infirmière.

Un classeur préparation et administration des traitements a été mis en place par l'infirmière.

Les médicaments sont stockés en boîtes individuelles nominatives. Les traitements sont préparés à la semaine par l'infirmière, en piluliers. Les piluliers sont stockés dans le bureau des éducateurs, sous clés. Les gouttes sont préparées par les éducateurs.

Les traitements sont donnés par l'éducateur qui dispose d'une copie de l'ordonnance.

Chaque groupe de vie dispose d'une trousse de secours (pansements, désinfectants, arnigel, crème solaire...). Elles sont vérifiées par l'infirmière.

Pour les accompagnements effectués en milieu ordinaire, les trousses de secours sont dans les véhicules et vérifiées par chaque professionnel.

8. MAINTIEN DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL, VIE SOCIALE,

Obligations de l'établissement :

De manière générale, les contacts avec la famille doivent être favorisés et développés.

Trois principes guident la relation entre la structure d'accueil et les familles des enfants et adolescents :

❶ La famille doit être informée : la famille doit être régulièrement tenue au courant de l'état de santé de l'enfant, de ses acquisitions scolaires et de ses activités.

❷ La famille doit être associée : elle doit en effet jouer un rôle actif dans l'accompagnement. Pour cela, elle doit être associée aux différentes phases du projet personnalisé d'accompagnement, c'est-à-dire à son élaboration, à sa mise en œuvre, à son suivi régulier et à son évaluation.

❸ La famille doit être soutenue : l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant fait partie des missions des établissements.

Outre l'accompagnement de l'enfant ou de l'adolescent accueilli, l'établissement a aussi pour mission l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de celui-ci, notamment dans la révélation des déficiences et des incapacités, la découverte de leurs conséquences et l'apprentissage des moyens de relation et de communication.

En effet, l'établissement a obligation d'informer les familles et l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent sur les associations, organismes, outils... qui peuvent les aider à mieux communiquer avec l'enfant ou l'adolescent accueilli. N'ayant pas pour mission de tout réaliser à l'intérieur de l'institution, l'établissement doit guider les parents et l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent sur les organismes, partenaires... mettant en place des formations à la communication adaptée à chaque type de handicap.

Particularité en ce qui concerne les ITEP fonctionnant en dispositif intégré :

- L'information des parents ou du représentant légal de l'enfant ou celle du jeune majeur est essentielle et l'accord du jeune majeur ou des titulaires de l'autorité parentale est systématiquement recueilli en amont.
- L'orientation en dispositif intégré puis lors d'un changement de modalité d'accompagnement ou de scolarisation. En l'absence de cet accord, la CDAPH peut être saisie.

Il est donc obligatoire de :

- Co-construire avec les parents ou le représentant légal le PPA afin qu'ils donnent leur avis
- Cet accord concernant les décisions relatives à l'évolution de l'accompagnement, y compris les évolutions des modalités d'accompagnement ou de scolarisation de l'enfant, de l'adolescent ou, le cas échéant avec son accord, du jeune adulte.
- Remettre aux parents ou au représentant légal, pour accord et signature, la fiche de liaison décrivant la modification des modalités d'accompagnement médico-social et/ou de scolarisation.
- Recueillir l'éventuelle demande de rétractation de la famille dans le délai de quinze jours francs suivants la signature de la fiche de liaison.

Au sein de l'établissement

Les liens avec les familles se situent à trois niveaux :

- Le lien avec la famille en ce qui concerne l'accompagnement de l'enfant
- Le lien avec la famille en fonction de ses propres besoins
- Le lien avec la famille en ce qui concerne la vie institutionnelle

Le SDSFP est représenté lors des réunions de rentrée destinées aux familles.

Une permanence à destination des familles est prévue dans chaque établissement, une ou deux fois par mois. Un professionnel du SDSFP est référent sur l'établissement et participe aux réunions de coordination.

L'intervention du SDSFP peut intervenir à plusieurs occasions, soit à une demande de la famille, soit à la demande d'un professionnel lorsque celui-ci a un besoin auprès de la famille en lien avec l'accompagnement de l'enfant :

- Demande en lien avec la dynamique familiale par le coordinateur de projet
- Impact des troubles de l'enfant sur la famille
- La place de chacun dans la fratrie
- L'accompagnement pour le dossier MDPH ou une demande administrative
- Une demande sociale...

Le lien avec les familles s'articule à plusieurs niveaux et dans plusieurs espaces.

Le conseil de la vie sociale se réunit trois fois par an, les compte-rendu sont envoyés aux familles et affichés dans l'établissement.

Les familles sont invitées à participer à certaines commissions mises en place par l'association, par exemple construction du projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant, la réflexion éthique...

La réunion de rentrée permet de renseigner les familles sur l'année à venir. Les parents sont informés de façon ponctuelle selon les besoins, par mail, appels téléphoniques ou rencontres.

Un carnet de liaison entre l'établissement et les parents est mis en place pour chaque enfant. Il facilite le passage d'information et la communication dans l'intérêt de l'enfant.

Des rencontres sont organisées avec les parents le samedi matin (environ cinq sur l'année). Chaque premier samedi permet aux professionnels de se présenter, de présenter les groupes, le projet de groupe. La forme et les thématiques des autres rencontres sont à définir.

Les professionnels de la prestation en milieu ordinaire peuvent rencontrer les parents à leur domicile.

Selon le besoin, au cas par cas, les familles peuvent être soutenues par les thérapeutes de l'établissement.

Les parents sont associés à la construction du projet d'accompagnement de leur enfant et participent à la construction du projet de scolarisation également.

Les familles sont invitées à participer aux temps forts ou événements organisés dans l'établissement.

9. OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR, PARTENARIAT, RESEAU

Obligations de l'établissement :

De manière générale, les structures médico-sociales sont de plus en plus amenées voire incitées fortement, à s'ouvrir sur l'extérieur, à développer leurs réseaux et à travailler en partenariat.

La nécessité de renforcer la coordination des interventions sanitaires, sociales et médico-sociales, au sein du parcours global de la personne est très prégnante dans les politiques publiques à l'œuvre ou à venir. Elle est essentielle notamment au moment des négociations du Contrat d'Objectif et de Moyen (CPOM) avec les autorités de contrôle et de tarification.

S'agissant des ITEP fonctionnant en dispositif intégré, ils doivent en particulier coopérer avec des établissements d'enseignement scolaire. Cette coopération est organisée par des conventions passées entre ces établissements scolaires et l'établissement médico-social.

Par ailleurs afin de favoriser leur coordination, leur complémentarité et garantir la continuité des prises en charge et de l'accompagnement, les établissements sociaux et médico-sociaux sont encouragés à formaliser des coopérations avec des partenaires extérieurs, à mutualiser des compétences...

Des conventions doivent notamment être passées avec des établissements de santé possédant un service de réanimation susceptible d'intervenir dans des délais rapprochés.

Concernant les ITEP fonctionnant en dispositif intégré, une coopération active avec les secteurs de psychiatrie de l'enfant et adolescent est obligatoire, chaque enfant ou adolescent devant pouvoir recevoir, en tant que de besoin, les prestations conjuguées de l'équipe soignante de l'ITEP et d'une équipe de psychiatrie ou d'un thérapeute qualifié d'exercice libéral.

Ce partenariat est facilité au travers de la mise en œuvre de conventions qui pourront notamment expliciter :

- Les conditions d'accès des enfants à la psychiatrie/pédopsychiatrie,
- Les conditions d'emploi des médicaments,
- Les engagements réciproques des deux partenaires pour éviter les ruptures et les carences de la prise en charge,
- Les modalités réciproques de partage de l'information pour assurer une fluidité dans l'accompagnement de l'enfant.

Au sein de l'établissement

L'établissement est en lien avec des organismes structurels tels que la MDPH, l'éducation nationale, les services de pédopsychiatrie, les praticiens libéraux, les CDAS, l'ARS, le conseil départemental, la maison des adolescents, l'aide sociale à l'enfance, les centres de loisirs, les municipalités.

L'établissement a deux types de conventions :

- Convention de soins et autre, particulière à chaque jeune (est parfois appelée lettre de mission) qui définit les modalités d'intervention des partenaires :
 - Professionnels libéraux (lettres de mission) : orthophoniste, ergothérapeute, psychothérapeute,
 - Convention de stage et de formation,
 - Convention d'accompagnement pour chaque enfant scolarisé à l'extérieur (école, collège, lycée, maison familiale rurale...).
- Convention avec un autre service, établissement ou organisme qui définit les modalités de coopération
 - Convention St Laurent accès prioritaires aux soins somatiques,
 - Collège Pierre Olivier Malherbe de Chateaubourg : Unité Enseignement Externalisée,
 - Antennes de proximité Thérèse Pierre à Fougères : mise à disposition de locaux,
 - IME l'étoile,
 - Association GRAPHIK : soutien à la scolarité pour les adolescents,
 - Le foyer de l'enfance de Bruz : ateliers de Carcé,
 - Association outils en mains : découverte de métiers manuels,
 - Association champs libres : gratuité pour des activités culturelles et sociales,
 - Centre de loisirs, loisirs pluriels : accueil de jeunes,
 - Association le Parc à Fougères,
 - Centre aquatique à Vitré,
 - Municipalité pour l'utilisation de la salle de sport,

- Association Grand Large : voile,
- Lieux ressources, lieux de séjour : conventions signées par le pôle parentalité en soutien à l'établissement,
- NET OU PAS NET : projet par rapport à l'utilisation des écrans. Projet créé par l'association qui développe aujourd'hui d'autres projets type ERASMUS qui permet un échange de jeunes et de professionnels au niveau européen. Ces projets sont conventionnés,
- Collectif SISM,
- Les sociétés de taxi et ambulance.

Travail en lien avec des partenaires

- GCSMS Compétences *Parentales Compétences Professionnelles-Adapei/Ar Roc'h (PCPE),
- GCSMS Cap Santé mentale (APASE/CHGR),
- Hôpital de jour de fougères, CASAJA,
- La protection judiciaire de la jeunesse, les éducateurs de prévention,
- Les équipes pédagogiques des établissements scolaires.

Participation des professionnels à des instances externes

- Participation des psychomotriciens à un groupe de réflexion,
- Participation des chefs de service à un groupe de réflexion « chef de service »,
- Représentation du directeur à l'AIRE pour l'ensemble de l'association AR ROC'H.

L'établissement est adhérent par le biais de l'association à AIRE, CREAL, Le collectif être parent aujourd'hui, Mutuelle La Mayotte APE, Mutuelle UMEN APE, NEXEM, UNIFAF et l'URIOPSS Bretagne.

10. PREVENTION ET GESTION DES RISQUES (AUTRES QUE LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX)

Obligations de l'établissement

Les ITEP fonctionnant en dispositif intégré sont des établissements sociaux et médico-sociaux, et à ce titre ils ont une obligation de protection de sécurité vis-à-vis des personnes accueillies. La classification en tant qu'établissement recevant du public (ERP) emporte notamment diverses conséquences.

Une attention particulière est portée à la sécurité des usagers de l'établissement. La formation des intervenants et leur réflexion en équipe constituent un gage de sécurité pour les usagers tout en respectant leur liberté.

L'établissement doit respecter les normes en matière de sécurité incendie et de sécurité alimentaire.

Les dispositions du Code de l'action sociale et des familles relatives aux installations doivent, elles aussi, être respectées.

L'établissement doit respecter la législation relative à la prévention de la légionellose. Il doit ainsi assurer la surveillance des installations et consigner dans un fichier spécifique tenu à disposition des autorités sanitaires, les résultats des contrôles avec les éléments descriptifs des réseaux d'eau chaude sanitaire et ceux relatifs à leur maintenance.

Il doit par ailleurs porter à la connaissance du directeur général de l'ARS tout incident pouvant avoir des conséquences pour la santé publique.

La structure se dote de protocoles en fonction des caractéristiques des populations accueillies, notamment liés à la maltraitance et aux événements indésirables liés aux soins, ou encore liés aux fugues et disparitions inquiétantes.

Les décès, suicides ou tentatives de suicides et de manière plus générale la prise en charge de la souffrance psychique, doivent également être abordés.

Les lieux fermés et couverts affectés à un usage collectif sont soumis à une interdiction totale de fumer. Elle s'impose à l'ensemble du personnel intervenant au sein de l'établissement, ainsi qu'aux usagers et à leur famille/entourage.

La sécurisation du circuit du médicament est un point sensible qu'il convient de traiter dans chaque établissement. Le circuit du médicament recouvre l'ensemble des étapes allant de la prescription à la distribution et administration après la préparation des doses prescrites, sans oublier le stockage de ces médicaments.

La sécurisation de ce circuit relève d'une démarche pluridisciplinaire qui doit fédérer l'ensemble des professionnels de santé intervenant et être soutenue par la direction de l'établissement. Elle passe notamment par une phase d'état des lieux visant à décrire l'existant, puis par une phase d'évaluation aboutissant à la définition puis à la mise en œuvre et au suivi d'un plan d'amélioration.

Au sein de l'établissement

L'établissement est clôturé. Il est habilité à accueillir du public. L'entretien des bâtiments est suivi par des hommes d'entretien, en lien avec le siège.

Les contrôles et surveillances obligatoires, ainsi que le suivi des maintenances sont inscrits dans le registre de sécurité. Les registres de sécurité sont à jour et disponibles sur chaque site.

La dernière commission de sécurité date de janvier 2018.

Les professionnels notent sur un cahier situé à l'accueil, les demandes d'intervention (nature du besoin, le lieu, la date, l'urgence ou non, le nom du demandeur). L'homme d'entretien notifie la réalisation des travaux, la date et signe.

La sécurité des usagers

L'établissement est non-fumeur.

Des exercices d'évacuation sont effectués une fois par trimestre.

L'ensemble du personnel a été formé aux risques d'incendie et aux gestes de premier secours. L'homme d'entretien est qualifié SIAP1.

Les contentions

Les contentions physiques sont exceptionnelles et consistent surtout à de la contenance, sécurisante, utilisée en dernier recours.

L'accompagnement et l'intervention en amont de la crise permet de prévenir le déclenchement de la violence.

La personnalisation des accompagnements permet d'adapter les limites en fonction des capacités de l'enfant. Lorsqu'il y a contenance, celle-ci est suivie d'un moment de détente qui permet de faire baisser le stress, le passage de relais. La situation est toujours rediscutée avec le jeune a posteriori.

Les contenances sont signalées en tant qu'évènements indésirables.

L'équipe a mené une réflexion sur la gestion des troubles du comportement, la gestion de la violence, de l'agressivité, le sens de l'utilisation d'outil tel que la salle répit qui existait précédemment.

Deux espaces permettent de prévenir ou de gérer les situations de crises :

- La salle nuage : permet de favoriser l'apaisement, le calme et la tranquillité. Elle est utilisée sur demande du jeune ou proposition de l'adulte, plutôt en prévention de la crise.
- La salle refuge (anciennement salle répit) : cette salle est utilisée en dernier recours, sous la responsabilité du médecin psychiatre de l'établissement. L'idée est de proposer au jeune un espace de calme plutôt que d'isolement. Elle permet de désamorcer les situations de crise et de violence, en protection du jeune et de son entourage. Un chariot d'apaisement à disposition des professionnels permet au jeune de choisir sur « la roue des choix » ce qui lui conviendrait pour retrouver l'apaisement. Un protocole formalisé permet de cadrer l'utilisation de cette salle, une charte éthique de l'enfant dans la salle refuge et les fiches techniques des outils possibles sont à disposition des professionnels. Un suivi de l'utilisation de la salle refuge est mis en place. Son utilisation est questionnée régulièrement par une commission subordonnée par le médecin psychiatre.

Dans ces deux espaces, les jeunes sont toujours accompagnés.

Les véhicules

Le suivi des véhicules est assuré par les hommes d'entretien, l'entretien est effectué dans un garage de proximité.

Un cahier d'utilisation est mis en place pour chaque véhicule (traçabilité de l'utilisation).

La validité des permis de conduire des professionnels est vérifiée tous les six mois.

11.MANAGEMENT, ROLE ET FONCTION DE L'ENCADREMENT, DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, QUALITE DE VIE AU TRAVAIL, PREVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Obligations de l'établissement

Management, rôle et fonction de l'encadrement

En ce qui concerne les Associations, au regard des orientations du Conseil d'Administration, et de l'organisation de la gouvernance, le Directeur Général et/ou le directeur définit les axes de travail de l'établissement, échange avec les cadres, sur ces axes de travail et sur le fonctionnement à mettre en place pour les réaliser.

Chaque établissement est placé sous l'autorité d'un directeur, qui a la responsabilité du fonctionnement général de l'établissement. Son niveau de qualification est fixé par un décret du 19 février 2007. Le directeur est le garant de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes accueillies.

Les professionnels de direction interviennent dans quatre champs dont celui du management. Ils peuvent déléguer une partie de leurs missions en la matière, en nommant par exemple des responsables de service. Si c'est le cas, les délégations doivent être claires et connues de tous. A cet effet un organigramme doit être réalisé et affiché.

Chaque équipe est animée par un responsable de service auquel est attachée l'équipe en question. Ce responsable a un rôle organisationnel, hiérarchique, de conseil et d'écoute.

L'organisation générale du travail doit être conforme à la réglementation en vigueur (lois, décrets et conventions collectives), notamment concernant la prévention des risques professionnels (y compris les risques psycho-sociaux).

Les nouveaux membres du personnel, titulaires ou remplaçants, sont accompagnés dans leur prise de poste par l'encadrement et leurs collègues.

L'accompagnement des stagiaires est obligatoire.

Régulièrement, des réunions de l'équipe pluridisciplinaire doivent être organisées afin de recueillir les observations des professionnels et de procéder à une analyse des pratiques.

Doit également être organisée la transmission de ces informations afin d'assurer une cohérence tout au long de l'accompagnement des personnes.

Il est recommandé de procéder à des échanges de personnel, ainsi qu'à des visites inter-établissement, ou encore de procéder à des séances de soutien psychologique des personnels impliqués dans l'accompagnement et les soins des résidents.

Développement des ressources humaines

La gestion prévisionnelle des compétences (GPEC) et la formation continue des professionnels contribuent particulièrement au développement des ressources humaines.

Toutes les organisations de plus de 300 salariés ont l'obligation légale de négocier tous les 3 ans sur la thématique de la GPEC.

La GPEC est un outil de gestion RH préventif visant à analyser les contraintes imposées par l'environnement et les choix stratégiques à opérer pour relever au mieux les défis de demain.

Les objectifs d'un projet de GPEC sont entre autres de :

- Adapter les emplois aux évolutions de l'environnement et à la stratégie d'entreprise.
- Trouver de nouveaux leviers de fidélisation pour les compétences clés de la structure.
- Favoriser la mobilité en interne.
- Redynamiser et motiver vos salariés par la valorisation des compétences et l'accompagnement aux projets professionnels.
- Anticiper une problématique interne liée à la pyramide des âges.
- Optimiser les recrutements.
- Faciliter la transmission des savoirs et savoir-faire

Par ailleurs, l'Association au sein de ses établissements est tenue d'assurer l'adaptation de ses salariés à leur poste de travail, essentiellement au moyen de la formation, de veiller au maintien de leur capacité à occuper leur emploi, et dans certains cas, de les former à la sécurité.

Les manquements de l'employeur à cette obligation sont sanctionnés par le juge lorsqu'est constatée l'absence totale de formation d'un salarié sur une longue durée.

Cette orientation forte s'est traduite, depuis 2014, par l'obligation de réaliser tous les deux ans un entretien professionnel et de dresser un état des lieux tous les 6 ans récapitulant le parcours professionnel des salariés.

Depuis 2018, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel affirme fortement cette orientation. Il en résulte que l'entreprise est tenue pour responsable du maintien des compétences de ses salariés. Les moyens d'agir pour y parvenir sont plus libres.

Une action de formation est désormais définie comme étant « **un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel** » pouvant être réalisé en tout ou partie à distance ou en situation de travail.

Les actions de formation ont désormais pour objet de :

- Permettre à toute personne sans qualification professionnelle et sans contrat de travail d'accéder dans de meilleures conditions à un emploi ;
- Favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, le maintien dans leur emploi et le développement de leurs compétences ;
- Réduire, pour les travailleurs dont l'emploi est menacé, les risques résultant d'une qualification inadaptée, en les préparant à une mutation d'activité ;
- Favoriser la mobilité professionnelle

En tout état de cause, si cette nouvelle définition de l'action de formation est plus large, l'entreprise doit agir en la matière et être en capacité de le démontrer.

Le Plan de Développement des compétences qui depuis janvier 2019, remplace le plan de formation est élaboré chaque année. C'est l'outil de l'employeur qui permet de présenter une programmation à son initiative. Ce plan peut inclure aussi d'autres types d'actions de professionnalisation, de tutorat, de mise en situation, de parrainages

susceptibles de définir la stratégie de l'association en matière de développement des compétences des salariés.

Deux types d'actions doivent être distingués dans le plan de développement des compétences : les actions de formation obligatoires en application d'une convention internationale ou de dispositions légales et réglementaires et les autres actions de formation.

Chaque année, au cours de deux réunions spécifiques, le comité social et économique (CSE) ou, à défaut, les délégués du personnel) émet un avis sur l'exécution du plan de développement des compétences du personnel de l'entreprise de l'année précédente et de l'année en cours et sur le projet de plan ou de mise en œuvre du plan pour l'année à venir.

Par ailleurs, les salariés peuvent suivre des formations de leur propre initiative grâce à leur compte personnel de formation.

Au sein de l'établissement

Management, rôle et fonction de l'encadrement

L'association a mis en place un centre commun administration et développement (CCAD) qui lui permet de mutualiser les services administratifs et financiers des différents établissements. Les objectifs sont l'harmonisation des pratiques d'accompagnement, l'harmonisation des procédures, l'optimisation des ressources (ressources humaines, développement projets, groupement d'achat, le système d'information, la qualité, la formation, les investissements, gestion patrimoine).

Dans l'intérêt de l'établissement, l'un des axes importants du centre commun est de développer la communication et de gérer les systèmes d'information dans les finalités de :

- Piloter et mettre en œuvre de la communication interne et externe,
- Animer et développer les outils de communication interne (Extranet, Les Echos...) et externe (Sites Internet, Facebook, Twitter, animation de colloques...),
- Communiquer avec les autorités de contrôle, les partenaires de l'association et diffuser les informations aux salariés afin qu'ils soient régulièrement avisés des décisions prises par les instances de l'association,
- Gérer et assurer la maintenance des parcs informatiques et les logiciels des établissements,
- Administrer les réseaux, les serveurs, les sauvegardes et de la messagerie,
- Sécuriser les systèmes d'informations, mise en place et suivi du RGPD avec le DPO - Délégué à la Protection des Données,
- Conseil, assistance et formation auprès des salariés,
- Développer des supports pédagogiques sur le bon usage des nouvelles technologies d'information et de communication à destination du grand public, des usagers, des salariés...,
- Veiller à la bonne utilisation et à l'adaptation du dossier informatisé des usagers (charte) pour qu'il soit compatible avec les outils régionaux en cours de construction.

La gestion globale donne à l'association la souplesse nécessaire pour s'adapter aux différents projets et besoins de chaque établissement.

Le centre commun administration et développement permet également à l'association de mettre en place des services transversaux :

- Le pôle parentalité, qui vient en soutien aux établissements :
 - SDSFP (service de développement des savoirs faire parentaux)
 - Allo parlons enfants
 - CAFS (Centre d'Accueil Familiale Spécialisé) (familles d'internat et lieux ressource à disposition des établissements)
 - Pole ressources handicaps loisirs,
- Le service entretien des espaces verts et des bâtiments pour les différents sites

Un référent du pôle parentalité est attaché à chaque établissement.

Chaque établissement applique les orientations politiques définies par le conseil d'administration, impulsé par la direction générale.

Le document unique de délégation a été mis à jour en septembre 2017.

Les directeurs participent au comité de direction (DIROC'H) mis en place par le directeur général et qui comprend également le directeur administratif et financier, ainsi que le directeur des nouveaux projets et services transversaux.

Le DIROC'H se réunit toutes les semaines. Un compte rendu est envoyé aux professionnels ayant des responsabilités hiérarchiques et fonctionnelles.

Le DIROC'H est une instance de régulation et décisionnelle. Les sujets traités sont la gestion des ressources humaines, les projets en cours, la gestion financière, le partage d'expériences et l'harmonisation des pratiques et des outils, les retours sur les représentations externes.

Une fois par mois, les chefs de services sont présents (DIROC'H +).

Le DIROC'H + est une instance dans laquelle sont traités les points opérationnels de fonctionnement des établissements, les délégations. Il offre un espace d'échanges sur le management des établissements et de transmissions d'informations.

Les procédures de management (recrutement, disciplinaire...) existent dans les faits.

Le logiciel gestion des ressources humaines permet de regrouper tous les documents concernant chaque salarié.

Accueil d'un nouveau salarié

Le livret d'accueil du nouveau salarié est en cours d'élaboration.

Le chef de service accueille le nouveau salarié, remet les clés et les codes d'accès informatique, fait signer le contrat de travail.

Accueil des stagiaires

Chaque établissement est attentif à équilibrer le nombre de stagiaires dans la structure pour ne pas surcharger les professionnels.

Le stagiaire est accompagné par deux tuteurs de stage. Une charte des stagiaires a été réalisée afin d'entériner les droits et devoirs des stagiaires et des professionnels encadrants. (Cf. en annexe)

Les fiches de postes

Les lettres de délégation sont formalisées pour les directeurs.

Les fiches de postes des chefs de services sont formalisées et doivent être actualisées et précisées par des lettres de subdélégation.

Les fiches de postes des professionnels sont en cours d'actualisation.

L'organisation du travail

Les établissements appliquent la Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966. Un accord sur le temps de travail, signé en 1999, est en cours d'actualisation.

L'association recrute des jeunes en service civique et en apprentissage, ce qui favorise l'ancrage dans l'association.

L'association est en cours d'acquisition d'un logiciel de gestion des plannings.

L'organisation du travail est sur un rythme hebdomadaire.

Développement des ressources humaines

L'association met tout en œuvre pour favoriser l'implication des professionnels et la responsabilisation des professionnels.

Le principe de subsidiarité porté par l'association pour l'ensemble des professionnels consiste à permettre à chacun d'agir à son niveau et prendre des décisions en lien avec sa fonction, dans le respect du cadre institutionnel et des projets d'accompagnement.

La pyramide des âges est suivie et a un impact sur les recrutements.

A chaque départ de salarié, une réflexion est menée en DIROC'H pour adapter le recrutement aux besoins de l'établissement, notamment en fonction des besoins de la population accueillie.

Le renforcement des compétences est recherché, en prenant en compte l'évolution des politiques sociales et de la réglementation, par exemple les compétences de coordinateur de projet.

La mobilité interne est favorisée. Cette possibilité est inscrite dans les contrats de travail. Un appel à candidature interne est proposé pour tout poste vacant.

L'association met en place des commissions auxquelles participent des administrateurs, des parents et des professionnels (appel à candidature) : alimentation, parentalité, scolarité, robotique, éthique, les 60 ans de l'association, projet ERASMUS

Les échanges de pratiques entre professionnels inter établissements sont favorisés sur les projets nouveaux, les échanges d'expériences.

L'association édite un journal associatif trimestriel « Les Echos », dans lequel se trouvent des informations générales et des informations sur chaque établissement et

service. L'éditorial est écrit par le directeur général. Les articles sont écrits par les professionnels et les administrateurs.

Un professionnel est référent sur chaque site. Le rédacteur en chef est actuellement le directeur des « Rivières ».

Les entretiens professionnels.

Les entretiens professionnels sont programmés tous les deux ans.

Ils sont menés par les chefs de service ou le directeur, à partir d'un document préparatoire rempli par chacun et complété pendant l'entretien, notamment par les engagements réciproques.

Les entretiens sont signés et remis au salarié sur demande.

La procédure existe dans les faits mais n'est pas formalisée.

La formation

La politique de l'association est que chaque salarié doit se sentir responsable de son parcours professionnel.

Afin de permettre au plus grand nombre de professionnels de partir en formation individuelle, les salariés ont la possibilité de proposer de faire la formation en partie sur leur temps personnel (en moyenne un tiers pour des formations de courte durée).

La demande de formation est motivée par le salarié et le directeur, et peut se faire à tout moment.

Le directeur peut décider d'accorder une formation ou d'une participation à un colloque si ceux-ci n'excèdent pas 300 €.

Le plan de développement des compétences priorise des formations collectives en fonction des besoins et des demandes.

Des formations collectives peuvent être mises en place en appui aux projets en cours sur du moyen et long terme, par exemple la formation sur le projet personnalisé d'accompagnement qui tient compte d'un temps d'expérimentation.

Le plan de développement des compétences est traité et validé en DIROC'H et soumis à l'avis de la DUP.

Les orientations de ce plan sont définies par le directeur général.

Les entretiens professionnels

- Formaliser la procédure de réalisation des entretiens professionnels.
- Faire signer les conclusions de l'entretien professionnel et en remettre un exemplaire au salarié.
- Entrer le compte rendu de l'entretien professionnel dans le logiciel.

12. CIRCULATION DE L'INFORMATION, INTERPROFESSIONNALITE

Obligations de l'établissement

Que ce soit en ITEP fonctionnant en dispositif intégré, la communication transversale doit être assurée par la direction et les responsables de services afin de faciliter la circulation des informations utiles au bon fonctionnement de l'établissement et pour garantir la sécurité et la continuité de l'accompagnement.

Ceci se fait dans le respect, le cas échéant, des règles relatives au secret professionnel et aux modalités de partages d'informations prévues par le code de la santé publique.

En effet, toute personne accompagnée par un professionnel de santé, un établissement ou un service de santé, un professionnel du secteur médico-social ou social ou un établissement ou service social et médico-social a droit au respect de sa vie privée et du secret des informations le concernant. Ce secret couvre l'ensemble des informations concernant la personne, venues à la connaissance du professionnel, de tout membre du personnel de ces établissements, services ou organismes et de toute autre personne en relation, de par ses activités, avec ces établissements ou organismes. Cependant, le secret professionnel n'empêche pas le partage de certaines informations mais dans un cadre strictement défini par la loi.

En ce qui concerne en particulier les ITEP fonctionnant en dispositif intégré, la fiche de liaison est l'outil essentiel de transmission d'information entre les partenaires (cf modèle annexé à l'instruction relative au déploiement du fonctionnement en dispositif intégré du 2 juin 2017)

Cette fiche de liaison permet d'informer la MDPH des nouvelles modalités de scolarisation de l'élève et des modifications substantielles de son projet personnalisé d'accompagnement.

Les ITEP prenant part au fonctionnement en dispositif intégré s'engagent également à transmettre à la MDPH, à l'ARS, au rectorat et à la DRAAF, une fois par an, les données nécessaires au suivi des enfants ou jeunes accueillis et au suivi de l'activité de l'ESMS, dans le cadre du dispositif intégré.

De manière générale en ITEP pour faciliter la fluidité des parcours et celle de la communication des temps de réunions de transmission, de coordination et de synthèse sont à prévoir afin de favoriser l'analyse des pratiques professionnelles, la coopération active entre les professionnels, l'ajustement de l'accompagnement des enfants et des jeunes et une meilleure communication avec les familles.

Au-delà de ces temps de réunion et afin de les optimiser, une bonne communication et des transmissions de qualité sont indispensables. Qu'elles soient systématiquement écrites permet de renforcer leur traçabilité.

Ainsi, chaque professionnel, en fonction de sa fiche de poste connue par l'ensemble des professionnels, de ses responsabilités, transmet les informations liées à la réalisation de l'accompagnement ou du soin et alerte en cas d'anomalie par oral, par écrit ou en utilisant les outils à sa disposition.

Les soignants renseignent les documents assurant la traçabilité des soins dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel, s'expriment en utilisant un langage et un vocabulaire professionnel et tiennent compte des informations nécessaires aux précautions particulières à respecter lors d'un soin.

Des lieux sont mis à disposition pour faciliter les moments de transmission et de réunion en toute discrétion, dans le respect de l'intimité des personnes accueillies et dans un souci de confidentialité des informations les concernant.

La circulation de l'information est également facilitée avec les enfants, les jeunes et leurs représentants légaux. Leur avis est sollicité dès que possible, afin de mieux connaître leurs attentes et besoins.

Au sein de l'établissement

Les éducateurs sont rattachés à une modalité. Les thérapeutes et enseignants interviennent sur toutes les modalités.

Quatre éducateurs sont rattachés à chaque groupe de vie Kaloupilé et Filao (si possible deux femmes, deux hommes) ainsi qu'une maitresse de maison. L'équipe est complétée par un référent thérapeutique et un référent enseignant pour le groupe Kaloupilé et deux référents thérapeutiques, un référent enseignant, un éducateur technique pour le groupe Filao.

Deux éducateurs sont rattachés au groupe Baobab, ainsi qu'une maitresse de maison, deux référents thérapeutiques et un enseignant référent.

Deux éducateurs des groupes Kaloupilé et Filao interviennent dans l'espace Azalée et sont soutenus par l'infirmière, un psychologue et un enseignant.

L'équipe de la PMO est constituée de cinq éducateurs dont un est animateur territorial, un psychologue, deux enseignants, un psychomotricien.

Les professionnels de l'accompagnement en milieu ordinaire interviennent principalement à l'extérieur. Lorsque la dernière intervention est proche de leur domicile, ils rentrent directement, ce qui évite des kilomètres et une perte de temps, mais génère du travail à domicile.

Les transmissions orales ou écrites

Les transmissions se font par un logiciel informatique, par des échanges oraux, téléphone et mails.

Pour l'accompagnement en milieu ordinaire, des transmissions orales se font tous les jeudis de 8h30 à 9h15 pour faire le point sur l'organisation.

Les réunions

Les réunions se déroulent dans des espaces dédiés qui assurent la confidentialité des échanges.

- **Réunion de coordination Site ITEP** : hebdomadaire, 1h30

Finalités : instance décisionnelle, organisationnelle, points sur l'accompagnement des jeunes.

Participants : cheffe de service, animateur territorial, psychologue, un éducateur de chaque groupe de vie, secrétaire

Animée par la cheffe de service, l'animateur territorial peut prendre cette fonction en l'absence de la cheffe de service.

- **Réunion de coordination PMO** : hebdomadaire, 2h (1h30 pour le secteur de Chateaubourg, 0h30 pour le secteur de Fougères)

Finalités : instance décisionnelle, organisationnelle, points sur l'accompagnement des jeunes.

Participants : chef de service, animatrice territoriale, psychologue, psychomotricien, un éducateur rapporteur, un enseignant référent, secrétaire, le psychiatre est présent une réunion sur deux

Animée par la cheffe de service, l'animateur territorial prend cette fonction en l'absence de la chef de service.

- **Réunion de groupe de vie** : hebdomadaire, entre 1h30 et 2h

Finalités : l'organisation et le fonctionnement du groupe, partage des observations en perspectives de la construction du PPA, projet du groupe, point de situations des jeunes.

Participants : éducateurs du groupe, référents thérapeutiques, référent pédagogique. Le chef de service est présent de temps en temps, sur une partie de la réunion.

Les référents thérapeutiques ne sont pas toujours présents (temps partiels et jours de présence des thérapeutes).

Les professionnels notent les sujets qu'ils souhaitent abordés sur le cahier de réunion ou sur informatique. L'ordre du jour est fait en début de réunion. Les comptes rendus sont transmis au chef de service.

Les éducateurs complètent cette réunion par un temps le lundi, avant la réunion de coordination, pour aborder les points qui n'ont pas été traités en réunion de groupe.

- **Réunion du groupe Azalée** : hebdomadaire

Les finalités sont les mêmes que les réunions de groupes.

Participants : les éducateurs, l'infirmière, le psychologue, l'enseignant référent, la maitresse de maison, la psychiatre (présente tous les quinze jours).

La réunion est animée par la psychologue.

Le compte rendu est envoyé aux éducateurs des groupes de vie et est mis sur le serveur commun.

- **La réunion de l'équipe éducative** : mensuelle

Finalités : les projets de groupes, les projets communs, réflexion.

Participants, l'ensemble des éducateurs et maitresses de maison, le chef de service, l'animatrice de territoire.

Elle est animée par le chef de service ou l'animatrice territoriale en son absence.

- **Réunion éducative PMO** : mensuelle

Finalités : « faire équipe », les projets éducatifs communs, réflexion sur le travail éducatif en PMO...

Participants : équipe éducative, animateur territorial.

- **Réunion thérapeutique du dispositif** : mensuelle

Finalités : coordination des thérapeutes, prise de décision, organisationnel.

Participants : tous les thérapeutes.

Le compte rendu est envoyé à la direction.

- **Réunion thérapeutique** : tous les quinze jours

Finalités : coordination des thérapeutes, prise de décision, organisationnel, réflexion clinique sur des situations de jeunes.

Participants : les thérapeutes hors Prestation en milieu ordinaire.

Le compte rendu est envoyé à la direction.

- **Réunion de régulation PMO** : mensuelle

Finalités : organisation des professionnels, réflexion sur la PMO, harmonisation des pratiques.

Participants : l'ensemble de l'équipe présente, le chef de service, le médecin psychiatre et le directeur peuvent être présents.

La réunion est animée par le directeur d'établissement.

L'ordre du jour est préparé par l'animateur territorial et est envoyé aux participants avant la réunion.

- **Réunion étude de situation** : hebdomadaire, en fonction des créneaux horaires disponibles

Finalités : sur demande des professionnels, aborder la situation d'un jeune. La demande est validée en réunion de coordination. Ce temps permet un croisement des regards, un éclairage, permet la prise de recul, un apport théorico-pratique.

Participants : les professionnels concernés par la situation du jeune, animée par la psychologue.

- **Réunion projet personnalisé d'accompagnement** : hebdomadaire

Finalités : élaborer le projet d'accompagnement du jeune

Participants : les parents, l'animateur de territoire, un représentant éducatif, thérapeutique, pédagogique, l'éducateur référent du jeune.

La réunion est animée par l'animateur territorial.

- **Réunion diapason** : mensuelle

Finalités : harmoniser, faire du lien entre l'ITEP et la PMO.

Participants : le directeur, le chef de service, les animateurs territoriaux, le médecin psychiatre, les psychologues.

La réunion est animée par le directeur.

- **Réunion institutionnelle** : avant chaque vacance scolaire

Finalités : bilans des projets informations institutionnelles, orientations.

Participants : l'ensemble des professionnels du dispositif, le directeur général peut être présent.

La réunion est animée par le directeur.

Cf. en annexe un tableau récapitulatif des différentes réunions du dispositif.

13. QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Obligations de l'établissement

De manière générale, l'employeur a obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

En 2014 la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif a signé un accord relatif à la Santé et à la Qualité de Vie au travail.

Les partenaires sociaux signataires retiennent la définition de la qualité de vie au travail suivante :

« La qualité de vie au travail peut se concevoir comme un sentiment de bien - être au travail perçu collectivement et individuellement qui englobe l'ambiance, la culture de l'entreprise, l'intérêt du travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une valorisation du travail effectué.

Ainsi conçue, la qualité de vie au travail désigne et regroupe les dispositions récurrentes abordant modalités de l'amélioration des conditions de travail et de vie pour les salariés et la performance collective de l'entreprise. Elle est un des éléments constitutifs d'une responsabilité sociale d'entreprise assumée.

Une qualité de vie au travail préservée est une des dimensions contribuant largement à la qualité de l'accompagnement des usagers et à la préservation de la santé tant physique que mentale des professionnels.

Il est ici rappelé que la protection de la santé des salariés relève de la responsabilité des employeurs mais aussi des professionnels à qui il revient de respecter les préconisations de l'employeur en matière de prévention et de protection ».

Au sein de l'établissement

La qualité de vie au travail

La qualité de vie au travail est une préoccupation constante de l'association. Elle se décline dans le souci d'un climat social serein, la recherche d'implication des salariés dans la vie de l'établissement et de l'association, l'autonomie et la responsabilisation dans la subsidiarité, la reconnaissance et la valorisation du travail effectué par chacun, le sentiment de sécurité, le droit à la déconnexion.

Le document qui sert d'appui aux entretiens professionnels comporte des questions spécifiques sur le ressenti de chaque salarié dans l'association, dans son établissement, dans son équipe, dans son poste...

Tous les trois ans, l'association réalise une enquête sur le bien-être au travail dans laquelle le salarié peut émettre des suggestions sur l'adaptation du matériel, le besoin en formation...

Le salarié en difficulté professionnelle peut être accompagné selon ses besoins. L'établissement adapte ses réponses au cas par cas. Pour cela l'établissement offre des espaces, des instances pour permettre aux professionnels de s'exprimer :

- Une écoute attentive de la direction
- La possibilité d'échanges avec le psychologue ou le médecin psychiatre
- La supervision d'équipe qui a une visée préventive
- Des rencontres régulières tout au long de l'année et le bilan de fin d'année scolaire
- L'équipe de professionnels qui développe la solidarité et permet un soutien à chacun dans les situations difficiles...

Les situations de salariés en difficultés sont évoquées en DIROC'H.

Les professionnels écoutant de chaque établissement pour « Allo parlons d'enfant » rencontrent le médecin psychiatre une fois par mois pour un temps d'échanges de pratiques.

Les chefs de service vont bénéficier de l'analyse de pratiques à partir de janvier 2020.

14. PREVENTION ET GESTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Obligations de l'établissement

Toujours dans le cadre de son obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, l'établissement doit notamment s'engager dans une démarche générale de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé au travail.

Parmi les risques professionnels, les risques psychosociaux doivent faire l'objet d'une attention particulière et de politiques de prévention spécifiques, permettant de mieux les identifier, les repérer et de les éviter.

Les risques psychosociaux peuvent être définis comme les « risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental » selon un rapport du ministère du travail.

La prévention de ces risques psychosociaux implique plusieurs étapes :

- Un diagnostic des risques, de leur nature et de leur importance dans l'établissement. Ce diagnostic s'appuie sur les conditions d'emploi, donc sur le travail réel exercé par les salariés au sein de l'établissement (notamment les conditions et les contraintes de l'activité exercée ainsi que les caractéristiques des salariés), aussi bien que sur les représentations individuelles et collectives du travail exercé, donc sur le travail perçu par les salariés. Sont également pris en compte, dans l'établissement de ce diagnostic, les facteurs organisationnels et relationnels.

A l'inverse, doivent aussi être identifiés les facteurs protecteurs pour la santé des salariés.

- Une analyse des conséquences pour l'établissement et sur les salariés des risques psychosociaux, conséquences avérées ou supposées.
- L'adoption de mesures, d'un plan d'action, permettant d'agir directement sur leurs causes, de façon collective, qu'elles soient réelles ou supposées. Ces mesures de prévention doivent permettre de combattre les conséquences des risques identifiés. Il peut être recouru, pour ce faire, à des acteurs extérieurs.
- L'information et la sensibilisation des salariés à la prévention des risques psychosociaux, de manière individuelle.
- Une évaluation des mesures prises (veille au moyen d'indicateurs, échanges avec les salariés...).

L'ensemble des personnes de l'établissement est associé à la prévention des risques psychosociaux, le personnel de direction et d'encadrement, les salariés ainsi que leurs représentants au sein des instances représentatives. Cette démarche de prévention a également des conséquences sur l'accompagnement des usagers de l'établissement. Un comité de pilotage, ou encore des groupes de travail thématiques peuvent être mis en place dans le cadre de la démarche de prévention des risques psychosociaux.

Au sein de l'établissement

L'élection des représentants au comité social économique est en cours. Il est organisé au niveau du centre commun administration et développement et représente l'ensemble des salariés de l'association.

Il est composé de cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants dans le collège salarié ; un représentant titulaire et un représentant suppléant dans le collège cadre.

Le CSE se réunit une fois par mois. Il est composé des représentants du personnel, du directeur général assisté du directeur administratif et financier.

Le bureau des représentants du personnel est situé sur le site de l'internat de Betton. Ils ont une adresse mail dédiée et communiquent par mail.

Un panneau d'affichage spécifique est disposé dans chaque établissement. Les comptes rendus sont consultables sur extranet, envoyés par les représentants du personnel à chaque secrétaire de site pour affichage et diffusés par mail à chaque professionnel.

Prévention et gestion des risques psycho-sociaux

Les visites à la médecine du travail sont programmées régulièrement selon la réglementation. Le médecin du travail et l'inspecteur du travail sont invités aux réunions du CHSCT (4 réunions par an).

La santé au travail est abordée en réunion.

Le document unique de prévention des risques psychosociaux a été créé en 2005, réévalué en 2009 et 2011. La remise à jour est effectuée tous les ans depuis 2012.

Il est élaboré à partir du relevé des accidents du travail et des arrêts maladies.

15. PILOTAGE DE LA GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Obligations de l'Etablissement

Le pilotage de la gestion économique et financière doit se faire dans le respect des règles comptables, administratives, financières et fiscales en vigueur et la conservation du patrimoine et la gestion des biens immobiliers doivent être assurées. En ce qui concerne les ITEP fonctionnant en dispositif intégré, des dispositions particulières sont prises afin d'en faciliter le fonctionnement. Ainsi, la tarification des ESMS signataires d'une convention cadre entre la MDPH, l'ARS, les organismes de protection sociale, les services académiques (rectorat et DRAAF, pour l'enseignement agricole) et l'organisme gestionnaire, s'effectue dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Le CPOM permet un fonctionnement avec une dotation globalisée commune et le fonctionnement en dispositif ITEP n'a alors aucune incidence sur la tarification et la facturation si ce n'est que les indicateurs d'activité sont aujourd'hui inadaptés car toujours en référence aux prix de journée et non aux parcours.

Jusqu'à la conclusion d'un CPOM, les modalités de tarification suivantes sont possibles :

- Maintien du mode de financement antérieur des structures (PJ, PJG) sur la base d'un accord entre les gestionnaires et l'ARS avec la garantie d'un équilibre budgétaire en fin d'exercice, dès lors que le fonctionnement en dispositif intégré assure le maintien du nombre d'enfants ou de jeunes accompagnés par l'établissement ou le service ;
- CPOM spécifique pour le ou les ITEP et SESSAD ITEP gérés par un même organisme.

Au sein de l'établissement

La gestion financière des établissements est assurée par le centre commun administration et développement.

Le pilotage de la gestion financière se fait à partir de la réglementation en vigueur et des règles comptables. La commission finances est composée du président de l'association, du trésorier, du directeur général, du directeur administratif et financier, du directeur des nouveaux projets et développement se réunit trois fois par an.

Les procédures financières sont formalisées. Le principe de base est le double contrôle. L'association fait appel à un commissaire aux comptes.

Les budgets sont préparés par le service comptabilité et validés en DIROC'H.

Les investissements sont mutualisés et programmés selon les besoins, sur plusieurs années. Ils sont discutés en DIROC'H.

Les achats sont mutualisés et gérés par le centre commun administration et développement.

Chaque directeur d'établissement décide et valide le fonctionnement financier de son établissement. Il dispose des tableaux de suivi fournis par le centre commun administration et développement.

Dans le principe de subsidiarité, les professionnels ont la gestion d'une partie financière en lien avec leur fonction sous la responsabilité du directeur et/ou du chef de service.

La gestion du patrimoine

Les établissements sont gérés par une SCI créée en 2015 et gérée majoritairement par l'association.

La SCI est responsable de l'entretien des bâtiments et des projets architecturaux. Le coût de l'entretien est porté par la SCI en contrepartie de loyers payés par les établissements. Ce principe permet de la souplesse, de la mutualisation et une capacité d'autofinancement pour l'entretien des bâtiments existants et la réalisation des nouveaux projets.

Certains investissements immobiliers sont réalisés en autofinancement.

- Les modalités de fonctionnement et la formalisation des procédures.

Définir pour chaque établissement les échéanciers, le positionnement et les responsabilités des professionnels faisant « maillon » avec le centre commun administration et développement.

16. MANAGEMENT DE LA QUALITE

Obligations de l'établissement

La démarche volontariste et collective d'amélioration continue de qualité et l'obligation réglementaire d'évaluation de la qualité des prestations sont étroitement liées dans le secteur social et médico-social.

Les établissements médico-sociaux et sociaux dont les ITEP fonctionnant en dispositif intégré doivent formaliser leurs procédures relatives à l'amélioration de la qualité du fonctionnement de l'établissement et de la qualité des prestations qui y sont délivrées.

Cette formalisation vient soutenir la mise en œuvre de l'évaluation interne qui repose sur une démarche continue retracée chaque année dans le rapport d'activité des établissements et services concernés. Les résultats de cette évaluation interne sont communiqués à l'autorité ayant délivré l'autorisation tous les cinq ans ou, pour les établissements et services ayant conclu un contrat pluriannuel, lors de la révision du contrat.

Par ailleurs une évaluation externe est effectuée au plus tard sept ans après la date de l'autorisation et la seconde au plus tard deux ans avant la date de son renouvellement.

Lorsqu'un contrat pluriannuel a été conclu par les établissements et services concernés, le calendrier de ces évaluations peut être prévu par le contrat dans les limites fixées par la réglementation.

Tout ceci nécessite une coordination et un management de la qualité qui peut inclure également la gestion des risques. On s'intéresse alors à la gestion des risques par le biais de la gestion des événements indésirables (c'est-à-dire imprévus, par exemple une erreur médicamenteuse, des actes violents entre patients ou à l'encontre du personnel, etc.).

Au sein de l'établissement

L'évaluation interne réalisée en 2013 est à renouveler en 2020.

L'évaluation externe réalisée en 2014 est à renouveler en 2021.

La procédure de déclaration d'évènements indésirables est formalisée. Les évènements indésirables sont répertoriés, mais pas utilisés pour améliorer la qualité.

L'association Ar Roc'h en coopération avec l'AFTC et l'Adapei 35 est en phase de construction d'un espace de réflexion éthique qui se mettra en place début 2020.

Les objectifs sont :

- Avoir un espace qui permet de prendre de la distance et d'apporter des pistes de réflexion aux équipes
- Rassurer les équipes sur leurs pratiques et positionnements
- S'inscrire dans la démarche qualité
- Participer à l'amélioration de la qualité d'accompagnement des usagers

Ce groupe de réflexion sera composé de 15 membres : usagers, représentants usagers, personnes ressources extérieures, salariés et administrateurs issus des différentes associations porteuses.

L'établissement aura 1 représentant au sein de l'espace de réflexion éthique.

L'Espace de Réflexion Ethique est une instance pluridisciplinaire, autonome et consultative qui a pour objectif d'étudier des situations sans réponse évidente sur le terrain.

Il cherche à apporter des éclairages, des éléments de réponses aux personnes accompagnées, aux familles, aux professionnels, aux partenaires.

L'espace de réflexion éthique ne peut se substituer aux autres instances des établissements et services et n'est pas une instance décisionnelle.

Il n'est pas compétent pour traiter de questions ne relevant pas du champ de l'éthique.

Il n'a pas vocation à traiter des situations dans l'urgence.

Ses missions :

- Identifier les situations posant des questions éthiques dans les établissements et services
- Sensibiliser les professionnels, l'entourage, les bénévoles et les partenaires aux questions et aux problèmes éthiques
- Favoriser la réflexion sur le sens des actions médico-sociales menées auprès des personnes accompagnées
- Produire des avis à partir d'étude de questions particulières cas individuels à priori, situationnelle ou à posteriori
- Formuler des recommandations et/ou des propositions sur des choix institutionnels par rapport à des questionnements éthiques plus généraux.

VII. LES MOYENS LOGISTIQUES ACTUELS DONT DISPOSE L'ETABLISSEMENT POUR REMPLIR SES MISSIONS

1. LES LOCAUX

Actuellement, l'établissement est constitué d'un bâtiment central, d'une petite maison, de deux bâtiments annexes, d'un atelier extérieur. Les bâtiments ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Un projet de reconstruction d'un bâtiment regroupant l'ensemble des locaux et respectant les règles d'accessibilité est en cours.

Les locaux pédagogiques sont composés de deux salles de classe, d'un espace pédagogique avec sanitaire et un lavabo à proximité des classes.

Les locaux thérapeutiques sont composés d'un bureau pour le médecin psychiatre, deux bureaux de psychologue, un bureau pour le psychomotricien et une salle de psychomotricité, une salle d'art thérapie, une salle pour les activités thérapeutiques, deux salles pour les thérapies, une infirmerie et une salle de soins.

Les locaux éducatifs sont constitués d'un espace de vie pour chaque groupe :

- Le groupe Kaloupilé : une salle de vie, une cuisine, une salle de jeux, un toilette et lavabo
- Le groupe Filao : une salle de vie, une cuisine, une salle de jeux, un espace calme, un toilette et lavabo
- Le groupe Baobab : un espace cuisine et salle à manger

Ils sont complétés par une salle de jeux, une salle pour l'atelier éducatif (bois), une salle d'activités créatives, la salle nuage (espace de détente et de relaxation), la salle refuge (utilisée à la demande de l'enfant ou sur proposition de l'éducateur), un vestiaire sport, un local pour les vélos.

La « biblosik » située dans la petite maison propose un espace musique, un espace bibliothèque, avec un coin calme.

L'internat est composé de 9 chambres, une salle de jeux, deux salles de bains (baignoires et lavabos), deux salles d'eau (deux douches et lavabos), deux toilettes, une pièce pour le veilleur de nuit utilisée également par les éducateurs.

Les professionnels de l'accompagnement en milieu ordinaire disposent de cinq bureaux : un bureau pour l'animateur territorial, deux bureaux éducateurs, un bureau enseignant, un bureau enseignant-éducateur, un espace douche et lavabos, deux toilettes.

Les locaux administratifs sont composés d'un espace d'accueil, un bureau secrétariat, un bureau pour le directeur, un bureau pour le chef de service, deux salles de réunion, d'une salle multifonction (repas avec des jeunes, rencontre avec les parents,

réunion...), une cuisine et une salle pour le personnel (elle est utilisée par les jeunes le mardi en atelier cuisine).

Le site de Fougères, situé dans l'enceinte d'un collège, est constitué d'une salle d'accueil, de deux bureaux, d'une toilette, d'une douche et lavabo.

2. LES VEHICULES

Le parc automobile de l'établissement est constitué de véhicules dont deux Trafic, un Jumpy, deux Kangoo, une Clio et un véhicule électrique. Les véhicules sont équipés de rehausseurs.

Ce parc est complété pour assurer l'accompagnement en milieu ordinaire d'un Kangoo, un modus et cinq véhicules à essence. Chacun de ces véhicules est rattaché à un professionnel qui en a la responsabilité et assure l'entretien courant du véhicule.

VIII. LES EVOLUTIONS DU PROJET DE L'ETABLISSEMENT (AU NIVEAU DE L'EXERCICE DES MISSIONS ET DES MOYENS)

1. ADMISSION

Les évolutions envisagées

Au moment de l'admission, au cours de l'entretien avec la direction, préciser le fonctionnement de l'établissement, les différentes possibilités d'accompagnement de l'association (SDSFP, allo parlons d'enfant, pole ressources handicap loisir 35).

A l'admission, expliquer aux parents et au jeune, le sens du projet et leur place dans le processus d'élaboration et de suivi.

Définir concrètement dans chaque établissement ce qu'est la fonction de chaque mission et l'organisation dans le processus élaboration et suivi du projet d'accompagnement :

- Coordinateur de projet / animateur de territoire
- Accompagnateur de projet
- Suppléant de projet

- ✓ Tenir compte de la réalité des parents : modalités transport, emploi, interprète...
- ✓ Formaliser la parole des parents et du jeune tout au long de l'accompagnement.
- ✓ Organiser la signature du projet personnalisé d'accompagnement du jeune avec un cadre de l'établissement, en séparant les objectifs et les moyens généraux (partie signée) et les moyens type emploi du temps (en annexe à titre indicatif).
- ✓ Organiser la relation avec les parents en ce qui concerne leur accord et la modification de moyens mis en œuvre : être dans la proposition.
- ✓ Rendre le jeune sujet en prenant en compte ses envies et centres d'intérêt.

Le renouvellement de la notification

- Proposer aux parents le soutien du service SDSFP comme une première réponse ainsi que pour toutes démarches administratives en lien avec l'accompagnement de l'enfant

2. BIENTRAITANCE ET PREVENTION DE LA MALTRAITANCE

Les évolutions envisagées

Mener une réflexion associative sur les modalités d'apaisement, la salle de répit (objectifs, utilisation, protocole).

Eclaircir l'instance de coordination et de la délimitation des espaces et lieux d'informations.

Analyse de pratiques

Evaluer la pertinence entre les objectifs définis à la commande et les résultats.

La gestion des situations de violence

Mener une réflexion associative sur la salle de répit et la salle d'apaisement : objectifs à définir, utilisation, protocole.

Mener une réflexion associative par rapport à la population accueillie sur la prévention de la violence, la gestion des crises, le traitement de la violence.

Les déclarations d'événements indésirables

Elaborer un processus associatif.

Formaliser les causes des événements indésirables (dissocier ce qui est du fonctionnement du jeune de l'organisation).

Mettre en place une instance qui permettrait d'analyser les causes des événements indésirables, poser les actions correctives et les pérenniser si possible dans le fonctionnement.

Formaliser la recherche des causes.

3. LES DROITS DES USAGERS, PARTICIPATION DES FAMILLES

Les évolutions envisagées

Accès aux informations qui la concerne par la personne et son représentant légal

Former les professionnels sur les écrits professionnels au regard du dossier de l'enfant et de sa consultation possible (écrits factuels, objectifs, compréhensibles, non jugeant...).

Intégrer dans la réflexion menée par l'association sur l'accès des parents aux informations qui concerne le jeune :

- De quoi les parents ont besoin et ce qu'ils souhaitent
- Une réflexion et une harmonisation sur ce que l'on met dans le dossier
- Associer les parents dans la mise en œuvre du dossier partagé

Une réflexion est mise en place depuis deux ans afin d'aider les parents à être acteur du projet de leur enfant. Nous souhaitons à l'avenir :

- Définir le positionnement des parents dans le processus d'accueil. Vérifier qu'il est noté dans le contrat de séjour que les parents ont donné l'autorisation de partager en équipe les informations qu'ils fournissent.
- Joindre la documentation « allo parlons d'enfant » au courrier envoyé aux parents à réception de l'information de la notification par la MDPH ainsi que les coordonnées des personnes qualifiées et du défenseur des droits sur notre département.
- Accompagner la mise en place du logiciel AIRMES consultable par les parents directement de leur domicile avec un droit d'accès.

Le conseil de comportement

Envisager la participation d'un représentant des parents dans cette instance.

La notion de secret médical, secret professionnel, secret partagé :

- Définir les principes du secret partagé
- Mettre en lien la réflexion sur le secret partagé avec le travail sur l'accès au dossier

4. MAINTIEN DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL, VIE SOCIALE

Les évolutions envisagées

Lors de l'admission, informer les parents, qu'il y aura au minimum deux rencontres formalisées dans l'année pour le projet d'accompagnement personnalisé de leur enfant.

Ouverture vers l'extérieur partenariat et réseaux

A l'avenir il sera important de :

Rechercher les partenariats pour la création des unités d'enseignement scolaire envisagées.

Rechercher le conventionnement avec la psychiatrie.

Clarifier les modalités de fonctionnement pour les partenariats au sein des PAG.

5. PREVENTION ET GESTION DES RISQUES

Les évolutions envisagées

Assurer la sécurité physique des personnes accueillies

Faire un rappel sur l'utilisation des extincteurs.

Formaliser le protocole ou la conduite à tenir en cas d'urgence.

Les médicaments

- Réfléchir à la sécurisation du parcours du traitement et formaliser un protocole de la prescription au retour à la pharmacie.

Les contentions

- Réfléchir en équipe sur des thématiques telles que la contenance, le positionnement par rapport à la famille

Adapter les locaux en fonction des besoins des jeunes (repères de circulation, sécurisation des locaux...).

Mener une réflexion associative par rapport à la population accueillie sur la prévention de la violence, la gestion des crises, le traitement de la violence.

Fugues, disparitions inquiétantes

- Elaborer une conduite à tenir ou un protocole général qui encadre le principe de la démarche générale à suivre en cas de fugue ou de disparition inquiétante.
- Mettre en place des protocoles individuels pour les jeunes particulièrement à risque de fugue ou de disparition inquiétante (au cas par cas).

Risque suicidaire ou mises en danger

- Elaborer une conduite à tenir ou un protocole qui encadre le principe de la démarche générale à suivre en cas de risque suicidaire ou de mise en danger.
- Mettre en place des protocoles individuels pour les jeunes particulièrement à risque suicidaire (au cas par cas).

Les protocoles et conduites à tenir

Harmoniser les pratiques pour éviter les représentations personnelles et assurer la sécurité des soins : utilisation des gants, préservation de médicaments...

Risques psychosociaux

Compléter le document unique des risques psychosociaux par la participation des professionnels, notamment en intégrant la notion de ressentis dans la fonction et sur le poste.

Solliciter l'intervention de la mutuelle d'entreprise sur des thématiques qui permettent la prévention des risques.

Faire du recueil des données dispersées dans différents documents une réelle analyse pour mettre en place un plan d'amélioration continue de la qualité.

6. MANAGEMENT, GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Formaliser les procédures de management.

Finaliser le livret d'accueil du nouveau salarié.

Harmoniser l'accueil et le suivi des stagiaires

Calculer la pyramide des âges pour chaque établissement (GPEC).

Redéfinir les fonctions d'encadrement (délégations et subdélégations).

Définir les missions et le rôle d'animateur de territoire dans le trépied.

Avoir une réflexion sur le rôle du psychologue institutionnel et du neuropsychologue institutionnel dans l'établissement.

Réfléchir à la fonction et au rôle du médecin dans l'établissement.

Les entretiens professionnels

- Formaliser la procédure de réalisation des entretiens professionnels
- Faire signer les conclusions de l'entretien professionnel et en remettre un exemplaire au salarié.
- Entrer le compte rendu de l'entretien professionnel dans le logiciel

Pluridisciplinarité

Réfléchir en équipe sur des thématiques telles que la contenance, le positionnement par rapport à la famille, le positionnement professionnel, la légitimité de la décision dans la subsidiarité...

Mener la réflexion sur l'outil internat : en quoi est-il thérapeutique, à quels besoins réponds-t-il ?

Les réunions

Réunion de groupe de vie

- Structurer les réunions de groupes : qui fait l'ordre du jour, qui anime, comment est géré le temps, qui rédige le compte rendu...
- Faire les comptes rendus régulièrement.
- Harmoniser les finalités et le fonctionnement des réunions de groupes.

La réunion de l'équipe éducative

- Prévoir de communiquer l'ordre du jour avant la réunion pour permettre aux participants de la préparer.

Réunion éducative PMO

- Poser des principes de fonctionnement dans l'intérêt de l'enfant et les formaliser.

Réunion thérapeutique

- Mettre en place la fonction de référent thérapeutique.

Réunion étude de situation

- Actuellement, ce temps est expérimenté sur la PMO. Envisager de l'étendre à l'ensemble de l'ITEP si l'expérimentation est concluante.

Les transmissions

- Travailler sur la notion d'urgence : ce qu'il est nécessaire de transmettre rapidement, ce qui peut être différé
- Prévoir un temps de transmission en fin de journée dans l'organisation des éducateurs

- Être attentif à la confidentialité pendant les transmissions orales (faire la transmission hors présence des enfants)
- Organiser la transmission écrite (futur dossier informatisé du jeune) pour trouver l'information nécessaire à l'accompagnement du jeune

Qualité de vie au travail

- Envisager une formation pour les représentants du personnel de remise à niveau par rapport aux missions et au cadre réglementaire
- Compléter le document unique des risques psychosociaux par la participation des professionnels, notamment en intégrant la notion de ressentis dans la fonction et sur le poste
- Solliciter l'intervention de la mutuelle d'entreprise sur des thématiques qui permettent la prévention des risques
- Faire du recueil des données dispersées dans différents documents une réelle analyse pour mettre en place un plan d'amélioration continue de la qualité

7. CIRCULATION DE L'INFORMATION

Les évolutions envisagées

Poser les règles de fonctionnement du travail à domicile incluant un contrôle sur le contenu du travail fait à domicile.

Les transmissions

Repérer les besoins en transmissions et mettre les outils en place : temps pour les transmissions orales, temps et outils pour les transmissions écrites.

Les réunions

Réunion de groupe de vie :

- Structurer les réunions de groupes : qui fait l'ordre du jour, qui anime, comment est géré le temps, qui rédige le compte rendu...
- Faire les comptes rendus régulièrement.
- Harmoniser les finalités et le fonctionnement des réunions de groupes
-

8. QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Les évolutions envisagées

Envisager une formation pour les représentants du personnel de remise à niveau par rapport aux missions et au cadre réglementaire.

Compléter le document unique des risques psychosociaux par la participation des professionnels, notamment en intégrant la notion de ressentis dans la fonction et sur le poste.

Solliciter l'intervention de la mutuelle d'entreprise sur des thématiques qui permettent la prévention des risques.

Faire du recueil des données dispersées dans différents documents une réelle analyse pour mettre en place un plan d'amélioration continue de la qualité.

9. PILOTAGE DE LA GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Mener une réflexion associative sur les modalités d'apaisement, la salle de répit et la salle d'apaisement : objectifs à définir, utilisation, protocole.

La permanence

Redéfinir les principes de la permanence de réponse en prenant en compte :

- La notion d'enveloppe, la notion de personne qui fait tiers, la notion de régulation
- La permanence physique et la permanence psychique
- La mobilisation possible de chaque professionnel

Les déclarations d'évènements indésirables

Elaborer un processus associatif.

Formaliser les causes des événements indésirables (dissocier ce qui est du fonctionnement du jeune de l'organisation).

- Instance qui permettrait d'analyser les causes des événements indésirables, poser les actions correctives et les pérenniser si possible dans le fonctionnement.

Définir une graduation pour les événements indésirables.

Formaliser la recherche des causes.

Analyse de pratiques

Définir les attentes de l'analyse des pratiques et évaluer l'adéquation entre la commande et le bilan.

Management de la qualité

Mettre en place une instance qualité au niveau du centre commun administration et développement qui assurera :

- Le suivi des projets d'établissement
- Le suivi des évaluations internes
- Le suivi des évaluations externes
- Le suivi des événements indésirables
- La mise en place du plan d'amélioration de la qualité
- Le suivi des procédures et de la communication

Cette instance pourrait être composée d'administrateurs, du directeur général, des directeurs, de parents, d'un salarié représentant de chaque établissement.

Mettre en place une instance ou un représentant pour faire le lien entre l'établissement et l'association.

Définir un fonctionnement structuré entre les établissements et le centre commun administration et développement et le formaliser par rapport :

- Aux éléments de salaires à fournir et contrats de travail
- La gestion des plannings
- La gestion des dépenses effectuées par les professionnels

10. INSCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT SUR LE TERRITOIRE, DISPOSITIF INTEGRE ET REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS

La réponse accompagnée pour tous

Être dans la notion de file active avec la préoccupation de la population pour laquelle l'établissement est mandaté sur son territoire d'intervention. Positionner le service SDSFP pour apporter une réponse dans l'attente de l'admission.

S'articuler avec les services de droit commun et les dispositifs de la RAPT (PCPE).

Admission dans le cadre d'un PAG

Définir la représentation de l'établissement dans l'instance GOS (validation et engagement).

Définir la mission et le rôle du coordinateur de parcours dans le cadre d'un PAG.

Pour accueillir les jeunes dans de bonnes conditions :

- Définir le partenariat avant l'entrée : PAG
- Prévoir des séquences pour évaluer et diagnostiquer avant l'entrée pour définir les modalités le plus justement possible en fonctions des besoins
- Prévoir la signature du PAG avant l'entrée

Développer la dynamique inclusive sur les territoires en allant vers le dispositif de droit commun.

Clarifier les modalités de fonctionnement avec les partenaires dans le cadre d'un PAG.

11. COMMUNICATION ET SYSTEME D'INFORMATION

Définir l'articulation entre les établissements et le centre commun administration et développement sur :

- La communication
- L'interconnaissance entre le siège et les établissements, ce qui nécessite l'élaboration et la formalisation du projet du centre commun administration et développement (le sens, les orientations, les outils, les acteurs...)
- Les modalités de fonctionnement et la formalisation des procédures

Définir pour chaque établissement les échéanciers, le positionnement et les responsabilités des professionnels faisant « maillon » avec le centre commun administration et développement.

IX. LES MODALITES D'EVALUATION DU PROJET

Suivi du projet d'établissement

La mise en œuvre et le suivi des projets d'établissement sera portée par le DIROC'H. Il définira les porteurs des plans d'action et la méthode, évaluera la mise en œuvre, réajustera l'échéancier si besoin.

X. UN ECHEANCIER DE REALISATION DES PLANS D'ACTION RETENUS

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Evaluation interne						
Evaluation externe						
Amélioration de la qualité, bientraitance						
Droits des usagers, participation des familles						
Inscription sur le territoire, dispositif intégré						
Projet personnalisé d'accompagnement						
Gestion des risques pour les personnes accueillies						
Management						
Communication et système d'information						
Pilotage économique						
Projet d'établissement						

LES ANNEXES

CHARTRE ETHIQUE DE L'ENFANT DANS LA SALLE REFUGE

-Je peux demander moi-même à aller dans la salle Refuge



-Je peux être accompagné par un adulte quand je n'arrive vraiment pas à me calmer

-Quand je suis dans cette salle, la porte ne sera jamais fermée à clef



-Je peux exprimer si je veux être seul ou si l'adulte reste avec moi dans la salle

-Si je suis seul dans la salle Refuge, l'adulte reste en dehors à côté

-Quand je suis plus calme je peux demander à sortir de la salle Refuge



-Je peux demander un verre d'eau



-Je peux demander un objet du chariot (peluche, couverture...)

-Quand je sors, je peux exprimer comment je me sens



-L'adulte écrira dans un cahier pourquoi je suis allé dans la salle Refuge, combien de temps je suis resté et ce que ça m'a apporté



Projet de groupe Kaloupilé

Table des matières

Origine du nom du groupe.....	88
Philosophie du groupe.....	88
Les valeurs du groupe	88
La visée principale du groupe	88
Public concerné.....	88
Equipe pluridisciplinaire du groupe KALOUPILE	89
Objectifs principaux du projet de groupe.....	89
Moyens mis en œuvre.....	90
Organisation et règles de vie.....	91
▪ Organisation des journées	91
▪ Internat	93
▪ Règles de vie	94
Vie de groupe et thème de l'année scolaire	94
Réunions d'enfants.....	95
Travail avec les familles	95
Moments forts de l'année	95
Evaluation du projet de groupe.....	96
Annexes.....	98

Le projet du groupe Kaloupilé découle du projet associatif d'Ar Roch et du projet institutionnel de l'ITEP Les Rochers.

Origine du nom du groupe

En septembre 2018, le groupe a été baptisé « Kaloupilé ». Ce changement de nom s'est fait dans le cadre d'une réorganisation institutionnelle : en effet, depuis septembre 2018, les groupes de vie sont des groupes horizontaux. Ils regroupent les enfants par âge et besoins. Auparavant, les groupes de vie étaient verticaux : dans chacun des trois groupes de vie, des enfants d'âges différents étaient accueillis ensemble. Un enfant de 6 ans partageait ainsi son quotidien avec un enfant de 14 ans.

Du fait de ce changement institutionnel, les groupes de vie ont choisi une nouvelle nomination, tout en respectant le thème voté par tous les professionnels de l'institution : les végétaux.

Les professionnels de ce groupe ont choisi le nom Kaloupilé du fait de sa sonorité enfantine et originale. Le groupe Kaloupilé accueille les enfants les plus jeunes de l'ITEP.

Philosophie du groupe

La philosophie du groupe repose sur le vivre ensemble, c'est-à-dire une forme de cohésion et de solidarité reposant sur la tolérance et le respect de chacun.

Les valeurs du groupe

Les professionnels du groupe Kaloupilé défendent des valeurs humaines telles que le respect, la tolérance, le partage et l'entraide.

La visée principale du groupe

Il s'agit de permettre aux enfants d'exister en tant que Sujet dans un collectif et d'expérimenter la vie en groupe pour leur donner envie de vivre ensemble et de faire avec l'Autre.

Public concerné

Dans le groupe Kaloupilé, l'équipe pluriprofessionnelle accueille les enfants les plus jeunes de l'établissement. Ce sont des enfants avec des troubles du comportement et, pour certains, des troubles associés (déficience intellectuelle, troubles psychiques, entre autres).

Dans le projet institutionnel, il est spécifié que les enfants du groupe Kaloupilé ont moins de 9 ans. Dans la pratique, cette limite d'âge n'est pas figée. Elle est modulable en fonction de la maturité et des besoins des enfants, mais aussi en fonction des nouveaux jeunes accueillis.

D'une manière générale, les enfants de ce groupe demandent une plus grande proximité de l'adulte du fait de leurs besoins liés à leur âge, à leur problématique et leur degré de maturité et d'autonomie.

Equipe pluridisciplinaire du groupe KALOUPILE

Annexe 1

L'équipe pluridisciplinaire de Kaloupilé est une équipe mixte, réunissant des professionnels des équipes thérapeutique, pédagogique et éducative. L'équipe Kaloupilé accueille régulièrement des étudiants en formation dans le travail social.

Chaque professionnel de Kaloupilé tend à offrir un cadre chaleureux et familial à ce groupe d'enfants, afin qu'ils se sentent comme dans une maisonnée. La présence de la maitresse de maison et la mixité chez les éducateurs y contribuent également. La maitresse de maison a d'ailleurs une place à part entière dans l'équipe : outre l'entretien des locaux et la cuisine, elle assure une permanence éducative au sein du groupe et contribue à l'accompagnement des enfants dans les actes de la vie quotidienne.

Au sein du groupe Kaloupilé, les professionnels travaillent en Trépied afin de garantir un accompagnement global des enfants accueillis, que ce soit en terme de soin, d'autonomie, d'apprentissage et d'accès à la vie sociale. Chaque enfant bénéficie donc d'un accompagnement thérapeutique, éducatif et pédagogique, animé par un coordinateur de projet. L'intérêt d'un travail en "Trépied" n'est pas que pour l'enfant. Ce fonctionnement permet à chaque professionnel d'avoir des regards croisés sur une situation et de bénéficier de différents positionnements en fonction du prisme d'observation que prend le professionnel. Les réunions hebdomadaires permettent notamment ce temps d'échange clinique en trépied et l'élaboration d'un discours ou d'actions dans une ligne directrice commune.

Une réunion hebdomadaire en Trépied permet à l'équipe de bénéficier d'un espace de réflexion commun entre professionnel. Les différents prismes d'observation permettent de conjuguer les compétences de chacun, dans une logique de complémentarité, de prise de recul, d'analyse et d'observation clinique.

Chaque début et fin de semaine à lieu une réunion d'enfant. L'ensemble du trépied y participe. Les objectifs sont de favoriser la verbalisation, l'expression, d'exister en tant que sujet dans le groupe, de partager un temps commun, de travailler sur la circulation de la parole et l'écoute et la considération de l'autre. Sur le plan thérapeutique, la réunion a également pour objectif de repérer ou d'aborder en groupe des questions de santé en lien avec les échanges (sommeil, alimentation, écran...) ainsi que de se projeter sur le week-end à venir lors de la réunion de fin de semaine.

Le représentant du thérapeutique peut également être convié, lors d'un repas ou d'un goûter, en tant qu'invité. Ceci permet au professionnel de partager un moment convivial en préservant les espaces et relations thérapeutiques, tout en étant dans une posture d'observateur (l'enfant dans le collectif, repérer des besoins, faire du lien avec des questions de santé...). La pose du cadre, des règles inhérentes au fonctionnement habituel du groupe lors des repas appartiennent alors à la fonction éducative.

Objectifs principaux du projet de groupe

Le groupe de vie est un outil socio-éducatif pour les professionnels. Grâce à leur appartenance à un groupe de vie, les enfants pourront travailler plusieurs objectifs, qui seront affinés en fonction de leur Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Plusieurs objectifs principaux sont explicités afin de donner une ligne directrice de travail pour les professionnels. Certains de ces objectifs peuvent évoluer en fonction de la composition et de la dynamique du groupe.

- Exister en tant que sujet au sein du groupe : construire et développer, grâce au collectif, son autonomie psychique, son estime de soi, s'accepter et se sentir reconnu par son entourage et son environnement ;
- Vivre avec ses pairs, en respectant l'autre dans son individualité, mais aussi les règles du fonctionnement du groupe, en participant activement à la vie quotidienne ;
- Acquérir des repères, un rythme et des rituels ;
- Prendre de la distance avec son environnement social et familial ;
- Développer son autonomie dans les actes de la vie quotidienne, mais aussi dans sa vie personnelle (respecter et prendre soin de ses affaires, développer son autonomie dans les décisions et favoriser sa construction identitaire).
- Développer sa créativité
- Développer sa capacité d'expression (des ressentis, des émotions, des sentiments, des projets, de son histoire, de ses difficultés, de ses désirs, etc).
- S'investir et s'épanouir dans les projets de groupe.
- Maintenir et Favoriser le développement de ces acquis dans d'autres environnements (domicile, école, centre de loisirs...).

Il s'agit de créer une enveloppe contenant et sécurisante par la vie en collectivité, son quotidien, ses repères et ses rituels, une relation de confiance, dont l'enfant pourra, dans son parcours au travers de ses expériences, s'extraire grâce au processus d'autonomie.

Le groupe Kaloupilé a la spécificité d'accompagner des enfants qui sont nouvellement accueillis dans l'institution. En intégrant ce collectif ils découvrent pour la première fois l'ITEP et son fonctionnement. Pour cela les exigences des règles et la proximité au sein du groupe Kaloupilé sont essentiels, les enfants prennent leurs marques dans l'établissement et créent du lien progressivement avec les professionnels et les autres enfants de l'ITEP. Ils découvrent le règlement de cet établissement et acquièrent les règles inhérentes à la vie collective. Dans cette phase d'accueil, les enfants apprennent à se séparer de leur famille et à investir un autre lieu de vie

Moyens mis en œuvre

Certains moyens sont explicités ci-dessous. Cette liste n'est pas exhaustive.

A la suite de cette liste, certains moyens seront développés.

- L'internat et la vie quotidienne ;
- Un rythme de vie adapté aux besoins des enfants ;
- La participation des enfants à la vie quotidienne : services de table, cuisiner, ranger la salle de jeux, entre autres ;
- La dynamique de groupe ;
- Les sorties de groupe et les transferts ;

- L'implication des enfants dans le thème de l'année (exemple du thème de l'année scolaire 2019/2020 en annexe 2) et dans la préparation des sorties de groupe (établir et respecter un budget, par exemple) ;
- Les réunions des enfants : les enfants peuvent s'exprimer (ressentis, souhaits) ;
- Les jeux et les activités manuelles : les jeux de société et les jeux symboliques ; bricolage, dessin, imagination et création.
- Les rencontres avec les familles et les partenaires ;
- Accompagnement dans les centres de loisirs ou dans les associations sportives et culturelles ;
- Les événements institutionnels (journée de cohésion, fêtes institutionnelles).

Organisation et règles de vie

Les règles de vie et les rituels permettent d'offrir aux enfants un cadre sécurisant et contenant, dans lequel ils peuvent s'épanouir. Le rythme de vie du groupe Kaloupilé s'adapte aux besoins des enfants : entre temps collectifs et moments individuels, activités et repos.

■ Organisation des journées

Journée type scolaire :

Lever à 8h.

Petit déjeuner dans le groupe. Brossage de dents.

Accueil des enfants externes sur le temps du petit déjeuner.

8h50 : les enfants mettent leurs chaussures. Tous les enfants s'assoient à l'entrée en attendant la sonnerie.

8h55 : sonnerie pour aller en classe. Les enfants descendent accompagnés par un éducateur.

9h : deuxième sonnerie pour marquer le début du temps scolaire.

9h – 12h : classe, accompagnement éducatif ou thérapie.

12h : arrivée des enfants dans le groupe. Les enfants enlèvent leurs chaussures à l'entrée pour mettre leurs chaussons. Ils se lavent les mains, prennent leur serviette de table, avant de s'asseoir à table. Un adulte par table (voire deux) s'assoit avec les enfants. Ceux-ci attendent que tout le monde soit servi et que la maitresse de maison soit assise avant de commencer à manger. Après le repas, trois enfants font les services (deux enfants débarrassent les tables, un enfant passe le balai). Tous les enfants se brossent les dents après manger. Un temps de jeux est possible ensuite.

13h20 : les enfants mettent leurs chaussures. Ils attendent à l'entrée assis avant la sonnerie.

13h25 : sonnerie pour aller à l'école. Les enfants descendent se ranger avec leur classe, accompagné d'un éducateur.

13h30 – 15h30 : classe ou accompagnement éducatif ou thérapie.

Les vendredis après-midi, de 13h30 à 14h30, des activités en lien avec le projet du groupe sont animées par les professionnels.

15h30 : les enfants remontent dans le groupe. Ils mettent leurs chaussons. Ils vont s'asseoir autour de la table, avec les éducateurs présents. Une fois tous les enfants

assis et calmes autour de la table, les éducateurs échangent avec les enfants à propos de leur journée et de la soirée à venir. Les devoirs sont faits dans le groupe. Certains enfants ont du soutien scolaire, une thérapie sur le créneau de 15h30 à 16h30.

16h30 : goûter. Tous les enfants s'installent autour d'une table et peuvent manger leur goûter une fois le groupe calme.

16h45 : départ des enfants externes.

Après le goûter, plusieurs activités sont définies en fonction des jours :

Lundi : jeux de société à l'internat ;

Mardi : préparation du dîner ;

Jeudi : activités en lien avec le thème de l'année.

17h30 : les enfants montent à l'internat avec les éducateurs de soirée pour prendre leur douche et jouer calmement dans leur chambre. Les lundis soir, au retour du week-end, les enfants montent à l'internat dès 17 heures. Les enfants ont ainsi plus de temps pour s'installer dans leur chambre, ranger leurs affaires, prendre leur douche et jouer à des jeux de société.

19h : dîner.

Des enfants effectuent les services de table après manger. Tous les enfants se brossent les dents après le repas.

20h : Les enfants montent à l'internat. Le lundi, ils vont se coucher dès 20 heures. En effet, les professionnels remarquent que les enfants sont davantage fatigués en début de semaine (retour de week-end). Le mardi, une soirée exceptionnelle est proposée (films, jeux de société, bricolage, etc.). Le mercredi et le jeudi, les enfants peuvent avoir la lecture d'une histoire avant d'aller se coucher à 20 heures 30.

Les mercredis :

Les mercredis, les enfants n'ont pas école au sein de l'ITEP.

9h : lever. A 8h30, les enfants sont autorisés à lire dans le calme dans leur chambre.

Après s'être préparés, les enfants descendent dans le groupe pour prendre leur petit déjeuner.

10 heures : après s'être brossés les dents, tous les enfants se retrouvent autour d'une table pour une réunion. Lors de cette réunion, le thème du groupe et son avancée sont évoqués. A la suite de cette réunion, les enfants s'inscrivent dans l'une des activités proposées par les éducateurs en fonction de leurs envies.

A l'issue des activités, vers 11h30, les enfants ont un temps de jeu libre (dans la salle de jeux ou à l'extérieur, en fonction de la météo).

12h15 : déjeuner. Des amuses bouche sont proposées avant le repas. Ce moment de partage et de convivialité ponctue cette journée consacrée au groupe de vie.

13h30 : temps calme. Les enfants montent à l'internat. Chacun dans sa chambre peut vivre un temps calme, un temps de sieste ou un temps de lecture. Les enfants qui n'ont pas de chambre à l'internat restent jouer dans la salle de jeux de l'internat, dans le calme.

14h15 : activité proposée par les éducateurs.

16h30 : goûter.

16h45 : départ des enfants.

Avant de monter à l'internat, les enfants ont un temps de jeu libre. Certains enfants vont chercher à l'AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) des légumes et des fruits.

17h30 : montée à l'internat.

19h : dîner.

20h : à l'internat, temps de lecture.

20h30 : coucher des enfants.

Chaque mercredi précédant les vacances scolaires, une sortie de groupe est organisée à la journée.

- Les repas

Les repas sont des temps forts du quotidien incarné par le poste de maitresse de maison. Elle a une fonction symbolique « nourricière », qui apporte de la bienveillance pour l'enfant à travers l'alimentation, avec l'idée de leur faire plaisir tout en véhiculant les notions d'équilibre alimentaire. Elle est aussi garante du cadre et des règles de vie attribuée lors de l'arrivée dans le groupe, des repas, des gouters, en complément des éducateurs. Elle peut apporter aux enfants de Kaloupilé, qui ont aussi des besoins de petits une réponse chaleureuse et affective dans sa place spécifique.

Dans sa permanence de présence physique dans le groupe et dans sa fonction particulière, elle reçoit également des enfants en prise en charge individuel autour de la confection de repas.

Les repas sont des temps forts de partage et de convivialité.

De manière générale, et par l'ensemble de l'équipe, ils permettent d'aborder les grands principes de l'équilibre alimentaire, l'adaptation des rations, l'éducation à la santé (ex : mastication première étape de la digestion, intérêt de prendre son temps, lien entre alimentation et énergie, hygiène...). Il s'agit aussi d'être à l'écoute de soi et de la sensation de satiété.

- Internat

Tous les jours, les enfants montent à l'internat à 17h30. Les enfants y accèdent en chaussons, accompagnés par un éducateur. Chaque enfant peut décorer sa chambre.

L'internat représente l'espace nocturne de la maisonnée. C'est un espace calme et d'apprentissage, où les enfants peuvent se retrouver seul ou à deux dans une chambre. A travers l'internat, ils travaillent leur autonomie (séparation avec l'environnement social et familial, gestion de leur espace chambre et de leurs vêtements, hygiène corporelle et vestimentaire) et apprennent à préserver leur intimité (accès à la salle de bain un par un, se changer seul dans sa chambre).

L'internat est un outil éducatif et thérapeutique qui permet aux enfants d'apprendre à vivre en proximité avec leurs pairs et contribue à garantir leur rythme de sommeil. L'accompagnement se situe autour de l'hygiène, du développement de l'autonomie et de la gestion de ses effets personnels l'intimité et de la pudeur.

L'internat est aussi un outil permettant de travailler la séparation avec le cercle familial.

■ Règles de vie

En plus des règles institutionnelles, certaines règles sont propres au groupe Kaloupilé. Elles seront affichées dans le groupe sous la forme de phrases simples et/ de pictogrammes.

- Chaussons obligatoires dans le groupe et à l'internat ;
- Serviette de table obligatoire ;
- Temps de jeux définis dans le temps et dans l'espace ;
- Lavage de mains avant chaque repas et après être allé aux toilettes ;
- Affaires rangées dans leur casier et sur leur porte manteau ;
- Sortie du groupe avec autorisation ;
- Rangement de la salle de jeux tous les jeudis midi, après le déjeuner : toutes les constructions de Lego doivent être démontées lors de ce temps de rangement ;
- Deux jeux de société sont sortis par semaine. Les enfants n'ont pas accès aux autres jeux. Ces jeux peuvent venir de la ludothèque. A chaque réunion du vendredi, les enfants définissent les deux jeux de société pour la semaine suivante.

Ces règles délimitent un cadre et permettent de sécuriser les enfants. La règle fait également contenance et favorise le vivre-ensemble.

Vie de groupe et thème de l'année scolaire

Les professionnels du groupe Kaloupilé cherchent tout au long de l'année à impulser une dynamique de groupe dans laquelle chaque enfant pourra s'épanouir. Cet objectif commun au Trépied correspond aux besoins sociaux et affectifs des enfants accueillis dans ce groupe.

En effet, du fait de leur maturité et de leur âge, ces enfants ont besoin pour grandir du groupe de pairs, source de socialisation et d'identification. Ils découvrent l'Autre, cherchent à se faire des copains, développer des relations en expérimentant la vie en collectivité.

Chaque année scolaire, un thème est choisi. Il est commun à l'ensemble du groupe Kaloupilé. Quelque soit leur emploi du temps et leur projet personnalisé, les enfants peuvent s'inscrire dans le thème du groupe à travers les activités, les accompagnements individuels et sorties proposées par les professionnels.

L'organisation de la vie de groupe permet aux professionnels du groupe Kaloupilé d'impulser une certaine dynamique de groupe grâce au thème choisi pour l'année scolaire et aux activités proposées.

- Les lundis, en fin de journée : jeux de société à l'internat.
- Les mercredis investis pour développer la vie en collectivité : activités en petits groupes les matins, activités pour le groupe entier les après-midi, sorties de groupe avant chacune des vacances scolaires.
- Les vendredis après-midi consacrés au thème du groupe.

L'investissement de la salle de jeux par les enfants, accompagnés par les professionnels, permet à ces derniers de développer leurs capacités à partager, à prêter, à faire avec l'Autre et à jouer avec plusieurs enfants.

Un groupe, différents espaces :

La pièce de vie est un espace de partage, de convivialité, d'accueil, de transition pour les enfants. C'est également le lieu de restauration.

La salle de jeu est une pièce où les enfants peuvent partager des temps de jeu libre et/ou dirigé, individuel et/ou collectif. La cabane est un espace de repos et de calme que les enfants peuvent utiliser librement ou à leurs demandes lorsqu'un sas d'apaisement est nécessaire.

Réunions d'enfants

Plusieurs réunions d'enfants ponctuent la semaine.

- Réunion tous les lundis de 9h30 à 10h : échange autour du week-end, de leurs projections sur la semaine à venir. Des professionnels du Trépied sont présents à cette réunion de début de semaine.
- Réunion tous les mercredis de 10h à 10h30 : réunion autour du thème de l'année et des projets de sortie de groupe. Deux éducateurs et la maitresse de maison animent cette réunion.
- Réunion tous les vendredis de 15h à 15h30 : échange autour de leur semaine passée et projection sur leur week-end à venir. Des professionnels du Trépied sont présents à cette réunion de début de semaine.

Moments forts de l'année

Plusieurs moments forts rythment l'année scolaire.

- Rencontre familles / professionnels du groupe Kaloupilé en début d'année scolaire ;
- La journée de cohésion ;
- Transfert de la Toussaint ;
- Fête de fin d'année civile ;
- Rencontre familles / professionnels du groupe Kaloupilé en début d'année civile ;
- Fête de fin d'année scolaire ;
- Transfert d'été (dernière semaine de l'année scolaire).

Le mercredi précédant chacune des vacances scolaires est consacré à une sortie de groupe, en lien avec le thème de l'année. Ces sorties, qu'elles soient culturelles, sportives ou ludiques, permettent de nourrir la dynamique de groupe. En effet, malgré les emplois du temps personnalisés des enfants, ces derniers préparent ces sorties et y participent tous.

Travail avec les familles

L'équipe pluridisciplinaire de Kaloupilé accompagne des enfants en situation de fragilité afin qu'ils puissent s'épanouir dans leur environnement social et familial. Dans

ce sens, les professionnels soutiennent donc les parents dans l'exercice de la parentalité.

Les parents, ou les détenteurs de l'autorité parentale, sont des acteurs à part entière du processus de développement de l'enfant. Ils sont associés autant que possible à l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement du jeune et à son évolution. Leur participation indispensable est recherchée dès la procédure d'admission.

Chaque coordinateur de projet est en étroite relation avec les représentants légaux du jeune concerné. Plusieurs rencontres entre le coordinateur de projet et les parents ponctuent l'accompagnement du jeune à l'ITEP. Plusieurs outils de communication peuvent être utilisés pour faciliter les échanges entre la famille et l'ITEP : le carnet de liaison, les mails, les appels téléphoniques, les courriers, les rencontres avec le coordinateur et l'accompagnateur de projet, les réunions parents/professionnels.

Le coordinateur de projet est également l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des partenaires gravitant autour du projet de l'enfant, y compris dans certains cas les assistants familiaux de l'enfant concerné.

Les responsables légaux sont conviés à participer au Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) de l'enfant porté sur ses besoins. Cette place est essentielle, elle leur permet d'être acteur dans l'élaboration et la mise en place de celui-ci.

Evaluation du projet de groupe

Tout au long de l'année scolaire, ce projet sera évalué, notamment lors des réunions d'équipe. La fin d'année civile et la fin d'année scolaire seront deux temps propices à une évaluation plus approfondie, communiquée à l'ensemble des professionnels de l'établissement lors des réunions.

Le travail en équipe du Trépied au sein des groupes de vie est une nouvelle pratique depuis la rentrée de septembre 2018. La globalité de l'accompagnement des enfants doit continuer à être travaillée et développée. Le projet du groupe Kaloupilé a, à ce jour, une grande part éducative. Bien que les professionnels représentant les axes pédagogique et thérapeutique soient très présents, l'articulation du Trépied dans le quotidien des enfants doit continuer à être un objectif de travail pour les professionnels de cette équipe.

PPA

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement est un document qui retranscrit les besoins et les objectifs d'accompagnements au sein de l'ITEP et fait également du lien avec les partenaires.

Depuis la rentrée de septembre 2020, afin d'enrichir nos échanges concernant la construction du PPA un espace d'échange et de projection permettant d'aboutir à des orientations d'accompagnements répondant au besoin de l'enfant : cet espace s'intitule « Etude de Besoin ». Il y a une EDB par enfant par an quelques semaines en amont de la rencontre de l'élaboration du PPA. Désormais, la tenue d'un seul PPA par an, d'autres espaces de concertation en équipe peuvent permettre de faire évoluer le projet de l'enfant tel que : réunion d'équipe, réunion de coordination.

Le PPA se construit tout au long de l'année à travers les outils de communication permettant de travailler avec les familles et les partenaires extérieures tels que : carnet de liaison, lien téléphonique, lien par mails, temps de rencontre, réunion de parents. Une rencontre en amont du PPA peut être organisée afin d'échanger sur les orientations et/ou objectifs d'accompagnements.

Le coordinateur de projet propose à l'enfant un temps d'échange en amont du PPA afin de recueillir ses demandes, ses questions, ses envies.

A l'issue de la tenue du PPA, le document écrit est transmis par voie postale aux personnes responsables légales de l'enfant. Une rencontre peut être organisée avec les familles d'accueils accompagnants l'enfant au quotidien.

Transition Groupe de vie

Plusieurs facteurs sont à prendre en considération concernant la répartition des enfants dans les groupes :

- L'âge des enfants
- Leur autonomie / maturité
- L'âge d'arrivée des enfants à l'ITEP
- L'âge et l'autonomie de l'ensemble des enfants à l'ITEP (par exemple, majorité d'enfants ayant entre 10 et 12 ans).

Il est important qu'un projet d'un enfant ne reparte pas à zéro quand il change de groupe. La transmission et la coordination ont toute leur importance lors d'une transition de groupe.

Trois objectifs principaux sont visés au sein des groupes de vie de l'ITEP des rochers :

Au sein du groupe Kaloupilé ces objectifs se déclinent de la manière suivante,

- L'autonomie :

Se séparer/se responsabiliser → L'autonomie dans l'établissement

- La socialisation / l'individuation :

Se connaître / se construire → Le « je » dans le groupe

- Les apprentissages :

Apprendre / s'épanouir → Le plaisir d'apprendre

L'idée serait que les professionnels du groupe travaillent sur ces objectifs et ainsi les décliner tout au long de l'année scolaire. Les changements de groupe seront actés en indications en fin d'année (fin Avril, début mai). A la suite des indications, une période de transition sera mise en place avec l'enfant et son futur groupe de référence afin que l'on puisse symboliquement marquer ce passage.

A la suite des indications, un rendez-vous sera fixé avec les responsables légaux, le coordinateur de projet, le futur coordinateur de projet et l'enfant. Lors de cette rencontre, le changement de groupe sera évoqué ainsi que l'organisation de cette passation.

Annexes

ANNEXE 1 :

Composition de l'équipe du Trépied du groupe de vie Kaloupilé, à la rentrée de septembre 2020 :

- Représentant de l'équipe thérapeutique : Virginie LENA, infirmière.
- Représentant de l'équipe pédagogique : Marie-Pierre COYER, enseignante spécialisée.
- Représentants de l'équipe éducative : Damien SIMON, éducateur spécialisé, Noémie VERDIER, éducatrice spécialisée, Gurvan RENAULT, éducateur spécialisé, Claudie BERTHOIS, éducatrice spécialisée, et Sylvie EPY, maitresse de maison.

ANNEXE 2 :

Thème de l'année scolaire 2019/2020 :

Le thème du groupe découle du thème institutionnel fixé pour l'année scolaire 2019/2020 qui est « *la nature* ».

Pour l'année scolaire 2019 – 2020, la ligne directrice du projet du groupe Kaloupilé sera la nature et l'écologie. L'année sera rythmée par des sous-thèmes de vacances en vacances.

De ce projet, différentes activités et sorties découleront.

Le groupe tentera de réduire ses déchets, en modifiant son mode de consommation : achat de légumes et fruits, à des producteurs locaux. Le groupe Kaloupilé portera également une attention particulière pour le tri sélectif. Trois bacs de tri seront donc mis dans le groupe. Le composteur d'Azalée sera également utilisé pour les déchets compostables (ce sont les enfants qui ont des accompagnements à Azalée qui iront amenés ce type de déchets à Azalée).

Tous les mercredis précédents les vacances scolaires, une sortie sera organisée par les enfants et les professionnels du groupe. Cette sortie sera préparée par les enfants, tout en respectant le thème du groupe et un budget.

Différentes idées d'activités :

- Fabrication d'un hôtel à insectes ;
- Fabrication de nichoir ;
- Activités manuelles avec des matériaux de récupération.

Le groupe Kaloupilé va créer un site internet pour publier différentes photos et articles en lien avec la vie du groupe.

Le thème de l'année 2020 – 2021 sera défini et développé lors de la préparation de la prochaine rentrée scolaire.

PROJET DE GROUPE

2020/2021

"Il est à la fois une aide à la maîtrise rationnelle de l'existence ; mais aussi une tentative de recherche d'un idéal impossible." ROUZEL Joseph



Filao

➤ **Table des matières**

<u>Table des matières</u>	100
<u>PRÉSENTATION DU SERVICE</u>	102
I. <u>Cadre de fonctionnement</u>	102
II. <u>Population accueillie</u>	104
III. <u>Définition brève des troubles des enfants/ besoins particuliers</u>	105
IV. <u>Les moyens humains à L'ITEP Les Rochers</u>	106
V. <u>Lien avec le trépied</u>	107
VI. <u>L'accompagnement</u>	109
1- <u>Construction des Projets Personnalisés d'Accompagnement (P.P.A.)</u>	109
a- <u>La préparation au PPA</u>	109
b- <u>Le PPA</u>	110
2- <u>Travail avec les parents</u>	110
a- <u>Les entretiens formels</u>	110
b- <u>Les entretiens informels</u>	111
3- <u>Travail avec les partenaires et le réseau</u>	111
VII. <u>Les moyens d'intervention et de fonctionnement</u>	112
1- <u>Semaine type du jeune</u>	112
2- <u>Semaine type de l'éducateur de Filao</u>	113
<u>PRÉSENTATION DU GROUPE</u>	114
I. <u>La population</u>	114
II. <u>Le trépied</u>	115
1- <u>Avec l'axe thérapeutique</u>	115
2- <u>Avec l'axe pédagogique</u>	116
3- <u>Education manuelle et technique</u>	116
III. <u>Des rituels pour jalonner le quotidien</u>	117
1- <u>L'entrée dans le groupe</u>	117
2- <u>L'accueil du lundi</u>	118
3- <u>Les activités dirigées lors des après-midis</u>	118
4- <u>La réunion d'enfants</u>	118
5- <u>Les repas</u>	119
• <u>a.Les régimes alimentaires</u>	120
• <u>c.Le goûter</u>	120
• <u>d.Les services</u>	121

6-	<u>L'hygiène</u>	121
7-	<u>Les temps de siestes</u>	122
8-	<u>Les temps calmes</u>	122
9-	<u>Le coucher</u>	122
10-	<u>Le lever</u>	123
11-	<u>Le lever du mercredi</u>	123
12-	<u>Les devoirs</u>	123
IV.	<u>Des rituels pour jalonneur l'accompagnement</u>	123
	• <u>1-L'accueil des nouveaux enfants</u>	124
	• <u>2-Les anniversaires</u>	124
3-	<u>L'inclusion scolaire</u>	124
4-	<u>Le changement de groupe</u>	125
5-	<u>La cérémonie de sortant</u>	125
V.	<u>Des espaces différents pour des besoins différents</u>	125
1-	<u>Le groupe de vie</u>	125
a)	<u>La salle de jeu</u>	125
	• <u>c)La salle à manger</u>	125
	• <u>d)La salle de créativité</u>	125
	• <u>e)Le jardin</u>	126
2	<u>La classe</u>	126
3	<u>Azalée</u>	126
4	<u>La salle de répit</u>	126
VI.	<u>Expérimenter pour grandir</u>	126
1-	<u>Les activités à l'interne</u>	126
2-	<u>Les activités extérieures</u>	126
3-	<u>Utilisation des outils à disposition dans le groupe</u>	127
	• <u>a.L'ordinateur</u>	127
	• <u>b.Les jeux</u>	127
	• <u>c.Le matériel de bricolage, de jardinage</u>	127
	• <u>d.Argent de poche</u>	127
	• <u>e.Le matériel de cuisine</u>	127
4-	<u>Les transferts</u>	127
VII.	<u>La gestion des transgressions</u>	127
1-	<u>Dans le groupe</u>	128

2- Dans l'institution	129
Mots clefs	129
Annexes	132

PRÉSENTATION DU SERVICE

I. Cadre de fonctionnement

Valeurs de l'association Ar Roc'h : humanisme, tolérance, protection, respect, subsidiarité

Philosophie :

- ❖ Passer d'une logique de réussite absolue au **droit à l'erreur (Montessori, Bachelard)**.
- ❖ **Respecter l'enfant** dans ses différences, ses potentialités et ses limites.
- ❖ Apprentissage par **expérimentation**.

« Ainsi, le premier "travail" de l'éducateur [...], consiste à créer les conditions par lesquelles l'enfant [...], rencontre, interpelle, manipule, reproduit, s'éprouve, et pour finir, intériorise et s'approprie les renseignements à tirer de ces vécus. »²

- ❖ **Accompagner** : l'éducateur se doit avant tout d'être avec pour alors **faire avec** afin de tisser la relation éducative, faire émerger le goût de construire (être du côté de la vie), pour réfléchir et comprendre le monde.

« Le deuxième travail de l'éducateur est d'accompagner l'enfant, le jeune, dans ses expérimentations pour l'aider à réfléchir aux conséquences de ses actes, et, au-delà de ce qui a été ressenti, éprouvé, ouvrir à la compréhension, à la prise de sens pour qu'il puisse se créer un système de référence et de valeur. »³

²Michel DEFRANCE, dans L'insertion par l'ailleurs, p.149. La documentation Française, Paris, 2002.

³Michel DEFRANCE, dans L'insertion par l'ailleurs, p.149. La documentation Française, Paris, 2002.

- ❖ « Ne pas avoir envie pour l'autre ». L'éducateur doit veiller à ne pas confondre ses envies et celles du jeune. En fonction du projet de l'enfant, il peut être dans l'**aide** dans le sens où il peut apporter un soutien matériel ou technique : il fait à la place de.

Support théorique :

Compétences psychosociales

Selon l'OMS, les compétences psychosociales se définissent comme "la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement."

Voici les 10 principales :

- Savoir résoudre les problèmes/savoir prendre des décisions
- Avoir une pensée critique/avoir une pensée créatrice
- Savoir communiquer efficacement/être habile dans les relations interpersonnelles
- Avoir conscience de soi/avoir de l'empathie pour les autres
- Savoir gérer son stress/savoir gérer ses émotions.

Missions : Cf. : Fiches de postes en annexe (éducateur spécialisé, moniteur éducateur, maitresse de maison).

- Aider l'enfant à vivre en accord avec lui-même dans le respect des règles de vie.
- Favoriser l'exercice de la citoyenneté pour devenir acteur de son existence.
- Apprendre à prendre soin de soi et à être autonome.
- Apprendre à accepter l'autre et à faire société.

Mot clef : autonomie - accompagnement

Cadre législatif :

Décret Dispositif ITEP- Décret 2017-620 du 24 avril 2017.

Décret 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé.

Les ITEP et le service de PMO peuvent fonctionner en « dispositif intégré », dans le cadre d'une convention conclue notamment avec la MDPH, l'ARS, les organismes de protection sociale, le rectorat et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt. Ce mode de fonctionnement vise à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement, en limitant les recours à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en permettant ainsi une meilleure adaptation à leurs besoins. Le décret fixe le cahier des charges du fonctionnement en dispositif intégré. Il fixe également les dispositions relatives au bilan dressé annuellement par les ITEP et les SESSAD participant au dispositif. Il précise en outre les conditions de modification du projet personnalisé de scolarisation (PPS) d'un élève par l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) dans le cadre du fonctionnement en dispositif intégré des ITEP.

Circulaire du 14 mai 2007 - organisation et fonctionnement des ITEP.

Circulaire interministérielle du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charges des enfants accueillis.

Décret du 6 janvier 2005. Création, organisation et fonctionnement des ITEP.

Décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

Loi 200-102 du 11 février 2005.

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Contenu plus complet à l'adresse suivante.

<https://www.aire-asso.fr/textes-officiels.php>

II. Population accueillie

1- Au sein de l'ITEP

Nous pouvons accueillir 42 enfants, filles ou garçons, de 0 à 20 ans.

Dans le but de répondre aux besoins des jeunes, une organisation par tranche d'âge a été décidée.

3 groupes de vie se répartissent les enfants.

Kaloupilé : entre 6 ans et 9 ans

Filao : à partir de 9 ans

Baobab : à partir de 12 ans et plus

Le critère d'âge ne doit pas faire gommer les besoins, il doit être considéré plutôt comme une variable d'ajustement.

Trois types d'accueil existent :

Internat

Semi-Internat

Externat

III. Définition brève des troubles des enfants/ besoins particuliers

Le Décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 définit : « Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé ⁴»

Les enfants accueillis peuvent avoir des troubles de la personnalité et difficultés affectives, des troubles du comportement, de la difficulté d'être, des troubles du caractère et difficultés relationnelles, des troubles cognitifs, un dysfonctionnement familial, des troubles de la conduite sociale.

Ils ont besoin d'être rassurés, encouragés et valorisés, de comprendre pourquoi certaines règles

⁴ Décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

s'appliquent. Ils ont besoin du cadre et des limites qui construisent tout un chacun.

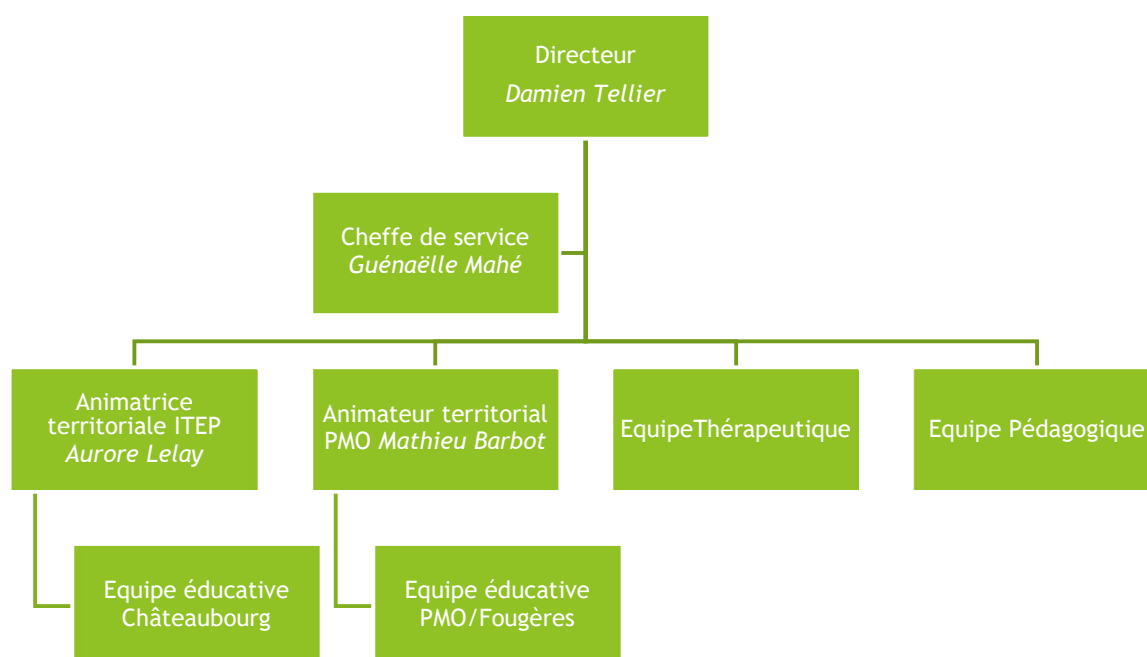
Ils ont besoin de voir en quoi la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres afin de pouvoir se décentrer et accepter la frustration induite de celles-ci.

Certains enfants, de par leur pathologie, peuvent parfois mal interpréter les mots, les phrases ou les expressions que les adultes emploient. Soit les mots sont interprétés au premier degré, soit dans un sens totalement différent des choix possibles.

Il faudra veiller à ne pas apporter de la confusion dans nos paroles. Être concis et écoutable par tous.

IV. Les moyens humains à L'ITEP Les Rochers

L'organigramme des Rochers :



L'équipe éducative se compose de 2 maitresses de maison, 11 éducateurs spécialisés + 1 Educateur Technique Spécialisé. L'ensemble réparti sur 3 groupes de vie : Filao, Kaloupilé, Baobab.

Les éducateurs sont garants du projet de l'enfant, en lien avec les autres professionnels du trépied et les partenaires extérieurs. Ils travaillent avec les enfants de façon individuelle ou/et collective, sur des temps d'activités et des temps de vie quotidienne (externat et internat).

La maitresse de maison veille au bon fonctionnement du groupe de vie et en assure l'intendance. Elle est en lien direct avec les encadrants et enfants du groupe. Sa place particulière lui permet une observation et analyse complémentaires à celles des éducateurs. Elle est le point d'ancrage du groupe de vie. (cf. fiche de poste) Elle peut également accompagner des enfants, en individuel, autour d'ateliers cuisine.

L'institution et le groupe portent un intérêt tout particulier à l'accueil de stagiaires, nous considérons qu'il s'agit d'une opportunité unique de transmettre nos valeurs et notre savoir-faire mais également de venir questionner les pratiques ainsi que les projets. Le stagiaire doit pouvoir créer une émulation au sein de l'équipe pluridisciplinaire grâce à un suivi et un encadrement bienveillant de l'ensemble de l'institution. (Cf. Contrat d'Engagement Mutuel en annexe)

V. Lien avec le trépied

L'ITEP se caractérise par un fonctionnement en Trépied soit avec la présence de thérapeutes, d'enseignants spécialisés et de travailleurs sociaux dans chaque groupe de vie.

L'ensemble des professionnels du groupe Filao forme une équipe pluridisciplinaire. Nous retrouvons actuellement (au 31/08/2020):

- Une psychomotricienne,
- Une art-thérapeute,
- Un enseignant spécialisé,
- Un éducateur technique spécialisé,
- Une maitresse de maison,
- Deux éducateurs spécialisés, deux éducatrices spécialisées
- Un travailleur social en formation.
-

Afin de faire vivre ce trépied et que chacun puisse y trouver place et sens, différents temps sont organisés et repérés :

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
Réunions professionnelles					
Qui ?	Éducatif + Pédagogique	Educatif + Thérapeutique			Educatif + Pédagogique
Créneau ?	9h-12h	15h30 - 17h			15h30 - 17h

Fréquence ?	Fermeture établissement	Mensuelle			Hebdomadaire
Réunions avec les enfants					
Qui ?	Enfants + Educatif + Pédagogique				Enfants + Educatif + Pédagogique
Créneau ?	9h30 - 10h				15h - 15h30
Fréquence ?	Hebdomadaire				Hebdomadaire
Temps partagés de vie quotidienne					
Qui ?		Enfants + Pédagogique + Educatif			Enfants + Pédagogique ? + Educatif
Créneau ?		8h30 - 9h			8h30 - 9h
Fréquence ?		Hebdomadaire			Hebdomadaire
Qui ?		Enfants + Thérapeutique + Educatif		Enfants + Thérapeutique + Educatif	
Créneau ?		12h - 13h30		12h - 13h30	
Fréquence ?		Bimensuelle		Bimensuelle	

Différents moments institutionnels jalonnent le quotidien de l'éducateur. Ils sont nécessaires à l'organisation des équipes, à préciser le parcours du jeune et garantir une cohérence institutionnelle.

Sur ces instants de travail les 3 axes sont représentés. Nous retrouvons :

- **Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)** : vient préciser le parcours passé, présent et futur de l'enfant. Les parents (Les tuteurs légaux ou détenteurs de l'autorité parentale) sont conviés à participer à cet espace d'échange, de travail. Chaque professionnel rédige un bilan de la période écoulée. Les axes de travail sont définis lors de cette rencontre. Un projet se dessine en fonction des différents échanges entre parents et professionnels. L'enfant peut également être convié à ce temps (modalité à définir en fonction de la capacité du jeune à s'inscrire dans cette instance). Si les parents et l'enfant ne peuvent être présents, leurs souhaits et observations sont recueillis en amont par le coordinateur de projet. Une restitution leur sera également faite par la suite avec signature du PPA. *Fréquence : 1 fois par an.*
- **Le Point** : Temps d'échange concernant l'accompagnement d'un enfant dont la situation actuelle amène diverses questions. Celui-ci a lieu suite à la demande d'une ou plusieurs personnes. *Fréquence : à la demande*
- **La Réunion institutionnelle** : Elles précisent les orientations institutionnelles. Elles permettent de faire un bilan concernant les actions menées et de se projeter pour la

suite. *Fréquence : avant/après chaque vacance.*

- **La Coordination** : Réunion hebdomadaire de gestion et de coordination de l'action institutionnelle. *Fréquence : tous les lundis de 13h30 à 15h*
- **L'Organisation** : Réunion hebdomadaire de gestion et de coordination des actions éducatives. *Fréquence : Tous les lundis de 15h à 15h30.*
- **La Supervision** : Analyse approfondie des situations vécues avec l'aide d'un intervenant extérieur, elle se fait en groupe pluridisciplinaire. *Fréquence : une fois par mois*
- **L'étude de besoin** :

Avec les enfants :

- **Conseil de Vie Social** : Favorise l'expression des jeunes accueillis et de leur famille. 2-3 fois par an. *Elus locaux, délégués enfants, délégués parents.*
- **Conseil des Rochers** : Réunion mensuelle où les jeunes s'exercent à la citoyenneté. *Fréquence : une fois par mois.*

VI. L'accompagnement

Le coordinateur de projet assure la mise en place du projet et de sa cohérence. C'est interlocuteur privilégié, lien entre les différents professionnels qui interviennent auprès de l'enfant. Interlocuteur avec les familles, lien partenariat extérieur.

L'accompagnateur de projet forme un binôme avec le coordinateur de projet. Il fait partie du trépied. Il est notamment présent lors des RDV avec les parents. Il suit au plus près la situation grâce aux apports du coordinateur (ex. : copie des mails, transmission Airmes)

Le suppléant est sollicité en cas d'indisponibilité du coordinateur de projet. Il fait partie de l'équipe éducative et du groupe de vie de l'enfant.

1- Construction des Projets Personnalisés d'Accompagnement (P.P.A.)

a- La préparation au PPA

L'équipe Filao au complet se réunit pour mettre en commun les observations et les évaluations faites au cours de la période écoulée (entre deux PPA). Après que le coordinateur de projet ait expliqué les objectifs de travail fixés lors de la dernière synthèse, il fait le bilan des actions menées et des objectifs atteints ou à poursuivre.

A la fin du temps d'élaboration, l'enfant est invité à rejoindre l'équipe. Nous lui accordons un temps de parole libre au cours duquel il peut s'exprimer librement sur les modalités de sa prise en charge, apporter ses envies, ses questions et ses ressentis. A notre tour, nous lui faisons part de nos observations, questions et remarques. Ce temps nous paraît important pour que le jeune puisse se sentir considéré par l'ensemble de l'équipe. Il peut ainsi se rendre compte que son projet est soutenu par tous.

Ce moment solennel lui octroie également une attention particulière puisque sa parole est écoutée et prise en compte. A noter que ce moment n'est pas toujours possible à mettre en place notamment pour les enfants inclus et affectés en école extérieure.

b- Le PPA

Il y a un PPA par an et par enfant. Ils sont animés par l'animateur territorial. Sont présents le coordinateur de projet, l'enseignant, les parents s'ils peuvent être présents (ou représentants légaux) et l'enfant.

A la suite du tour de table une discussion permet de confronter les points de vue et de construire les objectifs du P.P.A.

Une fois les objectifs fixés, l'enfant est invité à venir à sa synthèse pour éventuellement prendre la parole sur ce qu'il pense et ressent de son projet. Il peut s'avérer pertinent qu'un jeune soit présent dès le début.

2- Travail avec les parents

Dans le travail mené auprès du jeune, celui engagé avec les parents (ou la famille au sens large) est à valoriser. En effet, même si le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) est signé entre les représentants légaux et l'établissement, l'inscription de l'enfant à l'ITEP est parfois faite à contrecœur et à défaut par les parents qui peuvent se sentir dépossédés de la décision et de leur autorité.

La méfiance vis-à-vis des travailleurs sociaux est réelle et le lien de confiance qui devrait s'établir ne va pas de soi.

Afin de permettre que se tisse la relation, différents moyens s'offrent à nous.

a- Les entretiens formels

Rendez-vous famille : Parents et coordinateur de projet, accompagnateur de projet et enfant.

Les groupes de paroles parents : Sur la base du volontariat des parents. Dates inscrites dans le calendrier de l'établissement transmis aux parents à la rentrée de septembre.

b- Les entretiens informels

Discussion spontanée lorsque le parent vient chercher son enfant à l'ITEP, quand l'éducateur le raccompagne à son domicile ou encore par téléphone.

Les moments forts de l'institution (fête de Noël, fête de fin d'année...) Ils permettent une rencontre et un échange plus festif lors de moments conviviaux nécessaires à l'instauration d'une certaine proximité.

c- Les échanges formels

L'éducateur informe régulièrement les représentants légaux de l'organisation et de la mise en place de l'emploi du temps de l'enfant par mail, par téléphone ou par le biais du carnet de liaison.

3- Travail avec les partenaires et le réseau

Ecole/collège : Lorsqu'un enfant se trouve en situation d'inclusion (inscription scolaire effectuée par l'ITEP) ou est affecté (inscription scolaire effectuée par la famille), le coordinateur est en charge du suivi (en lien avec l'enseignant de l'ITEP) avec le partenaire scolaire.

Les missions de chacun définissent la teneur des échanges.

L'enseignant s'occupera du versant pédagogique et le coordinateur du versant éducatif et de l'organisation

Ce lien peut être organisé par des réunions bilans, en face à face, par téléphone ou par mail.

Ce travail s'exerce en co-responsabilité.

Centre de loisirs/accueil jeune : Intégrer le jeune dans un accueil de droit commun permettra de tester et d'évaluer sa capacité à être avec ses pairs et d'autres adultes que ceux de l'institution.

Choisir un lieu proche de son environnement de vie permet une expérience au plus proche du contexte socio-culturel du jeune. C'est aussi l'occasion d'accompagner la famille à s'occuper de l'inscription dans l'optique d'un processus de mise en responsabilité. Guidance parentale.

Services sociaux : Un lien doit être construit avec les référents pour les questions relatives à la famille et la famille d'accueil, en accord avec la famille.

Services de soins : Des réunions de travail peuvent être organisées en lien avec le service accueillant.

Autres partenaires : ludothèque, bibliothèque, associations, communes...

VII. Les moyens d'intervention et de fonctionnement

1- Semaine type du jeune

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Lever/Accueil		8h30 : Accueil externes et/ou semi-internes	7h – 9h : temps calme internat	7h – 9h : 8h30 : Accueil externes et/ou semi-internes	7h – 9h : 8h30 : Accueil externes et/ou semi-internes
Matin	9h : Accueil dans les groupes		9h-12h : Petit déjeuner, aide aux devoirs, atelier collectif, ludothèque, bibliothèque, aide au repas	9h : Classe, PEC, Atelier, thérapie, inclusion, lieu ressource Créneau Piscine	9h : Classe, PEC, Atelier, thérapie, inclusion, lieu ressource
	9h30 : Réunion d'enfants				
	10h : Classe, PEC, Atelier, thérapie, inclusion, lieu ressource				
Midi	Ou Inclusion, repas extérieur, lieu ressource	12h-13h30 : Deux services (repas + temps calme) thérapeute 1X par mois Ou Inclusion, repas extérieur, lieu ressource	12h-13h30 : Repas collectif + temps libre	12h-13h30 : Deux services (repas + temps calme) thérapeute 1X par mois Ou Inclusion, repas extérieur, lieu ressource	12h-13h30 : Repas collectif + temps libre Ou Inclusion, repas extérieur, lieu ressource
Après-midi	13h30-15h30 : Classe, PEC, Atelier, thérapie, inclusion, lieu ressource	13h30-15h30 : Classe, PEC, Atelier, thérapie, inclusion, lieu ressource	Ateliers, activités et/ou sorties sportives, culturelles, lieu ressource	13h30-15h30 : Classe, PEC, Atelier, thérapie, inclusion, lieu ressource Créneau APS	13h30-15h : Classe, PEC, Atelier, thérapie, inclusion, lieu ressource
		Créneau APS			15h : Réunion d'enfants
	15h30-16h45 : Accueil, devoirs, services, roue des émotions, goûter	15h30-16h45 : Accueil, devoirs, services, roue des émotions, goûter		15h30-16h45 : Accueil, devoirs, services, roue des émotions, goûter	15h30 : Départ

	17h- 19h Temps libre, douche, préparation du repas	17h - 19h Temps libre, douche	17h - 19h Temps libre, douche, préparation de repas	17h - 19h Temps libre, douche	
Soir	19h – 20h30 Repas, services, coucher	19h–21h30 : repas, services, veillée (lecture, film, jeux, détente, activités manuelles)	19h – 20h30 Repas, services, coucher	19h – 20h30 Repas, services, coucher	

2- Semaine type de l'éducateur de Filao

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil/lever		7h30 - 9h : lever, toilettes, petit déjeuner, accueil des externes	7h30 : lever, toilettes, petit déjeuner, accueil des externes	7h30 – 9h : Lever, toilette, petit déjeuner, accueil des externes	7h30 – 9h : Lever, toilette, petit déjeuner, accueil des externes
Matin	9h : accueil groupe 9h30 : réunion d'enfant 10h : réunion Filao ou permanence éducative	9h – 12h : permanence éducative, PEC, projet, lien partenaires, prépa, interventions extérieures...	Devoirs, Mise en place activités, ateliers Gestion des temps libres	9h – 12h : Permanence éducative, PEC, projet, atelier, lien partenaires, prépa interventions extérieures...	9h – 12h : Permanence éducative, PEC, projet, atelier, lien partenaires, prépa, interventions extérieures... Créneau PPA Créneau supervision
Midi					
Après-midi	13h30 - 15h30 : permanence éducative, PEC, projet, atelier, lien partenaires, prépa, interventions extérieures... Coordination/ organisation	13h30 - 15h30 : Permanence éducative, PEC, projet, atelier, lien partenaires, prépa interventions extérieures...	Accompagner vers le droit commun + Activités dans le groupe et à l'extérieur	13h30 - 15h30 : Permanence éducative, PEC, Projet, atelier, lien partenaires, prépa, interventions extérieures...	13h30 – 15h : permanence éducative, PEC, projet, atelier, lien partenaires, prépa, interventions extérieures... 15h : réunion d'enfant

15h30-16h45	Accueil, services, devoirs, roue des émotions, goûter	Accueil, services, roue des émotions, goûter	Activités, goûter	Accueil, services, devoirs, roue des émotions, goûter	15h30 – 17h : réunion Filao
16h45-18h	Jeux, activités, temps libre	Jeux, activités, temps libre	Jeux, activités, temps libre, Préparation repas	Jeux, activités, temps libre	
Soirée 18h-22h30	Toilette, dîner, coucher	Toilette, dîner, veillée, coucher	Toilette, dîner, coucher	Toilette, dîner, coucher	

PRÉSENTATION DU GROUPE

I. La population

Le groupe FILAO est actuellement constitué de 12 garçons au 31/08/2020.

La tranche d'âge du groupe est comprise entre 11 et 13 ans.

6 de 11 ans

3 de 12 ans

1 de 13 ans

Différents modes d'accompagnement sont proposés aux enfants de FILAO :

➤ 10 enfants bénéficient de la classe à l'ITEP :

Dont 9 enfants sont scolarisés à temps plein à l'ITEP

1 enfant est scolarisé à temps partiel

➤ 2 enfants sont en inclusion scolaire :

0 enfants en école élémentaire

2 enfants en collège

0 enfant en UEE :

enfant n'est scolarisé dans leur établissement scolaire de référence.

➤ 8 enfants sont internes à l'ITEP :

Tous les enfants accueillis dans le groupe Filao, bénéficient d'un suivi thérapeutique (psychothérapie, psychomotricité, art-thérapie, psychodrame, groupe conte etc.).

3 enfants sont suivis en soins à l'extérieur (hôpital, hôpital de jour et CMP).

5 Enfants bénéficient d'un suivi social et/ou placement. (ASE, APASE, SEMO).

II. Le trépied

1- Avec l'axe thérapeutique

L'affiliation de deux thérapeutes sur le groupe Filao depuis la rentrée 2018 a permis de fonctionner en trépied sur différents temps du groupe de vie et temps de réunion.

Afin de protéger l'espace thérapeutique mis en œuvre avec les enfants dans nos prises en charge respectives, nous avons choisi de participer à des moments précis et réguliers dans la vie du groupe.

Nous avons proposé de partager un repas tous les quinze jours en alternance. L'objectif est de partager ce temps avec les enfants et les éducateurs en tant qu'invitée. Notre modalité de présence se concentre sur l'échange avec les enfants pendant le repas, l'observation, la contenance et sans positionnement éducatif de notre part.

Ces observations sont matière à alimenter les analyses, interrogations en ce qui concerne chaque enfant sur la vie du groupe lors d'une réunion trépied par mois. Cet espace-temps est aussi consacré à une réflexion commune sur les points d'actualité du groupe. La conjugaison des observations peut permettre une lecture globale des situations individuelles ou collectives des enfants évoquées et un ajustement à expérimenter et à affiner dans la vie du groupe.

Par ailleurs, la possibilité nous est donnée d'échanger lors des réunions de groupe avec le psychologue de l'établissement. A notre invitation, il peut nous soumettre un éclairage précis sur une situation ou un fonctionnement particulier d'un enfant.

Jusqu'en septembre 2020, la médecin psychiatre de l'établissement était présente 2 jours par semaine et pouvait être sollicitée directement sur une situation précise.

Une infirmière assure également des permanences deux fois par semaine et mène différents ateliers et accompagnements.

Deux psychomotriciens et une art-thérapeute font partie également du pôle thérapeutique.

Nous avons la possibilité de mettre en place des projets ou ateliers éducativo-thérapeutiques individuels et/ou collectifs

2- Avec l'axe pédagogique

Une partie des jeunes sont scolarisés en interne dans 2 classes de niveaux.

Une Unité d'Enseignement dans un collège du secteur (Collège Pierre Olivier Malherbe) vient compléter le dispositif pédagogique.

Les enfants peuvent être scolarisés (dès leur arrivée ou après quelques temps) en école ordinaire, au collège ou en école élémentaire. Ils le sont en temps complet ou en temps partiel (soit affecté par le rectorat avec inscription ou sous convention d'inclusion entre l'établissement scolaire et l'ITEP).

Également, certains enfants conservent un temps scolaire dans leur école lors de leur arrivée à l'ITEP.

Des rendez-vous dits de « bienveillance » sont organisés entre le jeune, l'éducateur coordinateur et l'enseignant responsable de l'enfant. La périodicité de ce type de rendez-vous est à définir avec les deux interlocuteurs. Dans un objectif de cohérence d'accompagnement de l'enfant, il est question d'aborder les points positifs de l'élève et également les points d'améliorations et de vigilances à avoir pour la suite de sa scolarité.

Nous avons la possibilité de mettre en place des projets ou ateliers pédagogo-éducatifs collectifs.

3- Education manuelle et technique

L'objectif est dans un premier temps de rassurer l'enfant sur ses capacités à réussir. Le concret de l'activité lui donnant à voir les capacités qu'il possède en lui (travailler l'estime de soi).

Se donner les moyens de réussir suppose une discipline, une rigueur et une organisation. L'adulte est le garant de la démarche de construction et guide l'enfant dans son action technique. Il soutient l'enfant dans son approche, verbalisant les étapes et la temporalité nécessaire à la réalisation du projet.

Une certaine liberté dans la démarche est possible mais pour ce qui est de l'action technique proprement dite les gestes et posture répondent à des règles et des postures précises qui s'impose à l'adulte comme à l'enfant et ceci pour des raisons techniques et de sécurité définie non négociable.

Au sein du groupe de vie il vise à améliorer le cadre de vie par des réalisations à usage commun. Faire ensemble et pour les autres, doit permettre de se décaler de soi-même pour atteindre une approche collective. Il a aussi pour objectif de mettre du commun dans le vivre ensemble.

Les propositions de projet peuvent émaner de l'individu mais seront soumises à l'avis de l'ensemble, adulte comme enfant. L'important de la démarche est qu'elle soit collective à destination du collectif. En fonction des projets, de leurs importances et du nombre d'enfant

concerné. La prise en charge sera assurée par l'éducateur technique seul ou accompagné d'un ou plusieurs collègues.

III. Des rituels pour jalonner le quotidien.

Ces rituels permettent de ponctuer les différents temps de la journée. Ils aident l'enfant à se rassurer par le cadre répétitif qui s'impose à lui et qui va border sa journée.

Grâce à ses habitudes, les adultes apportent un modèle, transmettent une culture et créent une appartenance à un groupe social.

Les rituels du quotidien sont également présents pour respecter le rythme de l'enfant dans ses besoins. La récurrence des tâches à effectuer favorise l'intégration des règles et contribuera pour le jeune à se sentir bien dans un espace/temps familier et connu. En effet, il est nécessaire d'aider l'enfant à structurer son temps. Les rituels vont l'amener à s'approprier un espace/temps afin de développer chez lui une représentation temporelle et ainsi mieux appréhender ce qui va se passer.

La pertinence et l'imprégnation des rituels ne peuvent se faire que si les adultes garantissent leurs pérennités en exigeant leurs réalisations.

Comme le dit Marc Clément au sujet des rituels « Les ritualisations sont facteurs de cohésion, de réassurance groupal : repas pris en commun, moments et espaces partagés. »⁵

Mots clefs : rituel

1- L'entrée dans le groupe

L'accueil des enfants dans le groupe de vie lors des lundis matin, retours de classe ou d'activités se doit d'être le premier moment de ritualisation. Les adultes présents sont vigilants à ce que le jeune utilise les codes de politesse (je frappe à la porte, je dis bonjour, je me déchausse, je mets mes chaussons, je pose ma veste et mon sac, je me lave les mains et je m'installe dans le groupe).

Le fait de devoir se déchausser et de mettre des chaussons, délimite les espaces entre le dedans et le dehors. C'est également le premier acte d'hygiène (prendre soin) par rapport au groupe et à lui-même et de respect vis-à-vis du travail de la maitresse de maison.

Le lundi matin la transmission du carnet de liaison (lien entre la famille et l'établissement) sert de passerelle entre les événements du week-end et le retour à l'ITEP. L'utilisation des mails et

⁵Marc Clément dans L'insertion par l'ailleurs (p. 161), La documentation Française, 2002.

du téléphone sont également préconisés pour permettre plus de réactivité et un lien plus simple avec les familles.

2- L'accueil du lundi

C'est un moment de transition entre le domicile et l'ITEP, il peut être source de crispation traduisant de la tristesse, de la peur ou de la colère et se manifestant par des comportements inadaptés. Les réseaux sociaux viennent également perturber la relation entre les jeunes du groupe pendant la fin de semaine. Il est donc nécessaire que l'éducateur d'accueil soit à l'écoute de ces conflits et puisse faire de la médiation. C'est un moment important pour rétablir le lien en début de semaine. C'est un sas entre le fonctionnement de la maison et le fonctionnement de l'ITEP.

Durant cet accueil, se déroule la première réunion d'enfants de la semaine. Elle réunit les éducateurs présents à l'accueil, la maîtresse de maison, l'enseignant référent du groupe, l'éducateur technique. Elle permet d'amorcer la semaine et de prévenir les éventuels changements d'organisations, les absences. Elle se veut un espace/temps nécessaire pour les enfants sensibles aux changements car ils pourront être anticipés et parlés, ce qui réduira l'insécurité.

3- Les activités dirigées lors des après-midis

A l'inverse des temps libres, elles doivent permettre dans un premier temps de poser un cadre temporel dans lequel l'éducateur se positionnera dans une démarche d'observation participante. En effet les activités dirigées peuvent se faire en groupe restreint ou en individuel. Elles doivent être portées par le ou les éducateurs et adaptées aux capacités de chacun.

Ces temps peuvent se réaliser en interne ou en externe. Des partenariats sur le territoire viendront renforcer l'intérêt d'aller vers une socialisation, une ouverture culturelle, professionnelle, etc.

4- La réunion d'enfants

Moment important dans l'apprentissage des enfants cette réunion permet à tous :

- De demander la parole = *apprentissage des règles sociales*
- De prendre la parole devant le groupe = *développement de l'expression orale, de la confiance en soi, de la patience*
- *D'écouter l'autre = reconnaître la valeur de la personne*
- D'apporter des sujets = *se projeter vers un but*
- De débattre = *apprentissage du principe démocratique*

- *De prendre des décisions = gestion des émotions (frustrations, contrariétés, joie, excitation)*

Cette réunion se veut donc un temps de propositions, d'échange, de discussion et d'élaboration pour les enfants et adultes du groupe de vie.

Une certaine régularité doit être observée afin de permettre d'inscrire ce temps dans la continuité. La régularité et la durée dépendent de la capacité du groupe à y trouver du sens, à être à l'écoute et attentif. C'est pourquoi la réunion d'enfants peut avoir lieu chaque semaine, tous les quinze jours ou bien avant chaque Conseil des Rochers (CdR) et avoir une durée définie au départ : une heure maximum par exemple.

Elle a pour objectif de trouver un équilibre entre les envies des enfants et le souci de garantir le cadre institutionnel des adultes, de discuter de l'organisation du groupe, de faire des propositions. La finalité étant de faire advenir de futurs citoyens sachant dialoguer lors de désaccords, de prendre en considération l'autre, d'apprendre à faire des compromis et à faire entendre leur voix devant un groupe.

Un compte rendu de la réunion est rédigé dans un cahier spécifique, consultable par tous. La prise de note est réalisée par une personne secrétaire. Le plus souvent un professionnel. Un enfant volontaire peut également le faire.

Attribution de Rôles spécifiques :

- **L'animateur** doit être attentif aux différents protagonistes et veiller au bon déroulement de l'ordre du jour
- **Le responsable du bâton de parole est un enfant volontaire ou désigné par l'adulte. il confie le bâton de la parole à celui qui a envie d'exprimer : son point de vue, ses questions en lien avec le sujet abordé.**
- **Le secrétaire** est chargé de prendre note : des décisions actées lors de la réunion, des échanges au cours de la réunion, de noter l'ordre du jour.
- **L'assesseur** est dans la révélation du contenu de la boîte à idée.

Mots clefs : Citoyenneté

5- Les repas.

Les repas se prennent dans la salle à manger du groupe. Ils sont collectifs et nécessitent la présence des éducateurs en plus de la maitresse de maison.

Comme tous les moments de la vie quotidienne, ils sont le support de la relation éducative mais également un moment important dans l'apprentissage éducatif.

Ponctué de rituels (avant, pendant et après), ils doivent être considérés comme un temps d'apprentissage :

- De l'hygiène (lavage de main, serviette de table, brossage de dent, services de fin de repas)
- Du développement du Goût (je n'aime pas mais je goûte)
- Gustatif et olfactif (je goûte des produits nouveaux)
- De construction de soi.
- De la gestion des proportions (l'enfant se sert lui-même ou en demande moins ou plus)
- Des codes sociaux (formules de politesse, attendre l'autre, partager l'espace, partager la discussion, manger avec les couverts, etc.)
- De la vie en collectivité

a. Les régimes alimentaires

Dans le respect de la laïcité et du droit, il sera respecté les choix de chacun. Toutefois il n'y a pas de régime alimentaire spécifique type Allal ou Casher.

Pour un enfant ou adulte végétarien, végétal ou autre, il peut être demandé à la maitresse de maison de séparer les produits. Ces spécificités éthiques seront le support de discussion quant au sujet du respect de la différence mais également de la liberté de choix.

b. Les troubles alimentaires

L'éducateur porte une vigilance accrue aux particularités alimentaires dont pourrait souffrir un enfant. Il faut en faire part au coordinateur thérapeutique ainsi qu'au médecin pédopsychiatre.

c. Le goûter

Le temps du goûter, tout comme celui des repas est régi par les mêmes rituels (avant, pendant et après).

Pour un goûter équilibré, le site mangerbouger.fr (recommandé par le ministère de l'éducation national) préconise :

Le goûter n'est pas une obligation, il peut néanmoins nous aider à patienter jusqu'à l'heure du dîner. Un goûter peut comporter un ou deux aliments, par exemple :

- *1 produit laitier : yaourt, fromage, fromage blanc, lait, etc.*
- *1 produit céréalier : biscuits aux céréales, pain, etc.*
- *1 fruit : frais ou en compote, etc.*

L'idéal est de prendre un goûter deux heures avant le dîner.

d. Les services

Un tableau de service, affiché dans le groupe, permet à tous les enfants d'expérimenter le débarrassage, le nettoyage des tables et le passage du balai. De plus, l'attribution d'une tâche sur tel service se répétant toutes les semaines peut amener l'enfant à intégrer une responsabilité et en prendre l'initiative, avec vigilance du travail de l'autre, chaque tâche est liée avec les autres (mal dit mais je ne trouve pas trop comme l'exprimer...)

Ces services ont une place essentielle dans le travail éducatif, ils développent l'empathie, l'altruisme, la coopération.

L'enfant prend progressivement conscience qu'il est en capacité de faire pour lui mais aussi pour les autres.

La mise en place de la table n'est pas régie par un tableau mais peut être demandée aux jeunes comme une contribution volontaire.

Un tableau pour aider la maîtresse de maison est mis en place. Ainsi les jeunes peuvent servir l'entrée, le plat et le dessert. L'inscription se fait à l'initiative des enfants et n'est pas obligatoire. Une fois inscrit, il est nécessaire de tenir son engagement.

6- L'hygiène

Il est demandé aux enfants de se laver les mains avant chaque repas et après chaque passage aux toilettes.

Une attention particulière est faite au brossage des dents. Effectivement il s'agit d'un temps de prendre soin trop souvent négligé par les enfants conséquence bien souvent d'un

accompagnement incomplet lors de l'apprentissage et d'une méconnaissance du fonctionnement buccal.

A l'internat, la douche complète (corps et cheveux) est obligatoire le soir pour tous les enfants. L'éducateur doit veiller à ce que le jeune se rende dans la salle de bain avec tout le nécessaire pour se laver (gel douche, serviette, pyjama).

La douche quotidienne vient ritualiser la journée et permettre au jeune un temps de pause. C'est l'occasion pour lui de prendre soin de soi et/ou d'y travailler. Le jeune a également la possibilité de profiter d'un temps de bain dans la semaine, plus propice au jeu et à la détente.

Les enfants doivent être seuls dans la salle de bain (travail autour de l'intimité).

7- Les temps de siestes

Il peut être nécessaire d'instaurer des temps de siestes pour certains enfants. Si l'équipe le décide il est alors obligatoire et remis en question à chaque PPA.

Le but est de permettre à l'enfant une coupure dans sa journée et ainsi de respecter ses besoins physiologiques.

L'éducateur accompagne le jeune et s'assure de rendre ce moment propice à la détente.

Ce temps peut être proposé par l'éducateur ou émaner d'une demande personnelle d'un jeune de manière ponctuelle.

8- Les temps calmes

Comme les temps de siestes, ils peuvent être posés de manière obligatoire. Ils permettent d'apaiser les tensions psychologiques que pourraient engendrer la vie en collectivité et ainsi réduire le risque de passage à l'acte.

L'éducateur accompagne l'enfant et s'assure de rendre ce moment propice à la détente.

Le temps calme est aussi un temps individuel durant lequel l'enfant se retrouve seul dans sa chambre. Il est un des rares moments où l'enfant n'est pas stimulé, sollicité par un tiers. Le temps calme est également un support par lequel l'enfant expérimente l'ennui, l'impatience, l'inactivité ou encore fait appel à sa créativité, sa patience. Durant ce temps, l'enfant peut lire, dessiner, colorier, penser...

9- Le coucher

Moment parfois délicat, il nécessite une certaine vigilance de la part de l'éducateur. La résurgence d'angoisses et de questionnements peut venir troubler l'endormissement de l'enfant.

Dans le but de ritualiser et de faciliter le coucher il peut être effectué une lecture, un temps de discussion, accompagnement de la mise au lit...

10- Le lever

Tout aussi important que les couchers, il faut veiller à respecter l'intimité, la tranquillité et les besoins de chacun.

L'éducateur veille à proposer des alternatives occupationnelles pour les enfants qui se réveilleraient un peu plus tôt.

Les enfants peuvent descendre seuls au petit déjeuner si leur autonomie et leur comportement le permet. L'éducateur se réserve le droit d'autoriser ou non s'il lui semble qu'un enfant est fragile.

Pour les jeunes qui viennent d'arriver dans l'institution, une période d'observation (variable en fonction des situations) est nécessaire avant de les autoriser à se rendre seul dans leur groupe.

11- Le lever du mercredi

Le lever se fait plus tard et il est permis de laisser des enfants dormir plus longtemps que les autres. Toutefois cette « grasse matinée » ne doit pas empêcher le groupe de fonctionner normalement.

12- Les devoirs

Les adultes doivent garantir à chacun un espace et un temps propice au travail. Les devoirs sont donnés par l'enseignant. Chaque enfant a son cahier de devoirs.

Ils sont réalisés au retour de l'école et/ou le mercredi. Ils sont obligatoires.

L'entraide entre pairs est à proposer et à valoriser.

IV. Des rituels pour jalonner l'accompagnement

Dans un souci de progressivité de la prise en charge, il est important de marquer symboliquement chaque passage, chaque étape par un événement qui fera sens pour le jeune que son projet « avance » et donc reste dans une certaine dynamique.

1- L'accueil des nouveaux enfants

L'éducateur (son coordinateur de projet) présente l'établissement en fonction des capacités de compréhension du jeune. L'organisation et les règles de fonctionnement lui sont, à nouveau, présentés progressivement lors de son arrivée et notamment de son installation dans la chambre. Il est possible de s'appuyer sur le livret d'accueil et le livret du passager.

Un enfant (plus ancien à l'ITEP) peut devenir son « parrain » et ainsi transmettre les règles et le fonctionnement de l'institution.

Des jeux de collaboration et de connaissance sont envisagés, le premier jour mais également tout au long du mois de septembre, afin de faciliter l'intégration des premières années. Ces temps peuvent avoir lieu à l'ITEP mais également à l'extérieur lors de sorties organisées.

Si l'enfant est seul à faire sa première année dans le groupe, un temps de repas intergroupe s'avère indispensable lors de son arrivée.

A la rentrée, l'arrivée des anciens avant les nouveaux arrivants permettrait de préparer un accueil plus collégial. Présentation des règles par le groupe enfant/adulte.

2- Les anniversaires

Nous pouvons fêter les anniversaires dans les groupes de vie ou à l'internat. L'enfant doit pour cela être demandeur et fixer la date avec la maitresse de maison et le coordinateur de son projet. Il peut également inviter deux autres personnes (enfants et/ou adultes). Il veillera à donner ses invitations au moins deux jours à l'avance dans un souci d'organisation et d'anticipation. Un cadeau d'une valeur d'environ 15 euros peut lui être offert par le coordinateur, pour le groupe.

Ce moment se veut être un temps de partage et de plaisir, il peut donc être suspendu si le comportement du jeune ne permet pas sa réalisation.

3- L'inclusion scolaire

Etape incontournable d'un retour à l'école extérieure, l'inclusion est un moment qui peut générer beaucoup d'angoisse pour le jeune et les parents.

L'inclusion peut se faire en temps complet ou en temps partiel. Elle se réalise la plupart du temps, en temps partiel. Les temps thérapeutiques sont conservés.

Un travail de partenariat important réalisé par le coordinateur de projet, en lien avec l'enseignant référent sera nécessaire pour baliser étape par étape cette expérimentation scolaire.

4- Le changement de groupe

Un album photo faisant trace du temps passé dans le groupe fera symboliquement office de lien entre le groupe quitté et celui qui accueille. Cette remise se réalisera de manière formelle entre le jeune et les coordinateurs de projet (ancien et nouveau) au cours d'un temps de partage.

5- La cérémonie de sortant

V. Des espaces différents pour des besoins différents

1- Le groupe de vie

a) La salle de jeu

Elle est en accès libre par les enfants. Ils sont responsables du rangement de ce lieu. Un ordinateur est à disposition mais son accès et le contenu visité sont garantis par l'adulte présent.

b) Le coin calme

C'est un petit espace doté d'un canapé, dans lequel l'enfant peut se poser, lire, se reposer. Il ne peut s'y rendre que s'il en fait la demande à un éducateur, ou que ce dernier l'invite à le faire. Cet espace est occupé par deux enfants maximum (accord de l'éducateur au préalable) et dans la mesure où ils respectent le calme demandé. Un ordinateur est à disposition mais son accès et le contenu visité sont garantis par l'adulte présent.

c) La salle à manger

Cet espace, au sein du groupe, est dédié aux repas, aux réunions de groupe et aux devoirs.

C'est le premier espace dans lequel les enfants entrent à leur arrivée sur le groupe.

d) La salle de créativité

Elle est utilisée principalement pour le travail manuel qui pourrait être salissant. L'isolement de cette pièce par rapport au reste du groupe permet d'installer les jeunes dans un endroit plus calme et plus contenant, propice à abaisser les tensions.

e) Le jardin

Il peut être un lieu de jeu comme un support à l'action éducative. Il se veut être un terrain d'expérimentation et d'exploration du monde

2 La classe

3 Azalée

4 La salle de répit

VI. Expérimenter pour grandir.

Il s'agit avant tout de développer l'autonomie, les ressentis, l'esprit critique et les émotions.

1- Les activités à l'interne

Les éducateurs, stagiaires ou la maitresse de maison se donnent les moyens d'établir une relation éducative par le biais d'activité. Celles-ci sont pensées en fonction des besoins et des capacités de chacun. Bien entendu, il s'agit également, au-delà du lien social, de conduire l'enfant à tester de nouvelles sensations et de nouveaux savoir-faire.

Elles peuvent être menées en groupe, (APS, visionnage film, créativité etc.) ou en individuel, hebdomadaire et/ou ponctuel (petites toques, séance éducative d'une heure...)

2- Les activités extérieures

L'ouverture vers l'extérieur est recherchée afin de permettre aux jeunes de se projeter et de faire l'expérience des dispositifs de droit commun, ouvert à tous de manière inconditionnelle. Une sortie de groupe entre chaque vacance permet de prolonger le travail entamé à l'ITEP.

- Ludothèque
- Bibliothèque
- Commerces de proximité
- Musée
- Etc.

3- Utilisation des outils à disposition dans le groupe

a. L'ordinateur

Un ordinateur est à disposition mais son accès et le contenu visité est soumis et garanti par l'adulte présent. Proposition de créneau pour l'utilisation (ex. : tous les jours entre 17h et 18h) ou à la demande avec un temps imparti (ex. : chaque enfant possède un crédit qu'il peut utiliser sur les temps libres)

b. Les jeux

Les enfants doivent demander pour se servir dans le placard d'un jeu de société. Il faut veiller au retour et à l'état du jeu.

c. Le matériel de bricolage, de jardinage

Sous clef en dessous des escaliers ou dans la caisse à outil dans la salle créativité, ils ne sont utilisables que sous la présence d'un adulte. Une grande vigilance est de mise au vu des troubles psychiques de certains enfants.

d. Argent de poche

Outil éducatif dont l'utilisation n'a toujours pas été pensé dans le groupe.

Somme en fonction de l'âge et demandé par trimestre.

e. Le matériel de cuisine

Il nécessite la présence de l'adulte pour être utilisé.

4- Les transferts

Des séjours sont organisés lors de deux périodes de vacances scolaires (Toussaint et Juillet).

A la Toussaint, il s'agit d'un transfert de groupe, le but étant d'apprendre à mieux se connaître et affiner les projets des jeunes par une observation et une évaluation des attendus.

Au mois de Juillet, il s'agit d'un transfert basé sur les besoins des enfants accueillis.

Circulaire DGAS/3 C/MEN/DES/MS/DS N°2003-149 du 26 mars 2003 relative à l'organisation des transferts temporaires d'établissements pour enfants et adolescents handicapés.

VII. La gestion des transgressions.

L'équipe éducative s'efforce de promouvoir la sanction en lieu et place de la punition lorsque cela est possible. (Cf. Ecrit sur la sanction en annexe.)

En crescendo : - temps de récup : sortie non autorisé, comportement inadapté sur temps de réunion d'échange etc... idée de privé un temps agréable, car le comportement inadapté a privé le groupe d'un temps ludique, activité, échange réunion etc...

- Réparation : par la confection d'un dessin, objet cuisiné, la mise en action pour l'autre...
- Si répétitions de transgression ou actes posés d'une plus grande gravité : avertissement
- Idem plus fort : conseil de discipline

1- Dans le groupe

Récupération du temps : En lien avec le vivre ensemble, la notion du temps et de l'engagement de chacun est fondamentale. En lien avec le rythme de la journée, il est important que l'enfant respecte le rythme des moments collectifs, (repas, réunion, tâches liées à la collectivité). C'est aussi un éveil et une prise de conscience des conséquences de ses actions dans le déroulement d'un temps collectif. Les temps de récupérations sont notés et cumulables. L'enfant récupère son temps, lors d'un moment libre convenu par le professionnel.

Il est nécessaire de répondre rapidement aux actes posés (violence physique et/ou verbale) par les enfants. C'est pourquoi, nous demandons qu'une réparation soit faite pendant les temps libres afin que le jeune prenne conscience des conséquences de ses actes.

Une graduation en fonction des compétences du jeune fautif est posée et surtout en fonction de la gravité de l'acte posé. Cela passe par un support adapté aux capacités du jeune (coloriage, dessin, perles à repasser) complété, si cela est possible, par un mot d'excuse. C'est la victime qui choisit le thème du support choisit.

Une fiche de réflexion peut également venir compléter la réparation pour aider à comprendre le passage à l'acte. (Cf. Fiche en annexe)

Une fiche de suivi de réparation permet à l'équipe d'accompagner la sanction ainsi que baliser et clore cette dernière lors du temps de restitution. Ce temps, médiatisé par l'adulte, offre l'opportunité à l'enfant fautif d'offrir sa réparation et quelques mots d'excuses et à la victime de recevoir et d'accepter en main propre la réparation.

Il n'y a pas d'obligation d'accepter la réparation dans le cas où elle nous ne nous paraît pas sincère et suffisamment investie.

Ce moment doit avoir pour effet de fermer la « parenthèse » dans laquelle se trouve la relation entre les deux protagonistes.

Pour que la sanction prenne sens pour l'enfant il est important de la poser en lien de cause à effet de l'acte posé, réparer quand c'est possible un objet cassé, nettoyer l'endroit souillé

Important que l'enfant qui réalise une réparation à l'égard d'autrui le fasse avec l'intention d'obtenir pardon, dans une volonté « se rattraper »

2- Dans l'institution

Il existe deux types de sanction :

- L'avertissement :

Sont présents : Le chef de service, le coordonnateur thérapeutique et le coordonnateur pédagogique (représentants du trépied)

L'enfant est reçu afin de s'expliquer concernant les faits qui lui sont reprochés avec un rappel du cadre et de la loi. +

Un écrit est adressé par la suite au coordinateur et est intégré au dossier de l'enfant.

- Le conseil de discipline :

Sont présents : le chef de service, le coordonnateur thérapeutique, le coordonnateur pédagogique (représentants du trépied), un salarié tiré au sort, le répondant de l'enfant (s'il n'est pas concerné par les faits) et un avocat, du choix de l'enfant, si ce dernier le demande.

L'enfant est reçu afin de s'expliquer concernant les faits qui lui sont reprochés avec un rappel du cadre et de la loi.

L'enfant est invité à se retirer afin d'échanger avec son avocat sur la manière dont il pourrait « réparer » et retisser du lien avec les personnes concernées. Pendant ce temps, les autres membres présents font de même. Ensuite, l'enfant présente ses réflexions aux personnes présentes, qui valident et/ou complètent les propositions de l'enfant.

Un écrit est adressé par la suite au répondant et est intégré au dossier de l'enfant.

Mots clefs

L'autonomie :

Un autre point de vue consiste à considérer l'autonomie essentiellement comme un processus continu. Il implique l'existence d'une **relation entre une personne**, un groupe ou une organisation, **détentric de pouvoir** ou de connaissance des règles et **une personne ou un**

groupe **dénué de ce pouvoir** ou de cette connaissance mais qui souhaite se les approprier. En cela, rendre autonome, renvoie à une forme de **tutorat**, une forme **d'initiation**, **d'acculturation**. Deux dimensions complémentaires apparaissent.

D'une part, l'autonomie comme processus d'intégration de règles et d'autre part, un processus d'attribution de pouvoir.

Processus d'intégration des règles

Dans le champ de l'éducation, de la formation ou du social, il est fréquent de trouver associée l'idée d'autonomie avec celle d'intégration de règles, de normes sociales, ou de normes de conduites (cf par exemple, Méard & Bertone, 1998⁶). Le développement de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent ou encore de l'adulte correspondrait alors à une forme de **socialisation**. L'idée prédominante est que l'individu ne devient autonome **qu'en s'appropriant des normes, des règles**. Dans le domaine éducatif, deux conceptions apparaissent chez les éducateurs, selon Perrenoud (Méard et Bertone, 1998). :

- Une conception “ **émancipatrice** : l'autonomie peut être atteinte par une recherche de libération de l'adolescent, en favorisant sa spontanéité, en développant ses capacités créatrices.
- Une conception **confobénéficiaire** : pour d'autres, l'élève autonome est celui qui a bien intégré les règles qui apprend seul les contenus proposés, c'est l'élève qui a bien intégré “ le métier d'élève ”.

Processus d'attribution de pouvoir

Autonomiser pour Everaere (2001) revient à accorder à autrui un **droit** : “ *d'une certaine manière, rendre autonome revient à autoriser, dans le sens courant, de “ revêtir quelqu'un d'une autorité ou de permettre, d'habiliter, d'accorder le droit, la faculté ou encore d'accréditer (...) on rejoint ainsi la notion anglo-saxonne d'empowerment dérivé du verbe to empower qui signifie “ autoriser, habiliter, octroyer le pouvoir de... ”.* (p.19). Il s'agit d'une attribution d'un pouvoir et en parallèle, d'une aide à la définition ou à la réappropriation des règles et normes pour l'individu “ autonomisé ”. L'individu est alors invité à trouver en lui-même de nouvelles règles dans le cadre de ses relations sociales et plus généralement de sa vie en société.

<http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C186.pdf> p.18

⁶J.A Méard & S. Bertone. (1998) L'autonomie de l'élève et l'intégration des règles en Éducation physique ».

L'accompagnement / degré d'intervention

Civisme et citoyenneté :

La notion de civisme occupe une position intermédiaire entre celles de civilité et de citoyenneté – trois termes qui ont la même origine. Le civisme implique plus que la sociabilité du premier, qui ne concerne que les règles élémentaires de la vie en société, et moins que le second qui évoque l'appartenance et la participation à la communauté politique.

Le civisme, c'est se savoir partie prenante d'une collectivité qui n'est pas seulement une addition d'individualités. C'est aussi s'inscrire dans une continuité et reconnaître qu'on est bénéficiaire de l'héritage que vous laissent les générations précédentes : une société où, même s'il y a des sujets de désaccord, les rapports de force ont fait place à des rapports réglés par le droit. C'est encore admettre que ces avantages nous créent un devoir de réciprocité à l'égard de nos successeurs, celui en particulier de leur transmettre, amélioré, l'héritage reçu. Voilà pour les rapports avec la civilité.

Le civisme, c'est aussi s'intéresser à la chose publique, s'en tenir informé, y prêter attention, se former des convictions raisonnables et éclairées. C'est également participer aux divers processus dont dépendent les décisions intéressant les affaires communes, notamment les consultations électorales. Sur ce point, le civisme donne la main à la citoyenneté. Souhaitable sous tous les régimes, il est un impératif en démocratie qui repose sur le principe que tout citoyen est acteur : elle ne saurait se passer de son concours actif.

Le civisme, c'est enfin un comportement. C'est la citoyenneté vécue au quotidien.

Il se pratique dans le respect des règles. Il s'exprime par des gestes élémentaires qui facilitent la vie commune. Ceux-ci peuvent paraître insignifiants. Mais le civisme, c'est aussi se dire que rien n'est inutile et se conduire à chaque instant comme si de notre comportement personnel dépendaient le cours de l'histoire et l'avenir du monde.

Extrait de *Guide républicain. L'idée républicaine aujourd'hui*.

SCÉRÉN-CNDP, ministère de l'Éducation nationale, Delagrave, 2004.

Le rituel :

« Le rituel comme contenant spatio-temporel de tous les apprentissages.

Les divers petits rites quotidiens proposés en classe, ou règles de vie dans ce groupe : enlever les chaussures, se mettre en rang, ranger les objets, etc. vont structurer l'enfant, lui assurant un cadre sécurisé, prédictible.

Ils vont permettre le développement de la mémoire, de la confiance en soi et dans les autres, le développement de compétences telles que les capacités d'anticipation, d'organisation de l'espace et du temps, et donc, vont permettre la transmission. »

[...]

« Nous adultes, qui, aujourd'hui, pour la plupart d'entre nous, avons banalisé les rituels, risquons de méconnaître la fonction sociale sécurisante, tranquillisante et contenant, la fonction de prédictibilité, d'anticipation et la fonction de transmission culturelle qui nous est profondément nécessaire.

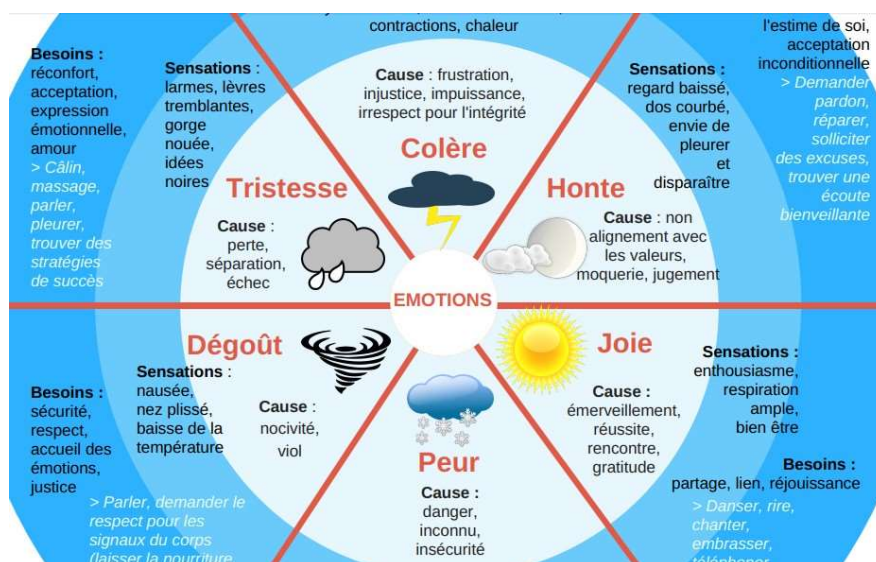
C'est en ce sens que le rituel ne peut pas être réduit à de simples conventions sociales : il nous fait humains, porteurs de dignité, de fierté et de considération de soi et d'autrui, en nous offrant le cadre pour exister avec les autres d'une façon signifiante. »⁷

Annexes.

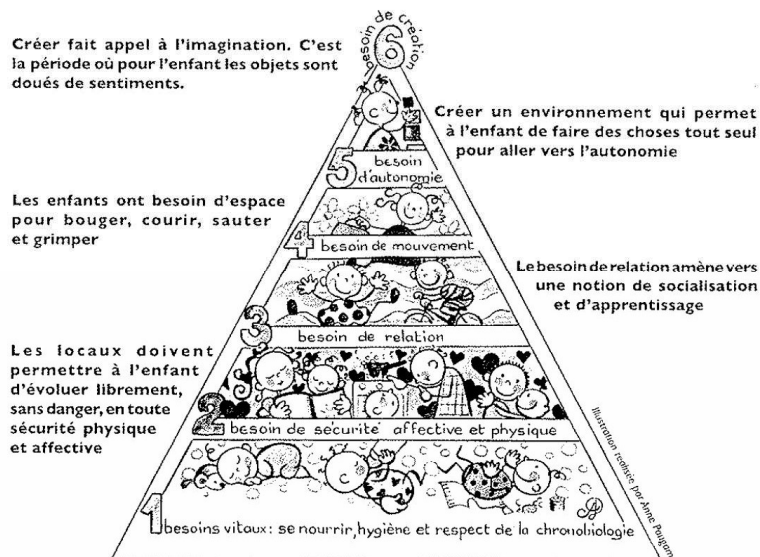
Documents à revoir annuellement : ??

- Bilan/rapport d'activité
- Règlement intérieur/droits et devoirs
- Projet thème année
-

⁷Claude Marie DUPAIN, dans Les rituels, enrichissement pour la vie (p.53), T.S.T.A. psychothérapie n°130, Paris, France, 2009.



Hiérarchie des besoins de l'enfant, d'après Abraham Maslow



Projet du « Groupe Baobab »

Accueil et Accompagnement de pré-adolescents et adolescents

En ITEP, selon l'âge de l'enfant ou de l'adolescent, nous pouvons observer une évolution de l'expression des troubles nécessitant de s'adapter et d'offrir un accompagnement spécifique, c'est pourquoi un groupe spécifique pour la tranche d'âge des pré-adolescents et adolescents a été créé : le « groupe Baobab ».

Sommaire

Repères théoriques

Présentation du groupe Baobab

- 1) Pourquoi ce nom Baobab?
- 2) Philosophie du groupe
- 3) Les valeurs
- 4) Visée principale
- 5) Public concerné
- 6) Équipe mobilisée : le trépied

Les objectifs du groupe Baobab

- 1) Travailler l'autonomie et en parallèle la responsabilité du jeune vis-à-vis de son projet personnalisé
- 2) Inclure pleinement la famille du jeune dans cette dynamique de responsabilisation afin d'activer les ressources parentales et environnementales
- 3) Travailler la socialisation
- 4) Orienter et étayer le jeune dans sa dynamique d'apprentissage

Organisation, fonctionnement et moyens

- 1) Accueil des jeunes et intégration
- 2) Modalités de fonctionnement.
- 3) Articulation des journées
- 4) Temps de réunion d'équipe
- 5) Lieu d'accueil du groupe Baobab
- 6) Règles de vie du groupe
- 7) Temps forts dans la vie du groupe et inscription dans les rituels institutionnels
- 8) Scolarité
- 9) Ateliers préprofessionnels (cf annexe)
- 10) Les projets éducatifs du groupe
- 11) Le travail avec les familles
- 12) Evolutivité dans l'accompagnement
- 13) Evaluation

REPERES THEORIQUES

Référence théorique :

Les professionnels s'appuient sur des bases théoriques autour des troubles du comportement mais plus spécifiquement sur la dimension adolescente.

Première enfance

- tempérament difficile
- vulnérabilité à la séparation
- tendance à l'hyperactivité et aux colères
- modalités d'attachement désorganisées (imprévisibles)

Age scolaire

- anxieux, caractériel, irritable, explosif (tempêtes affectives)
- qualité kaléidoscopique de l'expérience de soi et des autres
- centrés sur soi-même, besoin constant d'attention
- tentative de forcer les autres à assumer des rôles particuliers

Adolescence

- comportements, affectivité et relations particulièrement instables
- promiscuité sexuelle et automutilations/agressivité
- consommations de toxiques/conduites alimentaires chaotiques
- comportements suicidaires

Les troubles affectifs ou de comportement au cours de l'enfance peuvent, en effet, favoriser à l'adolescence un mode inadapté et persistant de pensées, d'actes, de sentiments pouvant retarder ou bloquer l'accès à une personnalité mature et être source dès l'adolescence de l'organisation progressive d'un trouble de la personnalité.

La CFTMEA* le définit comme tel : « Trouble dominé par une tendance à l'agir, à l'incapacité de contrôle, une violence envers les autres et un refus des normes sociales » dont les traits de personnalité comprennent une carence de la maturité affective, une altération du sentiment de soi, une pauvreté de la vie intérieure, une incapacité à maintenir des investissements stables. On observe également une tonalité dépressive de l'humeur recouverte de manière défensive par des constructions mégalomanes de nature hypomaniaque et des affrontements avec l'entourage lorsque prédomine la tendance à la projection.

Ce mode inadapté interfère évidemment avec les tâches développementales de cette période de l'existence, en particulier les processus de socialisation, l'acquisition de nouvelles capacités intellectuelles et affectives, les représentations de son corps, de soi et d'autrui et la prise en compte de la réalité. Par exemple, un trouble de type hyperactivité avec trouble de l'attention peut avoir des conséquences sur l'organisation de la personnalité à l'adolescence. Il existe donc un prolongement des troubles psychiatriques de l'enfance dans l'organisation de la personnalité à l'adolescence.

En ce qui concerne le processus d'adolescence proprement dit et les transformations qu'il engendre, le concept de crise telle qu'il a été particulièrement défendu par les psychanalystes (P. Male, E. Kestemberg, D. Winnicott, etc.) a amené à penser que le processus d'adolescence en lui-même, et cela par analogie, pouvait être considéré comme un trouble de la personnalité. Ce point de vue reposait sur le fait qu'au cours d'un long entretien avec un adolescent, on

pouvait être amené à penser qu'il présentait des caractéristiques névrotiques, psychopathiques ou mêmes psychotiques.

Il est incontestable que la clinique de l'adolescence, quelles que soient les difficultés du sujet, évoque certaines caractéristiques retrouvées comme critères principaux de tel ou tel trouble de la personnalité, et tout particulièrement les troubles narcissiques et surtout borderline de la personnalité.

Les caractéristiques de l'adolescence ou des troubles de la personnalité borderline sont les tendances à l'agir et au passage à l'acte liées aux difficultés du processus de symbolisation, de mentalisation, de la « fonction réflexive ».

Définition des processus de mentalisation d'après Bleiberg 2001

- Perception de soi comme un être intentionnel dans la psyché d'une autre personne (Winnicott, Kohut, Fonagy)
- Capacité à discriminer les comportements et à interpréter les situations interpersonnelles
- Capacité à agencer les comportements, à s'en sentir dépositaire
- Pouvoir attribuer des états mentaux aux autres permettant de rendre leurs comportements significatifs et prévisibles, capacité d'empathie et de réciprocité sociale :
 - capacité d'identifier et de nommer les expériences
 - capacité d'autorégulation, de contrôle des impulsions, de tolérance à la frustration
 - capacité de définir ses buts de vie et ses idéaux
 - capacité de symboliser

Ces troubles se manifestent généralement chez les adolescents par des actes agressifs, des mensonges, des vols, fugues, ou encore une consommation de produits illicites. La persistance de ces actes traduit alors des signes pathologiques. Les adolescents rejettent les activités intellectuelles et les objectifs à long terme. Ils rencontrent des difficultés d'insertion sociale, rejettent la scolarité et manifestent le souhait de rentrer rapidement dans la vie professionnelle. Ces passages à l'acte témoignent d'un dysfonctionnement du mode d'expression habituel qu'est la parole (inaccessible, insuffisamment structurée ou refusée) et du défaut, ou de l'insuffisance, d'un tiers symbolique structurant et nécessaire à l'autonomie et l'individuation.

Le principal objectif thérapeutique pour accompagner l'adolescent en souffrance va être de favoriser l'activation de la capacité à donner du sens à ses propres comportements comme à ceux des autres, surtout en périodes de stress ou de sollicitation relationnelle en stimulant la fonction réflexive et en établissant un cadre thérapeutique adéquat.

Les outils utilisés seront :

- Un traitement multidimensionnel, régulier et intégré
- La création d'un contexte interpersonnel permettant de limiter l'auto-destructivité
- Le développement d'une alliance et d'un attachement favorisant la reconnaissance des états mentaux (et la tendance au retrait dans certaines situations)
- L'augmentation des compétences parentales
- La valorisation des compétences du jeune

Dans notre association, au sein de nos ITEP, il n'y a pas de profils homogènes. La notion de trouble du comportement s'étend des troubles réactionnels, aux pathologies « limites » jusqu'à la déficience. Parfois, ces jeunes présentent des troubles psychopathologiques ou une déficience associée à une violence pulsionnelle. Leurs troubles sont multidimensionnels liant problèmes psychiatriques, sociaux, familiaux et de délinquance.

C'est l'analyse du parcours personnel de chaque jeune qui informe sur ses difficultés et ses besoins spécifiques. C'est pour cela que chaque accompagnement sur le Groupe Baobab doit être adapté à chaque situation en offrant des modalités variées et évolutives.

Ces jeunes ont besoin bien souvent et, avant tout, de prendre confiance en eux et en les adultes, d'être valorisés et de vivre des réussites. Notre mission est :

- De les aider à penser plutôt qu'à agir de façon inappropriée par l'agressivité.
- Les amener à mentaliser et se projeter dans un possible avenir.

Pour cela, il convient de leur proposer un cadre bienveillant et structurant permettant d'intégrer les règles et les limites dans une relation de confiance.

Bibliographie :

- Alain Braconnier « Adolescence et troubles de la personnalité : prolongements, transformations, émergences » dans L'information psychiatrique 2008/1 (Volume 84), pages 51 à 55
- CFTMEA : Classification française des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent

PRESENTATION DU GROUPE « BAOBAB »

Le Groupe Baobab est né suite à une réorganisation des groupes éducatifs par tranches d'âge et au passage d'un agrément 6-14 ans à un agrément 0-20 ans impliquant une population plus hétérogène en terme d'âge et se poursuivant jusqu'à l'entrée à l'âge adulte.

1) Pourquoi ce nom Baobab?

Au sein de l'ITEP, il a été décidé que chaque groupe ait un nom d'arbre en lien avec le thème de la nature, de l'environnement et de l'écologie. Le « Baobab » est l'arbre à palabre, un lieu d'échange, de transmission des expériences. Il représente une base solide, ancrée, sur laquelle les jeunes peuvent s'appuyer pour grandir et s'élever. Le nom « Baobab » semble tout à fait adapté sur le plan symbolique pour retranscrire les objectifs que le groupe s'est fixé.

2) Philosophie du groupe

Plus la jeune gagne en autonomie, plus la responsabilité de son projet peut lui être confiée. Il s'agit d'offrir aux jeunes un espace sécurisant de répit, de repos, d'échanges privilégiés à l'abri des autres enfants de l'ITEP et/ou collège et/ou de la famille.

3) Les valeurs

- Respect des singularités des jeunes
- Partager, échanger et s'écouter
- Ouverture vers le monde (cultures, informations, loisirs, sociétés...)
- Accompagner les jeunes aux travers des préoccupations liées aux expériences et à leurs questionnements
- Faire avec pour permettre aux jeunes de faire seul

4) Visée principale

L'objectif du groupe Baobab est

D'accompagner des jeunes qui tendent à s'inclure dans une dynamique de droit commun, par la voie scolaire ou préprofessionnelle.

Cet axe est au fondement de leur projet personnalisé.

Ce n'est pas un groupe de vie comme Filao ou Kaloupilé, c'est un accueil de jour sans internat. Si la situation l'impose ou correspond aux projets des jeunes, il y a la possibilité de faire appel

à des lieux type famille d'internat (nuit) ou Lieu ressource (Accueil Paysan, Bienvenue à la ferme...). La volonté étant de travailler la dynamique internat individuelle et non collective. Dans le futur, nous pourrions être amené à accompagner des jeunes autonomes vers l'accès à son premier studio via l'ITEP.

5) Public concerné

Le groupe Baobab s'adresse aux enfants et adolescents entre **12 et 20 ans**. Ce sont des jeunes en âge d'être à minima au collège et qui peuvent être :

- Dans un mouvement d'inclusion scolaire : en unité d'enseignement externalisée (UEE), en inclusion partielle ou totale, en affectation spécifique (SEGPA, EREA, ULIS...) ou en affectation collège ou lycée.
- Dans un projet de (pré)-professionnalisation
- Déscolarisé
- En séjour de rupture

6) Équipe mobilisée : le trépied

a- L'éducatif

- Un éducateur à temps plein
- Un éducateur à temps partiel

Leurs missions :

Ils assurent la coordination de projet et accompagnent les jeunes selon leurs besoins. Ils sont en relation avec les familles et les partenaires.

b- Le pédagogique

- Un enseignant spécialisé

Sa mission :

L'enseignant intervient dans deux champs bien distincts.

- En Unité d'Enseignement Externalisée (UEE)
- Sous une modalité ambulatoire

Il enseigne et apporte du contenu pédagogique en fonction des besoins et du niveau scolaire de l'élève en ayant toujours le soin de s'adapter aux différents profils de jeunes. Au-delà de la pratique de classe en UEE, il est en relation avec les représentants de l'équipe pédagogique des élèves si ces derniers sont en situation d'inclusion scolaire.

c- Le thérapeutique

Les thérapeutes sont au nombre de deux au sein du groupe Baobab.

- Un psychomotricien
- Une psychologue

Leurs missions :

Ils sont garants du cadre théorique énoncé dans le projet du groupe.

Ils participent aux réunions du groupe. Dans ce cadre, ils sont amenés à apporter leur éclairage clinique, leur conseil et leur avis en ce qui concerne la problématique d'un jeune. Ils apportent à l'équipe aussi leur soutien et leur conseil aux éducateurs et à l'enseignant en regard d'une situation donnée.

Ils participent à un repas de groupe chaque semaine ce qui permet d'être en lien et de travailler directement avec un éducateur auprès d'un jeune ou plusieurs jeunes.

Les thérapeutes font le lien avec l'équipe thérapeutique de l'établissement. Ainsi, ils ont la possibilité de faire remonter des problématiques et des situations de jeunes rencontrées, d'en échanger et d'y réfléchir en équipe thérapeutique et d'apporter au groupe des propositions en retour.

Enfin les thérapeutes peuvent faire la proposition de groupe thérapeutique pour certains jeunes ou d'atelier à dimension soignante. A ce sujet, un atelier au sein de l'UEE va se mettre en place autour d'un jeu. Le jeu de la 8ème dimension qui aborde des problématiques affectives liées à l'adolescence.

LES OBJECTIFS DU GROUPE BAOBAB

Nous nous appuierons sur des objectifs bien spécifiques au regard de leur tranche d'âge mais également leurs besoins spécifiques.

1) Travailler l'autonomie et en parallèle la responsabilité du jeune vis-à-vis de son projet personnalisé

- Soutenir la capacité du jeune à faire des choix concernant son orientation scolaire et/ou professionnelle.
- Permettre au jeune d'occuper une place d'acteur dans son projet
- Soutenir le processus d'individuation, contribuant à la construction identitaire en cours chez les jeunes accueillis

2) Inclure pleinement la famille du jeune dans cette dynamique de responsabilisation afin d'activer les ressources parentales et environnementales

- Aider le jeune à s'approprier son environnement personnel, social, scolaire et familial
- Intégrer une activité de loisirs/détente extérieure lors des temps libres
- Orienter les parents vers les lieux ressources extérieurs (collège, CIO, centre de loisirs, CDAS,...)

3) Travailler la socialisation

- Favoriser les expériences nouvelles et les rencontres permettant divers appuis relationnels.
- Diversifier les modalités de rencontre afin de solliciter l'expression et les capacités d'adaptation du jeune.

4) Orienter et étayer le jeune dans sa dynamique d'apprentissage

- Permettre aux jeunes de mobiliser l'attention et la concentration nécessaires aux apprentissages (scolaires et/ou préprofessionnels).
- Adapter les méthodes pédagogiques et éducatives aux besoins de chaque enfant en fonction de sa problématique afin de susciter chez lui la curiosité, l'implication et l'engagement.

1) Accueil des jeunes et intégration

Suite au protocole d'observation et d'inscription (cf projet d'établissement), un jeune peut être accueilli dans le groupe. Afin d'accueillir un jeune dans de bonnes conditions plusieurs étapes sont nécessaires.

a- Préparer son accueil

L'équipe doit mobiliser du temps pour rencontrer les parents et le jeune, échanger, écouter et se concerter avant de l'accueillir dans de bonnes conditions. Connaître les besoins et les habitudes de l'enfant seront aussi essentiels pour définir les éventuelles adaptations dans son emploi du temps.

L'équipe a la mission d'offrir un espace qui permet à ce jeune de se confronter aux règles, d'apprendre, évoluer, mais aussi rencontrer, de rire, de discuter, etc...

Pour les nouveaux jeunes un temps de goûter avec les plus anciens est prévu. Même si la vocation du groupe est de se tourner vers l'extérieur, il est important d'avoir des temps de partage.

b- Accueillir pour faire grandir

L'accueil du jeune est un moyen d'atteindre les objectifs de son Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), lorsque ceux-ci seront ciblés. Lorsqu'un jeune vient à l'ITEP, l'enjeu est qu'il puisse avoir des temps d'activités et de vie quotidienne adaptés. Ces temps peuvent se dérouler en individuel ou en groupe. Le but est qu'il puisse vivre des interactions avec l'autre.

En ce sens, adapter une activité vise à concevoir la manière dont on inclut le jeune dans un groupe sans nier ses spécificités mais en s'appuyant sur ses capacités personnelles pour l'intégrer aux dynamiques collectives.

Quand cela est possible il y a la volonté de faire vivre une dynamique collective en mettant en lien les singularités de chaque enfant.

L'accueil aura tout intérêt à s'appuyer sur ce besoin de découverte et de compréhension pour transformer ce questionnement en démarche éducative favorisant l'empathie, l'ouverture, la conscience de soi et la cohésion de groupe.

c- Individualiser l'accueil

Les besoins repérés lors des journées d'observation et lors des PPA permettront d'adapter l'accueil et la prise en charge de chaque jeune. Les temps seront partagés entre des prises en charge éducatives, pédagogiques et thérapeutiques.

L'accompagnement se fait par l'ensemble de l'équipe, ne serait-ce que pour éviter la construction d'un binôme professionnel/enfant qui irait à l'encontre de la dynamique d'inclusion.

Faire le lien avec les professionnels qui accompagnent le jeune c'est connaître l'environnement du jeune pour avoir une bonne connaissance de ses besoins, repères et habitudes. C'est aussi avoir une vigilance particulière lors de l'accueil pour savoir dans quel état d'esprit arrive le jeune.

d- Sécuriser l'accueil

Bien accueillir, c'est s'assurer d'un cadre bienveillant soumis à des règles stipulant les droits et devoirs de chacun.

Aborder la sécurité lors d'un accueil c'est se placer du point de vue du jeune dans son quotidien au sein d'une structure collective.

En premier lieu, le souci de sécurité vise à préserver l'intégrité physique des jeunes.

Accueillir un enfant à besoins spécifiques, c'est pouvoir se donner les moyens d'assurer sa sécurité physique. Pour certaines problématiques, l'équipe devra porter une vigilance particulière pour prévenir des risques.

Accueillir un enfant à besoins spécifiques c'est aussi veiller à ce qu'il puisse s'épanouir dans les relations avec les autres pour garantir sa sécurité morale.

Le rôle de l'équipe sera de veiller à la bienveillance des relations entre les enfants et d'agir, soit directement auprès des enfants soit par le biais d'activités et d'échanges, pour favoriser les rencontres.

Accueillir un enfant à besoins particuliers c'est aussi, en fonction de sa singularité, construire des repères pour renforcer son sentiment de sécurité affective. Cela peut-être par le biais du coordinateur et/ou l'accompagnateur de projet.

e- Fin d'accueil:

Selon l'évolution du jeune dans son PPA ou dans sa vie familiale, l'accueil peut être amené à prendre fin.

Chaque départ est symbolisé par ce qu'on appelle "la cérémonie des sortants". Lors de cette cérémonie le coordinateur de projet aura préparé un discours et un album photo retraçant son parcours à l'ITEP. Le jeune et ses parents sont invités. L'enfant a le droit d'inviter des professionnels qui ont marqué son passage dans l'établissement.

2) Modalités de fonctionnement.

Deux modalités d'intervention sont possibles au sein du groupe Baobab.

La modalité accueil de jour/ internat et la modalité ambulatoire ;

Certains enfants ont besoin d'accueil de jour plus soutenu en ayant un passage à l'ITEP plusieurs fois dans la semaine avec un emploi du temps bien spécifique.

Par ailleurs, nous accueillons des enfants qui ont besoin de soutien en externalisant notre accompagnement.

Selon les besoins du jeune, celui-ci bénéficiera d'un accompagnement de type ambulatoire (PMO) avec des possibilités d'accueil, d'atelier et de thérapie en interne

La prestation en milieu ordinaire (PMO) comprend diverses modalités au bénéfice du jeune :

- des accompagnements en extérieur dans les lieux de vie des jeunes (quartiers, communes, collèges, sport...)
- des recherches de stage (découverte, apprentissage, lieu ressource)
- des repas en extérieur en binôme ou avec d'autres enfants (établir, maintenir et favoriser le lien social, l'aide entre pairs)
- des rencontres avec les partenaires (collèges, CIO, centres de loisirs, familles) pour favoriser la mise en lien et l'autonomie du jeune.

3) Articulation des journées

Les jeunes sont accueillis sur certains créneaux **du lundi au vendredi sur les périodes scolaires** :

8h30 : Accueil

9h-12h : travail sur le lieu de scolarité ou thérapie

Midi : restauration scolaire ou repas en atelier éducatif cuisine ou accompagnement éducatif individuel ou petit groupe à l'interne ou sur l'extérieur.

13h30 : lieu de scolarité ou UEE ou accompagnement éducatif ou atelier éducatif ou thérapie

16h30 : goûter en petit groupe avec l'équipe pluridisciplinaire

17h-18h30 : accompagnement éducatif / soutien scolaire

NB : Les horaires dépendent du projet de jeune, il n'y a pas de journée type, elles sont construites en fonction du projet du jeune.

Sur la période des vacances scolaires, certains jeunes peuvent bénéficier d'un accompagnement ponctuel selon les besoins. Emploi du temps défini en fonction des jeunes et des projets.

Exemples : 3 types d'accompagnements de jeunes (annexe)

4) Temps de réunion d'équipe

Les professionnels de Baobab se réunissent en **Coordination d'équipe** tous les 15 jours durant 1h30. Sont abordés, durant ce temps, les situations des jeunes, les règles de fonctionnement... Chaque semaine, une **réunion éducative** a lieu durant 1h afin de préparer les ateliers pré-professionnels.

Une réunion **d'équipe pluridisciplinaire** hebdomadaire est instituée le vendredi de 15h30 à 17h30.

Des **réunions exceptionnelles** peuvent être mises en place en cas de besoin.

5) Lieu d'accueil du groupe Baobab

Le groupe Baobab bénéficie d'un lieu d'accueil dans les murs de l'ITEP. Les jeunes s'y retrouvent pour des accompagnements éducatifs, des temps d'accueil et de repas.

6) Règles de vie du groupe

Règles de vie du groupe

A- Introduction

Les adultes comme les adolescents sont soumis au respect des biens et d'autrui, en toutes circonstances. L'objectif des règles de vie collective est de permettre aux jeunes de se situer dans un cadre sécurisant, apaisant et qui soit le même pour toutes et tous. Les règles de vie collective sont les mêmes que pour les autres groupes de l'ITEP. Pour autant, au vue de l'âge des jeunes accompagnés, l'accent est mis sur la responsabilisation et l'autonomie. Le rôle des éducateurs est d'accompagner les adolescents dans la compréhension et l'intégration des règles. Plusieurs outils sont conçus pour cela :

B- Les outils et mode d'intervention

Lors de la première semaine à l'ITEP, les règles de vie sont déclinées au jeune lors d'un entretien avec l'éducateur coordinateur de projet. Cette lecture commune permet au jeune de s'imprégner du cadre au sein du groupe mais également de poser des questions et échanger autour de la compréhension de ces règles. Le jeune signe ensuite le document et garde un exemplaire avec lui. Le règlement de vie du groupe est affiché au sein du lieu de vie afin que les professionnels comme les jeunes puissent s'y référer à n'importe quel moment.

A son arrivée, le jeune recevra un cahier de suivi de comportement. Ce document est comme un cahier de texte scolaire mais réadapté au suivi proposé par l'ITEP. C'est un cahier de transmission entre les différents lieux d'accompagnement du jeune : établissement scolaire, famille, lieux ressources, ITEP, ... Il est utilisé chaque semaine par les partenaires. Ainsi le jeune et son coordinateur de projet peuvent se rencontrer régulièrement lors de temps de bienveillance afin d'échanger autour des éléments apportés dans ce cahier. Cela crée du lien et permet une continuité dans le projet d'accompagnement.

En cas de dépassement du cadre répété, dégradation et violence sur autrui, plusieurs interventions sont possibles en fonction de la gravité de l'acte.

- Au quotidien, la reprise par les professionnels de l'équipe est à privilégier.

- Si nécessaire, une note d'incident peut être rédigée afin de détailler la situation qui a posé problème. Elle fait généralement suite à des faits de violence et de manquement grave au règlement de l'ITEP. Cette note constitue un écrit professionnel et est transmise au chef de service et ajoutée au dossier du jeune concerné. Une décision est ensuite prise en réunion d'équipe ou par la direction de l'ITEP.

- Lors de dépassement du cadre répété et lorsque les reprises éducatives par les éducateurs ne suffisent pas, un entretien peut être organisé avec l'animatrice territoriale, le chef de service et le directeur de l'établissement.

C- Sanction éducative et réparation

Dans « ITEP, repères et défis », Michel Defrance explique que «les sanctions positives et négatives, si elles représentent des leviers d'interventions pour faire prendre conscience à ces jeunes des situations dans lesquelles ils se mettent, ne sont pas des fins en soi...Elles doivent pouvoir permettre, au-delà d'un renforcement narcissique ou d'une canalisation de leurs excès et d'une protection d'eux-mêmes et des autres, l'émergence d'une réflexion et d'une volonté de construire un meilleur rapport avec leur environnement.»

Au sein du groupe Baobab, la sanction est un outil éducatif. Mais avant de sanctionner un acte inacceptable, le travail des éducateurs est de répéter les règles aux jeunes, de les expliquer afin que le jeune et le collectif y adhèrent. La sanction vient faire limite et symbolise la loi que le jeune retrouve à l'extérieur. Elle doit donc s'inscrire dans un travail d'équipe et un cadre institutionnel. Il est également essentiel pour les professionnels du groupe de comprendre pourquoi cet acte est posé, à ce moment précis, en indiquant le lieu et les personnes concernées, car ces informations révèlent très souvent un sentiment non exprimé chez le jeune qui enfreint le cadre. C'est le travail qui est mené chaque semaine en réunion d'équipe.

Lorsque cela s'avère nécessaire et en fonction de la gravité des actes, des sanctions seront prises par l'institution (réparations, avertissements, conseil de discipline...). Quelle que soit la sanction, le jeune est accompagné en amont, pendant et après par son accompagnateur de projet.

7) Temps forts dans la vie du groupe et inscription dans les rituels institutionnels

a- Vie de groupe

- Deux temps d'accueil peuvent ponctuer la journée : le matin pour les jeunes allant à l'UEE et en fin d'après-midi, autour d'un goûter pour les jeunes revenants de classe (UEE ou collège).
- Temps de repas (avec courses et préparation comme accompagnement éducatif) en petit groupe.
- Sorties culturelles. A la fin de chaque période scolaire, proposer un temps collectif résultant d'un besoin ou d'une envie émergeant du groupe (sortie culturelle, sportive, nature...)

b- Rituels institutionnels

- Participation à la journée de cohésion au sein de l'ITEP en début d'année scolaire.
- Fêtes de fin d'année civile.
- Fêtes de fin d'année scolaire.
- Participation au Conseil de Vie Sociale (CVS).

8) Scolarité

a- Profils de jeunes

On distingue, parmi les jeunes du groupe Baobab, trois profils d'élèves :

- Elèves suivant une scolarité en totalité dans leurs établissements d'origine. Pour ces jeunes, l'inscription est peu probable en cours d'année à moins d'un aménagement particulier et ponctuel du parcours de l'élève, concerté entre les partenaires qui l'accompagnent, qui pourrait le conduire à fréquenter ce lieu,
- Elèves inscrits dans leurs établissements de secteur mais dont la scolarité se fait exclusivement dans l'UEE. Pour ce profil d'élève, il s'agit de maintenir un niveau scolaire, d'accéder à de nouveaux apprentissages.
- Elèves inscrits dans le collège de l'UEE pour lesquels un soutien aux apprentissages est nécessaire ou pour trouver un lieu d'accueil, d'échange, de respiration dans un emploi du temps aménagé.

Quel que soit le parcours de l'élève, la vocation de l'UEE est de favoriser et d'accompagner les expériences inclusives dans le collège accueillant l'UEE en sensibilisant les élèves au respect des règles et d'autrui. Il s'agira de travailler les savoir-faire et les savoir-être.

L'UEE étant un lieu principalement consacré aux apprentissages scolaires et à l'accompagnement scolaire des élèves, il est aussi le lieu où les jeunes de Baobab peuvent se rencontrer de façon régulière et faire groupe.

Dans ce sens, et dans un souci de transversalité, les élèves du groupe peuvent y travailler les aspects scolaires des projets du groupe Baobab.

b- L'UEE : une passerelle

L'UEE est un lieu qui peut accueillir :

- Des élèves de l'ITEP pour lesquels un projet d'inclusion est en cours. Ils pourront ainsi participer à des ateliers d'expériences inclusives pouvant être réalisés avec le groupe d'élèves.
- Les élèves pour lesquels un changement de groupe est envisagé (passage du groupe Filao vers Baobab) afin de s'acclimater avec leur nouvel environnement de travail.

c- Le rôle des professionnels, le travail éducateur/enseignant au sein de l'UEE

Les élèves fréquentant l'UEE seront encadrés par un enseignant et un éducateur. Le rôle de chacun dans l'accompagnement à la scolarité forme un binôme complémentaire.

➤ *La place de l'enseignant*

L'enseignant enseigne avec sa pratique et apporte du contenu pédagogique en fonction des besoins et du niveau scolaire de l'élève. Son enseignement peut-être en amont, complémentaire ou diverger des notions que l'élève travaille dans son établissement d'appartenance. Au-delà de la pratique de classe, il est en relation avec un représentant de l'équipe pédagogique de l'élève si ce dernier est en situation d'inclusion scolaire. Il est garant de la conduite de sa classe, des apprentissages, du respect des droits et des devoirs de l'élève ainsi que de l'autorité avec un souci de bienveillance.

- Enseigner
- Lien avec l'équipe pédagogique
- Soumettre des propositions pour le projet du jeune
- Etre ressource pour les professionnels du Collège
- Soutenir les professionnels dans les difficultés rencontrées dans l'accompagnement de certains élèves
- Travailler les étapes du projet du jeune et les réaliser progressivement, par pallier

➤ *La place des éducateurs*

L'éducateur accompagne l'élève et veille à ce que ce dernier soit dans de bonnes dispositions. Il intervient lorsque l'élève est en difficulté relationnelle, lorsque les troubles apparaissent ou lorsque l'intervention de l'enseignant ne suffit plus au recadrage ou à l'apaisement de l'élève. Il peut alors proposer plusieurs modalités d'action : une proximité physique, un soutien scolaire, une prise en charge individuelle hors de la classe. Il participe aux échanges et peut être animateur sur certaines séquences. Par son attitude bienveillante et cadrante, il participe à la disponibilité de l'élève aux apprentissages. Il peut intervenir hors du cadre de la classe en

proposant un accompagnement lors d'une inclusion, en restauration et pendant les temps de récréation.

- Offrir un temps de soupape
- Détourner le pédagogique
- Désamorcer des situations

➤ *La place des thérapeutes*

Les thérapeutes peuvent venir informer et apporter un éclairage clinique aux professionnels de l'établissement d'accueil de l'UEE.

De manière générale, les professionnels de Baobab peuvent être amenés à sensibiliser les enseignants aux troubles des jeunes accueillis en ITEP sous forme de formation/journée sur les pratiques professionnelles.

9) Ateliers préprofessionnels (cf annexe)

L'atelier préprofessionnel s'adresse à des jeunes âgés de 12 à 20 ans (interne et PMO) :

- Dont la préoccupation est de se professionnaliser et devenir autonome.
- Dont l'accès aux apprentissages est entravé par leurs troubles.

Cet atelier est proposé aux jeunes en âge de se professionnaliser, quelle que soit leur problématique. Il est adapté et personnalisé selon le besoin de l'enfant, et le champ professionnel choisi.

A cet âge et en fonction de leur problématique, nous pouvons retrouver différents profils :

- Ceux qui ont une certaine appréhension liée à la peur de grandir et qui n'ont aucune idée quant à leur orientation professionnelle.
- Ceux qui sont dépourvus d'idées car ils ne savent pas ce qu'ils ont envie de faire par faute de connaissances sur ce thème et sur les possibilités qui s'ouvrent à eux.
- Ceux qui ont des idées bien précises en tête et qui se projettent déjà sans vraiment connaître le degré de faisabilité quant au métier choisi
- Ceux qui savent ce qu'ils veulent faire mais qui ont mal identifié le métier en question
- Ceux qui considèrent ou pour qui, on considère qu'une professionnalisation ne peut être envisagée au regard de leur problématique.

Pour tous ces profils, un besoin commun apparaît primordial, celui d'être accompagné à un moment crucial et quelque peu décisif de leur vie.

Cet atelier peut être envisagé par le biais:

- D'ateliers d'écriture de CV et de lettre de motivation en lien avec l'enseignant pédagogique.
- D'ateliers d'expression orale et corporel (jeux de rôles)
- D'ateliers éducatifs (espace vert, réparation vélo, atelier bois, cuisine, l'ITEP est dans le pré, outil en main, etc...)

- De visite d'entreprise (avec exposé)
- De stage, qui est un moyen de s'insérer dans la voie professionnelle et d'avoir un aperçu des différents corps de métiers existants (sous convention selon droit du travail).

Cet atelier permet d'apporter un soutien aux parents dans cette démarche, et ne les désengage en aucun cas. Ils doivent pouvoir être actifs et participer à la recherche de stage, tout comme le jeune.

Cet accompagnement va permettre aux jeunes d'être étayés quant à leur professionnalisation mais aussi d'être stimulés pour intégrer une formation afin de devenir autonomes, dans leurs démarches de recherche d'emploi et leur vie professionnelle.

Cet atelier peut être fixé sur un temps en demi-journée, selon les besoins des jeunes. Il peut aussi bien se présenter à un groupe de 2 ou 3 jeunes maximum selon le besoin repéré, qu'en individuel.

10) Les projets éducatifs du groupe

Un des objectifs principal est d'amener le jeune à mieux appréhender ses espaces de vie que sont son quartier, son école, ses loisirs, les associations locales. Amener le jeune à plus d'autonomie en lui proposant en premier lieu :

- Sortie culturelle
- Transfert vacances d'automne
- Transfert vacances d'été
- Chantiers éducatifs en lien avec des partenaires extérieurs (artisans, agriculteurs...),
- Activités intergroupes (inclure les collégiens dans l'établissement, créer une émulation pour les plus jeunes, favoriser les transitions de groupe à groupe)

11) le travail avec les familles

Les parents sont des auteurs à part entière du processus de développement de leur enfant. Ils doivent être informés, soutenus et toujours sollicités lors des prises de décision concernant leur enfant. Ils doivent être entendus et consultés quelle que soit leur possibilité de s'impliquer, et d'adhérer aux propositions faites. Dans tous les cas et quelles que soient les interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques, les parents seront toujours informés et associés aux décisions envisagées.

L'information et la communication sont nécessaires pour faciliter la compréhension de la situation de la part de la famille. Pour construire un dialogue réussi avec les familles, assurer la lisibilité et la transparence des pratiques est essentiel. Les professionnels doivent permettre l'accès à toutes les informations, par les différents outils de communication : rencontres individuelles ou collectives, cahier de liaison, téléphone, sms, mail, blog, etc. Ils doivent également créer les conditions d'un dialogue équilibré et constructif en organisant des rencontres.

Dans le cadre de l'ITEP, l'équipe propose un projet personnalisé d'accompagnement (PPA). Ce projet prend en compte le projet de l'établissement, les actions pédagogiques, éducatives et

thérapeutiques pouvant être mise en œuvre pour l'enfant. Le PPA est élaboré lors d'une rencontre où les parents sont invités.

Différents outils et espaces permettent le partage d'informations et la rencontre entre les professionnels et les parents des enfants accompagnés par l'ITEP.

Les outils de communication

- Agenda/carnet de liaison

Chaque jeune accompagné par Baobab se voit remettre courant septembre un agenda de liaison. Celui-ci peut permettre d'entretenir un lien régulier entre les responsables légaux et/ou les familles d'accueils et les professionnels de l'ITEP. C'est aussi un support à l'échange et à la transmission d'informations. Il peut enfin servir à demander ou proposer des rendez-vous

- Téléphone – Mail - SMS

Différentes modalités qui peuvent être utilisées pour communiquer afin de faciliter l'accompagnement des enfants, s'organiser, échanger des informations.

- Courriers

Plusieurs courriers sont adressés aux familles au cours de l'année, notamment pour les questions d'ordre administratif.

Rencontres

- Rencontres collectives :

Des rencontres sont organisées dans l'année afin de rencontrer les parents. Le cadre de ce temps d'échange est à organiser par l'équipe du groupe. Des ateliers peuvent être proposés aux parents sur ces temps de rencontre afin d'échanger sur une thématique particulière.

- Rencontre coordinateur de Projet, parents, enfants (élaboration et suivi du PPA)

Des rendez-vous ont lieu durant l'année. Ce sont des espaces de pensée, de réflexion et d'ajustement pour le projet de l'enfant. Cela peut être aussi une relecture du PPA si les parents étaient absents.

12) Evolutivité dans l'accompagnement

Nous souhaitons mettre en avant des items et des critères forts permettant d'évaluer l'évolution du jeune dans le cadre de sa prise en charge dans le groupe Baobab.

Cela permet d'avoir des repères communs lorsqu'on échange autour des besoins du jeune.

Nous nous sommes arrêtés sous 3 notions qui se déclinent sous des micros objectifs que l'enfant doit atteindre afin d'évaluer sa progressivité.

- a- Autonomie vers l'extérieur
 - Favoriser l'autonomie dans les transports
 - Savoir gérer son emploi du temps
 - Recherche de lieux de stages
 - Apprendre à se repérer et à se déplacer dans la cité
- b- Socialisation/individuation
 - Apprendre à respecter les horaires
 - Avoir un mode de présentation et un langage adapté
 - Définir ses propres choix (orientation et découverte) et s'impliquer dans l'orientation choisie (se mettre en projet)
 - Apprendre à se connaître (capacités, potentialités, limites et difficultés).
- c- Les apprentissages : choisir, être acteur de sa scolarité
 - Apprendre à organiser ses affaires (classe, effets personnels...).
 - Apprendre à formuler une lettre de motivation et rédiger un CV.
 - Devenir élève pour parvenir à une posture d'apprenant.

13) Evaluation

Ce projet sera soumis à évoluer au cours des 5 prochaines années.

Le groupe Baobab est un groupe expérimental car il a été amené à évoluer durant ces deux dernières années.

Ce projet permet d'avoir une base solide pour permettre d'être réévaluer à la fin de chaque année afin de le peaufiner.

Une évolution sera amenée au cours des deux prochaines années puisque le nouveau bâtiment amènera un espace type foyer pour le groupe. Cela permettra de réfléchir à l'usage de cette pièce et du fonctionnement.

Comment articuler les trois projets des groupes de vie ?

Les projets de groupe de vie doivent être finalisés avant de travailler leur articulation. Ce maillage des projets offrira une meilleure compréhension des groupes de vie aux professionnels, aux enfants et aux familles. Les projets des trois groupes de vie doivent être à la fois différents et complémentaires.

Trois critères/objectifs seront déclinés dans chacun des projets de groupe :

- L'autonomie : se séparer/se responsabiliser

Kaloupilé : l'autonomie dans l'établissement

Filao : l'autonomie tournée vers l'extérieur (par exemple, permis vélo)

Baobab : l'autonomie à l'extérieur

- La socialisation / l'individuation : se connaître / se construire

Kaloupilé : le « je » dans le groupe

Filao : le « je » dans mon projet

Baobab : le « je » dans mon environnement social

- Les apprentissages : apprendre / s'épanouir

Kaloupilé : le plaisir d'apprendre

Filao : l'envie d'apprendre

Baobab : choisir, être acteur de sa scolarité

		EVOLUTIVITE DE L'ACCOMPAGNEMENT		
		Kaloupilée	Filao	Baobab
Autonomie	Se séparer/ Se responsabiliser	L'autonomie dans l'établissement	L'autonomie tournée vers l'extérieur	L'autonomie à l'extérieur
Socialisation/ individuation	Se connaître/ Se construire	Le « je » dans le groupe	Le « je » dans mon projet	Le « je » dans mon environnement social
Les apprentissages	Apprendre/ S'épanouir	« Le plaisir » d'apprendre	« L'envie » d'apprendre	« Le choix » : être acteur de sa scolarité/orientation

Projet pédagogique

Unité d'Enseignement

« Les Rochers »

Année scolaire 2020-2021

Equipe pédagogique :

Allison Bonafos, Marie-Pierre Coyer, Bernard Cloastre, Benoist Dubreuil

Animatrice territoriale : Aurore Le Lay

INTRODUCTION

- Public concerné
- Unité d'enseignement

PRESENTATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT LES ROCHERS

- Objectifs
- Moyens opérationnels

FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'UE LES ROCHERS

Accompagnement pédagogique en interne

- Présentation générale des classes à l'interne
- Classe de cycle 1 et 2
- Classe de cycle 3
- Fonctionnement

Accompagnement pédagogique en milieu ordinaire

- Unité d'enseignement Externalisée au collège POM de Châteaubourg
- Prestation en milieu ordinaire

LA PRATIQUE PEDAGOGIQUE EN DISPOSITIF

- La transversalité
- L'inclusion
- Le PPS
- Le partenariat
- Les rdv de bienveillance
- Les réunions de l'UE les Rochers

LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

INTRODUCTION

L'organisation pédagogique évolue chaque année pour s'adapter à la dynamique inclusive et aux besoins individuels des enfants. L'unité d'enseignement des Rochers s'est ainsi structurée en offrant un large spectre d'intervention pédagogique en groupe classe ou en individuel, à l'interne ou à l'externe.

PUBLIC CONCERNE

Le décret de 2005 décrivant le fonctionnement des ITEP précise que les ITEP accueillent des jeunes *« qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé »*

Certains enfants présentent des difficultés psychiques qui nécessitent un partenariat soutenu avec les services de soins spécialisés de l'enfant.

UNITE D'ENSEIGNEMENT

Qu'est-ce qu'une UE ?

L'Unité d'enseignement « Les Rochers » est un lieu d'apprentissage scolaire.

Selon l'arrêté du 2 avril 2009, les unités d'enseignement mettent en œuvre tout dispositif d'enseignement visant à la **réalisation des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés dans le cadre des établissements et services médico-sociaux.**

Dans la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, est précisé le but de *« favoriser la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'objectif est d'aller vers une école toujours plus inclusive sachant s'adapter aux besoins spécifiques. Les différents dispositifs de scolarisation, les parcours de formation individualisés et les aménagements personnalisés en fonction des besoins des élèves sont autant de mesures participant à l'inclusion scolaire. »*

Les missions d'une UE :

- Répondre au droit à l'instruction en proposant une scolarité à chacun.
- Transmettre des apprentissages tant sur le plan du savoir, du savoir-faire que du savoir-être en prenant en compte les capacités de chacun et leur problématique.
- L'ITEP accueille des enfants dont les besoins complémentaires (thérapeutiques et éducatifs) ne peuvent être apportés au sein du milieu ordinaire.
- Pour des enfants qui ont des difficultés à assumer des contraintes et exigences de comportement qu'implique la vie à l'école.
- La scolarisation de l'enfant accueilli est organisée sur la base de son PPS, défini par la CDAPH, et qu'il appartient donc aux enseignants de le prendre en compte dans le projet pédagogique de l'unité d'enseignement.

PRESENTATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT LES ROCHERS

L'équipe pédagogique de l'Unité d'Enseignement :

- Qui ?
L'équipe se compose 4 **enseignants spécialisés**.
- L'équipe éducative de l'établissement conduit le projet personnalisé de scolarisation de l'élève.
- Elle exerce une fonction de veille sur le déroulement du parcours scolaire afin de s'assurer que l'élève bénéficie des accompagnements particuliers que sa situation nécessite (pédagogiques, éducatifs, thérapeutiques ou rééducatifs, aides techniques et humaines...).
- Ce parcours scolaire doit lui permettre de réaliser, à **son propre rythme** si celui-ci est différent des autres élèves, des apprentissages scolaires en référence à des contenus d'enseignements prévus par les programmes en vigueur à l'école, au collège ou au lycée.

Les modalités de l'accompagnement pédagogique :

- Deux classes d'adaptation à l'interne :

La première classe s'adresse à des enfants essentiellement de cycle 1 et 2.

La deuxième classe accueille des enfants de cycle 3.

- En milieu ordinaire :

UEE collège : accompagnement en UEE au sein d'un collège de proximité, avec un enseignant référent.

Deux enseignants interviennent de façon plus individualisée en milieu ordinaire (Prestation en milieu Ordinaire).

LES OBJECTIFS

Accompagner l'intégration du jeune dans la vie sociale de l'établissement :

- Informer et expliquer l'orientation, les règles, les sanctions, les plannings hebdomadaires et les objectifs
- Rassurer par le maintien d'un cadre défini
- Accompagner les relations avec les autres jeunes.

Accompagner l'accession à l'autonomie :

- Réguler les demandes de soutien
- Veiller au respect des horaires des activités
- Favoriser le suivi d'un rythme quotidien et hebdomadaire

- Inciter à la prise d'initiative
- Favoriser la collaboration
- S'inclure dans un collectif, développer un sentiment d'appartenance.
- Se positionner en tant que sujet au sein d'un groupe.

Évaluer les savoirs et les compétences ; définir les besoins :

- Évaluer les savoirs et les compétences : diagnostiques, formatives et sommatives.
- Définir les besoins prioritaires de formation inscrits dans les projets personnels de scolarisation.

Remobiliser le jeune dans les apprentissages :

- Retrouver le goût et le plaisir d'apprendre
- Aider le jeune à retrouver un comportement adapté en classe
- Rassurer le jeune sur ses capacités à comprendre et à apprendre
- Développer les capacités d'attention et de concentration
- Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de projets transversaux
- Favoriser l'écoute et l'expression raisonnée.
- Développer l'expression créative.

Développer les domaines définis par le socle commun :

- Les langages pour penser et communiquer.
- Les méthodes et outils pour apprendre.
- La formation de la personne et du citoyen (en référence aux valeurs de la République et de la laïcité).
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques.
- Les représentations du monde et les activités humaines.

LES MOYENS OPERATIONNELS

Accompagner l'acquisition de la lecture, de l'écriture et du calcul.

Développer les capacités à raisonner, à argumenter.

Aider à la conceptualisation des apprentissages et des enseignements.

Soutien scolaire en français, en mathématiques, en anglais...

Suivre la préparation au Certificat de Formation Générale, aux Attestations de Sécurité Routière 1^{er} et 2^{ème} niveau...

Participer à l'orientation et à l'intégration sociale et professionnelle.

Mettre en adéquation les attentes, les besoins, les aptitudes et les compétences.

Favoriser la projection dans l'avenir.

Faciliter le développement et l'acquisition des savoirs, savoirs faire, savoirs être.

Aider à faire prendre conscience de la valeur « travail » et de ses règles et contraintes.

Faire découvrir à chacun son potentiel, aider le jeune à avoir confiance en lui, en ses capacités.

Favoriser l'inclusion scolaire en milieu ordinaire.

Préparation au monde du travail : connaissance de l'entreprise (approche administrative et réglementaire), construction de CV, lettre de motivation...

Accompagner l'élève dans la relation à l'autre.

Apprendre à apprendre.

Accompagner l'élève à construire son savoir, afin de lui permettre de donner du sens à l'apprentissage.

FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'UE LES ROCHERS

L'unité d'enseignement du D-ITEP les Rochers offre une diversité de modalités afin de répondre au plus près des besoins de l'enfant. Cet accompagnement évolue au fil du développement des compétences scolaires et sociales de l'enfant, dans une visée inclusive.

ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE EN INTERNE

➤ Présentation générale des classes à l'interne

Chaque enseignant est rattaché à un groupe éducatif et donc à ses temps de vie quotidienne : petit déjeuner, projets de groupe, réunions de groupe...

Dans le cadre de la classe, la démarche pédagogique s'appuie sur les domaines de compétences déclinés par l'éducation nationale.

Objectifs généraux liés aux 5 domaines du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture (2015)

Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer

- Conforter les acquisitions scolaires.
- Suivre le plus possible les apprentissages fondamentaux.
- Repérer les manques, pouvoir y revenir.
- Développer un accès au langage approprié selon les situations de communication, riche et varié. Echanger, défendre son opinion, argumenter.

Domaine 2 : Utiliser des méthodes, des outils adaptés pour apprendre.

- Conforter les acquisitions scolaires.
- Suivre le plus possible les apprentissages fondamentaux.
- Repérer les manques, pouvoir y revenir.
- Apprendre à apprendre
- Savoir utiliser l'outil numérique, s'en servir à bon escient dans un cadre réglementé.

Domaine 3 : Formation de la personne et du citoyen

- Travailler l'estime de soi, la concentration, l'autonomie.
- Réassurer la capacité à être élève dans un groupe classe.
- Réappropriation des règles du vivre ensemble.
- Devenir autonome
- Développer sa pensée

- Construire son savoir
- Prendre de l'assurance
- Prendre des initiatives pour soi et pour ses pairs

Domaine 4 : Les systèmes naturels et techniques

- Conforter les acquisitions scolaires.
- Développer sa curiosité.
- Se servir des champs « Questionner le monde », « Sciences et technologies » pour développer des connaissances et compétences.

Domaine 5 : Les représentations du monde et de l'activité humaine

- Conforter les acquisitions scolaires.
- Développer sa curiosité.
- Se situer dans le temps et l'espace

A l'interne, une classe s'appuie sur les cycles 1 et 2, une deuxième classe sur le cycle 3.

➤Classe de cycles 1 et 2

Attendus de fin de cycles détaillés en annexe.

Les élèves :

La classe accueille des élèves âgés de 6 à 11 ans environ, de niveau des cycles 1 et 2. Le groupe classe est de 8 à 10 élèves maximum, sachant que les présences peuvent alterner en fonction des emplois du temps et besoins de chacun.

Leurs besoins spécifiques :

L'apprentissage :

Les fondamentaux (CP, CE1, CE2) sont lacunaires.

La lecture et l'écriture sont fondamentales et gages d'autonomie. Beaucoup d'enfants ont besoin d'acquérir des bases pour lire, écrire et compter.

L'autonomie (rapport à soi) : Peu d'entre eux savent travailler seuls, ils ont besoin d'étayage et d'apprentissages individualisés. Raisonner et conserver les informations demandent un rituel d'apprentissage qui, aussi, ne peut se faire en grand groupe.

La vie sociale (rapport aux autres) :

Le rapport au corps physique et psychique de l'enfant peut être morcelé, ce qui vient impacter ses relations aux autres.

Les clivages, le non-respect des règles du bien vivre demandent une intervention éducative et pédagogique assez soutenue.

Aujourd'hui, certains enfants porteurs de troubles psychiques et/ou associés demandent un regard spécifique pour viser un peu plus de vie de groupe.

Les projets particuliers/outils pédagogiques :

Architek et Logix :

Outils pédagogiques qui permettent de travailler l'espace, la déduction...

Projet piscine :

Les projets de classe se déroulent par périodes et peuvent s'adresser à un nombre conséquent d'enfants de la classe.

Projet : questionner le monde :

Le projet questionner le monde pour une partie des enfants est en lien avec le groupe de vie afin d'organiser le séjour de juillet.

Ateliers :

Chacun d'entre eux, selon leurs besoins, participe à des ateliers thérapeutiques et ateliers techniques.

Projet cinéma :

En lien avec les écoles du département.

Préparation de l'enseignant pour trois films à thèmes différents.

Sorties scolaires organisées : visionnage de films d'animation.

Projet arts plastiques :

Par exemple :

- Peintures « aborigènes ».
- Matière incrustation.

Anglais :

- Sur le temps classe ou en soutien.

➤Classe de cycle 3

Attendus de fin de cycle détaillés en annexe.

Les élèves :

La classe accueille des élèves âgés de 10 à 13 ans environ. Le groupe classe est composé de 8 à 10 élèves maximum.

Besoins spécifiques :

L'apprentissage :

Consolider le cycle des apprentissages fondamentaux pour aborder, plus sereinement, celui des approfondissements.

L'accent est mis sur le « lire, compter, écrire », le français et les mathématiques le matin, la découverte du monde et les arts plastiques l'après-midi.

Travailler l'autonomie :

Dans la mise en situation, l'acquisition de la confiance et de l'autonomie de pensée.

Travailler le vivre ensemble :

Mise en place de ritualisation, de temps d'échanges collectifs quotidiens (quoi de neuf ?), hebdomadaires (conseil de classe) et bimensuels (rendez-vous de bienveillance).

Projets particuliers/outils pédagogiques :

- Apprendre à nager : conjointement avec le service éducatif.
- Le soutien scolaire : En lien avec des élèves en projet ou en situation d'inclusion.
- Projets de coopération
- Projet cinéma
- Travail sur l'environnement

➤Fonctionnement

La répartition des enfants dans les classes de niveaux se décide en trépied (indications, élaboration du PPA...). Des changements peuvent se faire en cours d'année en fonction des besoins de l'enfant.

Horaires

La semaine scolaire se déroule sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), le temps d'apprentissage étant réparti en 24 séquences de 1 heure.

L'année comporte 36 semaines de classe dont l'organisation respecte le calendrier national des Ecoles et collèges (celui-ci pouvant prévoir certains mercredis avec classe).

L'UE fonctionne selon les horaires suivants :

Lundi	10h00-12h00	13h30-17h30
Mardi	09h00-12h00	13h30-17h30
Jeudi	09h00-12h00	13h30-17h30
Vendredi	09h00-12h00	13h30-15h00

Les récréations

Les récréations ont lieu à 10h, 11h, 14h15 et à 15h30. Elles durent 15 minutes.

Un planning est mis en place afin de définir les espaces récréatifs par classe ou en commun.

Etude/soutien :

Des temps d'étude et de soutien sont proposés aux élèves en fonction de leurs besoins : décision en PPA ou en réunion pédagogique.

Ces temps d'accompagnements s'adressent aux primaires, aux collégiens, en individuels ou en petits groupes.

Les réunions (classes et UEE) :

- **Le lundi de 8h30 à 9h30** afin de traiter de questions organisationnelles.
Quand les enfants arrivent à 12h, la réunion a lieu de **9h à 10h30**.
- **Le vendredi** : de **17h00 à 17h30**.

Conseil des Rochers

Le conseil des rochers, outre l'obligation légale de tout établissement médico-social, permet de faire vivre la liberté de parole et d'action. C'est un espace destiné à la fois aux usagers et aux professionnels pour faire vivre la vie institutionnelle. Il permet d'échanger autour du vivre ensemble que ce soit au niveau des règles communes, des projets qui unissent des individus ou toute autre question inhérente à la vie collective.

Par ses règles démocratiques (délégation, élection, débat, etc...), le Conseil des Rochers apprend également aux enfants à devenir des citoyens responsables.

Finalités :

Mieux vivre ensemble au sein de l'institution.

Engager les jeunes dans le principe démocratique (respect des droits de l'homme, de l'enfant, liberté d'expression, liberté de réunion...)

Faire advenir de futurs citoyens.

Objectifs :

Développer la prise de parole devant un groupe.

Affirmer ses choix/être porte-parole.

Améliorer l'expression orale.

Être à l'écoute de l'autre.

Se contenir (psychiquement).

Être capable de retranscrire et à l'oral, et à l'écrit "mettre par écrit ce que l'on a dans l'esprit".

Le suivi pédagogique de l'UE des Rochers prend également forme dans le milieu ordinaire, grâce au développement de classes délocalisées (UEE) ou à des modalités d'accompagnement dans le lieu de scolarité de l'élève.

L'Unité d'Enseignement Externalisée au collège POM de Châteaubourg

Les enseignements :

Les enseignements y sont dispensés par un professeur des écoles spécialisé et sont ceux établis dans les programmes de cycle 3 et de cycle 4 (selon le niveau scolaire de l'élève) avec un apport particulier dans les fondamentaux en français et mathématiques. Les élèves étant tous collégiens, ou en devenir, seront familiarisés avec les outils pédagogiques conventionnels.

Selon la particularité et les besoins, ces outils pourront être aménagés et adaptés.

Les élèves présents dans l'unité d'enseignement peuvent présenter plusieurs profils et parcours de scolarité :

- Elèves inscrit dans leurs établissements de secteur et ayant une scolarité partagée entre le collège et l'UEE,
Pour ce profil d'élève, un travail en partenariat avec l'établissement de droit commun permettra de soutenir au mieux les apprentissages de l'élève.
- Elèves inscrit dans leurs établissements de secteur mais dont la scolarité se fait exclusivement dans l'UEE.
Pour ce profil d'élève, il s'agit de maintenir un niveau scolaire, d'accéder à de nouveaux apprentissages.
- Elèves inscrit dans le collège de l'UEE pour lesquels un soutien aux apprentissages est nécessaire ou pour trouver un lieu d'accueil, d'échange, de respiration dans un emploi du temps aménagé.

Quel que soit le parcours, il s'agit de favoriser les expériences d'inclusion, soit dans le collège accueillant l'UEE, soit dans l'établissement de secteur de l'élève en sensibilisant les élèves au respect des règles, d'autrui. Il s'agira de travailler les savoir-faire et les savoir-être.

Moyens :

Les élèves sont accueillis dans une salle de classe du collège 4 demi-journées par semaine par un enseignant spécialisé et un éducateur spécialisé.

Ils peuvent bénéficier de la restauration, de l'accès aux infrastructures du collège (salle polyvalente, forum, CDI, cours de récréation) et ainsi bénéficier d'une inclusion sociale entre pairs tout en devant respecter les règles de l'établissement.

Le travail éducateur/enseignant

Les élèves fréquentant l'UEE seront encadrés par un enseignant et un éducateur. Le rôle de chacun dans l'accompagnement à la scolarité forme un binôme complémentaire.

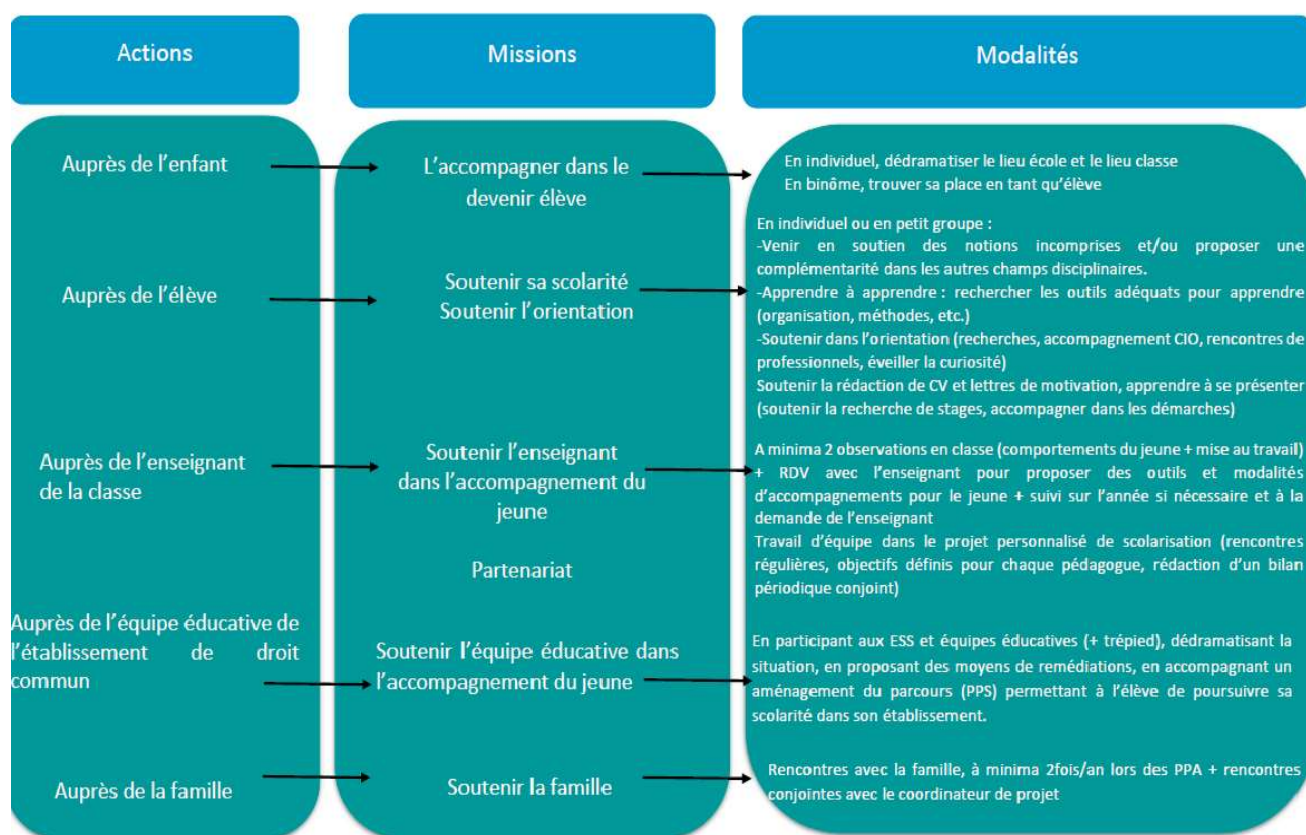
L'enseignant enseigne avec sa pratique et apporte du contenu pédagogique en fonction des besoins et du niveau scolaire de l'élève. Son enseignement peut-être en amont, complémentaire ou diverger des notions que l'élève travaille dans son établissement d'appartenance. Au-delà de la pratique de classe, il est en relation avec un représentant de l'équipe pédagogique de l'élève si ce dernier est en situation d'inclusion scolaire. Il est garant de la conduite de sa classe, des apprentissages, du respect des droits et des devoirs de l'élève ainsi que de l'autorité avec un souci de bienveillance.

L'éducateur accompagne l'élève et veille à ce que ce dernier soit dans de bonnes dispositions. Il intervient lorsque l'élève est en difficulté relationnelle, lorsque les troubles apparaissent ou lorsque l'intervention de l'enseignant ne suffit plus au recadrage ou à l'apaisement de l'élève. Il peut alors proposer plusieurs modalités d'action : une proximité physique, un soutien scolaire, une prise en charge individuelle hors de la classe. Il participe aux échanges et peut être animateur sur certaines séquences. Par son attitude bienveillante et cadrante, il participe à la disponibilité de l'élève aux apprentissages. Il peut intervenir hors du cadre de la classe en proposant un accompagnement lors d'une inclusion, en restauration et pendant les temps de récréation.

Evaluations

A la fin de chaque trimestre, l'équipe de l'UEE se réunira pour procéder à un état des lieux de la période écoulée. Les items à évaluer seront à définir en équipe.

Prestation en milieu ordinaire



LA PRATIQUE PEDAGOGIQUE EN DISPOSITIF

LA TRANSVERSALITE

Le trépied fonde le travail des professionnels des Rochers. Chaque parcours de jeune accueilli se construit sur cette base. Ainsi, l'enfant ou l'adolescent bénéficie d'un versant pédagogique, éducatif et thérapeutique.

Sur ce modèle, en réunissant les connaissances et les compétences de chaque professionnel de l'établissement, l'institution permet la mise en place d'ateliers transversaux : pédagogiques-éducatifs et pédagogiques-thérapeutiques. De cette manière, les professionnels croisent leurs regards sur un support d'apprentissage spécifique intégrant des objectifs pédagogiques et des objectifs soit éducatifs soit thérapeutiques.

Les observations offrent des échanges riches facilitant la mise en place d'outils concernant plusieurs champs dans la posture d'élève : mise au travail, maintien de l'effort, la concentration, la mémorisation, etc.

Exemples d'ateliers pédago-éducatifs ou pédago-thérapeutiques : cuisine, APS, théâtre, cinéma, sculpture, codage, l'alimentation, etc.

L'INCLUSION

Les parcours de scolarité des élèves accompagnés par l'ITEP sont multiples. Ils peuvent être :

- Scolarisés à temps plein dans les UE de l'ITEP,
- Scolarisés à temps partagés entre l'ITEP et les établissements de droits commun

Une partie des élèves arrivent à l'ITEP sans rupture avec leurs écoles d'origine, pour d'autres, l'inclusion en milieu ordinaire se fera en cours d'accompagnement.

Les modalités de scolarité partagées entre l'établissement de droit commun et les unités d'enseignement de l'ITEP (UE et UEE) sont aménagées selon les besoins de l'enfant et feront l'objet, après concertation entre les équipes pédagogiques des établissements et l'équipe pluridisciplinaire de l'ITEP, d'une convention d'inclusion suivi d'aménagement sous forme d'avenant tout au long de l'accompagnement du jeune.

- Scolarisé à temps complet hors des UE de l'ITEP.

L'objectif étant un retour à une scolarité ordinaire, celui-ci doit se préparer afin que l'élève vive au mieux son inclusion et que celle-ci aboutisse à une scolarité adaptée à ses besoins.

Trois étapes sont à relever :

1- Expression formalisée de sa motivation (garder une trace écrite) :

L'appétence, exprimée par l'élève et vérifiée par l'enseignant peut s'exprimer par **une trace écrite** dans lequel l'élève signifie son envie et ses motivations pour un retour à l'école (compte-rendu de son expression orale, manuscrit ou à l'ordinateur, dessin...).

L'élève, accompagné par l'enseignant et le coordinateur de projet, remettra son écrit à l'animateur territorial ou au chef de service.

Il fera l'objet d'une **réponse écrite** après concertation du trépied (validation en coordination).

2- Les ateliers d'expériences inclusives

Le retour à l'école ne signifie pas seulement un retour en classe. Il s'agit de confronter le jeune à un milieu qu'il ne connaît plus et, au-delà de la classe, il devra se réhabituer à l'environnement de l'école : la cour de récréation, la restauration, les activités en grand groupe, la foule...

Exemples d'ateliers avec des établissements partenaires : repas à l'école, EPS (cours en commun, courses solidaires), projets communs (arts plastiques, sorties scolaires, correspondance scolaire...)

Les élèves en projet d'inclusion peuvent participer à des temps partagés dans l'UEE.

3- La convention d'inclusion

Après avoir trouvé un établissement pour l'élève, son inscription dans la classe sera initiée par :

- Information à destination des parents et de l'élève.
- Une rencontre entre professionnels (enseignant ITEP et coordinateur de projet) pour présenter l'élève et l'enfant, convenir des modalités d'inclusion et signer la convention,

- Une visite de l'école avec le jeune et sa famille, accompagné par le coordinateur de projet ou l'enseignant,
- **Un rdv solennel** à l'ITEP vient officialiser l'inclusion : transmission d'un kit (règle, crayons...), d'un nouvel emploi du temps. Présence du chef de service/enseignant/coordonnateur de projet/élève.
- Un accompagnement par le coordonnateur de projet pour la première journée en classe.

✓ Le suivi de l'inclusion

L'enseignant de l'ITEP et celui de l'école inclusive sont en relation régulière sur le plan pédagogique.

Le coordinateur de projet est également vecteur de lien, sur le versant comportemental et des relations sociales.

LE PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION

Qu'est-ce que le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) ?

Le « *Projet Personnalisé de Scolarisation définit et coordonne les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales et paramédicales, répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap* » (article L112-2 du code de l'éducation).

Il est élaboré par l'EPE (l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation) à la MDPH, et intégré au PPC (projet personnalisé de compensation).

Il prend en compte les aspirations de l'élève en situation de handicap exprimées dans son projet de vie et il décline les objectifs, les moyens et les aménagements nécessaires.

Déclinaison du PPS à travers le PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement) réalisé à l'ITEP :

Le PPA est issu d'une évaluation multidimensionnelle et fait suite à une période d'observation impliquant plusieurs professionnels de discipline différente (trépied).

L'expression, la participation et l'adhésion de l'élève et de ses parents au projet sont systématiquement recherchées.

Étapes :

- **Évaluer les besoins et les attentes de l'élève** (observation en classe, évaluation, échanges avec la famille, lien à son école, travail en équipe...).
- **Réunir les intervenants et la famille pour ensemble mettre en place des objectifs communs et des moyens éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques** (Réunion de construction du PPA).
- **Mettre en œuvre le PPA.**
- **Actualiser et réévaluer le PPA** (ESS pour revoir le PPS, équipe éducative, révision du PPA...).

LE PARTENARIAT

Les enseignants du dispositif participent aux réunions formelles (ESS, équipes éducatives...). Cela permet un suivi du parcours scolaire du jeune entre tous les pédagogues.

Les enseignants de droit commun sont sollicités pour préparer les réunions de PPA et de point sur la scolarité du jeune.

La présence de l'enseignant au conseil de classe est possible et activable en fonction de la situation plus ou moins fragile de l'élève.

L'enseignant spécialisé peut être sollicité en tant que personne ressource lors de ses interventions sur les lieux écoles et collèges fréquentés.

LES RDV DE BIENVEILLANCE

- Selon les besoins, des rendez-vous de bienveillance sont organisés entre l'enseignant, l'enfant et son coordinateur de projet.

Ces rendez-vous se mettent en place pour chaque élève. Lorsqu'un élève présente des troubles plus importants de comportement leur régularité permet :

- De renforcer des acquisitions de compétences liées à sa scolarité,
- De rester en classe (travail sur des outils, sur la motivation de l'élève...).

Ils permettent de prendre en considération l'enfant dans sa globalité pour qu'il oralise ses difficultés plus importantes du moment. Les rendez-vous se passent dans la classe hors de la présence des autres enfants mais avec son enseignant et son éducateur.

Ces rendez-vous servent à maintenir ou à retisser le lien.

LES REUNIONS DE L'UE LES ROCHERS

- **Trois réunions de dispositif** sont organisées à l'année, les lundis matin sur un thème (retour vacances novembre, de Février et d'Avril). Elles se font en lien entre l'ITEP Châteaubourg, la PMO de Châteaubourg et de Fougères.
- Des **réunions pédagogiques associatives** ont également lieu 6 fois dans l'année.

LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Lien aux familles

Le travail avec les familles est un axe essentiel dans l'accompagnement pédagogique de l'enfant. Nous savons qu'il doit être soutenu et valorisé dans ses apprentissages et sa réussite prend d'autant plus de valeur à ses yeux si elle est partagée avec ses parents.

Leur implication, en tant que co-éducateurs, est par conséquent à stimuler car elle formalise un maillage des différents acteurs dans le projet scolaire de l'enfant.

D'une manière générale, plusieurs perspectives sont à soutenir :

- Regard régulier sur le travail fourni afin de maintenir l'enfant dans une dynamique d'apprentissage : signature des cahiers, suivi des devoirs, utilisation du carnet de liaison...
- Solliciter les échanges entre les parents et l'enseignant pour établir la confiance et permettre aux parents de confier leurs aspirations, leurs craintes... Ce climat peut à la fois décharger l'élève d'une relative pression mais aussi instaurer un climat favorable dans son lien à son enseignant : rendez-vous, contact par mail ou par téléphone...
- Engagement dans le projet scolaire de leur enfant (participation aux PPA, ESS, équipes éducatives, événements de classe (visite en début d'année, expositions...), rdv réguliers...).

Pour les enfants scolarisés à l'interne, deux fois par an, un bulletin est transmis aux familles.

Pour les élèves scolarisés en externe (UEE, inclusion, inscription), les enseignants peuvent apposer une appréciation dans le bulletin de l'école/collège partenaire.

ANNEXES

Attendus de fin de cycle 1

Domaine 1 : Le langage

Communiquer avec les adultes et ses pairs par le langage en se faisant comprendre

S'exprimer dans un langage syntaxiquement correct et précis. Reformuler pour mieux se faire comprendre.

Raconter, dire, évoquer, expliquer, questionner, proposer, discuter un point de vue.

Dire de mémoire plusieurs comptines, poésies

Comprendre des textes écrits

Manifester de la curiosité par rapport à l'écrit

Participer volontairement à la production d'un écrit

Repérer des régularités

Manipuler des syllabes

Discriminer des sons (syllabes, sons-voyelles, sons-consonnes hors consonnes occlusives)

Reconnaître les lettres de l'alphabet, connaître les correspondances (cursif, script, capitales d'imprimerie). Copier à l'aide d'un clavier

Ecrire son prénom en écriture cursive et sans modèle

Ecrire seul un mot en utilisant des lettres ou groupes de lettres empruntés aux mots connus

Domaine 4 : Construire les premiers outils pour structurer sa pensée

Utiliser les nombres

Evaluer + comparer des collections d'objets avec des procédures numériques ou non numériques

Réaliser une collection dont le cardinal est donné. Utiliser le dénombrement pour comparer 2 quantités, pour constituer une collection d'une taille donnée ou pour réaliser une collection de quantité égale à la collection proposée.

Utiliser le nombre pour exprimer la position d'un objet ou d'une personne dans un jeu, dans une situation organisée sur un rang ou pour comparer des positions.

Mobiliser des symboles analogiques, verbaux ou écrits, conventionnels ou non pour communiquer des infos orales et écrites sur une quantité.

Etudier les nombres

Avoir compris que le cardinal ne change pas si on modifie la disposition spatiale ou la nature des éléments. (Conservation des quantités)

Avoir compris que tout nombre s'obtient en ajoutant un au nombre précédent et que cela correspond à l'ajout d'une unité à la quantité précédente

Quantifier des collections jusqu'à 10 au moins ; les composer et les décomposer par manipulations effectives puis mentales. Dire combien il faut ajouter ou enlever pour obtenir des quantités ne dépassant pas 10.

Parler des nombres à l'aide de leur décomposition

Dire la suite des nombres jusqu'à 30. Lire les nombres en chiffres jusqu'à 10.

Explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées

Classer des objets en fonction de caractéristiques liées à leur forme. Savoir nommer quelques formes planes (carré, triangle, cercle ou disque, rectangle) et reconnaître quelques solides (cube, pyramide, boule, cylindre)

Classer ou ranger des objets selon un critère de longueur ou de masse ou de contenance

Reproduire un assemblage à partir d'un modèle (puzzle, pavage, assemblage de solides)

Reproduire, dessiner des formes planes

Identifier le principe d'organisation d'un algorithme et poursuivre son application

Attendus de fin de cycle 2

Domaine 1 :

Le langage oral

Conserver une attention soutenue lors de situations d'écoute ou d'échanges et manifester, si besoin et à bon escient, son incompréhension

Dans les différentes situations de communication, produire des énoncés clairs en tenant en compte de l'objet du propos et des interlocuteurs

Pratiquer des formes de discours attendues : raconter, décrire, expliquer ; dans des situations où les attentes sont explicites ; en particulier raconter seul un récit étudié en classe

Participer avec pertinence à un échange (questionner, répondre à une interpellation, exprimer un accord ou un désaccord, apporter un complément, etc)

Lecture et compréhension de l'écrit

Identifier des mots rapidement : décoder aisément des mots inconnus réguliers, reconnaître des mots fréquents et des mots irréguliers mémorisés

Lire et comprendre des textes variés, adaptés à la maturité et la culture scolaire des élèves

Lire à voix haute avec fluidité, après préparation, un texte d'une demi-page (1400 à 1500 signes) ; participer à une lecture dialogue après préparation

Lire au moins cinq à dix œuvres en classe par an

Ecriture

Copier ou transcrire, dans une écriture lisible, un texte d'une dizaine de lignes en respectant la mise en page, la ponctuation, l'orthographe et en soignant la présentation.

Rédiger un texte d'environ une demi-page, cohérent, organisé, ponctué, pertinent par rapport à la visée et au destinataire

Améliorer un texte, notamment en orthographe, en tenant compte d'indications.

Etude de la langue (grammaire, orthographe, vocabulaire)

Orthographier les mots les plus fréquents et mots invariables mémorisés

Raisonnement pour réaliser les accords dans le GN (dét/N/adj) + entre le V et son S (cas simples : S placé avant le V et proche de lui ; sujet composé d'un GN comportant au plus un adj)

Utiliser ses connaissances sur la langue pour mieux s'exprimer à l'oral, pour mieux comprendre des mots + textes, pour améliorer des textes écrits

Domaine 4 :

Nombres et calculs

Comprendre et utiliser des nombres entiers pour dénombrer, ordonner, repérer, comparer

Nommer, lire, écrire, représenter des nombres entiers

Résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul

Calculer avec des nombres entiers

Grandeurs et mesures

Comparer, estimer, mesurer des longueurs, des masses, des contenances, des durées

Utiliser le lexique, les unités, les instruments de mesure spécifiques de ces grandeurs

Résoudre des problèmes impliquant des longueurs, des masses, des contenances, des durées, des prix

Espace et géométrie

(Se) repérer et (se) déplacer en utilisant des repères.

Reconnaitre, nommer, décrire, reproduire quelques solides (cube, pavé droit, boule, cylindre, cône, pyramide / arête, face, sommet)

Reconnaitre, nommer, décrire, reproduire, construire quelques figures géométriques (carré, rectangle, tri, triangle rectangle, polygone, côté, sommet, angle droit, cercle, disque, rayon, centre...)

Reconnaitre et utiliser les notions d'alignement, d'angle droit, d'égalité de longueurs, de milieu, de symétrie.

Attendus de fin de cycle 3

Domaine 1 :

Le langage oral

Ecouter un récit et manifester sa compréhension en répondant à des questions sans se reporter au texte ;

Dire de mémoire un texte à haute voix ;

Réaliser une courte présentation orale en prenant appui sur des notes ou sur diaporama ou autre outil (numérique par exemple) ;

Participer de façon constructive aux échanges avec d'autres élèves dans un groupe pour confronter des réactions ou des points de vue.

Lecture et compréhension de l'écrit

Lire, comprendre et interpréter un texte littéraire adapté à son âge et réagir à sa lecture ;

Lire et comprendre des textes et des documents (textes, tableaux, graphiques, schémas, diagrammes, images) pour apprendre dans les différentes disciplines ;

Lire et comprendre des œuvres de plus en plus longues et de plus en plus complexes

CM1 : 5 ouvrages de littérature de jeunesse et 2 œuvres du patrimoine

CM2 : 4 ouvrages de littérature de jeunesse et 3 œuvres du patrimoine ;

Ecriture (grammaire, orthographe, vocabulaire)

Ecrire un texte d'une à deux pages adapté à son destinataire

Après révision, obtenir un texte organisé et cohérent, à la graphie lisible et respectant les régularités orthographiques étudiées au cours du cycle.

Etude de la langue

En rédaction de textes dans des contextes variés, maîtriser les accords dans le groupe nominal (déterminant, nom, adjectif), entre le verbe et son sujet dans des cas simples (sujet placé avant le verbe et proche de lui, sujet composé d'un groupe nominal comportant, au plus, un adjectif ou un complément du nom ou sujet composé de deux noms, sujet inversé suivant le verbe) ainsi que l'accord de l'attribut avec le sujet ;

Raisonner pour analyser le sens des mots en contexte et en prenant appui sur la morphologie ;

Etre capable de repérer les principaux constituants d'une phrase simple et complexe.

Domaine 4 :

Nombres et calculs

Utiliser et représenter les grands nombres entiers, des fractions simples, les nombres décimaux ;

Calculer avec des nombres entiers et des nombres décimaux ;

Résoudre des problèmes en utilisant des fractions simples, les nombres décimaux et le calcul.

Grandeurs et mesures

Comparer, estimer, mesurer des grandeurs géométriques avec des nombres entiers et des nombres décimaux : longueur (périmètre), aire, volume, angle ;

Utiliser le lexique, les unités, les instruments de mesures spécifiques de ces grandeurs ;

Résoudre des problèmes impliquant des grandeurs (géométriques, physiques, économiques) en utilisant des nombres entiers et des nombres décimaux.

Espace et géométrie

(Se) repérer et (se) déplacer dans l'espace en utilisant ou en élaborant des représentations ; reconnaître, nommer, décrire, reproduire, représenter, construire des figures et solides usuels ;

Reconnaître et utiliser quelques relations géométriques (notions d'alignement, d'appartenance, de perpendicularité, de parallélisme, d'égalité de longueurs, d'égalité d'angle, de distance entre deux points, de symétrie, d'agrandissement et de réduction).

LES PROJETS DE CLASSE : années 2020-2021
--

Les projets d'année communs

Bulletin

Fiche action

-PROJET THERAPEUTIQUE

1. Qu'est-ce que le travail thérapeutique dans l'établissement ?

Est soignant ou thérapeutique, tout ce qui fait levier pour engendrer du changement chez un enfant, que ce soit au niveau thérapeutique pur (thérapies individuelles, groupales, traitement médicamenteux...) ou par d'autre biais (articulation du trépied, travail avec la famille, placement, séparation, lieu ressource...) ou les deux.

Le trépied, c'est-à-dire l'articulation des secteurs Thérapeutique, Educatif et Pédagogique, offre une enveloppe sécurisante, soignante, rassurante, contenant, un portage institutionnel.

C'est ce portage institutionnel qui permet de tendre vers l'investissement du jeune dans les différentes sphères et axes de son accompagnement.

2. Présentation de l'équipe thérapeutique

Sont représentés ci-dessous les différents professionnels salariés par l'Institution en fonction de leurs missions inscrites dans leur fiche de poste.

- Psychiatre :
 - Le médecin psychiatre est responsable du suivi médical des jeunes accompagnés par le dispositif
 - Il est garant de la mise en œuvre des projets thérapeutiques élaborés en équipe pluridisciplinaire
 - Il veille à la cohérence thérapeutique de l'accompagnement de chaque jeune
 - Il veille à la prise en considération des troubles psychiques des enfants et suit leur évolution.
- Psychologue :
 - Favorise le bon fonctionnement institutionnel notamment en proposant des rencontres, des activités transversales qui permettent les échanges entre les personnes et entre les groupes
 - Fait reconnaître et respecter les enfants accueillis au sein du service dans leur dimension psychologique globale et évolutive.
 - Etudie et traite les rapports réciproques entre la psychologie de l'enfant, sa vie psychique et les comportements individuels et collectifs afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.
 - Apporte son concours à l'élaboration du projet personnalisé de chaque enfant et il est particulièrement attentif à ce qu'il s'exerce au profit des enfants
 - Est disponible pour tout enfant ou tout adulte (parent, professionnel...) qui a besoin d'être écouté et en ferait la demande.

- Psychomotricien :
 - Assure les prises en charge en psychomotricité définies dans les PPA de chacun des enfants
 - Conseils et soutien les autres professionnels dans la prise en charge corporelle de chaque jeune
 - Apporte son concours à l'élaboration du projet personnalisé de chaque enfant et il est particulièrement attentif à ce qu'il s'exerce au profit des enfants.

- Art thérapeute :
 - Assure les prises en charge en art-thérapie définies dans les PPA de chacun des enfants
 - Exploite le pouvoir et les effets de l'Art dans le but de restaurer et maintenir les modalités expressives et relationnelles et de soulager les pénalités existentielles.
 - Apporte son concours à l'élaboration du projet personnalisé de chaque enfant et il est particulièrement attentif à ce qu'il s'exerce au profit des enfants.

- Infirmière : (cf fiche de poste IME)
 - Assure la surveillance de la santé de chaque enfant sur le plan somatique en lien avec ses parents. (...)
 - Concourt, par sa qualification, au bon fonctionnement institutionnel et participe au maintien de la dimension médicale, de la santé de l'ensemble du dispositif.
 - Est garante du suivi et de la préparation des traitements médicamenteux et gestion des pharmacies.
 - Assure des missions de veille sanitaire, d'information et de prévention auprès des jeunes et des professionnels dans un cadre individuel ou groupal.
 - Participe à l'observation clinique en collaboration avec l'équipe thérapeutique
 - Apporte son concours à l'élaboration du projet personnalisé de chaque enfant et elle est particulièrement attentive à ce qu'il s'exerce au profit des enfants.
 - Co-anime des ateliers et /ou groupes thérapeutiques.

L'infirmière a une place centrale dans la vie institutionnelle. Elle bénéficie d'un espace dédié afin de prodiguer des soins, recevoir les enfants et stocker les traitements.

Le fonctionnement de l'infirmierie :

Infirmierie :

Lieu de soins, de stockage des traitements et du matériel de soins.

En cas d'absence ou indisponibilité de l'infirmière, accessible à tout professionnel en cas d'urgence (somatique ou traitement si besoin, se référer aux protocoles).

Permanence infirmierie :

2 créneaux par semaine en fin de journée (1h45 le lundi et le jeudi 1 heure)

Sur demande de l'enfant et / ou proposition de rendez-vous par l'infirmier (par exemple surveillance enfant suivant un traitement), ou par un autre professionnel de l'établissement.

L'enfant est accueilli en individuel dans le bureau de l'infirmerie, puis vu dans l'espace de soins.

L'enfant peut y amener tout questionnement, remarque concernant sa santé , qu'elle soit somatique ou mentale. Il s'agit d'un lieu d'écoute, d'échange, de premier soins , de prendre soin, de conseils et d'orientation sur les questions de santé, de bien être.

Selon évaluation, lien avec la famille, le médecin pédopsychiatre.

3. Objectifs de l'accompagnement thérapeutique :

L'objectif de l'accompagnement thérapeutique est d'offrir des soins adaptés aux troubles et au profil psychologique et développemental de l'enfant.

Les regards complémentaires, articulés et convergents, permettent l'émergence d'une représentation du jeune tendant vers une vision commune, en prenant en compte la pluralité des symptômes liée à une pluralité de causes en recherchant leur sens.

Cet accompagnement se fait dans un aller et retour permanent entre la personne concernée, les professionnels et l'environnement.

La notion de soins est préventive, curative, centrale, transversale et permanente, dans un processus de subjectivation.

Peut s'avérer soignant tout ce qui va venir en décalé. Pour exemple, un enfant quand il arrive à l'Itep, a des problématiques cristallisées (mécanisme de répétition, tourne en rond, immuabilité...) Le thérapeutique va proposer autre chose, en décalé, pour remettre du mouvement psychique. A l'inverse, si la réponse est en symétrie à ce que montre l'enfant, nous continuons de fixer ce qui est problématique. Le "pas de côté" va entraîner un changement possible. Le thérapeutique vise à bien identifier le scénario interne de l'enfant afin de le désamorcer et sortir de la répétition des comportements. Il s'agit de répondre à l'enfant depuis une autre place de là où il nous met.

Dans la continuité du premier projet associatif, où la psychanalyse, il s'agit de considérer l'Autre en tant que sujet. Sujet, différencié de Soi, accompagné dans sa subjectivité, en dehors de tout jugement. D'un point de vue global, le thérapeutique va faire émerger la subjectivité de l'enfant.

Peut également être thérapeutique ce qui s'attache à compenser les difficultés développementales et/ou relancer et/ou soutenir le processus d'évolution

4. Les moyens mis en œuvre pour y répondre :

-

Les différentes thérapies proposées

Le « soin » thérapeutique englobe les modalités médicales, paramédicales et psychologiques. Toutes les disciplines paramédicales ou activités à visée thérapeutique s'exercent sous une autorité médicale et en institution sous celle du directeur de l'établissement

L'approche intégrative part du postulat que concilier plusieurs entrées théoriques (la psychanalyse, les approches cognitive, humaniste, neurodéveloppementale, systémique...) permet d'appréhender le sujet dans sa globalité, sur les plans émotionnel, cognitif, spirituel,

comportemental, relationnel... Il s'agit de considérer l'enfant dans sa réalité développementale, dans son vécu présent, passé et futur, et dans son environnement. Les diverses approches et techniques thérapeutiques sont considérées dans leur complémentarité et peuvent être utilisées conjointement.

Elles sont proposées en individuel, en collectif animées par des thérapeutes avec les membres de l'institution en coanimation, dans l'institution et en libéral.

- **Les entretiens individuels :**

Entretien avec le psychiatre : avec le jeune seul, avec le jeune et ses parents, avec le jeune, les parents, le coordinateur de projet

Suivi psychologique

Amener l'enfant à porter un regard sur lui-même, son histoire, son vécu présent et passé, ses ressentis afin de mettre en lumière les causes de ses agissements. La liberté d'action dans un cadre bien repéré et confidentiel ainsi que la diversité des médias à sa dispo lui permettra d'accéder à la mentalisation et ainsi faire des liens pour accéder à une meilleure connaissance de lui-même et ainsi sortir des mécanismes de répétition.

Orthophonie

L'orthophonie est une spécialité paramédicale des troubles de la communication, du langage oral, du langage écrit, du raisonnement logico-mathématique. Ces troubles constituent un handicap parfois peu visible mais réel à l'insertion et l'épanouissement dans la société.

L'orthophoniste questionne le fonctionnement cognitif, avec la particularité de la dimension communication langage, dont la sphère orale, la langue... (Tomkiewicz et 3 mats)

Un bilan effectué suite à une problématique évoquée en équipe permet de mettre en place les actions thérapeutiques adaptées. (Plusieurs types de bilans)

Psychomotricité

La psychomotricité est une discipline paramédicale qui tend à établir ou rétablir l'équilibre psychocorporel de la personne.

La psychomotricité s'appuie sur la motricité fonctionnelle pour agir sur la motricité relationnelle. Le point de vue du psychomotricien est forcément global. En sous tenant l'attention du sujet sur soi et ses propres sensations, le psychomotricien tente de favoriser une perception plus aisée et donc une meilleure connaissance de soi, ainsi qu'une meilleure adaptation à l'environnement qui l'entoure. Le corps peut devenir ou redevenir une référence, un repère. L'engagement moteur s'inscrit dans un espace-temps et en lien avec l'autre.

Le psychomotricien est habilité de par ses compétences et spécificités, à réaliser sur prescription médicale, un bilan psychomoteur et à définir ses actes d'intervention auprès du jeune dans un projet thérapeutique.

Les séances de psychomotricité sont individuelles ou groupales. Elles ont lieu de façon hebdomadaire dans la salle de psychomotricité ou dans un autre lieu en fonction du projet (salle nuage par ex). Les outils et médias utilisés sont divers (jeux moteurs, sensori-moteurs, relaxation, jeux de construction, dessin...). L'objectif est de permettre à l'enfant de vivre diverses expériences dans une dynamique relationnelle, de renforcer et/ou développer ses capacités afin d'utiliser au mieux ses possibilités, de permettre également l'expression des

difficultés sur un autre mode. Ceci afin de favoriser l'épanouissement personnel et des relations au monde plus apaisées.

L'art thérapie

L'art-thérapie est une discipline paramédicale qui s'inscrit dans un protocole de prise en charge et d'évaluation spécifique. Elle est basée sur l'observation et l'analyse des différents niveaux d'implication de la personne dans son rapport à la matière artistique pratiquée et sur le plan de l'expression, de la communication et de la relation.

La prise en charge en art thérapie (individuelle ou en groupe) répond à une indication thérapeutique définie dans le cadre du projet d'accompagnement thérapeutique de l'enfant. Elle est proposée par l'équipe thérapeutique et validée lors des PPA, confirmée suite à un bilan art thérapie.

Les séances d'art thérapie ont lieu dans un espace dédié : l'atelier d'art thérapie. Celui-ci offre la possibilité de différentes pratiques artistiques : dessin, peinture, sculpture (taille, modelage, assemblage), céramique et musique (piano, flûte et petites percussions, enregistrement). Les pratiques artistiques sont choisies par l'enfant sous l'angle de l'exploration, d'expérimentations, d'expériences intentionnelles, de projets de réalisations et de productions d'objets plastiques ou sonores, d'expositions. A travers la pratique artistique pressentie, l'objectif de l'art thérapie est de favoriser, stimuler l'expression et la relation. L'art-thérapie est une discipline qui exploite le potentiel artistique (réception, intention, action, production) dans une visée humanitaire et thérapeutique.

• **Groupes et ateliers thérapeutiques :**

Les groupes thérapeutiques se distinguent des groupes rééducatifs, ré-adaptatifs ou éducatifs. Ils s'inscrivent dans le « T » (Thérapeutique) d'ITEP et répondent aux besoins psychologiques des enfants.

Ils se situent davantage comme des psychothérapies de groupe qui se réfèrent à une technique psychothérapeutique spécifique, ayant un cadre bien déterminé, en accord avec une théorie clairement exprimée, et pratiquée par des psychothérapeutes formés à cette pratique.

Au sein de l'ITEP, les groupes thérapeutiques sont proposés en fonction des formations spécifiques des thérapeutes et des besoins psychologiques identifiés des enfants. Ces groupes sont validés par le médecin psychiatre en concertation avec l'équipe de thérapeutes.

Nous observons des facteurs variables selon les ateliers et groupes thérapeutiques proposés au sein de notre institution :

• Nombre de thérapeutes : de 1 à 3
• Avec ou sans observateurs (stagiaire)
• Spécialité des thérapeutes : psychologue clinicien(ne), psychiatre, art-thérapeute, psychomotricien, infirmière, psychodramatiste, intervenant thérapeutique.
• Nombre d'enfants : de 2 à 4

• Composition : homogène ou hétérogène en termes de pathologie, d'âge, de sexe...
• Temps : de 30 minutes à 1 heure 30
• Fréquence : 1 à 2 fois / semaine, mensuelle, ponctuelle
• Lieu : interne, externe, salle dédiée, salle multifonctions, bureau...
• Durée : définie (et reconduite si besoin) ou indéfinie (sur le long court)
• Groupe ouvert / groupe fermé à thérapeutes fixes, enfants qui changent, ou thérapeutes et enfants fixes.
• Médias divers : art (peinture, modelage, arts-plastiques), conte, soin (massage, manucure, pédicure, mouvements corporels...), jeux, animal, parole...

Repères théoriques

Histoire des ateliers/groupes thérapeutiques

Les premières psychothérapies de groupe chez l'enfant sont apparues aux États-Unis. C'est S.R. Slavson (1953, 1973) qui institue la technique de groupe chez l'enfant, à partir de 1934, partant de l'idée que les enfants ont un Moi peu organisé, et qu'ils ont des difficultés à traiter les rapports entre les pulsions et les exigences externes. Le groupe permet à l'enfant d'évacuer les tensions internes qu'il ne peut pas élaborer psychiquement. Selon lui, si l'on empêche cet *acting out*, l'enfant deviendra affectivement instable et socialement inadapté. Son but sera de faire vivre aux enfants une bonne expérience groupale dans un environnement permissif. Pour des enfants plus jeunes (moins de 6 ans), il propose les thérapies de groupe par le jeu dans une approche psychanalytique du jeu. Le matériel (jouets) doit servir, selon l'expression de S.R. Slavson (1973), « à l'activation de la libido ». De ce fait, les jouets doivent pouvoir être utilisés de façon symbolique. Ainsi seront proposés : poupées figurant la famille, soldats, marionnettes, animaux sauvages ou domestiques, et tout objet pouvant révéler les préoccupations inconscientes de l'enfant.

M. Schiffer (1987), à la suite de S.R. Slavson, propose d'aménager des moments d'échanges verbaux entre les périodes d'activité pour contenir les « agir », proposant même des entretiens individuels pendant le groupe. Du point de vue clinique, ces auteurs précisent que les interprétations restent discrètes, l'abréaction se suffisant souvent à elle-même. Aussi, le thérapeute donne-t-il plus d'explications que d'interprétations, les mots qu'il met sur les actes montrant sa capacité de compréhension. Ses interventions aident à surmonter les angoisses dues au Surmoi (surtout Surmoi archaïque), et, par-là, génèrent une réassurance par rapport aux angoisses de destruction. Au sein du courant de S.R. Slavson, deux positions vont s'affronter : ceux qui préconisent une attitude plus éducative du thérapeute et ceux qui préfèrent défendre l'idée d'une position de plus en plus analytique.

C'est le cas de M. Sugar (1974) qui va radicaliser cette technique avec les enfants névrosés à l'âge de la latence en n'utilisant que les échanges verbaux. Dans ces groupes, le thérapeute se donne pour tâche d'élucider les conflits intrapsychiques, en particulier par l'intermédiaire des fantasmes et des défenses exprimés lors des verbalisations.

Si l'âge est l'un des facteurs principaux intervenant dans le choix du type de groupe utilisé, le dispositif groupal sera aussi établi en fonction des indications psychopathologiques.

Les psychothérapies de groupe avec les enfants vont se généraliser aux États-Unis et être pratiquées dans de nombreux pays, en Argentine par exemple, avec les travaux de R. Jaitin de Langer (1983).

Moreno et Slavson fondent chacun une *Association Internationale de Psychothérapie de Groupe* et se heurtent dans ce domaine. Le 1^{er} Congrès International de Psychothérapie de Groupe se tient à Toronto (au Canada) en 1954.

En France, avec l'apparition de la pédopsychiatrie (tant publique qu'associative) après la Seconde Guerre mondiale, des groupes thérapeutiques (essentiellement à la latence) sont mis en place sous forme de groupes d'expression libre. Certains de ces groupes connaissent des débordements. Ainsi, rapidement, il va être préféré le psychodrame, qui, au travers des publications, va devenir la thérapie de groupe noble aux yeux des psychanalystes.

Le psychodrame a été introduit en France par trois voies différentes [1]:

- Par Dr Fouquet et Mireille Monod qui ont assisté en 1945-1946 aux séances de théâtre thérapeutique de Moreno à Beacon (près de New-York), le psychodrame est utilisé pour la réadaptation d'enfants présentant surtout des difficultés scolaires (Centre Psychopédagogique de l'Académie de Paris avec le Dr Favez-Boutonier) avec des petits groupes de 2 à 4 enfants conduits par 2 psychodramatistes (un homme et une femme) qui prennent un rôle dans les jeux.
- Par Moreno, Dr Lebovici (1947), Dreyfus-Moreau puis René Diatkine, Evelyne et Jean Kestenberg qui appliquent le psychodrame au traitement d'enfants plus gravement atteints, souvent psychotiques. L'enfant est pris seul en psychodrame et le Directeur de jeu ne joue pas, il donne des directives aux psychodramatistes et à l'enfant, des interprétations psychanalytiques d'où l'appellation de « *psychanalyse dramatique de groupe* » puis de « *psychodrame analytique individuel ou collectif* » (Lebovici).
- Par Anne Ancelin-Schutzenberger en 1952 qui proposera un « psychodrame triadique » incluant les trois disciplines du psychodrame morenien, de la sociométrie et de la dynamique de groupe. En 1964, elle contribue à organiser le *1^{er} Congrès International de Psychodrame*.

Les groupes d'expression libre seront réactualisés à partir des travaux de G. Decherf (1981), puis ceux de P. Privat et J.-B. Chapelier. Le premier congrès de psychothérapie de groupe d'enfants et d'adolescents à Auxerre en 1988 montre la demande pressante d'échanges des cliniciens à propos de ces techniques de groupe. Une des questions récurrentes des cliniciens reste de savoir « Quel cadre pour quelles pathologies ? »

Le cadre d'intervention dans les ateliers et/ou groupes thérapeutiques se divise en 2 aspects interdépendants : **organisationnel et conceptuel** se composant de :

- L'organisation technique et matérielle
- Des règles de fonctionnement
- Du lieu
- Du média utilisé
- De la théorie employée
- De la formation et personnalité du thérapeute

Ce cadre/dispositif va déterminer l'ensemble des processus qui vont naître au sein de la psychothérapie. R. ROUSSILLON (1995) définit la psychothérapie comme « *un travail psychique qui vise à optimiser ou à développer les capacités de symbolisation d'un sujet (ou d'un groupe de sujets), soit par l'analyse des difficultés qui sont apparues dans l'histoire de la symbolisation, soit (et/ou) en lui proposant de nouvelles expériences de symbolisation* ».

Le cadre/dispositif des ateliers et/ou groupes thérapeutiques a également d'autres fonctions que R. Kaës (1994, 95-96) présente ainsi :

- **Fonction contenantante** : le cadre par sa stabilité a un rôle de contenance des objets internes et des processus psychiques qui se déroulent pendant la séance ((Bleger, 1987).

- **Fonction limitante** : le cadre assure la distinction entre le Moi et le « non-Moi », permettant ainsi la constitution d'une intériorité et d'une extériorité corporelles, puis psychiques. Le cadre est le garant de l'espace psychique individuel ou groupal
- **Fonction symboligène** : le cadre contient une théorie de la symbolisation (Roussillon, 1995) ;
- **Fonction transitionnelle** : le cadre participe à l'intégration d'une frontière entre le Moi et le non-Moi (D.W. Winnicott)
-

Les effets du dispositif sur les processus thérapeutiques

- Nombre d'enfants : les grands groupes déploient les phénomènes de groupe plus rapidement, mais les angoisses archaïques de mise en groupe sont plus intenses, car les risques de pertes identitaires sont d'autant plus forts
- Disposition : le cercle avec un vide central évoque la topographie du corps maternel avec des fantasmes d'être aspiré par le vide, des tables au centre réduisent ces angoisses. Mettre les participants en rang (comme à l'école) renvoie à la rivalité œdipienne
- Fréquence : certaines pathologies, comme les personnalités abandonniques ou narcissiques, nécessitent des séances rapprochées
- Durée : les groupes limités dans le temps n'ont pas les mêmes fonctions que ceux qui ont une durée non-définie
- Organisation du groupe : la non-directivité et l'association libre confrontent le groupe aux angoisses archaïques
- Médias : ils peuvent avoir une fonction de réassurance mais dans certains cas, ils peuvent être « fixateurs » et d'autres « activateurs » de la libido
- Distance du thérapeute : en s'éloignant du groupe, il devient persécuteur, en s'en rapprochant, il suscite l'illusion groupale. S'il refuse de devenir mauvais objet, il fait advenir un bouc émissaire. Eventuellement, il peut participer à la toute-puissance de l'illusion groupale et empêcher la différenciation
- Co-thérapeute : la co-thérapie permet de mieux contenir le groupe, en particulier l'agressivité, elle permet aussi de mieux supporter les angoisses de mise en groupe. Cependant, un seul thérapeute autorise une mobilité et une disponibilité plus grandes du thérapeute, ce qui permet d'ajuster la distance entre le thérapeute et le groupe le plus efficacement possible (Chapelier, 1985) ;
- Groupe ouvert ou fermé : les **groupes ouverts et réduits** utilisent les effets du groupe pour **stimuler l'activité fantasmatique et pour réduire les résistances individuelles**, et où les individus restent l'objet des préoccupations et des interprétations du thérapeute. Ce dispositif provoque l'émergence de thématiques de rivalité. La séparation, elle, s'élaborera individuellement par rapport à un groupe imaginé comme étant immortel. Les interprétations se font plutôt dans le transfert sur le thérapeute. L'approche corporelle ou le psychodrame (thème issu d'un membre du groupe) facilite le travail individuel. Les **groupes fermés** utilisent les phénomènes de groupe, le psychothérapeute interprète les phénomènes de groupe et les réactions individuelles face au groupe. Ce travail en groupe **induit une régression et des effets de diffraction du transfert**, c'est l'influence de la structuration du groupe sur la vie interne des participants qui est prise en compte. Le thérapeute interprète le transfert du groupe sur lui et celui des individus sur le groupe. Certains modes d'utilisation des médiateurs favorisent les processus groupaux comme les dessins collectifs, le psychodrame (thème élaboré en commun), la musique...

Le cadre adopté doit tenir compte d'un certain nombre de capacités de l'enfant : ses réactions à l'épreuve de la réalité (psychose), ses tolérances à la frustration, sa capacité à moduler l'agressivité et à différer l'action, sans oublier ses possibilités de sublimation et

d'identification. À partir de l'estimation de ces divers éléments, il faut adapter le cadre (à partir de la théorie choisie) afin que tous les éléments puissent être utilisables et acceptés par les enfants. Il faut tenir compte aussi de l'âge, du sexe, de la classe sociale, et de la culture des enfants.

Sources :

- Didier ANZIEU « *Le psychodrame analytique chez l'enfant et l'adolescent* » Bibliothèque de Psychanalyse PUF. 1954.

- Jean-Bernard Chapelier « *Les psychothérapies de groupe chez l'enfant et l'adolescent : les tentations éducatives* » dans Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe 2009/2 (n° 53), pages 9 à 27

LES DIVERS DISPOSITIFS DE GROUPE PROPOSES AU SEIN DE L'ITEP

Au sein de l'ITEP, nous distinguons plusieurs types d'organisations associant plusieurs enfants : les groupes à visée pédagogique, les groupes à visée éducative, les ateliers à visée thérapeutique et les groupes thérapeutiques. Nous ne développerons ici que les deux derniers : « **ateliers thérapeutiques** » que nous nommons aussi « ateliers à visée thérapeutique » et les « **groupes thérapeutiques** ». Nous distinguons ces deux dispositifs thérapeutiques car leurs fonctionnements diffèrent. Cependant, un atelier thérapeutique pourra devenir à un moment donné un groupe thérapeutique en réajustant le cadre dispositif mis en place.

L'approche théorique de ces ateliers et/ou groupes thérapeutiques se veut intégrative. Elle prend en compte plusieurs domaines d'analyse sur lesquels s'appuie la pratique des thérapeutes tels que la théorie des groupes, la dynamique groupale, la théorie psychanalytique, l'approche systémique ainsi que les spécificités des praticiens (psychologie, psychiatrie, psychomotricité, art-thérapie). Les enjeux relationnels et psychiques à l'œuvre dans ces groupes seront appréhendés sur trois niveaux : individuel, groupal, institutionnel.

LES « ATELIERS THERAPEUTIQUES »

Dans ces espaces, le cadre défini est plus souple que dans celui des groupes thérapeutiques. ***Les séances sont animées par un thérapeute et coanimés par un éducateur, un enseignant ou un autre thérapeute.*** Le groupe peut être « ouvert », « semi-ouvert » ou « fermé », le jeune ayant la possibilité d'entrer ou sortir en fonction de ses besoins et des contraintes organisationnelles. La durée de ces ateliers est souvent plus courte et bien souvent définie à l'avance, elle peut être réévaluée régulièrement (ex : de vacances à vacances). Enfin, la fréquence peut être également plus espacée (ex : une fois / mois).

• **Atelier prendre soin**

Cet atelier est composé d'un groupe fermé où se retrouvent **1 fois tous les 15 jours** durant **45 mn**, **2 enfants** et **2 adultes thérapeutes fixes**. Cet atelier est mis en place sur indication de l'équipe thérapeutique après évaluation des besoins en observation (atelier détente, bilan psychomoteur...). Un bilan est réalisé à chaque période (vacances à vacances) afin d'évaluer la poursuite du groupe ou non.

Dans cet atelier, les intervenantes (psychologue clinicien(ne), psychomotricienne, infirmière et/ou éducatrice formée au « prendre soin ») proposent des séquences autour du prendre soin, de la détente, pouvant utiliser plusieurs médiations selon les besoins des enfants (relaxation, détente et apaisement, techniques de respiration, toucher soin, travail sur l'enveloppe et le schéma corporels, soins du corps...).

Population ciblée et objectifs :

- enfants ayant besoin de revalorisation, de travailler sur l'estime de soi, et d'être sensibilisés à l'importance de prendre soin de soi.
- enfants ayant besoin d'appréhender des techniques d'apaisement, de détente et de relaxation, en réponse à une difficulté dans la gestion de leur agitation/ excitation.
- enfants ayant besoin de travailler le rapport au corps (l'intimité, la pudeur, le morcellement, l'enveloppe corporelle...)
- enfants ayant besoin de développer l'autonomie dans le prendre soin de soi.

Chaque séance est ritualisée à l'aide d'outils (cartes images, train tactile, proposition faite par les adultes d'un temps de travail corporel...) et régulièrement, est réalisée une réévaluation des besoins des enfants (point étape). L'objectif est d'offrir un espace qui vise à abaisser les tensions, l'agitation corporelle et psychique, accompagner la mise en mots des émotions et des ressentis. L'atelier tend à permettre à l'enfant de prendre conscience et d'identifier ses besoins, de faire du lien entre son vécu psychique et ses ressentis corporels ainsi que lui permettre d'exister en tant que sujet tout en reconnaissant l'autre comme différent de soi et cela dans un espace sécurisé.

Les outils utilisés :

- **l'espace de la salle** en elle-même qui est conçu pour diminuer les stimulations sensorielles (lumière tamisée, couleurs pastels, pas de jeux à disposition...)
- **un espace contenant** avec la possibilité d'utiliser des couvertures lestées, des gros coussins enveloppants
- **stimulations sensorielles** adaptée aux besoins de l'enfant permettant de créer une enveloppe sonore (musique, carillons), une enveloppe corporelle (stimulations tactiles par le biais d'outils comme les balles, les soins, les mobilisations passives...).
- **L'utilisation de supports pour aider à la verbalisation des ressentis** : cartes images, verbalisation des adultes des comportements observés, retour sur leurs propres ressentis comme pouvant être support à l'expression des enfants.

NB : Cet atelier est à distinguer d'autres ateliers sur le même thème :

« Atelier découverte prendre soin »

Cet atelier est proposé une fois par an à un groupe de 2 enfants en fonction de leur compatibilité (âge et structure psychologique). Ils se déroulent sur la base de l'atelier « prendre soin » en utilisant les mêmes outils et les mêmes rituels : 1 séance de 45 minutes, 2 enfants, 2 adultes (psychomotricienne et psychologue clinicien(ne)). Un bilan est rédigé afin de garder trace et de pouvoir définir la pertinence de la participation du jeune à l'atelier « Prendre soin ». Cette séance permet de faire découvrir le lieu à l'enfant, de lui présenter le cadre (ce que l'on peut y faire...) et d'évaluer ses besoins.

« Atelier Détente »

Cet atelier utilise le même espace et les mêmes outils que l'atelier prendre soin mais concerne un accompagnement thérapeutique individuel, soit hebdomadaire en alternant 2 adultes accompagnants, soit 1 seul adulte mais à la quinzaine.

« Atelier zen »

Cet atelier propose à l'enfant un accompagnement individuel régulier par un éducateur ou enseignant dans la salle avec le même matériel mais avec un enfant ne bénéficiant pas de prendre soin sur le plan thérapeutique afin d'éviter les confusions.

« La Pause nuage »

Est une modalité spécifique car elle concerne un accompagnement ponctuel d'un enfant en capacité de respecter l'espace et de l'utiliser comme lieu d'apaisement (pré ou post crise), seul ou en présence de l'adulte (posture de contenance, réassurance et apaisement). Ainsi, il y a possibilité d'utiliser la musique, le diffuseur d'huiles essentielles, les plaids et couvertures lestées (enveloppements), les automassages. Dans ce contexte, l'utilisation du matériel de massage est limitée à l'araignée et au support des mains dans le cadre du toucher soin. Il convient d'être à l'écoute de l'enfant, d'interrompre si besoin, de ne pas insister. La seule présence sans contact direct pouvant suffire à l'apaisement. La répétition et les bénéfices de l'utilisation de cet espace pourront amener à l'indication de l' « atelier Prendre soin » dans les instances habituelles. La pause Nuage est donc ouverte à tout adulte accompagnant les enfants de l'ITEP.

• **Atelier à médiation robotique « Nao »**

Cet atelier est proposé à un groupe de **2 enfants** et animé par **2 professionnels fixes** : un psychologue clinicien(ne) et une éducatrice.

Le contenu :

Programmation ou forme évolutive

Objectif :

- Travailler la relation à l'autre et à soi-même
- Identifier des émotions et des comportements présentés de façon « simplifiée » par le robot.
- Partager la découverte d'un nouvel univers,
- Apprendre à communiquer avec un robot, à le programmer et à se laisser surprendre

Cadre théorique :

- « *L'enfant, les robots et les écrans – Nouvelles médiations thérapeutiques* » Serge Tisseron, Frédéric Tordo, Frédéric Chaltiel, Olivier Duris, Sonia Navarro et al. Collection Inconscient et Culture. 2017. Ed.Dunod
- « *Robots, de nouveaux partenaires de soins psychiques* » sous la Direction de Serge Tisseron et Frédéric Tordo. Collection L'école des Parents. 2018. Ed.Erès.

• **Atelier 8^{ème} dimension**

La 8^{ème} dimension est un jeu thérapeutique élaboré par les Dr Daniel Marcelli et Nicole Catheline. Il s'adresse aux adolescents en difficulté afin de les aider à se construire, se soigner, en développant une pensée propre, avec des pairs et des adultes garants.

Au sein de l'ITEP, il est **animé par 2 thérapeutes fixes** (une psychologue clinicien(ne) et un psychomotricien). Il s'agit d'un temps de groupe régulier (**1 fois/mois**) et structuré (jeu de **1h à 1h30**), qui reste **ouvert** ; les jeunes peuvent venir à toutes les séances ou pas et de nouveaux participants peuvent intégrer le groupe. Le groupe est constitué de **2 à 4 jeunes non-fixes** âgés entre 12 et 16 ans.

Le contenu et les objectifs :

Ce jeu vise à susciter la réflexion et le jugement personnel autour de divers thèmes (Personne/Individu ; Famille/ Proches ; Amis/Copains ; Scolarité/Travail ; Société/Modes de vie ; Institutions/Règles ; Valeurs/Symboles) et ainsi relancer l'intérêt des adolescents pour leur vie psychique.

Il consiste en un jeu de circulation entre les pensées alternativement collectives et individuelles. Penser, exprimer des idées, communiquer avec autrui pour, peu à peu, parler de soi et accéder à la subjectivation. Il est adapté en particulier pour des **collégiens qui présentent des troubles du comportement, échec scolaire et menace de décrochage, signes de souffrance psychique** (état dépressif, tentatives de suicide, troubles des conduites alimentaires, etc.). Ce jeu cherche à favoriser les représentations des adolescents et à susciter leur réflexion et leur jugement en les situant dans un système d'échanges et de reconnaissance des pensées de chacun. L'appui sur les pairs constitue un étayage particulièrement intéressant.

Le déroulement :

Accueil / présentation / échange et mise en place du jeu / le joueur lance les dés, tire une carte correspondant au territoire sur lequel il a décidé de commencer son parcours / l'arbitre (un adulte ou un adolescent) lit les deux questions inscrites sur la carte / le joueur en choisit une / après environ 2 mn de temps de réponse (au signal de l'arbitre) les autres joueurs votent : oui/non. / le gagnant est celui qui arrive le premier au terme du parcours décidé ou atteint le premier le score choisi en début de partie (25, 30, 35 points) / en fin de partie l'arbitre peut lancer une discussion sur les sujets qui ont fait naître des divergences de points de vue ou réinterroger les joueurs sur un avis donné trop vite, par exemple.

Le cadre théorique :

Comme d'autres médias, ce jeu sert d'accès aux processus associatifs, il met en marche **l'activité de liaison** et de **symbolisation** (Kaës, 1993). Il sert de **pare-excitation**. Il déclenche, favorise et accompagne le **travail d'élaboration**. Enfin, il accueille, contient, lie, transforme et interprète les émotions et **les affects**. À ce titre, on peut le comparer à la **fonction alpha de Bion** (1963) : rôle de détoxifiant des affects pénibles de l'adolescent pour les lui restituer de manière supportable afin qu'il les intègre dans son psychisme.

L'externalisation de la rencontre, au travers du jeu, rend possible ce qui semblait risqué au dedans. La pensée se montre par le jeu des actions en même temps que l'agir s'intériorise comme représentation de la pensée. L'utilisation de cet objet de médiation constitue un lieu de partage d'une expérience sensorielle et de pensée, un entre-deux sujets dont les psychés peuvent s'appareiller et s'accorder. Il constitue un espace de co-pensées. L'étayage ainsi réalisé rend moins menaçants les affects qui peuvent alors circuler de l'un à l'autre. À ce titre, ce jeu constitue un **véritable organisateur psychique relationnel** (Kaës, 1993).

• **Atelier SLAM**

Cet atelier vise à favoriser l'expression de soi et la mise à distance d'une problématique dans une dynamique groupale constructive pour développer la confiance en soi, l'écoute de l'autre. La médiation utilisée est le SLAM, poésie urbaine ou art du spectacle orale et scénique.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Revalorisation et estime de soi
- Favoriser la mise en mots et la mise à distance d'une problématique.
- Favoriser l'expression de soi, exister en tant que sujet.
- développer la relation à l'autre, l'écoute de l'autre.

On distingue 2 sessions différentes dans cet atelier (selon les besoins et objectifs des enfants du groupe).

La première session vise à constituer la dynamique groupale et la relation de confiance dans un cadre sécurisé, au travers de jeux collectifs d'expression (verbaux, corporels, vocaux, écrits..) et individuels. La fin de cette session se concrétisera par l'aboutissement de l'écriture d'un texte de SLAM individuel.

Dans la poursuite de cette dynamique, la deuxième session propose de s'appuyer sur le travail d'expression orale et/ou scénique, avec l'aboutissement d'un enregistrement en studio et/ou la possibilité d'une représentation scénique.

Le cadre de l'atelier :

L'atelier est animé par deux thérapeutes (infirmière et psychologue clinicien(ne)) et à la quinzaine en groupe fermé (2 à 4 enfants selon besoins).

La séance a lieu à l'accueil jeune de Chateaubourg, pendant 1h30. Le nombre de séances dépend de la progression et de la dynamique groupale.

Déroulement de la séance :

Le groupe se rejoint à l'ITEP et fait le trajet en groupe.

Les séances sont évolutives au fur et à mesure du cycle mais se découpent toujours avec les mêmes étapes :

1-un temps de ritualisation du tour de parole (avec un instrument)

2-des jeux d'expressions (vocaux, verbaux, corporels)

3-l'écoute d'un morceau suivi d'un temps d'échange

4-jeux d'écriture en collectifs, puis en individuel.

5-rituel de fin de séance et retour en groupe à l'ITEP.

6- temps de reprise des professionnels (oral et écrit)

Lors de la deuxième session, le travail d'écriture étant atteint, les rituels restent les mêmes mais l'étape 4 sera centrée sur l'expression orale et/ou scénique, jusqu'à l'aboutissement (enregistrement et/ou représentation).

• Atelier à visée thérapeutique Céramique

Animé par l'Art-thérapeute, l'objectif de l'atelier céramique est d'offrir un espace d'expression et de relation par l'exploration de la matière Terre. En réponse à l'agitation corporelle et psychique, la manipulation de la matière offre des possibilités pour s'apaiser, recevoir, exprimer, créer, élaborer, réaliser, partager, être en lien avec l'autre autrement. L'atelier se déroule sur une période courte de **6 séances renouvelables** à la demande dans un espace organisé, contenant, sécurisant, ritualisé.

Les objectifs :

- Stimuler les mécanismes d'impression et d'expression via le médium Terre (Agir et recevoir)
- Favoriser la disponibilité, l'exploration sensorielle, l'intentionnalité
- Travailler le rapport au corps (placement, ressentis), stimuler le geste, la motricité fine
- Développer l'autonomie par rapport au soin, à l'utilisation appropriée des techniques, outils.
- Découvrir son goût et son style, préciser le beau, le plaisir à faire, le bien fait. La ligne d'harmonie.
- Développer l'altérité, le lien à l'autre : faire avec la matière, faire avec l'autre, faire pour l'autre, faire pour soi

Travailler sur l'estime de soi, être sensibilisé à l'importance du « prendre soin de la matière, de soi, de son objet ».

- Développer la confiance en soi par l'initiative, la projection de projet, la capacité d'adaptation à la matière et ses caractéristiques
-

Le contenu :

Manipulation sensorielle de Terre (jeux de la barbotine, gravure, empreinte, traces ...) / Découverte de Façonnage (modelage, estampage, colombinage, tournage) / Découverte des Décors (engobes, dessin, sgraffito) / Jeux et explorations / Enfournement et déenfournement.

Le déroulement :

Temps d'accueil individuel et collectif / Préparation de la terre / Manipulation exploration sensorielle ou mise en forme du projet / Façonnage et ou décor / Rangement de la terre ou du projet / séchage / Nettoyage / Temps de bilan de la séance collective ou fiche d'autoévaluation. Temps ultérieur d'exposition des œuvres.

• Atelier à visée thérapeutique Théâtre et Expression gestuelle

Animé par l'Art-thérapeute et la psychomotricienne, l'objectif de cet atelier est d'offrir à l'enfant un espace d'expression par le jeu théâtral gestuel et la danse, dans une dynamique relationnelle, en interactions avec l'autre afin de renforcer et/ou développer ses capacités dans sa relation à l'autre de façons plus apaisées. L'atelier se déroule sur une période courte de **6 séances renouvelables** à la demande dans un espace organisé, contenant, sécurisant, ritualisé.

Les objectifs :

- Découvrir son corps
- Mettre son corps en mouvement
- Développer sa disponibilité
- Développer son imaginaire
- Développer sa capacité expressive
- Développer sa créativité
- S'exposer au regard (comme source de valorisation, et de création d'un espace contenant)
- Exprimer ses ressentis via la gestuelle et temps de verbalisation
- Favoriser, stimuler le geste et à lui donner un sens dans la dynamique du jeu : place du symbolique
- Susciter l'entraide, développer son esprit critique
-

Le contenu : A partir d'exercices, de jeux gestuels et de danse, de jeux vocaux découvrir la fluidité du corps et sa capacité expressive. A partir d'improvisations, développer un jeu sensible, élaborer des situations de jeu, pour jouer ensemble. Elaborer de courtes scènes, les enrichir des propositions des uns et des autres. La musique pourra être utilisée pour découvrir, stimuler l'engagement physique, l'imaginaire, le jeu dramatique, l'écoute collective.

Le Déroulement : Accueil / Temps d'échauffement corporel, d'écoute individuelle et collective / Jeux vocaux, d'improvisation, de création chorégraphique, de chant permettant de rentrer dans une dimension ludique et d'écoute collective au service d'un jeu théâtral collectif / Temps de bilan de la séance collective et fiche d'évaluation autour d'un goûter.

- **Atelier Arts plastiques**

Cet atelier est animé par l'art-thérapeute et une enseignante. Il est composé d'une **séance hebdomadaire de 60 mn** sur une période vacances à vacances et se déroule dans la salle de classe.

Les objectifs thérapeutiques :

- Favoriser et stimuler l'expression, la relation à travers une pratique artistique, de travailler le lien à soi et le lien à l'autre, le lien à soi avec l'autre
- Faire pour soi et/ou Faire pour l'autre dans une dynamique relationnelle et en interactions avec l'autre
- Favoriser les mécanismes d'impression et d'expression, stimuler l'expression du goût et du style
- Développer la prise de confiance, l'affirmation du choix par rapport au groupe et //ou adhérer, s'approprier les propositions du groupe.
- S'exposer au regard de l'autre comme source de valorisation
- Susciter l'entraide, développer son esprit critique.
-

Les Objectifs pédagogiques :

- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Mettre en œuvre un projet artistique
- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Collaborer, aider, écouter, s'ouvrir à l'altérité
-

Le contenu : Explorations sensorielles / Expérimentations / Expériences intentionnelles / Elaborations de projets de réalisations individuels et collectifs / Réalisations de productions d'objets plastiques ou sonores / Organisation et accueil d'expositions

Le déroulement : Accueil / Rituel d'installation / Temps de recherche, expérimentation, réalisation / Temps de rangement et de bilan de la séance collective

NB : *La mise en place de nouveaux ateliers ou le redémarrage d'anciens ateliers à visée thérapeutiques est envisageable en fonction des besoins identifiés des enfants de notre institution. Ainsi pourraient être amenés à revivre les ateliers suivants : Atelier « Wii fit » / Atelier « Groupe de paroles adolescents » / Atelier « Jeux de société » (DIXIT)*

LES « GROUPES THERAPEUTIQUES »

Comme nous l'avons vu dans l'introduction, dans ce cadre précis, la séance est co-animée par des thérapeutes ayant une formation spécifique. Ces groupes sont « fermés » avec les mêmes jeunes participants et les mêmes thérapeutes. Les enfants constituent le groupe suite aux indications lors des PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement). La fréquence est rapprochée (hebdomadaire ou bimensuelle). La fin de l'existence du groupe n'est pas définie à l'avance et un travail sur le long court est préconisé.

Le Psychodrame

Le psychodrame est une technique thérapeutique utilisant la mise en jeu d'un scénario imaginaire, les séances se déroulent en trois temps, le récit d'une situation, tout peut se jouer

puisque l'on fait semblant, la mise en jeu où chacun prend un rôle, le temps d'élaboration où chacun exprime ce qu'il a ressenti pendant le jeu. Ces trois temps peuvent se répéter au cours d'une même séance. Le psychodrame peut être de groupe ou individuel, mais même s'il est individuel, du fait de la présence de plusieurs thérapeutes, la question du tiers y est incarnée.

Le psychodrame est particulièrement intéressant du fait de la mise en jeu du corps et de la permissivité qui en découle tout en étant contenue par le cadre thérapeutique, de ce fait il est pour certains enfants mieux toléré qu'une psychothérapie traditionnelle, tout en gardant la même visée, le changement psychodynamique par l'expression des conflits intérieurs.

A l'ITEP est pratiqué pour l'instant le psychodrame individuel, il est proposé aux jeunes avec une expression pulsionnelle très importante difficilement accessible à la seule parole ou bien aux jeunes ayant une expression verbale trop défensive, où la mise en jeu du corps permettra une expression plus libre.

La médiation animale

Le media animal présente de nombreuses vertus thérapeutiques auprès des enfants, et plus particulièrement près des enfants accompagnés en Itep, de par les traits autistiques, les failles narcissiques, les carences importantes qui entravent ces jeunes. Ce media peut permettre, entre autre : de travailler la relation aux autres par des régressions au niveau archaïques infra verbales ; de prendre soin de soi en prenant soin de l'animal ; un effet de *renarcissisation* de l'enfant par l'approche de l'animal ; un renforcement de la sécurité interne chez l'enfant psychotique par l'animal qui n'a pas de demande ; l'introjection de bons objets internes ; faire exister l'Autre en soi à travers les éléments projetés sur l'animal ; restaurer ou instaurer du vivant dans les parties psychiques abîmées par l'introjection du vivant dans le contact avec l'animal (sensorialité : chaud, doux, ...) ; l'appréhension des limites de soi et de l'Autre, différenciation, renforcer l'enveloppe psychique, l'imperméabilité ; l'utilisation de la médiation animale pour entrer en contact avec son monde intérieur (principe d'unification) ; favoriser l'accès au langage pour un enfant avec TSA, l'appréhension de la théorie de l'esprit.

A l'Itep, un éducateur est formé à la thérapie assistée par l'animal, et met à disposition son chien Golden Retriever.

A l'Itep, le projet de la thérapie médiation animale, qui date de 2019, peut se décliner en individuel ou en groupe. La thérapie en médiation animale s'avère différente des autres thérapies ou groupe thérapeutiques, dans le sens où il y a un Autre, l'animal. Ainsi, un enfant pourra commencer une thérapie avec ce media en individuel, puis consolider la relation à l'Autre, en groupe. On n'observera pas le sens contraire, car le media animal demandant à être partagé, il sous-entend un niveau de réflexivité suffisant. Ainsi, certains enfants pourraient bénéficier d'un temps d'évaluation avant l'indication du groupe médiation animale. Un enfant peut bénéficier d'une thérapie individuelle médiation animale, et dans la progressivité, l'année suivante bénéficier de la même thérapie, mais en groupe de 2 enfants. On constate que le groupe médiation animale ne peut advenir que si l'enfant a déjà suffisamment d'assises individuelles (à tour de rôle, partager, accepter la frustration...)

Le projet de thérapie « médiation animale » comprend : **2 thérapeutes fixes** (un intervenant en médiation animale et une psychologue clinicienne) et **1 ou 2 enfants fixes**. Les **séances hebdomadaires** durent **une heure** et un calendrier est établi et remis aux enfants en début d'année.

Pour que ces expériences puissent avoir lieu, il est nécessaire qu'il y ait un environnement propice c'est à dire suffisamment contenant, à la fois fiable et souple.

Le support des interactions possibles avec l'animal offre la possibilité d'une ouverture sur le travail sur soi et ses relations avec les autres. La notion de plaisir, ou d'élan affectif sont entre autres des dimensions sur lesquelles l'enfant, le professionnel peut investir cet espace nouveau.

Populations ciblées et visées

- Enfants ayant besoin de revalorisation, de travailler sur l'estime de soi, et d'être sensibilisé au prendre soin
- Enfants ayant besoin d'appréhender l'identification et le contrôle de leur agitation/excitation.
- Enfants ayant besoin de travailler le rapport à l'autre et l'expression de ses besoins de manière adaptée (capter l'attention, attendre une réponse, canaliser son impulsivité, patienter)
- Enfants ayant besoin de travailler sur les codes communicationnels (Postures, Voix, intonations, Gestuelles)

L'objectif de cette médiation, est pour chaque enfant, d'éprouver de manière moins menaçante sa relation au monde et d'entrer progressivement dans le champ de la relation à l'autre. Il s'agit donc de créer un dispositif autour du media animal donnant la possibilité à chaque enfant d'expérimenter la rencontre entre soi et l'autre dans le va et vient de l'individuel au groupal.

Le déroulement :

Point de rencontre à l'accueil / Rituel du bonjour / Déplacement du groupe dans la salle / Rituel de la météo des émotions, y compris celles de l'animal - lien avec la séance précédente / Séance de groupe plus libre / rituel de la balade avec l'animal / Retour : rituel de l'au-revoir, rituel des croquettes, lien avec la séance suivante / temps de reprise entre les 2 thérapeutes : mise en commun des observations et écriture du matériel clinique.

Toutes les séances auront lieu avec le même cadre-dispositif, qui permettra la sécurité et la circulation du pulsionnel à l'intérieur de ce cadre-dispositif.

Les objectifs :

- Travailler la relation aux autres par des régressions au niveau archaïques infra verbales
- Prendre soin de soi en prenant soin de l'animal
- Renarcissisation de l'enfant par l'approche de l'animal
- Renforcement de la sécurité interne chez l'enfant psychotique par l'animal qui n'a pas de demande
- Introjection de bons objets internes
- Faire exister l'Autre en soi à travers les éléments projetés sur l'animal
- Restaurer ou instaurer du vivant dans les parties psychiques abîmées par l'introjection du vivant dans le contact avec l'animal (sensorialité : chaud, doux, ...)
- Appréhension des limites de soi et de l'Autre, différenciation, renforcer l'enveloppe psychique, l'imperméabilité
- Utilisation de la médiation animale pour entrer en contact avec son monde intérieur (principe d'unification)

Les intervenants : une psychologue et un intervenant en médiation animale

- La psychologue clinicien(ne) pourra repérer, nommer et analyser ce qui sera projeté ou clivé. Elle sera garante du cadre-dispositif

- L'intervenant en médiation animale pourra favoriser les interactions entre l'enfant et l'animal et réajuster si nécessaire. Par la grande connaissance de son chien, l'éducateur-intervenant en médiation animale sera garant de la place et du rôle de Lila vis-à-vis des enfants.

Les deux thérapeutes pourront conjointement, depuis leur place et leur regard, intervenir auprès des enfants pour former une cohérence.

Le cadre théorique :

- Anzieu, D. Le Moi Peau
- Bion, W. La théorie des petits groupes. Presses Universitaires de France
- Bruni, F. Le psychothérapeute et le chien
- Brun, Anne. Médiations thérapeutiques et psychose infantile. Dunod
- Wolf, A. La psychanalyse dans le groupe

Nb : La médiation animale peut aussi être mise en place sous la forme individuelle avec un enfant et 2 thérapeutes

Equithérapie

Les séances Equithérapie se déroulent de manière **hebdomadaire** en **groupe fermé** de **2 enfants** animées par **2 thérapeutes fixes** (psychologue clinicien(ne) et psychomotricienne), dans un lieu extérieur à l'institution. Cette thérapie peut également se décliner en individuel, **1 et 1 psychologue formé à l'équithérapie**

Le déroulement :

Choix des poneys en début de prise en charge, puis travail de la relation avec le même poney. Ritualisation des débuts et fins de séances : pansage/soins de nursing, retour au box. Le déroulé des séances dépend des demandes des enfants (manège, carrière, forêt, à cru en selle, voltige, à pied, ...). Les activités proposées sont diverses et ne se déroulent pas nécessairement « à » cheval mais toujours « avec » le cheval : pansage, travail en main, en longe, aux longues rênes ou en liberté, monte à cru ou avec tapis et surfait, voltige, balade à pied, relaxation, temps de parole, en forêt, en carrière, dans le manège...

L'objectif n'est pas l'acquisition de compétences équestres mais bien le travail de symbolisation, de séparation, d'individuation, de relation à l'autre, à soi...

L'équithérapie est un soin psychique médiatisé par le cheval et dispensé à une personne dans ses dimensions psychiques et corporelles" *Définition Société Française d'Equithérapie, 2005*. Elle prend en compte les dimensions relationnelles, psychopathologiques, neurosensorielles et psychomotrices ; contribue au mieux-être, au sentiment de confort. En équithérapie, l'accent est mis sur la communication et l'inter-sensibilité avec l'animal qui offre de grandes possibilités de découvertes et d'évolution psychique.

Le cheval, animal grégaire, support projectif et symbolique puissant, est un animal particulièrement réceptif à tout ce qui est de l'ordre de l'émotivité et de la relation. Il représente l'instinct contrôlé ainsi que la dualité masculin-féminin : le côté masculin par la force, la puissance, et le côté féminin, maternel, par le balancement qu'il procure. Il met aussi au travail les fragilités narcissiques en offrant une revalorisation tout en requérant une attitude authentique et prudente.

L'intérêt de l'utilisation du cheval s'explique par ses qualités en tant qu'être vivant ayant un appareil psychique propre. Animal de contact, socialement valorisant, susceptible de porter et de transporter, le cheval est non jugeant et non intrusif.

Groupe Art-thérapie

A travers la pratique artistique pressentie par les jeunes, l'objectif du groupe Art thérapie est de favoriser, stimuler l'expression dans une dynamique relationnelle, en interactions avec l'autre. Ce groupe est animé par **2 thérapeutes fixes** (art-thérapeute et psychomotricien(ne)).

L'art-thérapie est une discipline paramédicale qui s'inscrit dans un protocole de prise en charge et d'évaluation spécifique. Elle est basée sur l'observation et l'analyse des différents niveaux d'implication de la personne dans son rapport à la matière artistique pratiquée et sur le plan de l'expression, de la communication et de la relation.

La prise en charge en art thérapie en groupe répond à une indication thérapeutique définie dans le cadre du projet d'accompagnement thérapeutique de l'enfant. Elle est proposée par l'équipe thérapeutique et validée lors des PPA, confirmée suite à un bilan art thérapie.

Les séances d'art thérapie ont lieu dans un espace dédié : **l'atelier d'art thérapie**. Celui-ci offre la possibilité de différentes pratiques artistiques : dessin, peinture, sculpture (taille, modelage, assemblage), céramique et musique (piano, flûte et petites percussions, enregistrement). Les pratiques artistiques sont choisies par l'enfant sous l'angle de l'exploration, d'expérimentations, d'expériences intentionnelles, de projets de réalisations et de productions d'objets plastiques ou sonores, d'expositions. L'art-thérapie est une discipline qui exploite le potentiel artistique (réception, intention, action, production) dans une visée humanitaire et thérapeutique.

- **Groupe Psychodrame**

Le psychodrame est une technique thérapeutique utilisant la mise en jeu d'un scénario imaginaire, les séances se déroulent en trois temps, le récit d'une situation, « tout peut se jouer puisqu'on fait semblant », la mise en jeu où chacun prend un rôle, le temps d'élaboration où chacun exprime ce qu'il a ressenti pendant le jeu. Ces trois temps peuvent se répéter au cours d'une même séance. Le psychodrame peut être de groupe ou individuel, mais même s'il est individuel, du fait de la présence de plusieurs thérapeutes, la question du tiers y est incarnée.

Le psychodrame est particulièrement intéressant du fait de la mise en jeu du corps et de la permissivité qui en découle tout en étant contenue par le cadre thérapeutique, de ce fait il est pour certains enfants mieux tolérer qu'une psychothérapie traditionnelle, tout en gardant la même visée, le changement psychodynamique par l'expression des conflits intérieurs.

A l'ITEP est pratiqué pour l'instant le psychodrame individuel, il est proposé aux jeunes avec une expression pulsionnelle très importante difficilement accessible à la seule parole ou bien aux jeunes ayant une expression verbale trop défensive, où la mise en jeu du corps permettra une expression plus libre.

- **Groupe Conte**

Le Groupe Conte est un **groupe fermé** et **hebdomadaire** pouvant être composé de **2 à 4 enfants**. La séance dure **45 minutes**. Le groupe n'a **pas de fin définie** et devra être repensé en cas de départ d'un enfant ou d'un thérapeute. Il est animé par 2 thérapeutes fixes (psychomotricienne et psychologue). La salle utilisée est aménagée en deux espaces délimitant l'espace de lecture de l'espace de jeu scénique (ouverture des rideaux et éclairage de la scène). Une règle immuable est énoncée avant le jeu par le garant du cadre : Ne pas (se) faire mal (ni à soi ni aux autres).

Les objectifs :

Proposer aux enfants une **aire transitionnelle** définie et structurante où chacun pourra s'aventurer dans le domaine du conflit et l'explorer en toute sécurité. La **fonction organisatrice du conte** permet à l'enfant d'utiliser ailleurs les séquences qui ont été bonnes à penser face à des conflits internes révélés par le groupe. Il modifie l'organisation de la vie pulsionnelle en fantasme. L'enfant pourra faire l'expérience du **passage de l'agir à la pensée**. Le conte a une **fonction d'étayage** et peut ainsi permettre à l'enfant de mieux vivre ses angoisses en lui suggérant une dynamique de sortie de crise. Les enfants vont pouvoir « *passer de l'identification projective destructive à l'identification projective secourable puis à l'intériorisation de traces réutilisables en d'autres lieux* » (Lafforgue, 1995).

Les thèmes abordés sont multiples et pouvant faire écho à la dynamique relationnelle de chaque enfant (abandon, dépendance, séparation, rivalité, identifications, maltraitance, traumatisme, violence, mort, maladie, fonctions maternelle et paternelle, rivalité fraternelle ...).

Le groupe conte permet de travailler avec les enfants les archaïsmes destructeurs qui les traversent ainsi que l'intériorisation des symboles. Le groupe fournit une **enveloppe contenant et organisatrice** qui permet d'initier le passage de la représentation de chose à la représentation de mot, de l'agir à la pensée fournissant un étayage aux fonctions pare-excitation défaillantes. Le conte se caractérise par sa possibilité de « figurer », de mettre en scène, de contenir, de représenter sur un mode ludique les structures de liaison intrapsychique et les structures du lien intersubjectif.

Le Groupe Conte est une étape intermédiaire entre les ateliers régressifs à médiations corporelles (pataugeoire, groupe sensori-moteur) qui essayent de trier les confusions de zones de l'espace symbolique corporel, et les groupes de psychodrame ou les psychothérapies individuelles. Il est indiqué dans les situations d'enfants ayant besoin de travailler « affirmation de soi », « revalorisation », « Narcissisme », « symbolisation ».

Le Groupe Conte doit compter sur un soutien institutionnel, il ne devient thérapeutique que si les articulations, les étayages, les fonctions contenantantes sont portés et gérés en complémentarité par tous.

Le cadre théorique :

- la fonction contenantante de W.Bion
- le travail de détoxication des éléments β en éléments α décrits dans « *la capacité de rêverie maternelle* » de W.Bion
- la détoxication des angoisses prédatrices (F. Tustin et G. Haag)
- le « *Moi-peau* » (D. Anzieu)
- les travaux de P. Lafforgue sur les Contes et les ateliers Contes
-

Les intervenantes : 2 thérapeutes ayant des rôles définis pouvant être alternés

- Une thérapeute lit ou raconte le conte. Sa présence doit avoir pour fonction la position maternante dont l'enfant "*boit*" les paroles (importance du regard, de l'enveloppe sonore et de la structure du conte = dimension régressive, maternante, nourricière de la voix du conteur). La conteuse se positionne comme spectatrice durant le « jeu ». Elle peut aussi être souffleuse (accompagner l'enfant inhibé ou angoissé).
- L'autre thérapeute est garante du cadre. Elle soutient l'écoute lors de la lecture, elle aide les enfants à organiser leurs rôles, et elle joue avec les enfants sur la scène.
-

Le déroulement : Accueil (chaussures et vestes ôtées) / Invitation à s'asseoir en demi-cercle face à la conteuse (rideaux ouverts sur l'espace scénique vide) / Echange succinct (rappel de la séance précédente...) / Présentation du Conte par la conteuse puis histoire lue ou racontée / Choix et distribution des rôles / Rituel d'entrée dans le jeu de rôles (passage de l'autre côté, rideaux fermés) / La conteuse (restée à sa place) énonce : « ***l'histoire est en route*** » / Trois coups sont frappés sur le mur pour annoncer le début de l'histoire. Les rideaux s'ouvrent et le jeu de scène peut commencer / L'histoire terminée, les acteurs peuvent saluer et le rideau est tiré à nouveau. Le conteur annonce « ***l'histoire est terminée*** ». / Rituel de sortie de l'espace scénique / Temps d'échange (ressentis, émotions, associations et observations de tous - enfants et thérapeutes) / Le rideau est ré-ouvert par l'un des enfants en quittant la salle en prévision du prochain groupe.

Après la séance, un temps d'échange clinique est pris entre les 2 thérapeutes.

• **Groupe « Prendre Soins »**

Ce groupe répond à des besoins observés en équipe et peut être également mis en place suite à l'expérience de l'atelier Prendre soins afin d'apporter un environnement plus contenant et dans une visée sur le **long court**. Il est composé d'un **groupe fermé hebdomadaire** d'une durée de **45 mn** où se retrouvent **2 enfants fixes** et **2 adultes thérapeutes fixes**.

Dans ce groupe, les intervenantes (psychologue clinicien(ne), psychomotricienne ou infirmière) proposent des séquences autour du prendre soins, de la détente, pouvant utiliser plusieurs médiations selon les besoins des enfants (relaxation, détente et apaisement, techniques de respiration, toucher soins, travail sur l'enveloppe et le schéma corporels, soins du corps...).

Population ciblée :

- enfants ayant besoin de revalorisation, de travailler sur l'estime de soi, et d'être sensibilisés à l'importance de prendre soins de soi.
- enfants ayant besoin d'appréhender des techniques d'apaisement, de détente et de relaxation, en réponse à une difficulté dans la gestion de leur agitation/excitation.
- enfants ayant besoin de travailler le rapport au corps (l'intimité, la pudeur, le morcellement, l'enveloppe corporelle...).
- enfants ayant besoin de développer l'autonomie dans le prendre soins de soi.

Le déroulement : Accueil / installation en cercle sur le tapis (sans chaussures) / échange rapide / cartes images / train tactile / proposition de la part des adultes d'un travail corporel (soins, toucher massage, automassage, relaxation...) / carillon (rituel de fin) / cartes tactiles / au-revoir. Après la séance, les intervenantes échangent sur la séance (écrit) et peuvent réévaluer les besoins des enfants (point étape).

Les objectifs :

- Offrir un espace qui vise à abaisser les tensions, l'agitation corporelle et psychique
- Accompagner la mise en mots des émotions et des ressentis.
- Permettre à l'enfant de prendre conscience et d'identifier ses besoins, de faire du lien entre son vécu psychique et ses ressentis corporels ainsi que lui permettre d'exister en tant que sujet tout en reconnaissant l'autre comme différent de soi et cela dans un espace sécurisant.

Les outils utilisés :

- **l'espace de la salle** en lui-même qui est conçu pour diminuer les stimulations sensorielles (lumière tamisée, couleurs pastel, pas de jeux à disposition...)

- **un espace contenant** avec la possibilité d'utiliser des couvertures lestées, des gros coussins enveloppants
- **des stimulations sensorielles** adaptées aux besoins de l'enfant permettant de créer une enveloppe sonore (musique, carillons), une enveloppe corporelle (stimulations tactiles par le biais d'outils comme les balles, les soins, les mobilisations passives...).
- **L'utilisation de supports pour aider à la verbalisation des ressentis** : cartes images, verbalisation des adultes des comportements observés, retour sur leurs propres ressentis comme pouvant être support à l'expression des enfants.

Le cadre théorique :

- Le « *Moi-Peau* » de Didier Anzieu (les 8 fonctions de la peau et du Moi-Peau)
- La « *préoccupation maternelle primaire* » de D. Winnicott (Holding, Handling et Object Presenting)
 - -La « *capacité de rêverie maternelle* » de Wilfried Bion (transformation des éléments Bêta en éléments Alpha)
 - -Le « *Toucher Thérapeutique* » ou « *Massage Psychomoteur* » - Sémiologie psychomotrice de l'enfant (revalorisation du corps, travail de contenant, dialogue tonico-émotionnel)

Autres groupes possibles ayant été mis en place et pouvant être de nouveau proposés :
Balnéothérapie / Groupe Escalade

Il est à préciser que ces ateliers/ groupes thérapeutiques ne sont mis en place qu'en fonction des besoins des enfants et de la faisabilité du projet. En effet, certains ateliers ou groupes ne sont pas actifs certaines années.

- Accueil de jour Azalée :

L'objectif de ce lieu d'accueil est d'apporter de la sécurité interne dans un cadre très contenant, bienveillant et apaisant. Il est à vocation thérapeutique puisque deux thérapeutes sont présents dans les temps d'accueils.

Ces accueils sont programmés dans les emplois du temps des enfants, ritualisés et évolueront en fonction de l'observation clinique et de la réflexion en équipe.

Cet Accueil de jour (lundi, mardi, jeudi et vendredi) destinés aux enfants à besoins spécifiques, avec trouble psychique associés. (Troubles de « la personnalité », manque de sécurité interne, enfants avec emploi du temps partagé avec hôpital de jour ou non faute de place)

Azalée tend à être une étape adaptée aux besoins de l'enfant, dans l'objectif de pouvoir développer des compétences, des habiletés, un apaisement pour pouvoir réintégrer d'autres espaces en plus grand collectif. Il peut être un sas sécurisant, un lieu d'apaisement pour permettre un mieux être en collectif sur les autres moments de la journée.

Les objectifs sont de : Permettre à l'enfant de s'ouvrir à l'autre et trouver sa place dans un collectif ; apporter bien-être et apaisement ; accompagner les inventions et initiatives personnelles ; objectif global du bien vivre ensemble dans l'institution avec le respect des différences et l'épanouissement de chacun

Présence de l'infirmière, du psychologue, de la psychiatre, d'éducateurs,

5. Travail avec les partenaires, CMP... libéraux :

Au niveau de l'accueil de jour et de l'internat

Le travail avec les partenaires a toujours été une constante à l'ITEP.

En effet, au niveau de l'établissement, une seule psychothérapeute en libérale réalise des suivis dans les murs de l'institution.

En revanche, le partenariat avec les services de pédopsychiatrie a nettement augmenté. Les enfants accueillis à l'ITEP sont de plus en plus accueillis également en hôpital de jour (Tempo, les Mouettes, le Point du jour, le CTEA, la Maison bleue, la Clairière) et autres services d'hospitalisation (Belem, UHCD, Hermione, Penduick).

Les prises en charge conjointe ITEP + santé ne sont plus exceptionnelles, elles concernent un bon nombre d'enfants aujourd'hui. Les suivis en CMP et CMPP sont devenus plus rares également.

Près de la moitié des jeunes accueillis à l'ITEP sont également accueillis en pédopsychiatrie tous services confondus. 14/33 enfants accueillis en accueil de jour/ internat en 2020.

Les suivis en orthophonie sont toujours réalisés par des libéraux (Mme Hemonic à Chateaubourg, Mma Pinson à Acigné).

Les liens sont nombreux et sont réalisés par le psychologue institutionnel ou le coordonnateur de projet en fonction du type d'échange (PPA, organisation, informations ponctuelles).

Au niveau de la PMO :

Dans l'accompagnement global d'un enfant, si ce dernier a un suivi thérapeutique en externe, il s'agit de faire du lien avec les thérapeutes extérieurs, afin de former un tout. Nous obtenons ainsi une vision d'ensemble et non pas parcellaire ou clivée. La psychologue de PMO est en contact régulier ainsi avec l'ensemble des thérapeutes, plus particulièrement en amont du PPA, où un échange téléphonique avec eux permet de recueillir l'évolution de l'enfant. La psychologue se rend également aux synthèses dans les différentes structures : CMP, hopitaux de jour, CDAS ainsi qu'aux ESS.

Point important à souligner : le lien avec les partenaires, comme tout lien, se nourrit, se construit, et est dans la réciprocité. Ainsi, la psychologue s'attache dans ce sens à communiquer en retour sur l'enfant en PMO.

6. Le travail thérapeutique en dispositif

Fonctionnement et organisation :

Les temps d'échange clinique existent à travers différentes réunions :

- ***La réunion équipe thérapeutique*** permet d'élaborer une réflexion clinique sur chaque jeune accueilli (en amont du PPA pour l'établissement ou en fonction de la problématique du moment); d'échanger autour des pratiques individuelles et groupales; de construire une pensée commune concernant les dynamiques institutionnelles; de partager des informations et élaborer des productions collectives. C'est une instance qui concerne toutes les modalités du dispositif: accueil de jour/internet, PMO, CAFS ainsi que le service parentalité SDSFP.

- **Lors du PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement)**, le/la psychologue rapporte l'ensemble des observations d'évolution de chaque suivi thérapeutique engagé, qu'il soit interne ou externe. Cela permet à la fois une délégation par rapport aux autres intervenants et également une mise en sens par l'articulation des différents éléments synthétisés.
- **Lors de la coordination**, le/la psychologue porte le discours thérapeutique dans l'analyse des situations et les prises de décisions. Il/Elle est garant(e) de bonne mise en place des différents suivis au sein du Dispositif.
- **Lors de la réunion Diapason**, la psychiatre et les psychologues institutionnels, portent le discours thérapeutique au sein même de l'organisation générale de l'Institution. Il en est de même pour **la réunion des Territoires** au niveau associatif.
- **Les réunions de groupe de vie** regroupant initialement éducateurs et maîtresse de maison de chaque groupe deviennent un temps d'échange en Trépied par la présence de thérapeutes et enseignants. Cela constitue aujourd'hui un temps d'échange clinique qui permet l'articulation des discours et interventions des 3 pieds. Il est ainsi thérapeutique en soi.
- **La démarche d'évaluation diagnostic** réalisée par la psychiatre, les psychologues de l'établissement et de la PMO et l'éducateur coordonnateur de projet. Elle vise à établir un diagnostic médical par synthèse des différentes observations des professionnels et à apporter d'éventuels modifications dans l'accompagnement proposé au regard des spécificités de fonctionnement repérées.
- **La réunion équipe thérapeutique associative** a lieu 2 fois par an et regroupe l'ensemble des salariés des équipes thérapeutiques de chaque dispositif de l'association. Elle permet d'échanger sur les nouvelles pratiques, les évolutions des institutions et d'élaborer une pensée commune sur la place du thérapeutique dans l'association.

Le projet thérapeutique est soumis à évaluation et à être révisé en fonction des professionnels de l'équipe et des propositions de nouveaux ateliers et/ ou groupe

PROJET AZALE 2018-2019

Groupe/Equipe : Accueil de jour enfants à besoins particuliers Rédacteur : GN	Date : 22/06/18
--	------------------------

Composition de l'équipe : Virginie LENA (infirmière), Marina CHANTREL (éducatrice), Nicolas EVEILLARD (éducateur), Anne MERDRIGNAC(enseignant), Grégory NEVOUX (psychologue), Noemie VERDIER (éducateur) , Yvonnick MARMIGNON (éducateur)	Locaux : Ancien groupe Prévert
--	---------------------------------------

Besoins des jeunes repérés : besoin de contenance, d'apaisement, de ritualisation. .Accueil spécifique (emploi du temps personnalisé avec pictogrammes, accueil individualisé ou en petit groupe, ritualisations); espace ressource en journée ; coordination du projet étendue (partenaires)

Réponses apportées/Accompagnements/Interventions : Supports graphiques ; espaces dédiés ; accompagnement individuels ou petit groupe ; synthèse détaillée ; indications en synthèse.

Travail/liens avec les familles : rendez-vous parents supplémentaires ou co-répondance ; partage des supports graphiques ; articulation de l'EDT et échanges réguliers

Travail en Trépied/articulation : réunion d'équipe hebdo + liens avec enseignants ; partage avec groupes de vie ; échanges en réunion thérapeutiques

Contexte / rappel de l'existant / projection : nouveau service qui se crée en fonction des besoins repérés (augmentation du nombre d'enfants ayant des troubles importants de la personnalité) ; expérimentation d'un type d'accompagnement plus spécifique

Objectifs poursuivis/philosophie et gains attendus

Permettre à l'enfant de s'ouvrir à l'autre et trouver sa place dans un collectif ; apporter bien-être et apaisement ; accompagner les inventions et initiatives personnelles ; objectif global du bien vivre ensemble dans l'institution avec le respect des différences et l'épanouissement de chacun

Contraintes :

Moyens humains et matériels spécifiques ; importance des espaces et des temps à bien limiter et sécuriser

Risques / aléas :

Violence due aux sentiments de persécution et à la difficulté de contenir des émotions ; manifestations hétéro ou auto-agressives liées aux changements (importance et contrainte de la ritualisation) ; comment pallier à l'absence d'un pro ; l'accueil de jour n'est pas une permanence éducative pour les autres.

Avantages :	Inconvénients :
Lieu ressource interne Réponse spécifique	Risque d'isolement Risque de stigmatisation
<u>Partenariat envisagé :</u> Hopitaux de jour Espace autisme SESSAD Mille Sabords	
<u>Lignes directrices du projet de groupe/équipe :</u> Appropriation de l'espace d'accueil, contenant, convivial, maternant , avec travail des habiletés sociales et ancrage réel (actes de la vie quotidienne, jardin, cuisine, etc.)	
<u>Bénéfices des groupes d'âges :</u>	

FICHE DE BILAN DE PROJET		
Projet :	Responsable :	Date :
Équipe projet :		
Rappel des objectifs :		
Résultats atteints :		
Écarts :		
Observations :		
Retour d'expérience et évaluation globale :		

LES DIFFERENTES REUNIONS DU DISPOSITIF

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
8h30/ 9h30 : Sur demande : Etude de situation 8h30 à 10h : Réunion baobab 9h/12h : réunion diapason(1/mois) 10/12h00 : Reunion Filao en paire/ Kaloupillee en impaire 9h/10h30 : Réunion équipe éducative (quand lundi matin fermé) 9h/12h Réunion de projet ou équipe quand les lundis sont fermés ----- 13h30/15h : coordination ITEP ----- 15h/ 15H30 : organisation éducative 16h15 à 17h30 : Réunion pédagogique	9/ 10h : Coordination Fougères 10h30/ 12h : Etude de Besoin ou PPA (Fougères) 13h30/ 15h : Créneau étude de situation ou diagnostique (Fougères).	11h30 à 13h : RIO 14h/ 17h30 : DIROCH + <i>*Chef de service reunion DIR ROCH +une fois par mois</i>	9h/11H : Réunion Azalée 10h00/12h00 : Coordination ambulatoire ----- 13h30/15h : Réunion thérapeutique (1x/15j) ----- 13h30/15h : Réunion régulation ambulatoire/ réunion équipe éducative ambulatoire (1/mois) 15h30 à 17h30 : 2 études de besoins 15h30 à 17h : réunion filao/trépied (1fs/mois) 16h/18h : PPA ambulatoire	PPA : 9h/10h30 (1 PPA) : sem paire 9h à 12h (2 PPA) : sem impaire 9H30/11h30 Réunion Directeur /Chef de Service 14h30/15h30 : Conseil des Rochers 1/Mois Fermeture établissement : 15h30 15h45/17h30 : Réunion par groupe de vie en Trépied 17h00/17h30 : réunion pédagogique

LES DIFFERENTES INSTANCES DU DITEP LES ROCHERS : AVEC QUI ?

- ☐ **Réunion institutionnelle** : Tous les pros de l'établissement. Sont abordés les bilans par axe, les projections, des travaux collectifs sur les réflexions à mener.
- ☐ **Réunion de coordination accueil jour/internat + coordination PMO (Chateaubourg/ Fougères)** : pros des trois pieds. Instance décisionnelle, régulation des projets des enfants, organisation et communication institutionnelle et associative.
- ☐ **Réunion par groupe de vie + Azalée** : éduc+ maitresse de maison+ enseignant+ thérapeute. Instance de réflexions collective autour des projets des enfants et de groupe et organisation du quotidien.
- ☐ **Réunion éducative** : ensemble pros éducatif dont Educateur technique, maitresse de maison + animateur territorial
Travail et amorces de réflexions collectives autour de sujets concernant la pratique éducative, les réflexions institutionnelles et les projets (temps forts institutionnels, groupe, enfants...)
- ☐ **Réunion éducative PMO** : professionnels éducatifs + animateur territorial
Travail autour des outils éducatifs, échange et interconnaissance dans la pratique d'un éducateur en milieu ordinaire.
(Temps forts institutionnels)
- ☐ **Réunion pédagogique** : ensemble pros du pédagogique accueil de jour/ internat + animateur territorial
Point hebdomadaire sur le fonctionnement et l'organisation, réflexion collective sur les pratiques pédagogiques.
- ☐ **Réunion pédagogique ITEP** : ensemble des enseignants ITEP + animateur territorial
Réflexions sur les pratiques d'enseignement adapté
- ☐ **Réunion thérapeutique** : ensemble pros du thérapeutique
Echange sur les pratiques, situations d'enfants, organisation des thérapies et réflexion institutionnelle
- ☐ **Indications** :
Professionnels du trépied.
Révision du PPA de l'enfant et perspectives.

- ☐ **Etude de situation** : ensemble des professionnels qui souhaitent échanger autour de l'accompagnement du jeune sans prise de décision. Espace de réflexion sollicité par un professionnel via une feuille de saisine lorsqu'une situation d'enfant pose question dans sa pratique professionnelle
- ☐ **Etude de besoins** : sont présents l'animateur de territoire et/ ou le coordinateur de projet, l'accompagnateur de projet, l'enseignant, le psychologue et thérapeutes intervenant auprès des enfants si possibles
Relevé d'observations des professionnels pour recenser les besoins de l'enfant en vue du PPA et amorcer des axes de travail auprès des parents.
- ☐ **PPA** : sont présents les parents, animateur territorial, coordinateur de projet, enseignant et psychologue. Construction du Projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant.
- ☐ **Réunion DIAPASON** : directeur, chef de service, animateurs de territoire, pédopsychiatre, psychologue.
Organisation générale du dispositif et projets transversaux et communication associative.
- ☐ **Réunion : CDS/ animateurs territoriaux**
Point ponctuel sur le fonctionnement du territoire.
- ☐ **RIO** : Réunion, Institution, Organisation. Sont présents le CDS, Animateur de territoire, psychologue.
- ☐ **Réunion direction** : chef service, directeur, Assistante de direction : est abordée la dynamique institutionnelle et la dimension « ressources humaines »
- ☐ **Réunion régulation technique** : équipe PMO. Est abordée des questions d'organisation, des points techniques afin d'apporter de la fluidité au travail ambulatoire.
- ☐ **Analyse de pratique** : professionnels du Trépied

QUI ANIME QUOI ?

	coordination accueil jour + internat	PPA/ etude de besoin	réunion de régulation	réunion diapason	réunion CDS / animateur	Etude de situation	réunion direction	réunion institutionnelle	réunion éducative/ réunion pédagogique
ITEP	Chef de service <i>*Par délégation animateur territoire</i>	Chef de service <i>*Par délégation animateur territoire</i>		Directeur	Chef de service	Psychologue	Directeur	Directeur	Animateur territoire et : ou CDS
AMBULATOIRE	Directeur <i>*Par délégation Chef de service ou animateur territoire</i>	Directeur <i>*Par délégation Chef de service, animateur territoire</i>	Directeur		Chef de service	Psychologue			Animateur territoire et ou CDS

- ☐ Présence du directeur 1/ mois coordination ITEP
- ☐ Présence 1/mois du chef de service en coordination ambulatoire

